



Société Rue du Commerce  
Société anonyme au capital de 2.510.740 euros  
Siège social : 44/50, avenue du Capitaine Glarner – 93400 Saint-Ouen  
422 797 720 R.C.S. Bobigny

## DOCUMENT DE BASE



---

En application des articles 211-1 à 211-42 de son Règlement Général, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 2 septembre 2005 sous le n° I.05-114. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note relative aux instruments financiers visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de base a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

---

Des exemplaires du présent document de base sont disponibles sans frais auprès de la société Rue du Commerce, 44/50, avenue du Capitaine Glarner à Saint-Ouen (93400) et sur son site Internet (<http://www.rueducommerce.com>) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).



## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE BASE</b>	<b>1</b>
1.1	PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE BASE	1
1.2	ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT	1
1.3	RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	1
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	<b>2</b>
2.1	IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, POUR LA PERIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	2
2.1.1	Commissaires aux comptes titulaires	2
2.1.2	Commissaires aux comptes suppléants	2
2.1.3	Durée des mandats des commissaires aux comptes	2
2.2	INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES	2
2.3	ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	3
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (2004 ET 2005 AUX NORMES IFRS)</b>	<b>4</b>
<b>CHAPITRE 4</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>5</b>
4.1	RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET A SA STRATEGIE	5
4.1.1	Risques liés aux stocks	5
4.1.2	Risques liés à la gestion des stocks	5
4.1.3	Risques liés à une défaillance d'Internet ou de la plate forme technique de la Société	6
4.1.4	Risques liés aux virus et au piratage informatique	6
4.1.5	Risques liés à la concurrence	6
4.1.6	Risques liés au développement du commerce électronique	7
4.1.7	Dépendance vis-à-vis des comparateurs de prix	7
4.1.8	Dépendance vis-à-vis de prestataires de services	7
4.1.9	Risques liés à l'approvisionnement et aux fournisseurs	8
4.1.10	Risques liés aux innovations technologiques	8
4.1.11	Risques liés à la baisse des prix des produits informatiques et électroniques grand public	8
4.1.12	Risques liés aux clients	8
4.1.13	Risques liés aux grèves des transports ou des services postaux	9
4.1.14	Effet des acquisitions ou investissements	9
4.1.15	Risques liés à une capacité à gérer une croissance rapide	9
4.2	RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE	10
4.2.1	Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs-clés	10
4.2.2	Dépendance à l'égard des principaux actionnaires	10
4.3	RISQUES DE MARCHE	10
4.3.1	Risque de taux de change	10
4.3.2	Risque sur actions	10
4.3.3	Risque de taux d'intérêt et de liquidité	10
4.4	RISQUES JURIDIQUES	11
4.4.1	Faits exceptionnels et litiges	11
4.4.2	Droits de propriété intellectuelle et industrielle	11
4.4.3	Réglementation et risques liés à son évolution	12
4.5	ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES	13
4.6	RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	14

<b>CHAPITRE 5</b>	<b>ACTIVITES DE LA SOCIETE</b>	<b>15</b>
5.1	PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE	15
5.2	LA SOCIETE EN QUELQUES CHIFFRES	16
5.3	DESCRIPTION DES ACTIVITES ET DE L'ORGANISATION DE LA SOCIETE	17
5.3.1	Offre de produits et services	17
5.3.1.1	Produits	17
5.3.1.2	Services	17
5.3.2	Commercialisation et marketing	19
5.3.2.1	Un marketing efficace	19
5.3.2.2	Une gestion de la relation client internalisée	21
5.3.3	Clients	21
5.3.3.1	Typologie	21
5.3.3.2	Base clients	21
5.3.4	Organisation de la Société	22
5.3.4.1	Organisation opérationnelle	22
5.3.4.2	Achats	24
5.3.4.3	Logistique et transport	25
5.3.4.4	Service client et service après vente	26
5.3.4.5	Marketing	27
5.3.5	Moyens techniques	27
5.3.5.1	Site Internet	28
5.3.5.2	Système d'information (" <i>back office</i> ")	28
5.3.5.3	Sécurisation des paiements	28
5.3.5.4	Centre d'appels	28
5.4	LE MARCHE DE LA SOCIETE	29
5.4.1	Le marché français des produits informatiques et électroniques grand public	29
5.4.1.1	Description du marché	29
5.4.1.2	Perspectives du marché des produits informatiques et électroniques grand public pour 2005	30
5.4.2	Le marché du commerce électronique en France	32
5.4.2.1	Description du marché en 2004	32
5.4.2.2	Facteurs de croissance	33
5.4.3	La vente de produits informatiques et électroniques grand public sur Internet	35
5.4.4	Les perspectives offertes par le marché de la distribution sur Internet en Europe du Sud	36
5.5	ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	36
5.5.1	Les concurrents Internet	36
5.5.1.1	Les généralistes	36
5.5.1.2	Les spécialistes	37
5.5.2	Distributeurs traditionnels	37
5.5.3	Les fabricants	39
5.5.4	Perspectives de développement du marché et de la concurrence	39
5.6	STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT	39
5.6.1	Stratégie en France	39
5.6.1.1	Poursuivre et développer une stratégie commerciale qui a fait ses preuves	39
5.6.1.2	Renforcer la gamme de services	39
5.6.2	Développement international	40
5.7	RESSOURCES HUMAINES	41
5.7.1	Bilan social	41
5.7.2	Politique d'intéressement et de participation	42
5.8	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	42

<b>CHAPITRE 6</b>	<b>INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL</b>	43
6.1	INFORMATIONS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	43
6.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	43
6.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société au registre du commerce et des sociétés, code APE, code SIRET	43
6.1.3	Date de constitution et durée de la Société	43
6.1.4	Siège social, forme juridique de la Société et législation régissant ses activités	43
6.1.5	Exercice social	43
6.1.6	Consultation des documents juridiques	43
6.2	PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES	43
6.2.1	Objet social (article 3 des statuts)	43
6.2.2	Droits et obligations attachés aux actions – Catégorie d'actions (articles 8, 32 et 43 des statuts)	44
6.2.2.1	Droits et obligations généraux attachés aux actions (article 8 des statuts)	44
6.2.2.2	Droit au dividende (article 8 et 42 des statuts)	44
6.2.2.3	Droit de vote (article 31 des statuts)	44
6.2.3	Assemblées générales	45
6.2.3.1	Dispositions communes aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires	45
6.2.3.2	Assemblées générales ordinaires	46
6.2.3.3	Assemblées générales extraordinaires	47
6.2.4	Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle	47
6.2.5	Identification des actionnaires	47
6.2.5.1	Identification des détenteurs de titres au porteur (article 10 des statuts)	47
6.2.5.2	Franchissements de seuils	48
6.2.6	Modifications du capital social (article 9 des statuts)	48
6.3	CAPITAL SOCIAL	48
6.3.1	Forme et mode d'inscription en compte des actions	48
6.3.2	Montant du capital	48
6.3.3	Titres non représentatifs du capital social	49
6.3.4	Acquisition et annulation par la Société de ses propres actions	49
6.3.4.1	Acquisition par la Société de ses propres actions	49
6.3.4.2	Annulation par la Société de ses propres actions	50
6.3.5	Titres donnant accès au capital émis	51
6.3.6	Capital autorisé et non émis	52
6.3.7	Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	53
6.3.8	Evolution du capital social depuis la création de la Société	53
6.4	ACTIONNARIAT	54
6.4.1	Répartition actuelle du capital social et des droits de vote	54
6.4.2	Evolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années	55
6.4.3	Informations relatives aux opérations intervenues sur le capital de la Société au cours de trois dernières années	57
6.4.4	Contrôle de l'émetteur	59
6.4.5	Pactes d'actionnaires	59
6.4.6	Nantissements	60
6.4.6.1	Nantissements d'actions de la Société	60
6.4.6.2	Nantissements d'actifs de la Société	60
6.5	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	60
<b>CHAPITRE 7</b>	<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	61
7.1	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	61

7.1.1	Conseil d'administration . . . . .	61
7.1.1.1	Composition du conseil d'administration (articles 13 et 14 des statuts) . . . . .	61
7.1.1.2	Fonctionnement du conseil d'administration . . . . .	65
7.1.1.3	Règlement intérieur du conseil d'administration . . . . .	66
7.1.2	Présidence du conseil d'administration (article 16 des statuts) . . . . .	67
7.1.3	Direction générale . . . . .	67
7.1.3.1	Modalités d'exercice de la direction générale (article 19 des statuts)	67
7.1.3.2	Durée des fonctions de directeur général (articles 19.2 et 19.3 des statuts). . . . .	67
7.1.3.3	Limitations des pouvoirs du directeur général (article 19.3 des statuts). . . . .	68
7.1.3.4	Directeur général délégué (article 19.4 des statuts) . . . . .	68
7.1.3.5	Direction générale de la Société . . . . .	68
7.1.4	Contrôle interne . . . . .	68
7.1.5	Comités du conseil d'administration (article 18 des statuts) . . . . .	68
7.1.5.1	Le comité d'audit . . . . .	68
7.1.5.2	Le comité des nominations et des rémunérations . . . . .	69
7.2	CONFLITS D'INTERETS . . . . .	70
7.2.1	Conflits d'intérêts au niveau du conseil d'administration . . . . .	70
7.2.2	Conflits d'intérêts avec des apparentés . . . . .	70
7.2.3	Contrats de service . . . . .	70
7.3	REMUNERATIONS ET INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE . . . . .	71
7.3.1	Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux dirigeants de la Société . . . . .	71
7.3.2	Options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties aux mandataires sociaux de la Société . . . . .	72
7.3.3	Prêts et Garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction . . . . .	72
7.3.4	Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages . . . . .	72
7.4	DECLARATION DE CONFORMITE AU REGIME DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE APPLICABLE EN FRANCE . . . . .	72
<b>CHAPITRE 8</b>	<b>SALARIES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL . . . . .</b>	<b>73</b>
8.1	SALARIES . . . . .	73
8.1.1	Effectif . . . . .	73
8.2	INTERESSEMENT DU PERSONNEL . . . . .	73
8.2.1	Contrats d'intéressement et de participation . . . . .	73
8.2.2	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et BSPCE . . . . .	73
<b>CHAPITRE 9</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE . . . . .</b>	<b>75</b>
9.1	PRESENTATION GENERALE . . . . .	75
9.2	PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SELECTIONNEES POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 MARS 2005 ET LE 31 MARS 2004 EN NORMES IFRS . . . . .	76
9.3	METHODES COMPTABLES . . . . .	76
9.4	ANALYSE COMPARATIVE DES COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2004 ET 2005 . . . . .	76
9.4.1	Présentation de l'information financière . . . . .	76
9.4.2	Comptes de résultat consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2004 et 2005 . . . . .	77
9.4.3	Analyse comparative des résultats 2004 et 2005 . . . . .	77
9.4.3.1	Chiffre d'affaires . . . . .	77

9.4.3.2	Charges d'exploitation . . . . .	78
9.4.3.3	Résultat opérationnel . . . . .	81
9.4.3.4	Résultat financier . . . . .	81
9.4.3.5	Résultat exceptionnel . . . . .	81
9.4.3.6	Impôts sur les résultats . . . . .	81
9.4.3.7	Résultat net . . . . .	82
9.5	TRESORERIE ET RESSOURCES DE FINANCEMENT . . . . .	82
9.6	ELEMENTS BILANCIELS . . . . .	83
9.6.1	Bilans consolidés résumés . . . . .	83
9.6.2	Provisions . . . . .	84
9.7	ENGAGEMENT HORS BILAN . . . . .	84
9.8	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES . . . . .	84
9.9	INFORMATION SUR LA TRANSITION AUX NORMES IFRS . . . . .	84
<b>CHAPITRE 10</b>	<b>PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES . . . . .</b>	<b>86</b>
	COMPTES CONSOLIDES IFRS 31 MARS 2005 . . . . .	87
	COMPTES CONSOLIDES COMPTABLES EN NORMES FRANCAISES 31 MARS 2005 ET 2004 . . . . .	116
<b>CHAPITRE 11</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES . . . . .</b>	<b>136</b>
<b>ANNEXE A</b>	<b>– RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE . . . . .</b>	<b>137</b>
<b>ANNEXE B</b>	<b>– RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE . . . . .</b>	<b>150</b>
<b>ANNEXE C</b>	<b>– COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 NORMES FRANCAISES . . . . .</b>	<b>151</b>
<b>ANNEXE D</b>	<b>– COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 MARS 2004 ET LE 31 MARS 2003 SELON LES NORMES FRANCAISES . . . . .</b>	<b>169</b>
<b>ANNEXE E</b>	<b>– RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005 SELON LES NORMES FRANCAISES . . . . .</b>	<b>171</b>
<b>ANNEXE F</b>	<b>– RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005 . . . . .</b>	<b>177</b>
<b>ANNEXE G</b>	<b>– RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 SELON LES NORMES FRANCAISES . . . . .</b>	<b>178</b>
<b>ANNEXE H</b>	<b>– RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003 SELON LES NORMES FRANCAISES . . . . .</b>	<b>184</b>

## **REMARQUES GENERALES**

Dans le présent document, la société Rue du Commerce est dénommée « Rue Du Commerce » ou la « Société ». Le « Groupe » ou le « Groupe Rue du Commerce » désigne Rue du Commerce et ses filiales RDC.fr et Scosi, détenues directement et indirectement.

Une table de concordance avec les informations visées par l'annexe 1 du règlement n°809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 figure en dernière page du présent document de base.



## CHAPITRE 1

### PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE BASE

#### 1.1 PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE BASE

Monsieur Gauthier Picquart, président directeur général et administrateur de Rue Du Commerce.

Monsieur Patrick Jacquemin, directeur général délégué et administrateur de Rue Du Commerce.

#### 1.2 ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT

*« A notre connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les données du présent document de base sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Rue du Commerce ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »*

Fait à Saint Ouen, le 1<sup>er</sup> septembre 2005

##### **Monsieur Gauthier Picquart**

Président directeur général et  
administrateur de Rue Du Commerce

##### **Monsieur Patrick Jacquemin**

Directeur général délégué et  
administrateur de Rue Du Commerce

#### 1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Julien Weydert  
Directeur financier  
44/50 avenue du Capitaine Glarner  
93400 Saint-Ouen  
Téléphone : 01 41 66 18 00  
Fax : 01 41 66 18 03  
e-mail : [investisseurs@rueducommerce.com](mailto:investisseurs@rueducommerce.com)

## CHAPITRE 2

### CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

#### 2.1 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, POUR LA PERIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

##### 2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires

Monsieur Michel HAAS

83 avenue André Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Nommé lors de la constitution de la Société, dans les statuts constitutifs, et dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 25 août 2005 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2005. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Appartenance à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Ernst & Young Audit

Représenté par Madame Béatrice DELAUNAY  
Tour Egée  
11 allée de l'arche  
92037 Paris La Défense Cedex

Nommé par l'assemblée générale du 13 juin 2000 et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Appartenance à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

##### 2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Denis Laristan

40, rue Pasteur  
77680 Roissy-en-Brie

Nommé lors de la constitution de la Société, dans les statuts constitutifs, et dont le mandat a été renouvelé lors de l'assemblée générale du 25 août 2005 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

Appartenance à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Monsieur Alain Levrard

4, rue Auber  
75009 Paris

Nommé par l'assemblée générale du 13 juin 2000 et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Appartenance à la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

##### 2.1.3 Durée des mandats des commissaires aux comptes

La durée des mandats des commissaires aux comptes est de six années.

#### 2.2 INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Aucun des commissaires aux comptes de la Société n'a démissionné, n'a été écarté ou n'a pas été renouvelé durant la période couverte par les informations financières historiques.

### 2.3 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rue du Commerce S.A et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'AMF, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de base établi à l'occasion de l'admission à la cote d'Eurolist d'Euronext Paris des actions constituant le capital de Rue du Commerce.

Le présent avis a été établi conformément au règlement général de l'AMF actuellement en vigueur, dont la révision est en cours, dans l'attente de la transposition en France de la directive « prospectus » et aux seules fins d'enregistrement de ce document de base.

Ce document de base a été établi sous la responsabilité du Président directeur général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de base, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Le document de base ne contient pas de donnée de nature prévisionnelle isolée issue d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2005, 31 mars 2004 et 31 mars 2003 arrêtés par le conseil d'administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés en normes IFRS de Rue du Commerce pour les exercices clos le 31 mars 2005 et 31 mars 2004, arrêtés par le conseil d'administration ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes internationales d'audit.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de base établi à l'occasion de l'admission à la cote d'Eurolist d'Euronext Paris des actions constituant le capital social de Rue du Commerce.

Fait à Boulogne-Billancourt et Paris la Défense, le 1<sup>er</sup> septembre 2005

Les commissaires aux comptes

Monsieur Michel HAAS

Ernst & Young Audit

Madame Béatrice DELAUNAY

#### **Information annexe :**

Le présent document de base inclut par ailleurs :

- le rapport général sur les comptes annuels et le rapport sur les comptes consolidés au 31 mars 2005 des commissaires aux comptes (respectivement à l'annexe E et au chapitre 10 du présent document de base) comportant la justification de leurs appréciations, en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce ;
- le rapport des commissaires aux comptes établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce (en annexe B du présent document de base), sur le rapport du président du conseil d'administration, sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

## CHAPITRE 3

### INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (2004 ET 2005 AUX NORMES IFRS)

<i>En millions d'euros</i>	03/00 <sup>(1)</sup>	03/01 <sup>(1)</sup>	03/02 <sup>(1)</sup>	03/03 <sup>(2)</sup>	03/04 <sup>(3)</sup>	03/05 <sup>(3)</sup>
<b>Chiffre d'affaires</b> . . . . .	3,0	15,0	22,0	45,6	108,7	178,6
<b>Taux de croissance</b> . . . . .		400,0 %	46,7 %	104,5 %	144,5 %	62,7 %
<b>Résultat opérationnel</b> . . .	- 3,0	- 7,6	- 5,1	0,1	2,7	5,3
<b>Résultat av impôt</b> . . . . .	- 3,0	- 7,6	- 5,1	0,1	2,7	5,3
<b>Résultat net</b> . . . . .	- 3,0	- 7,6	- 5,1	0,1	2,7	7,8

<i>En millions d'euros</i>	03/00 <sup>(1)</sup>	03/01 <sup>(1)</sup>	03/02 <sup>(1)</sup>	03/03 <sup>(2)</sup>	03/04 <sup>(3)</sup>	03/05 <sup>(3)</sup>
<b>Immobilisations</b> . . . . .	0,6	1,7	0,4	0,2	0,4	0,5
<b>Disponibilités</b> . . . . .	2,3	4,7	5,1	4,1	6,4	9,7
<b>Situation nette</b> . . . . .	2,5	6,2	3,7	3,8	6,7	15,2

<sup>(1)</sup> *Données sociales en normes françaises.*

<sup>(2)</sup> *Données consolidées en normes françaises.*

<sup>(3)</sup> *Données consolidées en normes IFRS.*

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 30 juin 2005, le chiffre d'affaires ressort à 42.840 milliers d'euros contre 32.336 milliers d'euros du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 30 juin 2004 soit une progression de 32,48 %.

Les informations relatives aux conditions d'emprunt, à la structure de financement et à la trésorerie de la Société sont détaillées aux paragraphes 4.3.3 et 9.5 du présent document de base.

## CHAPITRE 4

# FACTEURS DE RISQUE

La Société n'identifie pas à ce jour de textes de lois ou de textes de nature réglementaire ni de projets de tels textes dans les domaines économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document de base, y compris les risques décrits ci-dessous, avant de procéder à l'achat ou à la souscription d'actions de la Société. Les risques présentés ci-dessous sont, à la date d'enregistrement du présent document de base, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentée au présent chapitre 4 n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date d'enregistrement du présent document de base, comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats, peuvent exister. Si l'un des risques décrits ci-dessous venait à se réaliser, l'activité de la Société, sa situation financière ou ses résultats pourraient s'en trouver significativement affectés.

### 4.1 RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET A SA STRATEGIE

#### 4.1.1 Risques liés aux stocks

Les produits en stock représentent en moyenne 15 jours du chiffre d'affaires de la Société.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont la destruction, le vol ou la détérioration des produits vendus par la Société.

Le risque de destruction des stocks, notamment par incendie, est un risque majeur auquel est confronté la Société car elle entraînerait une interruption des expéditions. La Société a en conséquence adopté une politique active de détection, de prévention et de traitement de ce risque.

Elle a par ailleurs souscrit une assurance stock (vol/incendie) couvrant la valeur maximale des produits en stock. Malgré cette politique et cette police d'assurance, la survenance d'un incendie serait susceptible d'entraîner une interruption totale ou partielle des expéditions pendant une période qui pourrait selon la Société être de quelques semaines, ce qui pourrait entacher sa réputation auprès de sa clientèle et en conséquence avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société n'a toutefois pas jugé utile de souscrire à une police d'assurance perte d'exploitation.

Le risque de vol ou de détérioration de produits durant la période de stockage ou de transport est significatif du fait de la nature même des produits vendus par la Société. En conséquence, cette dernière a pris ou fait prendre toutes les dispositions à son logisticien en vue de minimiser le risque : l'entrepôt est placé sous alarmes volumétriques, les accès (piétons et véhicules) sont équipés d'outils de protections (portiques électroniques notamment), un gardien est présent sur le site en permanence. En revanche, quand les produits quittent l'entrepôt, ils passent sous la responsabilité du transporteur qui, dans le cadre de l'assurance conventionnelle du transport, ou d'une assurance complémentaire *ad valorem*, rembourse la Société en cas de détérioration ou de vol de produit pendant le transport.

Malgré la mise en place de toutes ces précautions, la Société ne peut toutefois garantir que de tels destructions, vols ou détériorations n'interviendront pas.

#### 4.1.2 Risques liés à la gestion des stocks

Malgré une politique d'approvisionnement éprouvée grâce à un savoir-faire acquis depuis la création de la Société, deux types de risques subsistent quant à la gestion des stocks.

La rupture de stock, notamment lors de la période de Noël, pourrait créer un manque à gagner pour la Société et une insatisfaction des clients. De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Inversement, des approvisionnements trop importants et une demande insuffisante pourraient augmenter le niveau des stocks qui, s'il n'était pas réduit rapidement, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 4.1.3 Risques liés à une défaillance d'Internet ou de la plate forme technique de la société

La performance et la fiabilité d'Internet sont des facteurs cruciaux pour attirer et fidéliser les clients. La Société pourrait ainsi être affectée par des événements échappant à son contrôle et susceptibles d'entraîner une interruption prolongée d'une part importante (voire de l'intégralité) du réseau Internet ou des serveurs sur lesquels sont hébergés son site. Plus particulièrement, les interruptions de service et retards affectant Internet pourraient réduire leur niveau d'utilisation et donc celui des services de la Société.

L'activité de la Société et sa réputation reposent en outre sur son aptitude à assurer un niveau satisfaisant de performance, de fiabilité et de disponibilité de sa plate-forme technique. Les systèmes d'information de la Société, qui constituent à la fois son élément de génération de chiffre d'affaires, son outil de gestion logistique et de contrôle de gestion, doivent toujours être disponibles, sécurisés, et à même d'accompagner une éventuelle croissance de l'activité.

A ce titre, la Société travaille en collaboration avec son hébergeur technique pour minimiser le risque de défaillance de sa plate-forme, en multipliant les points d'accès au réseau, en prévoyant des sauvegardes régulières et en mettant en place des systèmes de *back-up* appropriés. Néanmoins, des problèmes affectant la plate-forme technique de la Société seraient susceptibles d'entacher sa réputation auprès de la clientèle.

Une défaillance totale ou partielle du réseau Internet ou de la plate-forme technique de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 4.1.4 Risques liés aux virus et au piratage informatiques

Malgré les efforts déployés par la Société pour protéger ses systèmes informatiques grâce à des logiciels spécifiques du type *firewalls* (pare-feux) régulièrement testés et mis à jour, les virus et le piratage informatiques pourraient entraîner des retards ou des interruptions de service sur ses systèmes informatiques.

Le piratage informatique désigne notamment les tentatives visant à accéder sans autorisation aux informations ou aux systèmes, à provoquer des dysfonctionnements intentionnels ainsi que la perte ou la corruption de données, logiciels, matériels ou autres équipements informatiques.

Le piratage informatique pourrait également porter sur les tentatives d'accès et de substitution des numéros de cartes bancaires ou des données personnelles relatives aux clients de la Société, ce qui pourrait entraîner un risque de mise en cause de la responsabilité de la Société. A cet égard, la Société sous-traite l'exécution des transactions financières par Internet auprès d'une société spécialisée de renom en matière de sécurité informatique, ce qui lui permet de ne pas accéder ni de conserver à aucun moment les numéros de carte bancaire de ses clients et diminue d'autant les risques y afférents.

La Société a mis en place des techniques de sécurité importantes (firewall, anti-virus, etc.) mises à jour régulièrement afin de se prémunir contre ce type de risques.

Les virus et le piratage informatiques pourraient exposer la Société à un risque de mise en jeu de sa responsabilité, d'atteinte importante à son image de marque et à la confiance de ses clients, ce qui pourrait la conduire à procéder à des investissements complémentaires pour protéger ses systèmes informatiques, et pour remédier aux dommages éventuellement causés.

#### 4.1.5 Risques liés à la concurrence

La Société connaît une concurrence croissante sur le marché de la distribution sur Internet. En effet, divers acteurs déjà présents sur le marché ou de nouveaux entrants pourraient compromettre les perspectives de croissance de la Société.

La Société est l'un des leaders sur le marché de la vente en ligne de produits informatiques et électroniques grand public. Son positionnement stratégique de multi-spécialiste devrait lui permettre d'être mieux à même que certains de ses concurrents spécialisés de profiter des opportunités de croissance des différents marchés (informatique, photo et vidéo numériques, hi-fi, son numérique) sur lesquels elle est présente. De même, le développement d'une marque serait un processus long et coûteux constituant ainsi une barrière à l'entrée pour tout nouvel entrant sur ce marché.

Toutefois, des distributeurs traditionnels, comme la Fnac ou Darty, se sont déjà positionnés sur le marché de la distribution en ligne en développant des sites Internet dédiés à la vente de leurs produits (Cf. 5.5.2 Distributeurs traditionnels). D'autres acteurs de l'économie traditionnelle aux moyens financiers importants, conscients des parts de marché perdues au profit du commerce électronique, pourraient également chercher à s'y positionner.

En conséquence, et malgré sa position de leader, aucune assurance n'est donnée sur le fait que la Société sera en mesure de faire face à cette concurrence actuelle ou future. Une concurrence croissante pourrait résulter en des baisses de prix, une réduction de la croissance, une réduction des marges ou des pertes de part de marché, ces éléments pouvant chacun avoir des effets défavorables significatifs sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.6 Risques liés au développement du commerce électronique**

L'essor du commerce électronique a été plus lent en France qu'initialement prévu. Certains freins à l'achat sur Internet sont cependant en train d'être levés grâce au déploiement de l'Internet à haut débit et à la rapidité et au confort de connexion qui en découlent. La sécurisation des transactions, bien qu'acquise depuis l'origine, est maintenant perçue et comprise de la grande majorité des internautes. Par ailleurs, le taux de croissance du nombre d'internautes acheteurs est plus élevé que le taux de croissance du nombre d'internautes, les nouveaux internautes passant plus rapidement qu'avant à l'acte d'achat.

Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée que le secteur du commerce électronique parvienne à représenter en France une part du commerce traditionnel comparable à celle que l'on peut constater dans d'autres pays, notamment aux Etats Unis. Ceci pourrait limiter la croissance de la Société et sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.7 Dépendance vis-à-vis des comparateurs de prix**

Les sites de comparateurs de prix proposent aux internautes une liste de sites marchands partenaires proposant les produits recherchés. Le classement et la visibilité des réponses proposées aux internautes dépendent à la fois des prix des produits proposés par les sites marchands mais aussi de la qualité des liens juridiques et commerciaux développés par ceux-ci avec le site comparateur de prix. A ce jour, la Société a passé des contrats avec plusieurs comparateurs de prix qui représentent 15 à 20 % des commandes sur son site. La politique marketing développée par la Société vise à lui permettre de se prémunir contre un risque de dépendance excessive à l'égard des comparateurs de prix en ayant recours autant que possible à des campagnes promotionnelles directes favorisant la fidélisation de la clientèle.

Néanmoins, il ne peut être exclu que l'absence des produits vendus par la Société dans les classements des principaux sites de comparateurs de prix puisse avoir un effet défavorable significatif sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.8 Dépendance vis-à-vis de prestataires de services**

La Société travaille régulièrement avec un certain nombre de prestataires de services qui ont un rôle important dans l'activité de la Société (hébergement du site Internet, transport de colis, logistique et sécurisation des paiements).

Pour l'hébergement de son site Internet, la Société fait appel à deux prestataires de services qui travaillent en redondance, ce qui lui permet d'assurer une continuité de disponibilité du site Internet par la prise en charge immédiate des requêtes sur un serveur de secours, en cas de défaillance du site principal.

Pour le transport de ses colis, la Société utilise les services de cinq transporteurs et est donc capable de couvrir la défaillance de l'un d'eux dans un délai raisonnable.

En matière de logistique, la Société a recours à un seul prestataire de services. Toutefois, compte tenu de son expérience dans le changement de logisticien, la Société considère que la défaillance du prestataire assurant la logistique ne serait pas susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats.

En matière de sécurisation des paiements, la Société a également recours à un seul prestataire de services. Elle considère toutefois être en mesure de faire face à une défaillance momentanée par un stockage temporaire des données de paiement.

## CHAPITRE 4

### FACTEURS DE RISQUE

Néanmoins, la Société considère que la dégradation du service rendu par ces prestataires ou la rupture brutale des relations contractuelles avec ces prestataires de services pourrait limiter temporairement sa capacité à réaliser ses objectifs et pourrait avoir un effet négatif sur sa situation financière ou ses résultats.

#### 4.1.9 Risques liés à l'approvisionnement et aux fournisseurs

La Société offre une large gamme de produits et s'approvisionne auprès de nombreux fournisseurs. Le montant des achats effectués auprès du premier fournisseur de la Société représente 8,6 % du montant total des achats effectués auprès de l'ensemble des fournisseurs de la Société. Il n'existe aucune dépendance vis-à-vis de l'un quelconque d'entre eux.

Cependant, le marché auquel s'adresse la Société peut connaître des effets de mode sur certains produits phares, créant une dépendance passagère. La Société estime que le risque lié à des difficultés d'approvisionnement ou à l'absence de ces produits dans son offre, serait nécessairement limité dans le temps et, surtout, affecterait ses concurrents de la même façon. Néanmoins il ne peut être totalement exclu que cela puisse avoir un effet défavorable significatif sur l'image de la Société qui a fondé sa stratégie commerciale sur la meilleure offre de produits et, à terme, sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 4.1.10 Risques liés aux innovations technologiques

L'activité de la Société est fondée sur la vente de produits informatiques et électroniques grand public. Un des succès de ce marché repose sur le renouvellement régulier des gammes de produits grâce aux innovations technologiques. Cette dépendance pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs si les industriels décidaient de réduire ou étaient limités dans le développement de nouveaux produits. En outre, et bien que la Société ait dans le passé su anticiper l'évolution du marché et les goûts des consommateurs, aucune assurance ne peut être donnée que tel sera le cas à l'avenir.

#### 4.1.11 Risques liés à la baisse des prix des produits informatiques et électroniques grand public

La Société vend des produits informatiques et électroniques grand public dont les prix ont tendance à baisser en raison notamment de l'importance croissante des volumes de vente d'une technologie donnée et des évolutions rapides des innovations technologiques successives. Cette baisse continue des prix est compensée actuellement par une augmentation régulière des volumes et par l'innovation technologique qui renchérit les nouveaux produits offerts. Dans l'éventualité où les volumes ne compenseraient plus la baisse des prix, la Société pourrait connaître une baisse de son activité en valeur, susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 4.1.12 Risques liés aux clients

Par son positionnement sur un marché grand public, la Société a un portefeuille clients très important où aucun d'entre eux ne représente un pourcentage significatif de son chiffre d'affaires.

La Société n'est que très faiblement exposée au risque d'impayé des commandes client, dans la mesure où elles sont débitées au moment de l'expédition des produits. Ainsi, l'expédition ne peut avoir lieu que si la transaction bancaire a été accomplie avec succès. Cependant, la Société a proposé à ses clients particuliers le paiement par carte bancaire en trois fois sans frais, s'exposant ainsi au risque d'impayé. Le taux d'impayé ayant été de moins de 0,2 % des ventes avant la mise en recouvrement contentieux des dossiers, la Société n'a pas jugé utile de souscrire un contrat d'assurance concernant les transactions en ligne. La Société ayant une activité très réduite dans le secteur de la vente aux entreprises et aux établissements publics, elle n'est que très peu exposée aux risques d'encours clients. Toutefois, la Société ne peut garantir que de telles modalités de paiement et que le taux d'impayé actuel de la Société pourraient être maintenus à des niveaux aussi bas, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa trésorerie, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin de se prémunir contre le risque de fraude à la carte bancaire, la Société a mis en place une cellule de vérification des commandes. La Société étudie par ailleurs toutes les opportunités de réduire en amont ce risque d'utilisation frauduleuse de cartes (CVV2 et autres critères d'identification de l'internaute). Grâce à la combinaison de ces actions, le taux de fraude est bas (inférieur à 0,10 % en 2004), ce qui est très inférieur au taux de fraude moyen enregistré par les sites Web français (entre 0,20 % et 0,30 % des transactions – source : Livre Blanc



Fia-Net, cinquième édition – mai 2005). Cependant, il ne peut être garanti que le taux de fraude actuel pourra être maintenu à des niveaux aussi bas, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la trésorerie, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.13 Risques liés aux grèves des transports ou des services postaux**

Alors que le processus de passation de commandes se gère exclusivement en ligne, la livraison des biens commandés demeure pour sa part tout à fait traditionnelle. A ce titre, 90 % des colis provenant de la Société sont livrés par La Poste.

Dès lors, un mouvement de grève touchant le secteur des transports ou le service postal pourrait conduire à un rallongement non maîtrisé des délais de livraison et affecter la réputation de la Société. Afin d'essayer de se prémunir contre ces risques, qui toucheraient également ses concurrents s'ils étaient avérés, la Société dispose de la possibilité de faire appel à différents transporteurs et peut, en cas de grèves localisées et du fait de son statut de grand compte à La Poste, bénéficier de plate formes de contournement proposées par La Poste.

#### **4.1.14 Effet des acquisitions ou investissements**

Bien que la Société n'envisage pas en l'état actuel de sa stratégie de procéder à des acquisitions ou des investissements dans son secteur d'activité, (cf. chap V), elle pourrait être amenée à réaliser des acquisitions ou des investissements dans des secteurs connexes. Aucune garantie ne peut être donnée que la Société parviendra à intégrer avec succès les sociétés acquises, à dégager les synergies escomptées, à maintenir les normes, contrôles, procédures et politiques uniformes, à maintenir de bonnes relations avec le personnel des entités acquises à la suite de changement de direction, ni que les revenus supplémentaires générés par chaque acquisition pourront justifier le prix payé pour cette acquisition. Un échec de ces intégrations pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Une partie de ces acquisitions et investissements pourrait faire l'objet d'une rémunération par remise d'actions de la Société, ce qui pourrait avoir un effet dilutif sur la situation de ses actionnaires. Ces acquisitions et investissements, qu'ils soient rémunérés en espèces ou en actions, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### **4.1.15 Risques liés à une capacité à gérer une croissance rapide**

La Société s'adressant à une clientèle principalement constituée de particuliers, la croissance de son chiffre d'affaires lui impose des efforts permanents de rationalisation des opérations afin que la qualité de service demeure irréprochable sans obérer sa rentabilité.

Ainsi, en cas de surcroît d'activité exceptionnel et imprévisible, le fonctionnement logistique de la Société pourrait être perturbé ce qui serait susceptible de porter atteinte à l'image de la Société.

Par ailleurs, les ressources disponibles de la Société pourraient s'avérer inappropriées au regard des objectifs de croissance qu'elle envisage. Au fur et à mesure que sa base de clients augmentera, la Société devra davantage investir dans ses ressources technologiques, ses infrastructures, ainsi que dans d'autres secteurs opérationnels, tout particulièrement en matière de services clientèle, vente et marketing qui sont autant d'éléments essentiels à sa réussite future. Si la Société n'est pas en mesure de maîtriser sa croissance, la qualité de ses services et du support clients pourrait en être affectée, ainsi que son activité. Le succès futur de la Société dépend donc, entre autres, de sa capacité à :

- réagir efficacement à une concurrence et une dynamique de marché qui évoluent rapidement et savoir maîtriser les effets de toute opération de croissance externe réalisée par ses concurrents ;
- accroître la notoriété de sa marque et la fidélisation de ses clients ;
- poursuivre son action en matière de formation, de motivation et de fidélisation de ses collaborateurs ;
- attirer et intégrer de nouveaux talents ; et
- développer et améliorer ses procédures opérationnelles, financières, comptables et autres systèmes et contrôles internes.

## CHAPITRE 4

### FACTEURS DE RISQUE

## 4.2 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

### 4.2.1 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs-clés

Les succès futurs de la Société reposent notamment sur l'implication totale de ses principaux dirigeants. La Société s'est, en particulier, largement appuyée sur ses deux fondateurs Gauthier Picquart (président du conseil d'administration et directeur général) et Patrick Jacquemin (directeur général délégué) pour le développement de l'activité de la Société, ainsi que pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la Société. L'équipe dirigeante bénéficie d'une très grande expérience du marché dans lequel la Société exerce son activité.

Si la Société venait à perdre les services d'un ou plusieurs de ses dirigeants, en particulier de Gauthier Picquart et/ou de Patrick Jacquemin, ou si l'un ou plusieurs d'entre eux décidaient de réduire ou mettre fin à leur implication, la Société pourrait rencontrer des difficultés pour les remplacer et ses activités pourraient s'en trouver ralenties, ou sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs en être affectés.

Par ailleurs, les succès futurs de la Société dépendent de sa capacité à retenir et à motiver ses collaborateurs-clés et la Société pourrait ne pas être en mesure d'y parvenir pour maintenir sa compétitivité et sa rentabilité. Cette incapacité pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

### 4.2.2 Dépendance à l'égard des principaux actionnaires

Les deux fondateurs de la Société, Gauthier Picquart et Patrick Jacquemin, ainsi que les fonds d'investissement Alpha, Apax Partners et Galiléo détiennent une participation importante dans son capital. Dans l'hypothèse d'une admission des titres de la Société à la négociation sur l'Eurolist d'Euronext Paris, ces actionnaires devraient continuer à détenir une participation significative dans le capital. De plus, Gauthier Picquart et Patrick Jacquemin devraient conserver leurs fonctions actuelles de dirigeants. Ces actionnaires principaux seraient ainsi susceptibles d'avoir à l'avenir une influence déterminante sur la plupart des décisions sociales et notamment celles requérant l'approbation des actionnaires (la distribution des dividendes, la modification des statuts et la décision d'engager des opérations importantes pour la Société). Tout désaccord important entre Gauthier Picquart et Patrick Jacquemin sur la stratégie de la Société pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

En outre, dans l'hypothèse où, postérieurement à l'introduction en bourse de la Société, l'un de ces actionnaires venait à vendre sur le marché un nombre important d'actions de la Société, le cours de l'action pourrait être affecté selon les conditions du marché au moment de la vente, les modalités et le volume de celle-ci, ses motivations et la perception qu'en aurait le public.

## 4.3 RISQUES DE MARCHÉ

### 4.3.1 Risque de taux de change

La Société estime que le risque de change auquel elle est exposée dans le cadre de son activité n'est pas significatif, dans la mesure où elle réalise 95 % de ses achats en euros et 5 % en dollars américains, répercutant intégralement sur son prix de vente les variations éventuelles du dollar. Le chiffre d'affaires, les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, actifs et passifs de la Société sont libellés en euros.

Cependant, une hausse significative du dollar américain au détriment de l'euro pourrait avoir une incidence directe sur les prix des produits et donc sur l'activité de la Société. En effet, la plupart des produits vendus par la Société sont fabriqués en Asie et aux Etats-Unis d'Amérique et sont vendus à des importateurs européens sur la base du dollar américain.

### 4.3.2 Risque sur actions

Il n'existe pas de risque significatif lié à une fluctuation du marché boursier dans la mesure où la trésorerie de la Société est placée en produits monétaires sans risques.

### 4.3.3 Risque de taux d'intérêt et de liquidité

Historiquement, la Société a financé sa croissance grâce à ses actionnaires, la Société n'ayant recours à l'endettement que de manière ponctuelle et pour financer des projets précis.

Au cours de l'exercice 2004/2005, la Société disposait de facilités de trésorerie accordées à court terme, qui n'ont été que partiellement utilisées, et consenties par le Crédit Lyonnais (7 millions d'euros), la banque Baecque Beau (2 millions d'euros) et la banque OBC (2 millions d'euros) pour financer le crédit de campagne de septembre 2004 à mars 2005. Ces facilités de trésorerie ne faisaient l'objet d'aucun *covenant*.

Les facilités de trésorerie accordées par les banques sont renouvelées et renégociées chaque année. Des discussions auront lieu au cours du mois d'octobre pour renouveler les facilités de trésorerie d'un montant analogue à ceux consentis à l'exercice précédent, permettant de couvrir les besoins de financement maximum estimés pour l'exercice en cours.

Compte tenu de sa position de trésorerie, la Société n'est actuellement exposée à aucun risque de liquidité. Pour les mêmes raisons, la Société n'est pas exposée à un quelconque risque de taux d'intérêt.

## **4.4 RISQUES JURIDIQUES**

### **4.4.1 Faits exceptionnels et litiges**

La Société est, ou est susceptible d'être, impliquée dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Des dommages et intérêts sont, ou peuvent être, demandés dans le cadre de certaines de ces procédures. La Société estime que la nature ou les montants sur lesquels portent les litiges ou situations contentieuses connus ou en cours à ce jour ne justifient pas la constitution de provisions et ne devraient pas affecter sa situation financière consolidée de façon significative en cas d'issue défavorable.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

### **4.4.2 Droits de propriété intellectuelle et industrielle**

La Société est propriétaire ou dispose valablement des droits d'utilisation des droits de propriété intellectuelle et industrielle, notamment des marques, logos et noms de domaine qu'elle utilise dans le cadre de ses activités. Toutefois, la Société ne peut être certaine que les démarches entreprises en France pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle seront efficaces ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

La société Rue du Commerce est titulaire des marques suivantes, qui ont été déposées, dans divers pays, pour désigner différents produits et/ou services des différentes classes de la classification internationale :

- RUE DU COMMERCE ;
- [www.Rue du Commerce.fr](http://www.Rue du Commerce.fr) ;
- [www.http//rue du commerce.fr](http://www.http//rue du commerce.fr) ;
- KANSAS ;
- LANCEZ VOUS DANS LES AFFAIRES ;
- WEBMERCIAL ;
- UNE ADRESSE, TOUT LE HIGH TECH ;
- AVENUE MICRO ;
- [RDC.fr](http://RDC.fr).Rue du Commerce ;
- SITES DE COMMERCE ;
- DELAWARE ;
- MOBIL IT ;
- PC BUDGET.

## CHAPITRE 4

### FACTEURS DE RISQUE

Il n'existe pas d'autres marques enregistrées dont la Société soit titulaire au jour du dépôt du présent document de base.

Etant donné l'importance de la reconnaissance des marques de la Société, toute contrefaçon ou détournement de ce type pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 4.4.3 Réglementation et risques liés à son évolution

La Société n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation. Toutefois, elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités de commerce électronique.

Les principales dispositions et obligations légales applicables en France à l'activité de commerce électronique de la Société sont les suivantes :

- la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 et la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 imposant une obligation de déclaration ou de demande d'autorisation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour tout traitement automatisé ou non de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans des fichiers de la Société ainsi qu'un ensemble d'autres obligations relatives à la collecte, au traitement et à la conservation de ces données. Une sensibilité accrue du public sur ces questions de protection de la vie privée et des données personnelles et des changements dans la législation auxquels la Société pourrait avoir à se conformer pourraient limiter sa capacité à utiliser de telles informations personnelles pour son activité et, plus généralement, affecter la perception d'Internet par le public en tant que marché de biens et services. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs ;
- les articles L. 121-16 et suivants du Code de la consommation, issus de l'ordonnance 1001-741 du 23 août 2001 transposant la directive 97/7 du 20 mai 1997 concernant la protection des consommateurs en matière de contrats conclus à distance, mettant notamment à la charge du vendeur des obligations spécifiques en matière d'information préalable et précisant le droit de rétractation du consommateur en matière de vente à distance ;
- la loi du n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (la « LCEN ») venant transposer la Directive communautaire 2000/31/CE du 8 juin 2000, relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, et notamment du commerce électronique, dans le marché intérieur (dite « directive sur le commerce électronique »).

La LCEN énonce un ensemble de règles applicables spécifiquement au commerce électronique, dont notamment :

- la responsabilité de plein droit du vendeur à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par le vendeur ou d'autres prestataires à moins que l'inexécution ne résulte du fait de l'acheteur, d'un fait extérieur et imprévisible, du fait d'un tiers étranger à l'exécution du contrat soit à un cas de force majeure ;
- l'obligation de faire apparaître un ensemble de mentions dites « légales » concernant la personne éditant à titre professionnel un service de communication au public en ligne et son fournisseur d'hébergement ;
- l'obligation d'informer les consommateurs concernant notamment son identité et le prix des produits ou services proposés, les conditions contractuelles, les différentes étapes à suivre pour la conclusion du contrat et les moyens techniques permettant de corriger les données communiquées avant la conclusion définitive du contrat ;
- l'obligation de permettre au consommateur de pouvoir corriger d'éventuelles erreurs dans sa commande avant de la confirmer et l'obligation pour le vendeur de confirmer au consommateur la commande passée ;

- l'obligation de conserver le contrat passé par voie électronique pendant une durée de 10 ans pour tout contrat d'un montant supérieur à 120 Euros (décret n° 2005-137 du 16 février 2005) ;
- les obligations particulières relatives à la passation de contrats électroniques au moyen de courriers (Ordonnance n° 2005-674 du 16 juin 2005).
- l'ordonnance n° 2005-136 du 17 février 2005 relative à la garantie de conformité du bien au contrat due par le vendeur au consommateur, qui apporte trois modifications importantes au droit applicable à la vente d'un professionnel à un consommateur :
  - elle crée une nouvelle garantie légale de conformité et de garantie contre les vices cachés qui se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (articles L. 211-4 et L. 211-5 du Code de la consommation) ; et
  - elle crée une présomption simple d'existence du défaut de conformité lors de la délivrance pendant les six premiers mois qui suivent ladite délivrance (article L. 211-7 du Code de la consommation).

L'évolution de la législation et de la réglementation applicable à l'activité de commerce électronique en France tend ainsi à une protection accrue du consommateur.

La Société estime avoir suffisamment anticipé et intégré ces évolutions, et que celles-ci ne devraient générer d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Néanmoins des modifications rapides et/ou importantes de la législation française ou européenne pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

#### 4.5 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché.

La Société a souscrit plusieurs polices d'assurances dont les principales sont les suivantes<sup>(1)</sup> :

- **assurance responsabilité civile exploitation exclusivement** : cette police couvre la responsabilité civile de la Société au titre de l'exploitation de ses activités dans ses locaux exclusivement pour un montant de 6.097.969 euros (non indexé, par sinistre) tout dommages confondus et avec les limites particulières suivantes : (i) dommages corporels garantis et dommages immatériels qui en résultent directement causés par le restaurant d'entreprise – intoxication alimentaire (1.143.367 euros par an) et par maladies professionnelles non indemnisées par la Sécurité Sociale française (381.122 euros par an), (ii) dommages matériels garantis et dommages immatériels qui en résultent directement (1.143.367 euros par sinistre) dont les dommages matériels garantis et dommages immatériels qui en résultent directement subis par les préposés (7.622 euros par préposé avec une limite de 30.489 euros par sinistre), dont les dommages matériels garantis et les dommages immatériels qui en résultent directement consécutifs à des vols, abus de confiance, escroqueries et/ou détournements des préposés ou négligences facilitant un vol (22.867 euros par sinistre) ; (iii) atteintes à l'environnement d'origine accidentelle causant des dommages corporels garantis, des dommages matériels garantis et des dommages immatériels qui en résultent directement (304.898 euros non indexé par an). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la prime versée par la société relative à la police d'assurance s'est élevée à 6.295 euros.
- **assurance tous risques informatiques** : cette police couvre les dommages causés à l'ensemble des matériels informatiques, bureautiques, télématiques et des équipements fixes de service. Le montant assuré pour les dommages aux biens s'élève à 228.673 euros pour les dommages causés à l'intérieur des locaux, 15.244 euros pour les risques de transport et 76.224 euros pour les pertes financières (limité à 15.244 euros pour les pertes financières en cas de virus informatique). Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la prime versée par la société relative à la police d'assurance s'est élevée à 1.356 euros.

---

(1) Les montants en francs ont été convertis en euros.

## CHAPITRE 4

### FACTEURS DE RISQUE

- **assurance multirisques professionnelle (usage de bureaux exclusivement) :** cette police couvre les dommages causés au contenu des locaux de la Société situés à Lyon et à Saint-Ouen par l'incendie, le vol, le vandalisme, les dégâts des eaux et les bris de glace. Concernant les locaux de Lyon, chaque risque garanti est plafonné à 3.050 euros. Concernant les locaux de Saint-Ouen, chaque risque garanti est plafonné à 19.000 euros en cas d'incendie, 7.600 euros en cas de vol, 7.600 euros en cas de dégâts des eaux et 4.570 euros en cas de bris de glace. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la prime versée par la société relative à la police d'assurance s'est élevée à 696 euros.
- **assurance responsabilité professionnelle des dirigeants :** cette police couvre la responsabilité civile des dirigeants de la Société, de ses filiales et des employés mis en cause avec un dirigeant dans le cadre d'une réclamation, pour les fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions. Cette police est étendue dans le cadre des réclamations liées aux rapports sociaux ainsi qu'aux prestations de consultants en gestion de crise survenue pendant la période d'assurance. Le montant garanti est plafonné à 600.000 euros. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la prime versée par la société relative à la police d'assurance s'est élevée à 5.357 euros.
- **assurance Multirisques :** cette police couvre les risques exclusivement limités aux stocks de la Société dans la limite de 15.000.000 d'euros pour les capitaux assurés, dans les cas suivants : incendie, foudre et explosions, chute d'avion, choc de véhicule, tempêtes, dégâts des eaux, attentats et vandalisme. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la prime versée par la société relative à la police d'assurance s'est élevée à 18.227 euros.

La Société n'a pas souhaité souscrire à une police d'assurance perte d'exploitation.

La Société estime que ces garanties prennent en compte la nature des risques encourus par elle et ses filiales et sont en adéquation avec les capacités des offres actuelles du marché de l'assurance pour des structures de taille et d'activité similaires.

#### 4.6 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

La Société n'est soumise à aucun risque environnemental lié à des rejets toxiques ou au stockage de matières dangereuses. La Société et son prestataire logistique sont responsables de l'élimination des déchets d'emballages reçus des fournisseurs, qui sont soit recyclés, soit enlevés par les sociétés spécialisées.

Néanmoins, la directive 2002/96/CE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) paraît également susceptible d'affecter les opérations de la Société.

Cette directive, parue au Journal officiel de l'Union Européenne du 13 février 2003, impose notamment aux distributeurs de produits d'équipement électriques et électroniques l'obligation de proposer la reprise gratuite de l'ancien appareil lors de la vente d'un nouvel appareil similaire.

La directive susvisée a été transposée en droit français par le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements et fixant notamment les obligations des producteurs et distributeurs en matière de collecte et de traitement de tels déchets. La Société, qui participe à un groupe de travail de la Fédération des Entreprises de Vente A Distance (FEVAD) sur le sujet, se mettra en conformité avec les dispositions du décret qui reste en attente de textes d'application et notamment d'arrêtés précisant ses dispositions en matière de retraitement des déchets.

Cette évolution de la réglementation vers une responsabilité croissante du fournisseur dans la collecte des déchets pourrait engendrer des coûts supplémentaires pour la Société et avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

## CHAPITRE 5

# ACTIVITES DE LA SOCIETE

### 5.1 PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

Rue Du Commerce est une société de distribution de produits informatiques et électroniques grand public (informatique, photo et vidéo numérique, hifi, son numérique) sur Internet et se définit comme un « *pure player* » c'est-à-dire comme un acteur exerçant uniquement ses activités sur Internet.

La Société offre au travers de son site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) une large gamme de produits composée de plus de 10.000 références ; elle compte plus d'un million de clients en France et a réalisé un chiffre d'affaires de 179 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005. Elle se positionne au coeur de deux marchés porteurs : le commerce en ligne et les produits informatiques et électroniques grand public.

La Société a une position de leader de la distribution de produits informatiques et électroniques grand public par Internet en France grâce à une offre de produits complète et de qualité, associée à un éventail de services comparable à celui proposé par les acteurs de la distribution traditionnelle et à une politique de prix hautement compétitifs. Pour promouvoir son développement, la Société s'appuie sur une politique marketing innovante et sur sa marque, « rue du commerce », qui bénéficie d'une notoriété incontestable dans le secteur.

En effet, 75 % des internautes ont déjà consulté le site et 32 % y ont réalisé un achat (Source : TNS Sofres 06/04).

La stratégie de la Société se décompose en trois axes de développement :

- conforter sa position de leader sur son marché en forte croissance,
- devenir la référence dans les domaines des services et de la satisfaction des clients, et
- développer son modèle économique dans d'autres pays en Europe, tels l'Espagne et l'Italie, dont elle estime qu'ils recèlent un potentiel de développement important.

#### Historique

##### Création (1999 – 2000)

La Société est créée en avril 1999 par Patrick Jacquemin et Gauthier Picquart avec pour objet de distribuer des produits informatiques et électroniques grand public par Internet. Le site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) est mis en ligne le 9 août 1999 avec environ 9.000 références, essentiellement informatiques. La Société compte un effectif de 5 personnes.

Confortée par le succès de ses ventes (en septembre 1999, un mois après sa mise en service, la Société a généré un chiffre d'affaires d'environ 122.000 euros) mais consciente que la concurrence est vive et qu'il faut faire connaître rapidement la marque et le site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com), la Société lève des capitaux auprès de *business angels* et de sociétés de capital risque, s'engage dans une campagne de communication dynamique et procède à des recrutements significatifs, comptant un effectif de près de 30 personnes fin 1999.

Le premier exercice, clos le 31 mars 2000, se solde par un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros, une perte de 3 millions d'euros et un effectif d'environ 50 personnes.

L'exercice clos le 31 mars 2001 est consacré à l'accroissement de la notoriété de la Société et à l'accroissement de ses parts de marché, et se solde par un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros et une perte de 7,6 millions d'euros.

##### Vers la rentabilité (2001 – 2002)

En juin 2001, Rue Du Commerce acquiert la société CD & Co (6 millions d'euros de chiffre d'affaires) principalement positionnée sur la vente de logiciels par catalogue et sur Internet. Cette acquisition permet d'accroître le chiffre d'affaires et les effectifs qui atteignent désormais 120 personnes.

L'exercice clos le 31 mars 2002 se solde par un chiffre d'affaires de 22M€ et une perte de 5,1 millions d'euros.

Après cette phase initiale de création et d'investissement, la Société se fixe pour objectif d'être à l'équilibre avant la fin de l'exercice clos le 31 mars 2003. Pour y parvenir, elle restructure la Société en (i) abandonnant son activité *Business to Business* (BtoB), (ii) améliorant sa politique de développement commercial (lancement de promotions,

## CHAPITRE 5

### ACTIVITES DE LA SOCIETE

offres journalières,...), (iii) rationalisant sa politique d'achats, sa gestion et ses dépenses (notamment de communication), et (iv) réduisant ses effectifs, qui passent de 120 à 65 personnes.

Dès octobre 2002, les efforts accomplis permettent à la Société d'atteindre l'équilibre financier. Les équipes ont atteint leur objectif sans pour autant brider le développement : l'exercice clos le 31 mars 2003 se solde par un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros, en hausse de 100 % par rapport à l'exercice précédent, et un résultat net positif de 100.000 euros.

#### Croissance accélérée et rentable (2003-...)

L'exercice 2003-2004 est celui du renforcement de la notoriété de la marque et de la Société en tant que distributeur spécialiste de produits informatiques et électroniques grand public, grâce à une politique commerciale agressive (mise en place de services, achats d'impulsions...), et au développement de nouvelles gammes de produits (téléphonie, DVD...).

L'exercice clos le 31 mars 2004 se solde par un chiffre d'affaires de 108,7 millions d'euros, en hausse de 140 % par rapport à l'exercice précédent, et un résultat net positif de 2,7 millions d'euros.

La Société continue de croître rapidement, orientant sa stratégie sur un renforcement de son offre de produits, de prix et de services (lancement en juin 2004, de son offre "3 fois sans frais" permettant à un acheteur de payer en 3 mensualités sans frais toute commande supérieure à un certain montant, campagne de publicité comparative en novembre 2004...). Cette stratégie permet à la Société d'homogénéiser davantage la répartition de son chiffre d'affaires entre ses différentes gammes de produits. La part des produits informatiques et de mobilité passe ainsi de 60 % du chiffre d'affaires en 2002 à 52 % en 2004.

L'exercice clos le 31 mars 2005 se solde par un chiffre d'affaires de 178,6 millions d'euros, en hausse de plus de 63 % par rapport à l'exercice précédent, et un résultat net positif de 7,8 millions d'euros (comprenant l'activation d'une charge d'impôt différé à hauteur de 2,6 millions d'euros et la prise en compte d'une charge de 0,5 million d'euros liée à l'attribution de BSPCE, conformément aux normes IFRS), en hausse de 188 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux de croissance du chiffre d'affaires de la Société est significativement plus élevé que celui du secteur (la croissance moyenne de l'activité pour le commerce en ligne en 2004 est de 53 %. (Source : FEVAD (Fédération des entreprises de vente à distance) – Estimations 2005 Chiffres clés).

## 5.2 LA SOCIETE EN QUELQUES CHIFFRES

### Principales données financières depuis sa création

En millions d'euros	03/00 <sup>(1)</sup>	03/01 <sup>(1)</sup>	03/02 <sup>(1)</sup>	03/03 <sup>(2)</sup>	03/04 <sup>(3)</sup>	03/05 <sup>(3)</sup>
Chiffre d'affaires . . . . .	3,0	15,0	22,0	45,6	108,7	178,6
Taux de croissance . . . . .		400,0 %	46,7 %	104,5 %	144,5 %	62,7 %
Résultat opérationnel . . . . .	-3,0	-7,6	-5,1	0,1	2,7	5,3
Résultat av impôt . . . . .	-3,0	-7,6	-5,1	0,1	2,7	5,3
Résultat net . . . . .	-3,0	-7,6	-5,1	0,1	2,7	7,8

En millions d'euros	03/00 <sup>(1)</sup>	03/01 <sup>(1)</sup>	03/02 <sup>(1)</sup>	03/03 <sup>(2)</sup>	03/04 <sup>(3)</sup>	03/05 <sup>(3)</sup>
Immobilisations . . . . .	0,6	1,7	0,4	0,2	0,4	0,5
Disponibilités . . . . .	2,3	4,7	5,1	4,1	6,4	9,7
Situation nette . . . . .	2,5	6,2	3,7	3,8	6,7	15,2

<sup>(1)</sup> Données sociales en normes françaises.

<sup>(2)</sup> Données consolidées en normes françaises.

<sup>(3)</sup> Données consolidées en normes IFRS.



## 5.3 DESCRIPTION DES ACTIVITES ET DE L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

### 5.3.1 Offre de produits et services

La Société a une position de leader de la distribution en ligne de produits informatiques et électroniques grand public en France. Son site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) offre une large gamme de produits composée essentiellement de produits informatiques, photo et vidéo numérique, hifi et son numérique ainsi que de nombreux services associés, le tout à des prix très compétitifs.

#### 5.3.1.1 Produits

Le site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) propose un choix complet de plus de 10.000 références de produits à la pointe de l'innovation technologique parmi les plus grandes marques à des prix de l'ordre de 15 à 20 % moins cher que ceux pratiqués par la distribution traditionnelle. Le tableau ci-dessous illustre la répartition du chiffre d'affaires en fonction des principales catégories de produits vendus :

En % du chiffre d'affaires	Exercice clos le		
	03/03	03/04	03/05
Informatique (PC, portables, PDA, composants...) . . . . .	60 %	56 %	52 %
Photo et vidéo numériques . . . . .	20 %	24 %	27 %
Hi Fi (TV, lecteurs DVD, mini chaines...) . . . . .	14 %	13 %	13 %
Son numérique . . . . .	4 %	5 %	6 %
Autres . . . . .	2 %	2 %	2 %
TOTAL . . . . .	100 %	100 %	100 %

#### 5.3.1.2 Services

Au cours des années passées, la Société a souvent été pionnière dans le domaine des services proposés en pratiquant une politique de prix et de services innovante, visant à offrir à ses clients le niveau de service le plus élevé, comparable à celui proposé par les acteurs de la distribution traditionnelle les plus dynamiques en la matière.

La Société a ainsi développé son offre de service dans les domaines suivants :

- (i) le conseil avant vente (aide à la commande, choix des produits...) :
  - un service téléphonique de conseil (ligne surtaxée pour le client : 0,34 euro / min) ;
  - mise à disposition d'un système de notation des produits de la Société ;
  - accès aux résultats de tests effectués par la Société sur un certain nombre de produits. La Société envisage de généraliser ce service à l'ensemble des nouveaux produits d'ici quelques mois afin de permettre des comparaisons entre produits d'une même famille) ;
  - existence d'un forum, véritable lieu d'échange entre les clients et/ou les visiteurs du site ;
- (ii) le confort d'achat :
  - une transparence totale sur la disponibilité des produits : le site affiche en temps réel le niveau des stocks disponibles. Environ 80 % des produits vendus chaque jour sur le site sont en stock ;
  - un suivi en temps réel de la commande via :
    - un service téléphonique dédié (ligne surtaxée pour le client : 0,22 euro / min.) ;
    - une visualisation sur le site avec des liens vers les sites des transporteurs ;
  - une période de rétractation légale étendue contractuellement de 7 à 15 jours ;

## CHAPITRE 5

### ACTIVITES DE LA SOCIETE

(iii) la souplesse des moyens de paiement :

- tous les moyens de paiement sont acceptés : Cartes Bleues, chèques, virements, mandat cash, Cartes Aurore, Cartes American Express ;
- le débit des cartes bancaires se fait au moment de l'expédition des commandes, et non à la commande (en partenariat avec ATOS). Rue Du Commerce fut l'un des premiers sites en France à pratiquer le débit à l'expédition de la commande, lui permettant d'éviter tout flux de trésorerie en cas d'annulation d'une commande par un client ;
- la possibilité offerte aux clients de payer en 3 fois sans frais les commandes d'un montant supérieur à un certain seuil ;

(iv) les garanties du service après vente :

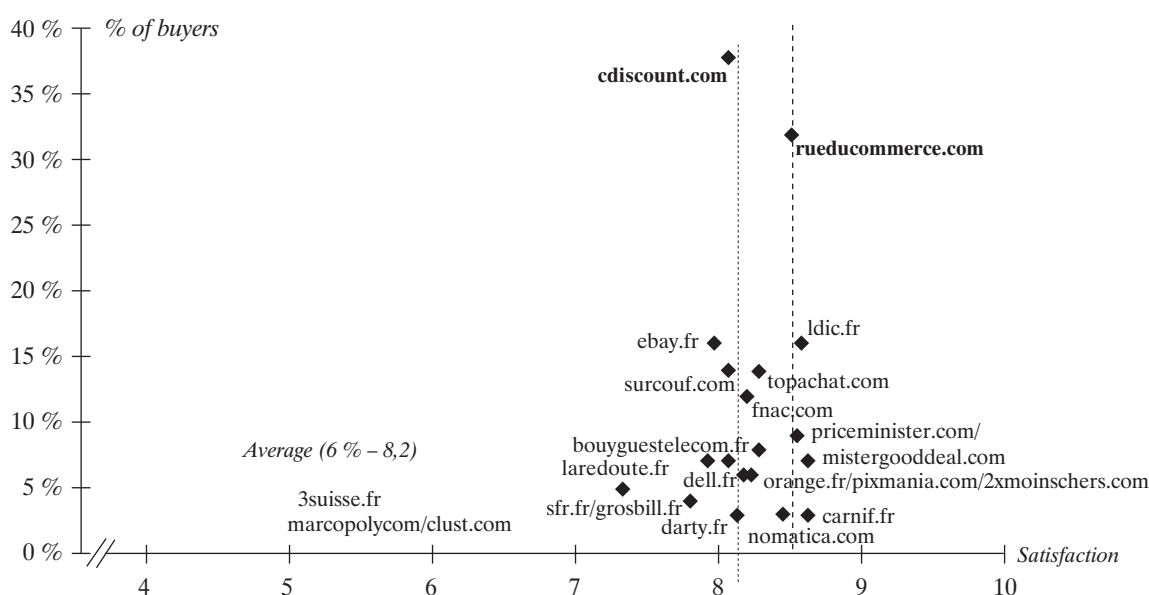
- à travers le « Contrat OR » : Ce service permet, en cas de panne du produit pendant la première année suivant l'achat du produit, d'obtenir dès réception et vérification du caractère défectueux du produit par la Société un bon d'achat d'un montant égal à la valeur d'origine du produit. Le prix de ce service se situe entre 3,9 % et 6,9 % du prix selon la catégorie du produit acheté ;
- à travers la garantie du constructeur : la réparation des produits est alors assurée par les constructeurs dans un délai qui peut varier, en général entre 4 et 8 semaines. La Société assure alors la logistique en amont et en aval avec le constructeur ;
- à travers une offre d'extension de garantie ; et

(v) l'assurance du meilleur prix : la Société a été le précurseur du « remboursement de la différence » dans le cas où le client trouverait le même produit à un meilleur prix sur un site français concurrent. Ce service apporte une forte notoriété au site sans altérer sa rentabilité.

La Société entend poursuivre sa politique innovante et conserver son avance par rapport à ses concurrents qui ont forgé son image dans l'esprit des consommateurs. D'autres projets concernant les services et les offres sont à l'étude (cf. 5.6 « Stratégie et développement »).

Cette politique lui permet aujourd'hui d'être en position de leader de la vente en ligne de produits informatiques et électroniques grand public par Internet.

La note de satisfaction attribuée par les personnes interrogées qui ont déjà acheté du matériel informatique sur le site, [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com), (32 %) ressort parmi les meilleures à 8,5 sur 10.



Source : TNS Sofres - 06/04

### 5.3.2 Commercialisation et marketing

La Société considère que l'utilisation d'Internet pour la distribution de ses produits constitue un outil marketing puissant, car il permet d'établir une communication régulière (quotidienne le cas échéant) et une relation approfondie et personnalisée avec ses clients, et ce pour un coût peu élevé. Ces éléments lui permettent de mener une politique marketing ciblée et réactive, lui conférant un avantage compétitif par rapport aux acteurs de la distribution traditionnelle et de la vente par correspondance.

Désireuse dès sa création de valoriser ces atouts, la Société a toujours suivi une politique marketing innovante, et a été le premier des distributeurs de produits informatiques et électroniques grand public par Internet à proposer un certain nombre de services comparables à ceux proposés par les acteurs de la distribution traditionnelle les plus dynamiques en la matière (débit de la carte bancaire à l'expédition du colis, remboursement de la différence, paiement en 3 fois sans frais, service après vente...).

La Société a ainsi fait le choix d'un positionnement et d'une politique marketing de proximité, comme l'attestent la simplicité de navigation sur son site, la présentation par boutiques (c'est-à-dire par famille de produits), sa marque « rue du commerce » et la variété et la qualité de son offre commerciale.

#### 5.3.2.1 *Un marketing efficace*

La Société a depuis ses origines mis en place une stratégie marketing audacieuse associée à des services innovants pour fidéliser ses clients.

La Société utilise son site pour réaliser et mettre en avant :

- des offres commerciales spécifiques :
  - opérations spéciales : une offre par jour sur 1 (ou plusieurs) produit « l'offre du jour » ;
  - opérations de remises sur des catégories entières pendant une période définie ;
  - ventes Flash : réduction sur quelques produits pendant une durée déterminée, au cours de la journée ;
  - coupons de réductions immédiates par palier de commande ;
  - pourcentages de réduction immédiate sur le site ; et
  - déstockage (vente de produits d'occasion reconditionnés ou de produits neufs qui ne sont plus dans les circuits classiques de distribution).
- des offres relatives aux frais de port :
  - frais de port offerts pour toute commande de plus de 100 euros. En dessous, 4,5 euros TTC de frais de port ; et
  - frais de port sur les commandes de films DVD : 2 euros pour 1 DVD, 1 euro pour 2 DVD, gratuit au delà de 3 DVD.

Afin de fidéliser ses clients et les visiteurs du site, la Société permet à ceux qui le souhaitent de s'abonner à sa newsletter afin de bénéficier d'offres commerciales avantageuses ; la Société s'adresse régulièrement à eux à travers :

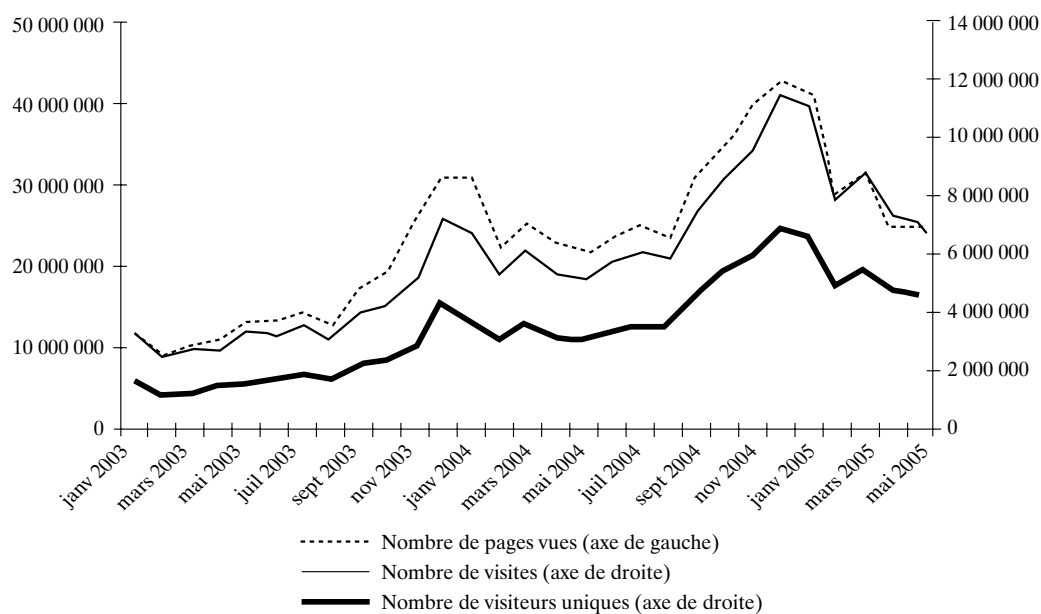
- un e-mailing quotidien à l'ensemble des abonnés avec les produits vedettes du jour, vendus à prix promotionnel ;
- des e-mailings hebdomadaires thématiques à l'ensemble des abonnés ; et
- des e-mailings ponctuels sur des cibles spécifiques : selon les achats antérieurs (cross-selling), selon la dernière date de commande (fréquence), selon le montant des achats, selon des événements spécifiques (relationnel).

## CHAPITRE 5

### ACTIVITES DE LA SOCIETE

Pour enrichir encore sa base client, la Société a enfin mis en place un système de parrainage qui permet aux clients existants du site de faire bénéficier leurs filleuls de bons de réductions. Par ailleurs, chaque nouveau client reçoit un cadeau de bienvenue (*welcome pack*) dans son premier colis lui offrant des avantages tarifaires sur sa prochaine commande.

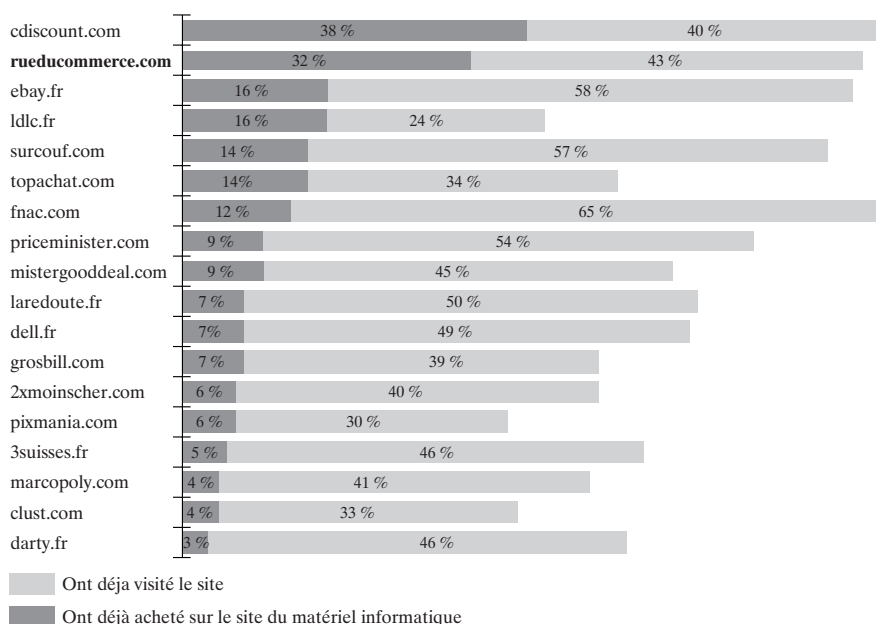
Cette stratégie commerciale, basée sur un savoir faire et une créativité marketing, a permis à la Société d'augmenter significativement sa visibilité : le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de pages vues, de visites et de visiteurs uniques entre janvier 2003 et mai 2005. Ainsi, le nombre de visiteurs uniques s'élevait à 4,6 millions en mai 2005, contre 3 millions en mai 2004 et à 1,5 million en mai 2003.



Source : système de suivi "Dart" de la société Cible Click.

Le tableau ci-dessous illustre la notoriété et l'efficacité du site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) qui ressort en deuxième position.

#### Consultation et transformation à l'achat (matériel informatique)



Source : TNS Sofres – 06/04

### 5.3.2.2 Une gestion de la relation client internalisée

L'achat de produits onéreux (le panier moyen des clients de la Société est supérieur à 200 euros) implique une confiance importante de la part des clients. Pour optimiser cette relation, la Société, a internalisé dès l'origine les fonctions de service aux clients, notamment en conservant un centre d'appels internalisé au sein même de son siège social. Cette internalisation lui permet de gérer avec toute la fiabilité requise la remontée de l'information en provenance de ses clients et la communication qu'elle souhaite mener à leur égard.

### 5.3.3 Clients

Rue Du Commerce estime qu'elle disposait en mai 2005 de plus d'un million de clients (c'est-à-dire de particuliers ayant ouvert un compte sur le site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) en saisissant ses coordonnées) soit 4 fois plus qu'en 2003.

#### 5.3.3.1 Typologie

En mai 2005, les ventes de la Société étaient réalisées en France à plus de 99 %, le reliquat étant réalisé en Belgique et au Luxembourg.

En France, la répartition géographique du chiffre d'affaires est proche de la répartition de la population, les régions Ile de France et Provence Alpes Cote d'Azur étant toutefois légèrement surreprésentées.

La répartition des clients par tranche d'âge est la suivante :

Répartition des clients Rue Du Commerce par tranche d'âge :

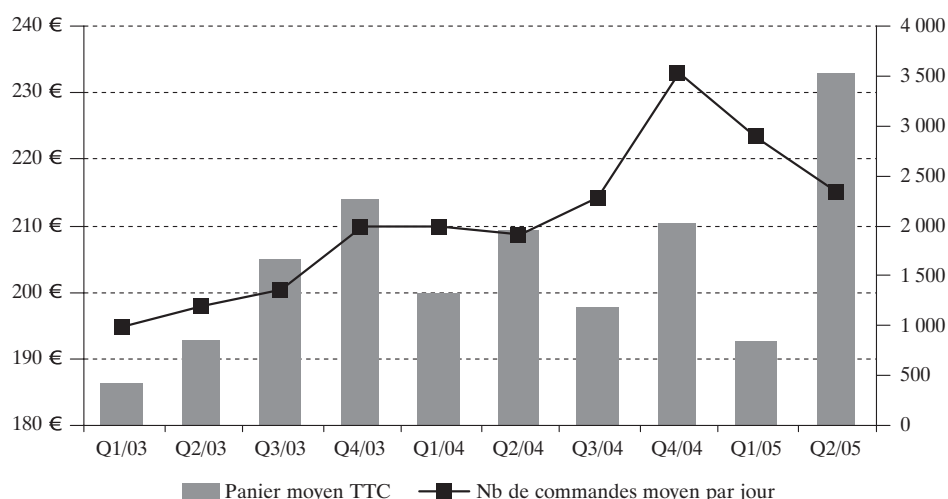
< ou = 18 ans . . . . .	2%
19 - 25 ans . . . . .	15%
26 - 35 ans . . . . .	36%
36 - 45 ans . . . . .	24%
46 - 55 ans . . . . .	15%
> ou = 56 ans . . . . .	9%

Source : Base marketing Sogec – mai 2005.

Le profil type du client de Rue Du Commerce est aujourd'hui un citoyen masculin âgé de 36 ans. Ce profil évolue vers une féminisation progressive : ainsi les clients étaient masculins à 81 % en mai 2005, contre 90 % en juin 2003.

#### 5.3.3.2 Base clients

(i) Evolution du panier moyen et du nombre moyen de commandes par jour depuis 2003



Source : Sogec – Rue Du Commerce

## CHAPITRE 5

### ACTIVITES DE LA SOCIETE

Le graphique ci-dessus illustre la progression du montant du panier moyen et du nombre de commandes. Au second trimestre 2005, le panier moyen était de l'ordre de 233 euros alors qu'il s'élevait à 209 euros au second trimestre 2004 et à 193 euros au second trimestre 2003. Le montant du panier moyen de la Société constitue un montant élevé pour la vente à distance dont le montant moyen était estimé en France à 53,8 euros en 2003 et 57,3 euros en 2004 par la FEVAD.

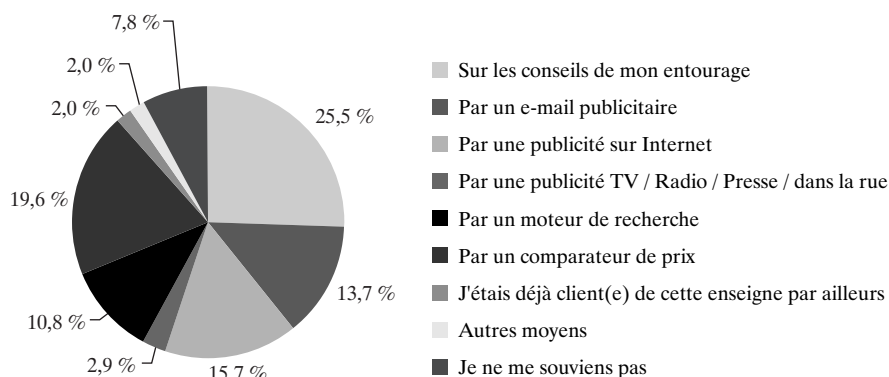
Par ailleurs, le nombre moyen de commande par jour a atteint 2.324 au second trimestre 2005 alors qu'il s'élevait à environ 1.917 au second trimestre 2004 et à 1.192 au second trimestre 2003.

D'un point de vue de la saisonnalité, la répartition du chiffre d'affaires tout au long de l'année est relativement équilibrée, avec toutefois une sur-pondération de la période des fêtes de fin d'année (le mois de décembre représentant de 15 à 18 % de l'activité annuelle).

Ainsi, depuis 2003 la Société connaît une croissance importante aussi bien en nombre qu'en montant de commandes.

#### (ii) Origine des nouveaux clients

Comme le montre le graphe ci-dessous, l'origine des nouveaux clients de la Société, pour l'achat d'appareils électroniques et d'appareils photos, est diversifiée, avec une prépondérance pour les recommandations de l'entourage, démontrant ainsi la notoriété de la marque.



Source : TNS Sofres 06/04

### 5.3.4 Organisation de la Société

#### 5.3.4.1 Organisation opérationnelle

##### (i) Equipe dirigeante

La Société a mis en place un comité de direction composé de sept personnes qui se réunit selon un rythme hebdomadaire et assure la mise en place et le suivi de la stratégie à court terme de la Société.

#### Comité de Direction

##### **Gauthier Picquart, 38 ans, président du conseil d'administration et directeur général**

Gauthier Picquart s'est forgé une solide expérience dans les domaines du marketing et du commerce. En 1993, avec deux associés, il crée Syracuse, qui, en 5 ans, s'impose comme le plus gros distributeur français de coupons de réduction au profit des consommateurs. En 1997, Gauthier Picquart et ses associés revendent Syracuse au groupe HIGH CO. Il quitte l'entreprise en 1998 et décide de mettre à profit ses connaissances sur le marché électronique. Auparavant, il a travaillé pendant 3 ans comme chargé de mission au Figaro puis a rejoint une société de consulting et de marketing. Gauthier Picquart est titulaire d'un Magistère de Communication du Celsa (Paris Sorbonne).

##### **Patrick Jacquemin, 42 ans, directeur général délégué**

Patrick Jacquemin apporte à la Société une expertise de près de 10 ans dans les domaines de l'informatique et de l'Internet. Début 1998, à la suite du rachat de Ziff Davis par Softbank, alors Directeur marketing puis Directeur Général de Softbank Europe, Patrick Jacquemin devient PDG de Ziff Davis France. L'éditeur Ziff Davis est le premier groupe mondial de médias spécialisés dans l'informatique et l'Internet. Précédemment, il a occupé pendant

4 années les fonctions de responsable du marketing revendeurs puis responsable grands comptes au sein de Compaq. Après un diplôme de l'ISA (MBA HEC), Patrick Jacquemin a débuté sa carrière dans le secteur financier.

***Julien Weydert, 37 ans, directeur financier***

Julien Weydert a rejoint la Société en mai 2000 après avoir accompli deux années en tant que contrôleur financier européen chez Boise Cascade Office Products (2ème groupe mondial de distribution de fournitures de bureau, au travers de sa filiale JPG en France notamment). Julien Weydert a travaillé successivement à la Société Générale Australie en tant qu'analyste crédit de 1990 à 1992, puis dans le Groupe Vivendi en tant que contrôleur financier France et International de 1992 à 1998. Julien Weydert est titulaire d'une Maîtrise des Sciences de Gestion de l'Université Paris IX Dauphine, et d'un DESS Finance d'Entreprise.

***Valérie Abehsera, 36 ans, directrice marketing***

Valérie Abehsera a rejoint la Société en février 2000. Elle a travaillé auparavant dans l'agence de publicité Leo Burnett Israël en tant que responsable commercial, de 1997 à 2000. Précédemment, Valérie Abehsera était responsable du développement de l'agence de conseil en marketing opérationnel groupe D pendant 3 ans. De 1992 à 1994, Valérie Abehsera a occupé la fonction de chef de publicité dans la régie d'affichage en grande distribution, Médiaperformance. Valérie Abehsera est diplômée de l'ESSEC.

***Yannick Simon, 36 ans, directeur technique***

Yannick Simon a rejoint la Société en août 1999 afin de coordonner les développements informatiques, le choix des technologies, des prestataires de services, du front office et de l'informatique interne. De 1996 à 1999, Yannick Simon a occupé le poste de Responsable de département dans la société Webnet, spécialisée dans la conception d'Intranet-Extranet pour les grands comptes. Précédemment, il a occupait la fonction d'ingénieur logiciel et avant vente dans la société SYS-COM Ingénierie, SSII spécialisée dans la tierce maintenance applicative, secteur tertiaire. Yannick Simon est diplômé des Arts et Métiers.

***Christophe Reinling, 32 ans, directeur produits***

Christophe Reinling a rejoint la Société en septembre 1999 pour développer le catalogue produits, le sourcing et définir la politique achat. De 1997 à 1999, Christophe Reinling a occupé le poste de chef de produits dans diverses entreprises de hard discount et d'importation en matériel informatique & multimédia. Christophe Reinling est titulaire d'une Maîtrise de Sciences de Gestion Option Finance de l'Université d'Evry Val d'Essonne, et d'un DESS Achat International de l'IECS de Strasbourg.

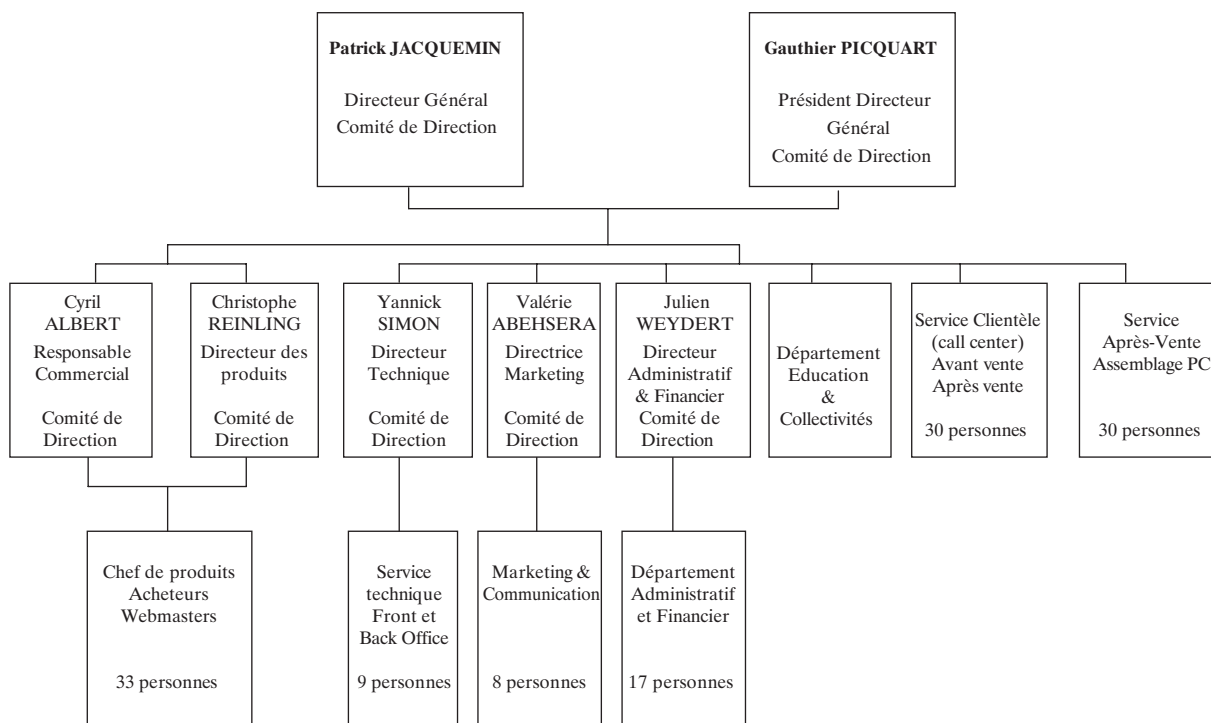
***Cyril Albert, 34 ans, responsable commercial***

Cyril Albert a rejoint la Société en juin 2001 après avoir travaillé pendant plus de 2 ans en tant que chef de produits logiciels et jeux vidéo chez CD & Co (rachetée par Rue Du Commerce en 2001). Auparavant, il avait occupé différents postes d'acheteur chez Boulanger et FNAC. Après une formation scientifique, Cyril Albert s'est orienté vers une formation commerciale et marketing (Bac + 3 / Maîtrise).

## CHAPITRE 5

### ACTIVITES DE LA SOCIETE

#### (ii) Organigramme



#### 5.3.4.2 Achats

##### (i) Recherche de produits

L'achat est un des métiers de base de la Société. La capacité à proposer des offres promotionnelles régulières fait partie intégrante du marketing du site [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com). Rue Du Commerce se doit donc d'établir et de développer des relations au meilleur niveau avec les grandes marques pour être à même de négocier avec elles à un niveau stratégique.

Historiquement, les premiers fournisseurs de Rue Du Commerce ont été des grossistes, principalement les filiales françaises des grands groupes américains. Compte tenu de sa politique d'extension de la gamme d'une part, et d'achat au meilleur prix d'autre part, la Société a depuis été amenée à diversifier largement ses approvisionnements et compte aujourd'hui plus de 400 fournisseurs dans le monde.

La Société a acheté en 2004 ses produits auprès de plusieurs types de fournisseurs, français (50 %) et étrangers (50 %, dont environ 30 à 40 % en Europe et 10 % en Asie). En France, elle se fournit auprès :

- de grossistes, notamment pour l'informatique (Techdata, Ingram,...)
- de fabricants pour la hifi et la photo (Sony, Minolta, Nikon),
- de traders qui proposent des lots de produits encore référencés dans les catalogues des constructeurs, et
- de brokers qui proposent des lots de produits qui ne sont plus référencés dans les catalogues des constructeurs.

A l'étranger, la Société achète essentiellement des produits hifi et photos auprès de grossistes et de traders, notamment en Europe du Nord où la concurrence sur ces produits est souvent plus vive et les prix plus attractifs.

La Société se fournit également en Asie pour certains composants informatiques (10 % des achats), notamment les clés USB, barrettes mémoires, lecteurs MP3...

Sur l'exercice clos le 31 mars 2005, le fournisseur le plus important représente 8,6 % du total des achats, les 5 premiers fournisseurs représentent 27,2 % du total des achats et les 10 premiers fournisseurs 40,5 % du total des achats.



La Société commercialise également sous sa propre marque 4 à 5 modèles de PC à coût réduit, qui sont assemblés au fur et à mesure des commandes, par une dizaine de salariés de la Société basés dans les locaux situés à Lyon. La dizaine de composants utilisée pour le montage de ces PC est également achetée en Asie.

Enfin, de manière plus marginale, la Société peut acheter des produits de destockage (produits sortis des catalogues et d'occasion) auprès de brokers étrangers.

Rue Du Commerce a pour politique de limiter le recours aux marges arrières de la part de ses fournisseurs, de façon à conserver toute sa liberté dans la fixation des prix. En termes de délais de règlement, la Société obtient aujourd'hui un délai moyen de 30 jours (contre 0 en mars 2002).

*(ii) Gestion des achats et des stocks*

Le stock de la Société représente habituellement 15 jours de chiffre d'affaires et 80 % du chiffre d'affaires journalier est réalisé sur des produits en stock. La gestion et la rotation des stocks constituent un élément clé de la gestion de la Société.

La Société précise sur son site Internet, pour chaque produit vendu, son état de disponibilité et le délai estimatif nécessaire pour honorer la commande. Ainsi, pour un produit indisponible en stock mais disponible chez le fournisseur, la Société indique un délai d'expédition de 4 à 10 jours ou 10 à 15 jours maximum à compter de la commande. Pour un produit qui n'est pas non plus disponible chez le fournisseur, le délai d'expédition est indiqué comme supérieur à 15 jours à compter de la réception de la commande.

Dans ce cadre, et afin d'optimiser au mieux la gestion de ces stocks, la Société a mis en place un processus permettant d'évaluer leur niveau et leur risque d'obsolescence en temps réel. Elle a également mis en place une politique d'analyse très fine des ventes de produits et de leur élasticité au prix, sachant que la valeur des produits informatiques et technologiques tend à se déprécier rapidement.

Le département des achats compte aujourd'hui une trentaine de personnes réparties entre les chefs de produits, les acheteurs et les approvisionneurs.

*5.3.4.3 Logistique et transport*

*(i) Une logistique externalisée*

Dès les premières années d'exploitation, la Société a décidé de concentrer ses efforts sur son offre produits et son marketing clients et d'externaliser sa logistique, en conservant toutefois la maîtrise de tous les flux d'informations.

Ainsi, fin 1999, confrontée à l'afflux des commandes de fin d'année, la Société fait appel à un premier logisticien, BGM, qui disposait d'un entrepôt de 500 m<sup>2</sup>. Dès le mois d'avril 2000, la Société transfère sa logistique à VUPS, logisticien du groupe VU, plus à même d'accompagner la croissance de son chiffre d'affaires. En août 2001, la Société doit trouver un nouveau prestataire, VUPS ayant choisi de se concentrer sur des prestations internes. La Société choisit alors la CEPL (Compagnie Européenne de Prestations Logistiques), avec qui elle travaillera jusqu'en octobre 2003. La croissance continue et rapide de son volume d'activité amène la Société à rechercher un nouveau partenaire. Rue Du Commerce recourt aux services de Morin Logistic, société disposant d'une expertise dans le domaine du commerce en ligne et susceptible d'offrir la flexibilité nécessaire à la Société.

La Société est aujourd'hui l'un des principaux clients de Morin Logistic, ce qui lui assure une écoute toujours attentive de la part de son prestataire. Celui-ci est payé au colis envoyé, avec un système de prix dégressifs en fonction du volume. Il a une obligation de résultats, notamment en termes de délais, dont le non respect est sanctionné par un système de pénalités. Morin Logistic met actuellement à la disposition de la Société deux entrepôts d'une surface totale de 20.000 m<sup>2</sup> dont elle occupe actuellement 15.000 m<sup>2</sup>. Morin Logistic dispose des capacités nécessaires pour étendre son activité sur 40.000 m<sup>2</sup>, ce qui lui permet de faire face à une augmentation significative de son activité dans le futur.

Les commandes passées par la Société auprès de ses fournisseurs et en attente de réception sont transmises quotidiennement au logisticien. Les services informatiques de la Société assurent le traitement des commandes depuis la passation de commande du client jusqu'à l'envoi des ordres au logisticien. Ainsi, la Société envoie les commandes clients toutes les heures au logisticien qui assure alors la préparation des colis, le convoyage, le colisage, la pesée et l'étiquetage des produits. Le logisticien réceptionne les produits commandés et se charge de leur contrôle qualité ; la gestion des litiges éventuels avec les fournisseurs est assurée par la Société. Il remet ensuite

## CHAPITRE 5

### ACTIVITES DE LA SOCIETE

les colis au transporteur choisi par la Société. Le logisticien assure la remontée des informations à la Société en temps réel.

Le logisticien possède son propre système d'information. Une fois le colis préparé, la chaîne de logistique est entièrement automatisée, ce qui permet une grande fiabilité du système et facilite le suivi des colis.

Aujourd'hui, la Société gère un catalogue de 10.000 références et un volume de 4.000 commandes quotidiennes pouvant atteindre 15.000 commandes en période de forte activité.

#### *(ii) Transport*

Aujourd'hui, la plupart des produits vendus par la Société est livrée par La Poste. La Société propose également les services de livraison par Chronopost et au travers des 3.500 points de retrait-colis Kiala. La Société a signé avec tous ses transporteurs des contrats lui permettant de bénéficier de taux de remises basées sur les volumes traités.

La Société facture à ses clients un montant forfaitaire de 4,5 euros pour les commandes inférieures à 100 euros tandis qu'elle offre les frais de transport pour les commandes d'un montant supérieur à 100 euros.

La Société propose des frais de port spécifiques pour les DVD : 2 euros pour 1 DVD, 1 euro pour 2 DVD, gratuit au delà de 3 DVD.

Conformément à la loi pour la confiance en l'économie numérique, la Société reste le principal responsable vis à vis du client, même en cas de défaillance du fournisseur, du logisticien ou du transporteur, à charge pour elle de se retourner contre ses prestataires de services le cas échéant. Depuis sa création, Rue Du Commerce a toujours obtenu gain de cause dans de semblables situations.

#### *5.3.4.4 Service clients et service après vente*

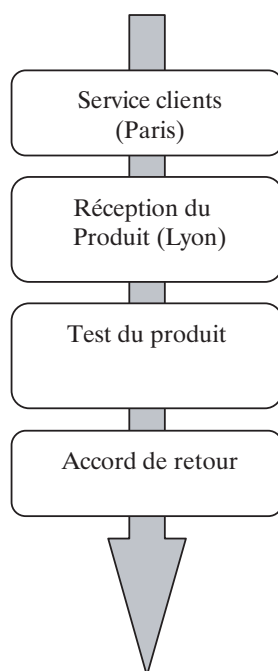
##### *(i) Service clients*

Le service clients de la Société est composé de 40 personnes, dont une vingtaine au service administratif qui assure l'administration des ventes (règlement, remboursement, opérations spéciales). Une vingtaine de personnes est également affectée au centre d'appels, accueillant et orientant les clients sur les questions relatives notamment aux délais de livraison ainsi qu'aux demandes de retours des produits. Le centre d'appels a pour objectif de répondre à plus de 80 % des appels dans la journée et à 98 % des emails en moins de 24 heures.

##### *(ii) Service après vente*

Le service après vente (SAV) de la Société, physiquement situé dans les locaux de son logisticien à Lyon, est assuré par les salariés de la Société. Ils occupent avec les 10 salariés de la Société en charge de l'assemblage des PC, une surface de 1.500 m<sup>2</sup> dans l'entrepôt du prestataire logistique.

Le SAV fonctionne de la manière suivante :



Les retours représentent entre 3 % et 5 % des produits envoyés.

Les produits font l'objet d'un suivi informatique tout au long de leur parcours. Les produits testés se répartissent équitablement entre les produits défectueux et les produits retournés après rétractation du client (extension du délai légal de rétractation de 7 jours à 15 jours).

Les produits défectueux sont retournés aux fournisseurs qui, dans le cadre de la garantie légale, les réparent ou les remplacent.

Sur l'année 2004, on constate une augmentation du chiffre d'affaires de plus de 60 %, du stock total de 30 % et du stock SAV de seulement 10 %, ce qui illustre l'amélioration constante par la Société du traitement des produits retournés.

#### 5.3.4.5 Marketing

L'équipe marketing est constituée de 9 personnes. Le pôle création est internalisé pour assurer la réactivité nécessaire au commerce en ligne (Rue Du Commerce envoie un emailing chaque jour) et limiter son coût.

En 2004, le budget marketing s'est élevé à 4,5 millions d'euros réparti entre publicité *on* et *off line* (2 millions d'euros) et les opérations promotionnelles (2,5 millions d'euros) de conquête ou de fidélisation. La publicité *on line* (60 % du budget publicitaire) est affectée essentiellement aux comparateurs de prix payés au clic ou au chiffre d'affaires et plus marginalement à l'achat d'espaces sur Internet (bannières,...). 22 à 25 % du chiffre d'affaires est généré par ces partenariats. La publicité *off line* est répartie entre des magazines spécialisés, des campagnes dans le métro parisien et des annonces radios.

Par ailleurs, environ 2.500 sites Internet de moindre importance mettent en avant les produits du [www.rueducommerce.com](http://www.rueducommerce.com) et sont rémunérés en fonction du chiffre d'affaires qu'ils drainent. Au total, ces sites affiliés génèrent 8 à 10 % du chiffre d'affaires de Rue Du Commerce.

#### 5.3.5 Moyens techniques

La Société a choisi d'internaliser la plupart de ses développements informatiques sauf dans certains domaines d'expertise (sécurisation des paiements et protection des systèmes) pour lesquels elle recourt à des prestataires extérieurs.

## CHAPITRE 5

### ACTIVITES DE LA SOCIETE

L'équipe informatique est constituée de 10 personnes qui s'occupent de la maintenance et du développement du site Internet, du système de gestion des commandes ("*back office*") et de la gestion du réseau, des serveurs et de la sécurité.

La Société ne souhaite pas externaliser cette fonction qui est au cœur du métier du e-commerce.

Dans ce domaine, la Société a des besoins d'investissement récurrents mais néanmoins limités (moins de 400.000 euros par an sur les trois dernières années).

#### 5.3.5.1 Site Internet

La première version du site a été créée en 1999 par la société Netforce, filiale de High Co. Depuis 2000, c'est l'équipe technique interne de Rue Du Commerce qui assure la maintenance du site et continue à améliorer son ergonomie et son efficacité.

La performance du site est optimisée par la société Akamaï qui héberge un certain nombre de pages et met à disposition des serveurs supplémentaires en cas de besoin en période de pointe. L'accord avec Akamaï permet de déployer beaucoup de contenu et d'afficher les pages très rapidement. Grâce à la puissance informatique obtenue, Rue Du Commerce peut proposer des options supplémentaires aux internautes, la principale étant l'affichage des stocks en temps réel.

#### 5.3.5.2 Système d'information ("*back office*")

Il s'appuie sur un système propriétaire entièrement développé et géré en interne par les équipes de la Société situées à Saint-Ouen. Certains serveurs informatiques sont en contrat de location longue durée. Rue Du Commerce héberge ses serveurs chez Colt qui fournit également la bande passante. Un site de secours (*back up* des serveurs et des bases de données) fonctionne en parallèle chez Completel.

Ce système gère la base produits, les stocks en temps réel, les commandes clients, les commandes fournisseurs, les ordres de préparation des commandes transmis au logisticien et la gestion des retours. Sa conception lui permet d'accompagner la croissance de Rue Du Commerce pour encore plusieurs années. Il met à la disposition de la direction un compte-rendu en temps réel du chiffre d'affaires et de la marge et hebdomadaire du niveau des stocks. Les chiffres du mois sont connus dès le premier jour du mois suivant. La base de données clients fait l'objet d'une analyse mensuelle par la Sogec dans une perspective de segmentation marketing.

L'ensemble de l'architecture est sécurisé par le système de sécurité pare-feu (*firewall*) Checkpoint.

#### 5.3.5.3 Sécurisation des paiements

La gestion et la sécurisation du paiement sont effectuées par Atos. Rue Du Commerce suit la recommandation de la CNIL en se refusant l'accès aux numéros de carte de paiement connus uniquement par Atos. Rue Du Commerce s'appuie sur une équipe de surveillance des commandes internalisée de 4 personnes qui vérifie certaines commandes identifiées grâce à des techniques de *scoring* comme présentant des risques. Par ce moyen Rue Du Commerce abaisse son taux de fraude effective à moins 0,10 % du chiffre d'affaires et en conséquence n'estime pas nécessaire de s'assurer sur les transactions financières ; ce taux est à comparer à un taux moyen de fraude de 0,20 % à 0,30 % sur les paiements à débiter sur les cartes bancaires selon FIA-Net.com (*La sécurité des transactions commerciales sur Internet* – Mai 2005).

#### 5.3.5.4 Centre d'appels

La Société dispose d'un autocommutateur téléphonique interne et externe permettant au centre d'appel de gérer un grand nombre de communications téléphoniques simultanées. Il est hébergé chez Rue Du Commerce et géré par Completel et AMEC Spie. Dans le cadre de son partenariat avec ces prestataires, la Société bénéficie en cas de difficulté technique d'une garantie d'intervention dans des délais réduits. Ce système, actuellement utilisé par une vingtaine de téléconseillers, peut en accueillir jusqu'à 100.

## 5.4 LE MARCHE DE LA SOCIETE

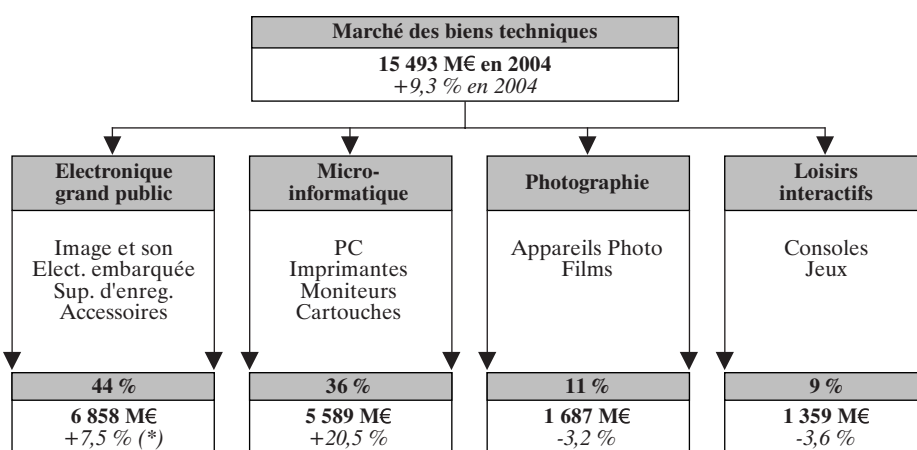
### 5.4.1 Le marché français des produits informatiques et électroniques grand public

#### 5.4.1.1 Description du marché

Le marché des produits informatiques et électroniques grand public est considéré comme le segment le plus dynamique de la consommation grand public. Ce marché, qui regroupe les produits bruns (audio, vidéo, supports d'enregistrement, électronique embarquée,...) et les produits gris (informatique), est estimé en 2004 en France à 15,493 milliards d'euros selon GFK.

Le marché de l'électronique grand public (audio, vidéo, support d'enregistrement,..) est estimé par la même source à 9,904 milliards d'euros en 2004 soit une progression de 3,9 % par rapport à l'année précédente. Le marché informatique grand public (matériel et consommables) est estimé quant à lui, toujours par GFK, à 5,589 milliards d'euros en valeur pour l'année 2004 soit une croissance de l'ordre de 20,5 % par rapport à 2003.

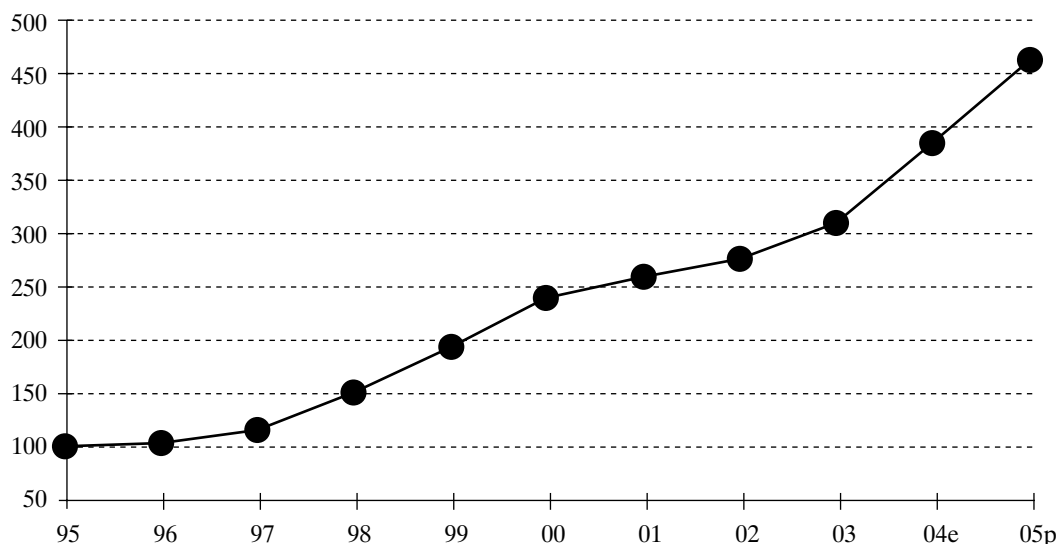
Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la consommation des ménages en électronique grand public en volume a fait un bon de 24 % en 2004.



(\*) +4 % hors supports d'enregistrements  
Source : GFK

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la consommation des ménages en électronique grand public en volume a fait un bond de 24 % en 2004.

**Conso. en électronique grand public**  
unité : indice en volume, base 100 en 1995



Source : Xerfi mars 2005

## CHAPITRE 5

### ACTIVITES DE LA SOCIETE

*Un marché en forte croissance marqué par les changements technologiques*

Le marché des produits informatiques et électroniques grand public est principalement stimulé par les innovations technologiques qui se traduisent par un renouvellement constant des lignes de produits offrant ainsi au consommateur un choix toujours plus vaste de produits plus performants.

Cette offre sans cesse renouvelée, couplée à des campagnes de publicité efficaces, encourage un consommateur de plus en plus réceptif à remplacer de plus en plus rapidement les produits traditionnels par des produits de nouvelle génération.

Le tableau ci-dessous illustre la croissance des ventes en France de certains produits de nouvelle génération qui est réalisée au détriment des produits traditionnels.

Produits	Evolution du chiffre d'affaires 2004/2003	Produits	Evolution du chiffre d'affaires 2004/2003
Téléviseurs LCD . . . . .	+317 M€	Téléviseurs cathodiques 4/3	- 46 M€
Téléviseurs Plasma . . . . .	+268 M€	Téléviseurs cathodiques 16/9e	- 167 M€
DVD vierges . . . . .	+116 M€	Cassettes vidéo vierges	- 24 M€

Sources GFK

La forte accélération de la croissance du marché des produits de haute technologie est amplifiée par la baisse des prix. En effet, la fabrication à grande échelle des articles qui sont diffusés auprès d'un public toujours plus important entraîne une baisse inéluctable des prix de ces produits.

A titre d'illustration et selon une étude de GFK du 4 février 2005, l'évolution des prix et des pourcentages de ventes des téléphones portables en fonction de leurs caractéristiques entre juin 2003 et novembre 2004 était la suivante :

Téléphone portable	Juin 2003		Novembre 2004	
	Prix	Pourcentage des ventes	Prix	Pourcentage des ventes
avec appareil photo . . . . .	450€	9 %	250€	53 %
sans appareil photo				
à écran couleurs : . . . . .	280€	91 %	120€	47 %
sans écran couleurs : . . . . .	120€		90€	

Pour les téléphones mobiles comme pour d'autres produits informatiques et électroniques grand public, l'innovation permet d'entretenir l'intérêt des consommateurs toujours plus friands de technologie et de nouveaux concepts.

#### 5.4.1.2 Perspectives du marché des produits informatiques et électroniques grand public pour 2005

Le marché de l'informatique et de l'électronique grand public, poussé par le dynamisme des industriels qui continuent à investir en recherche et développement et par l'appétit des consommateurs pour des produits toujours plus performants, devrait bénéficier de belles perspectives.

Bien que généralement moins forts qu'en 2004, les taux de croissance anticipés en France sur les principales familles de produits sont significatifs en 2005 :

<i>Millions de produits vendus</i>	<b>2004</b>	<b>2004/2003</b>	<b>2005<sup>e</sup></b>	<b>2005/2004</b>
<b>Enregistreurs DVD</b> . . . . .	0,58	+190 %	1,25	+115 %
<b>Téléviseurs LCD</b> . . . . .	0,42	+200 %	0,9	+114 %
<b>Baladeurs MP 3</b> . . . . .	1,55	+320 %	2,75	+77 %
<b>Téléviseurs plasma</b> . . . . .	0,14	+180 %	0,195	+39 %
<b>Appareils photo numériques</b> . . . . .	4,0	+60 %	5,1	+27,5 %
<b>PC</b> . . . . .	5,9	+12 %	6,7	+14 %
<b>Lecteurs DVD</b> . . . . .	6,35	+31,5 %	5,88	-7,4 %
<b>Magnétoscopes</b> . . . . .	0,95	-34,5 %	0,475	-50 %

Sources Simavelec et GFK

Ces anticipations sont poussées par des investissements publicitaires qui devraient suivre la même tendance haussière qu'en 2004. Les budgets des principaux annonceurs des secteurs informatiques et électroniques en France étaient les suivants :

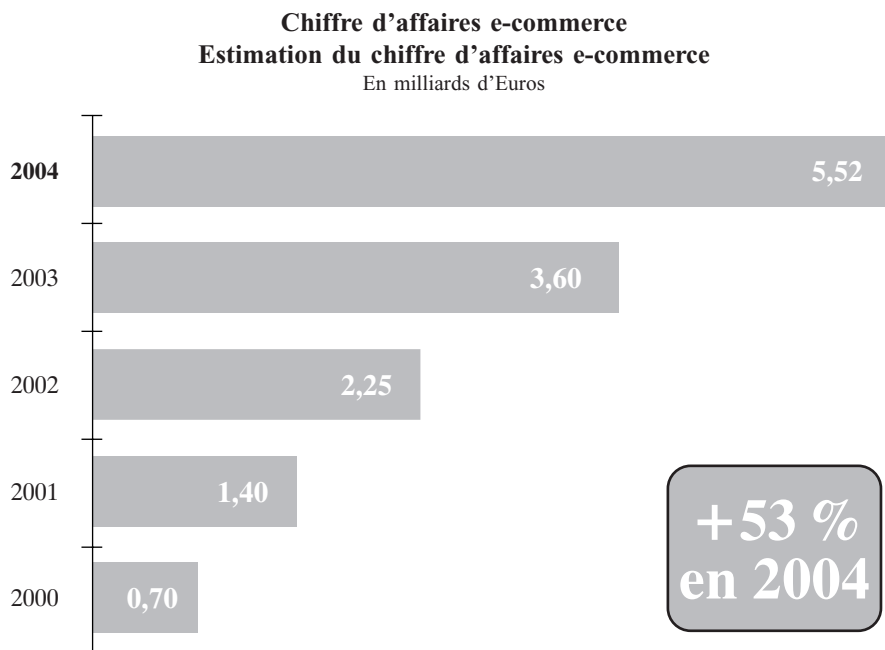
	<i>En millions d'euros</i>	
	<i>en 2004</i>	<b>Evolution 2004/2003</b>
<b>SFR</b> . . . . .	197,7	+20,4 %
<b>Orange France</b> . . . . .	142,4	+6,7 %
<b>France Telecom</b> . . . . .	126,4	+19,9 %
<b>Bouygues Telecom</b> . . . . .	112,3	+15,3 %
<b>Neuf Telecom</b> . . . . .	87,9	+323,9 %
<b>IBM France</b> . . . . .	44,1	+0,2 %
<b>HP</b> . . . . .	44,1	-29,3 %
<b>Microsoft</b> . . . . .	32,5	+72,9 %
<b>Dell</b> . . . . .	30,0	+70,3 %
<b>Sony</b> . . . . .	25,9	+10,1 %
<b>Canon</b> . . . . .	15,1	+31,8 %
<b>Intel</b> . . . . .	12,8	+0,4 %
<b>Philips</b> . . . . .	11,8	+14,2 %
<b>Apple</b> . . . . .	10,9	+154,7 %

Source : TNS Media Intelligence

Par ailleurs, depuis quelques temps le nouveau concept utilisé par les professionnels est celui de la convergence vers le tout numérique, ce qui devrait accélérer le taux de renouvellement de produits électrodomestiques des ménages français.

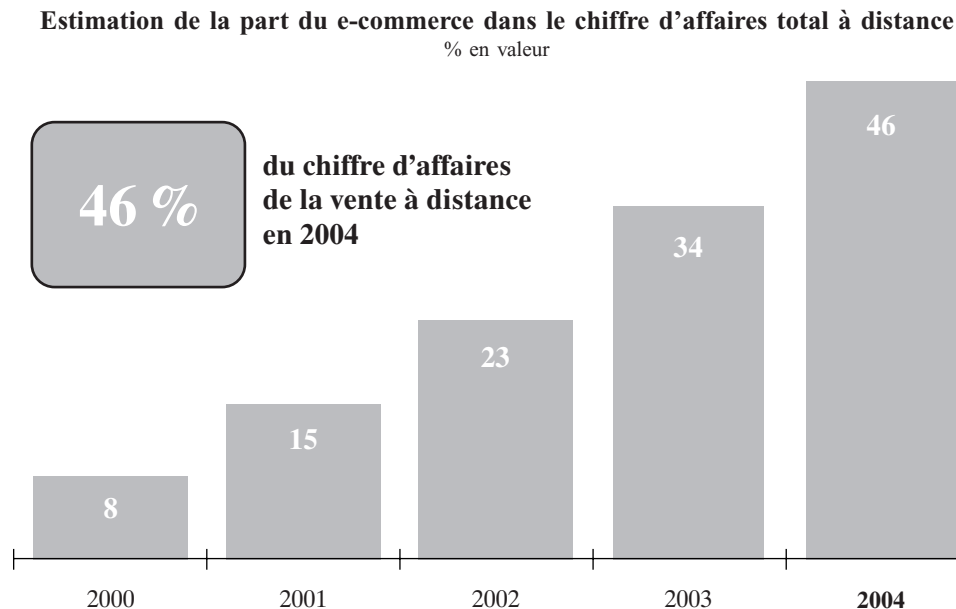
## 5.4.2 Le marché du commerce électronique en France

### 5.4.2.1 Description du marché en 2004



Source : FEVAD Edition 2005 – Chiffre clés

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, le commerce en ligne a augmenté en 2004 de 53 % par rapport à l'année précédente, avec 5,52 milliards d'euros de chiffre d'affaires.



Source : FEVAD Edition 2005 – Chiffre clés

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, la part du commerce en ligne dans le chiffre d'affaires de la vente à distance (produits et services confondus) représentait 46 % en 2004.

Aujourd'hui, la France compte environ 11,5 millions d'acheteurs en ligne, dont plus de 98 % semblent satisfaits et motivés pour continuer à faire des achats en ligne (Source : FEVAD – Edition 2005- Chiffre clés).

Plusieurs facteurs expliquent le développement rapide du commerce en ligne et ses perspectives dans l'hexagone.



5.4.2.2 Facteurs de croissance

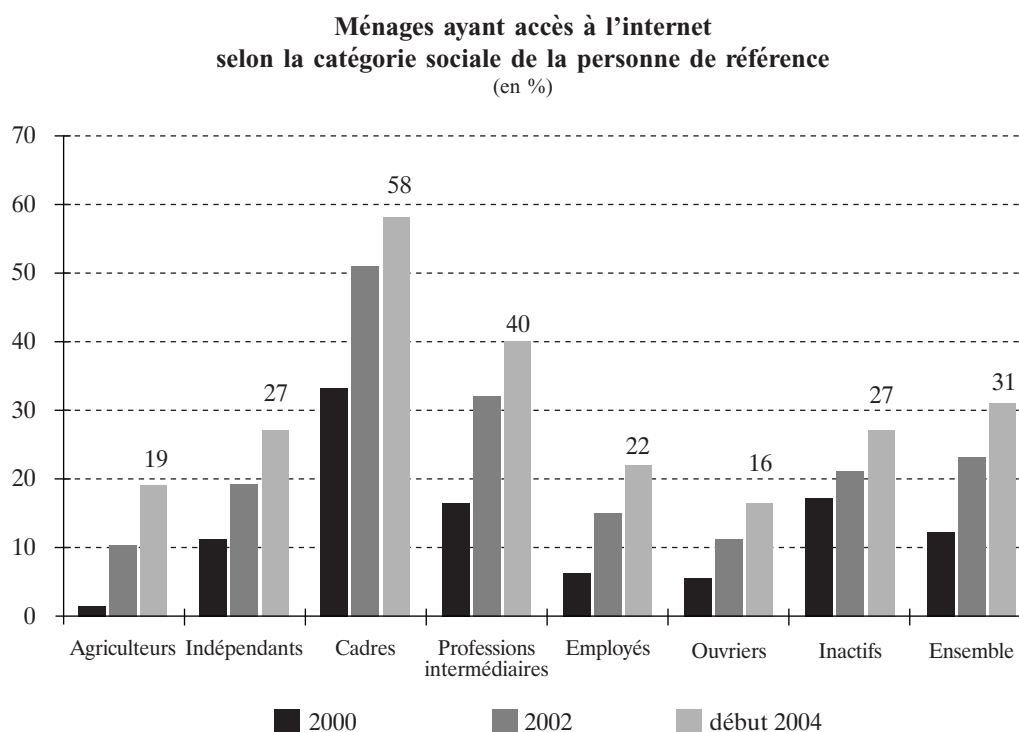
Augmentation du nombre d'utilisateurs d'Internet

En France, depuis 1999, la proportion de ménages connectés à l'Internet à domicile a quadruplé : 31 % des ménages français étaient connectés à l'Internet à domicile, en début d'année 2004, soit une augmentation de 3 points par rapport à mai 2003. (Source : Mission pour l'économie numérique – *Tableau de bord du commerce électronique*)

Le nombre de personnes utilisant l'Internet à domicile et/ou sur le lieu de travail ou d'étude en France a significativement progressé encore entre juin 2003 et juin 2004. En effet, selon Médiamétrie (*L'audience de l'Internet en France – Mai 2005*), près de 24 millions de Français de plus de 11 ans (soit 47 %) déclaraient s'être connectés sur l'Internet au cours du dernier mois (avril 2005), contre 22,9 millions (soit 44,7 %) en mai 2004 (+8 %).

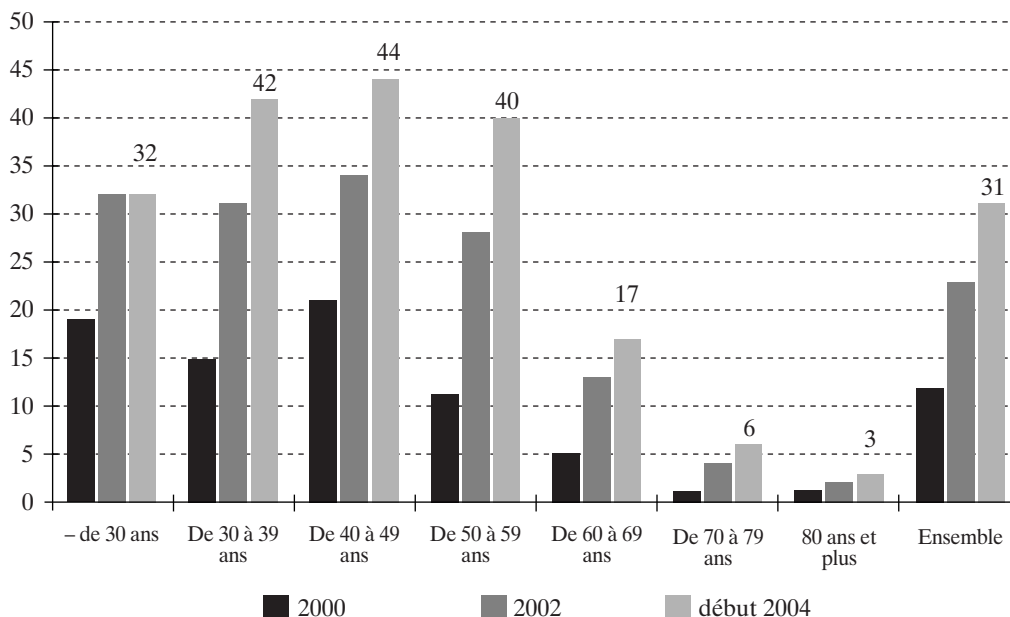
Toutefois, au sein de l'Union européenne, la France figure en douzième position en matière de connexion à l'Internet. Par comparaison, 52 % des foyers britanniques (2004) et 51 % des foyers allemands (2004) sont connectés à l'Internet à domicile. Cette situation résulte notamment d'un équipement des ménages français en micro-ordinateurs inférieur à celui de la majorité des autres pays européens (45 % début 2004 selon l'Insee). L'Allemagne et le Royaume-Uni, avec respectivement 62 % et 58 % des ménages équipés en micro-ordinateur en 2003, distancent largement la France sur ce point. La progression de l'équipement informatique des ménages français est constante et régulière (+5 points de pourcentage chaque année) et le potentiel du marché français demeure donc important.

Le taux d'accès à Internet de la population française selon la catégorie sociale et l'âge a évolué depuis 2000 comme suit :



Source : Insee – enquête permanente sur les conditions de vie des ménages – début 2004

**Pourcentage de ménages connectés à l'internet  
selon l'âge de la personne de référence  
(en %)**



Source : Insee – enquête permanente sur les conditions de vie des ménages – début 2004

L'accès à Internet à un public de plus en plus large permet à une population de plus en plus variée de réaliser ses achats sur des sites de commerce en ligne.

*Développement du haut débit*

Selon une étude de Médiamétrie (L'audience de l'Internet en France – Mai 2005), 61 % des internautes bénéficiant d'une connexion haut débit sont des acheteurs en ligne alors que seuls 45 % des internautes bénéficiant d'une connexion traditionnelle le sont.

Le confort qu'apporte le haut débit pour naviguer sur Internet et pour profiter pleinement des nombreux services en ligne est déterminant. Le développement du commerce en ligne paraît ainsi étroitement lié à celui du haut débit, qui connaît depuis les trois dernières années un essor considérable.

En effet, la connexion à l'Internet rapide, *via* les technologies autorisant les hauts débits (ADSL, câble, BLR), supérieurs ou égaux à 128 kbits/s, connaît une montée en puissance spectaculaire. L'offre de référence du marché est passée de 128 kbits/s à 512 kbits/s en 2003, puis à 1Mbit/s en 2004, selon l'ART (Autorité de Régulation des Télécommunications).

L'accès à l'Internet à haut débit en France est désormais parmi les moins chers en Europe. Pour un débit équivalent (le standard se situe à 1 mégabit par seconde), les prix ont été divisés par deux en deux ans, passant d'une fourchette de 40 à 85 euros par mois à celle de 20 à 45 euros.

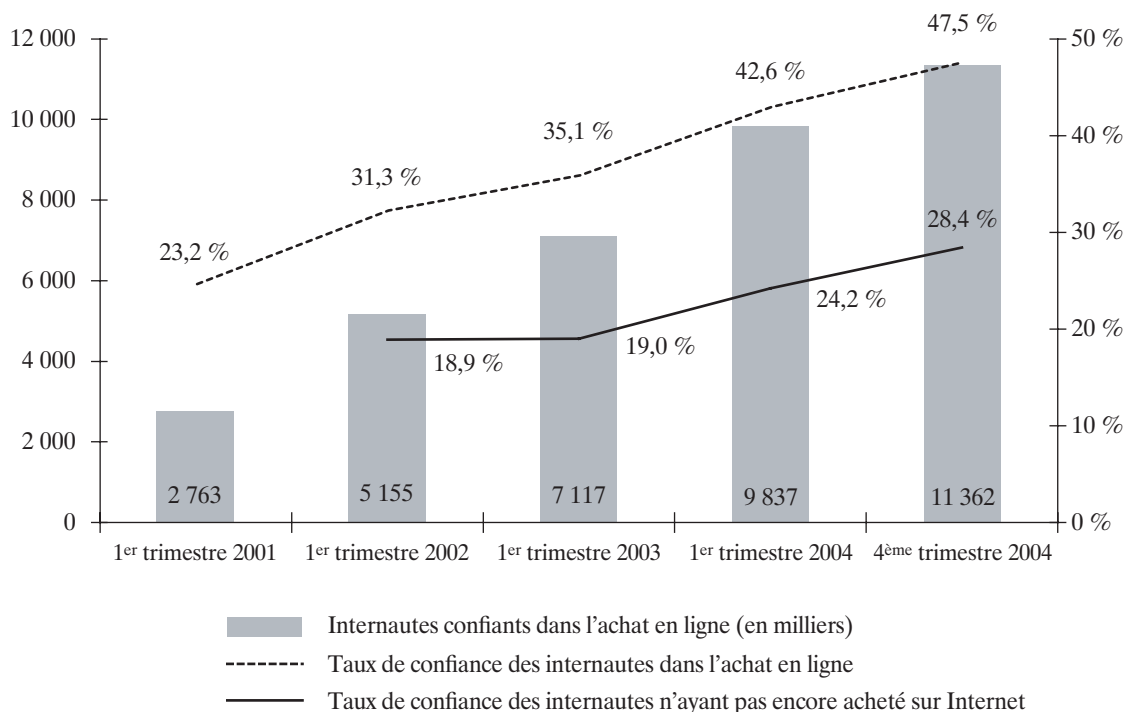
Au cours de l'année 2004, l'augmentation du nombre de connexions à haut débit restait très significative (+67 %), passant de 3,6 millions (fin 2003) à près de 6 millions (juin 2004) (Source : FEVAD), confortant l'objectif gouvernemental annoncé de 10 millions d'abonnés en 2007.

*Amélioration de la confiance des internautes dans la sécurité des transactions*

Le lent démarrage du commerce en ligne a souvent été expliqué par le manque de confiance des internautes dans la sécurité des transactions.

Entre 1999 et fin 2003, l'ensemble des commerçants en ligne a effectué d'importants investissements dans la sécurité des transactions. Désormais 91 % des sites de vente offrent un système de sécurisation des transactions et 98 % disposent d'un système de sécurité pare-feu ("*firewall*") qui garantit au client une sécurité maximum.

En septembre 2004, ce sont plus de 47 % des internautes qui affirment leur confiance dans l'achat en ligne contre 41 % à fin 2003 et 31 % en mars 2002 comme l'illustre le graphique ci-dessous.



Source : Etude FEVAD – Nilsen / Net ratings Observatoire des usages Internet – 1<sup>er</sup> trimestre 2005

### 5.4.3 La vente de produits informatiques et électroniques grand public sur Internet

La vente de produits informatiques et électroniques grand public est un des principaux moteurs du développement du commerce en ligne et de la vente à distance en générale.

La part des produits informatiques et électroniques grand public vendus aux particuliers par la vente à distance s'élève à 11 % en 2004 alors qu'elle représentait 9 % en 2003 et 3,9 % en 2002 ; elle représente un marché de 1 milliard d'euros soit environ 5 % du marché de l'informatique et de l'électronique grand public. La Société estime que 6 % de l'informatique et l'électronique grand public est vendu sur Internet en France, contre plus de 20 % aux Etats-Unis, montrant ainsi l'immense potentiel de ce marché en France à terme.

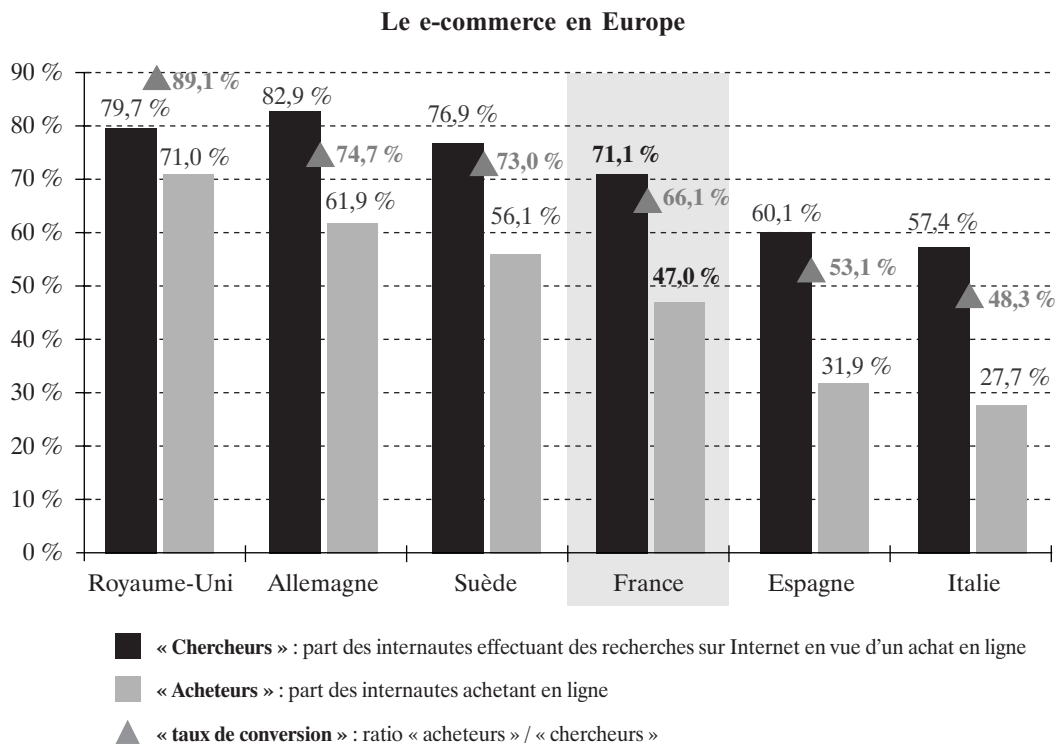
La Société estime que le secteur de la distribution sur Internet de produits informatiques et électroniques grand public bénéficie de 3 avantages immédiats par rapport aux acteurs de la distribution traditionnelle :

- des structures de coût plus légères qui permettent des prix plus compétitifs et une capacité marketing supérieure permettant un taux de rotation plus élevé des produits ;
- une offre de produits plus exhaustive par rapport à celle de la distribution traditionnelle ; et
- une forte adéquation entre le profil des internautes et la nature des produits vendus.

C'est ainsi que le dynamisme des sites comme Rue Du Commerce à proposer des services et des offres se rapprochant de plus en plus de la distribution classique tout en étant plus compétitif en termes de prix devrait permettre au commerce en ligne de gagner encore des parts de marché.

### 5.4.4 Les perspectives offertes par le marché de la distribution sur Internet en Europe du Sud

Les graphiques ci-dessous font apparaître le fort taux d'utilisation d'Internet comme source d'information pour faire ses achats et le faible taux d'achat par Internet en Espagne et en Italie, illustrant ainsi le fort potentiel de croissance de ces pays dans le domaine de la vente en ligne :



Source : Etude FEVAD – Nilsen / Net ratings Observatoire des usages Internet – 1<sup>er</sup> trimestre 2005

## 5.5 ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

La Société estime qu'elle détient une part du marché de la distribution en ligne de produits informatiques et électroniques grand public en France de 20 % ce qui lui confère une position de leader.

Il existe actuellement 3 types d'acteurs sur ce marché :

- les concurrents Internet dits “*pure players*” (Cdiscount, LDLC.com...).
- les entreprises de la distribution traditionnelle en magasins qui développent en parallèle une offre Internet sous la même marque (Fnac, Darty, Surcouf, grande distribution...) ; et
- les fabricants (Dell, Apple,...).

Parmi eux, il semble que les “*pure players*” soient les distributeurs qui se développent le plus vite.

### 5.5.1 Les concurrents Internet

#### 5.5.1.1 Les généralistes

##### **CDiscount**

Cdiscount est le principal concurrent de la Société par sa taille (son chiffre d'affaires est de 216 millions d'euros à fin 2004 selon le magazine LSA) et sa notoriété. Son offre, généraliste et centrée sur la vente de produits discount est cependant sensiblement différente de celle de la Société. Si CDiscount réalise une part de son chiffre d'affaires sur les produits informatiques et électroniques grand public, il est ainsi également très actif sur la vente de produits culturels (DVD...) et a développé de nombreuses autres boutiques : prêt-à-porter, maison, bricolage, jardin, etc...

### *Amazon*

Amazon est un vendeur en ligne généraliste présent dans de nombreux pays, il propose des produits diversifiés dans les domaines de l'électronique grand public, DVD, matériel informatique et téléphones portables mais aussi des produits de beauté, de l'alimentation, des produits culturels, etc.. Le groupe Amazon a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 7 milliards de dollars américains en 2004 au titre de l'ensemble de ses ventes mondiales. Le site de vente en ligne Amazon.fr ne proposait, jusqu'à récemment, qu'une offre limitée de produits d'électronique grand public et n'était donc pas un concurrent de la Société. Amazon France a annoncé le 5 juillet 2005 le développement de cette activité sur son site. La maison mère d'Amazon France est cotée à New York au Nasdaq.

#### 5.5.1.2 *Les spécialistes*

##### *Pixmania*

Pixmania est un distributeur d'appareils photos et de caméras qui s'est récemment orienté vers la vente de produits informatiques et électroniques grand public. Pixmania a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires en Europe de l'ordre de 245 millions d'euros réparti sur 25 pays dont 35 % réalisé en France. Pixmania n'est pas directement concurrente de Rue Du Commerce en terme de positionnement par sa spécialisation produit accentuée (Source : magazine LSA).

##### *Nomatica*

Nomatica est un site spécialisé sur le secteur de la photo et de la vidéo numériques, avec 70 % de son chiffre d'affaires (environ 75 millions d'euros en 2004/2005) réalisé sur ces produits. Positionné sur le marché européen, Nomatica réalise 50 % de son chiffre d'affaires en France (Source : Nomatica). Nomatica est cotée sur le marché libre d'Euronext Paris S.A.

##### *LDLC*

LDLC, créée en 1998, est à l'origine un distributeur de matériel informatique (composants, cartes graphiques,...). Son modèle d'exploitation est issu du modèle de *retail* traditionnel, avec une activité "*B to B*" représentant 30 % de son chiffre d'affaires (Source : LDLC). Il dispose d'un show room à Lyon et compte ouvrir un show room à Paris. LDLC élargit progressivement son offre de produits informatiques et électroniques grand public. Sur les 144,7 millions d'euros de chiffre d'affaires de l'exercice 2004/2005, le chiffre d'affaires des produits informatiques et électroniques grand public représente 109,5 millions d'euros dont 11 millions d'euros générés par le show room de Lyon. Le chiffre d'affaires grand public réalisé par la vente en ligne est donc de 98,5 millions d'euros (Source : LDLC). LDLC est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A.

##### *Grosbill*

Grosbill, site de commerce en ligne généraliste affiche un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros en 2004. Le site vient d'être acheté par Auchan qui complète ainsi son offre Internet. (Source : Journal du Net 24 juin 2005)

## **5.5.2 Distributeurs traditionnels**

Ces acteurs distribuent des produits informatiques et électroniques par l'intermédiaire d'un réseau de points de vente traditionnels, le cas échéant doublé de sites Internet.

Les prix pratiqués par les distributeurs classiques sont toutefois de l'ordre de 15 à 20 % supérieurs à ceux pratiqués par la Société et par les autres acteurs du commerce en ligne car leurs charges fixes (personnels, magasins,...) sont plus importantes. Par ailleurs, il leur est difficile commercialement de pratiquer une politique de prix différente dans leurs magasins et sur leur site Internet.

Ces acteurs bénéficient d'une notoriété bien établie auprès du grand public et proposent une offre produits plus généraliste que celle de la Société.

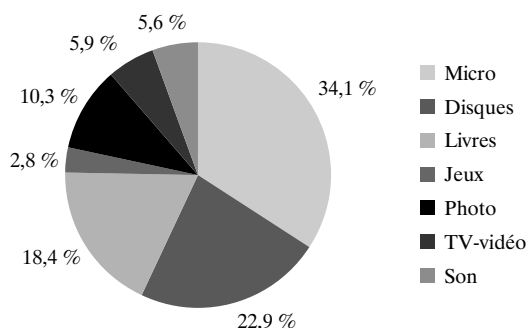
## CHAPITRE 5

### ACTIVITES DE LA SOCIETE

#### *Fnac*

La Fnac est la principale chaîne de magasins de distributions de produits informatiques, électroniques et culturels en France. Elle appartient au groupe PPR. Avec 18.790 collaborateurs répartis dans 67 points de ventes en France et 45 à l'étranger, elle a généré un chiffre d'affaires de 4 138,6 millions d'euros en 2004 qui se répartit comme suit :

**Répartition du chiffre d'affaires par produits en 2004**



Source : Rapport Annuel PPR 2004

Créée en 1999, Fnac.com est le site Internet du distributeur traditionnel la Fnac. Ce site propose en ligne des produits culturels, livres, CD, DVD et des produits informatiques et électroniques grand public, image, son, micro-informatique, logiciels et jeux. Le site fnac.com est un acteur significatif du commerce électronique, avec un chiffre d'affaires 2004 en ligne (vente de produits) de 80 millions d'euros, en progression de 42,5 % (Source : rapport annuel PPR 2004). Le site propose un million de référence, dont la majorité en produits culturels.

La Fnac a également ouvert un site de développement photo sur Internet.

#### *Darty*

Créé en 1957, Darty est aujourd'hui un des leaders de la distribution spécialisée de produits électrodomestiques et d'électronique grand public en France. Avec plus de 10.000 collaborateurs répartis dans plus de 200 magasins, le groupe Darty a réalisé un chiffre d'affaires de 2.264,3 millions d'euros en 2004/2005 en progression de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent. Après un passage dans le groupe britannique Kingfisher entre 1993 et 2003, Darty appartient aujourd'hui au groupe Kesa. En 1999, il lance son site Internet marchand où ses clients peuvent bénéficier des mêmes services et des mêmes offres que dans ses magasins. (Source : rapport annuel Kesa 2004).

#### *Surcouf*

Surcouf était à l'origine un revendeur de matériel informatique qui peu à peu a élargi son offre à l'ensemble des produits informatiques et électroniques grand public. Surcouf compte aujourd'hui plus de 800 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 256,7 millions d'euros en 2004. Il accueille annuellement plus de 3 millions de visiteurs dans son réseau traditionnel. Depuis septembre 2002, Surcouf a entamé son déploiement au niveau national avec des ouvertures à Strasbourg, Belle Epine, Mérignac et un deuxième magasin parisien Boulevard Haussmann. Le site Internet, lancé en mai 2001, accueille 1,5 million de visites mensuelles. Depuis avril 2000, Surcouf est adossé au groupe Fnac (groupe PPR) (Source : rapport annuel PPR 2004).

#### *Boulangier*

Créé en 1954, Boulangier est un multi-spécialiste du loisir, du multimédia et de l'électroménager. Boulangier appartient au groupe Auchan et compte 5.500 collaborateurs répartis dans 74 points de ventes en France et 7 en Espagne (Source : site Internet Boulangier).

#### *Autres acteurs*

##### *La grande distribution*

Comme pour les produits culturels, les produits informatiques et électroniques sont de plus en plus présents dans les réseaux de grande distribution généraliste. Souhaitant profiter de l'enthousiasme que suscite le multimédia au sens large, ces groupes proposent de plus en plus de produits informatiques et électroniques à des prix d'appel et commencent à les distribuer grâce à des sites Internet dédiés.

#### *Les groupements d'achat de distributeurs indépendants*

Les réseaux de grandes surfaces à vocation spécialisée, comme Connexion, Expert, GITEM...interviennent également sur ce marché.

#### *Les chaînes d'équipements de la maison*

Les enseignes comme BUT et Conforama, bien qu'ayant une vocation plus généraliste et davantage orientée vers l'ameublement et les équipements de la maison, sont également présentes sur le marché.

### **5.5.3 Les fabricants**

Même s'ils ont des structures de coûts de distribution faibles, leur concurrence est aujourd'hui encore limitée par leur offre de produits, le plus souvent mono-gamme, et par une clientèle essentiellement constituée de professionnels ayant déjà arrêté leur choix. Cependant certaines marques comme Dell étendent leurs gammes de produits, passant des ordinateurs (PC, portables et de poche) aux imprimantes et désormais aux télévisions LCD.

### **5.5.4 Perspectives de développement du marché et de la concurrence**

A l'instar de l'évolution du marché des produits informatiques et électroniques grand public aux Etats-Unis, la Société, comme les autres "pure players" présents sur le marché français, espère une augmentation progressive de la part des produits informatiques et électroniques vendus à travers le commerce en ligne de 6 % (son niveau actuel) à plus de 20 % (niveau atteint aujourd'hui aux Etats-Unis, marché mature) (cf. 4.3 supra). Selon la Société, cette part de marché devrait être prise au détriment des distributeurs traditionnels, même si ces derniers continueront de bénéficier de la croissance structurelle du marché des produits informatiques et électroniques et de leur forte implantation sur les produits blancs et certaines catégories de produits bruns.

## **5.6 STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT**

S'appuyant sur son succès commercial et financier et sur la notoriété de sa marque, la Société entend d'une part renforcer sa présence en France pour maintenir sa position de leader sur son marché en élargissant son offre de service après-vente complémentaire à son activité commerciale et d'autre part, et développer son offre en Italie et en Espagne.

### **5.6.1 Stratégie en France**

Actuellement, la Société occupe une position de leader en France sur le marché de la distribution de produits informatiques et électroniques grand public par Internet. L'objectif de la Société est de devenir une marque grand public de la distribution tout en poursuivant sa croissance rentable. Pour ce faire, la Société compte poursuivre et développer la stratégie commerciale développée depuis 4 ans et renforcer encore sa gamme de services.

#### *5.6.1.1 Poursuivre et développer une stratégie commerciale qui a fait ses preuves*

La Société estime que son succès découle naturellement de sa stratégie, qui vise non seulement à conquérir de nouveaux clients mais aussi et surtout à les fidéliser, en retenant une approche combinant une large gamme de produits, les prix les plus attractifs possibles et de nombreux services. Rue Du Commerce entend ainsi maintenir sa politique d'attraction et de fidélisation des clients en continuant de pratiquer une politique commerciale dynamique.

#### *5.6.1.2 Renforcer la gamme de services*

Rue Du Commerce a souvent été précurseur sur le marché du commerce en ligne en proposant à ses clients une large gamme de services : débit à l'expédition de la commande, remboursement de la différence, système de garantie ou de remboursement en avoir, service avant vente, paiement en trois fois sans frais.

Consciente qu'il faut sans cesse innover pour maintenir sa position de leader sur le marché français de la distribution de produits informatiques et électroniques grand public par Internet et continuer d'accroître sa notoriété, la Société prévoit de continuer à innover dans le domaine des prestations et des services notamment en continuant à développer ses offres de financement en mettant en place de nouveaux outils marketing et en améliorant l'interactivité de son site.

## CHAPITRE 5

### ACTIVITES DE LA SOCIETE

- Financement longue durée :  
Fort de son expérience et du succès des offres de paiement en 3 fois sans frais depuis plus d'un an, Rue Du Commerce souhaite dans un avenir proche proposer à ses clients des offres de financements longue durée. Pour ce faire, l'entreprise est actuellement en discussion avec des organismes de financement capables de proposer aux clients de la Société une carte de paiement.
- Carte de fidélité :  
Le développement de nouveaux outils marketing, dont le déploiement devrait s'étaler sur les prochains mois, consistera à offrir des avantages aux clients de la Société, par la mise en place, notamment, de cartes de fidélité avec services exclusifs...
- Amélioration de l'assistance au client :  
Le service clients de la Société gère quotidiennement de très nombreuses questions de clients peinant à utiliser les produits achetés sur le site. En effet, la course à l'innovation des fabricants et à la convergence du tout numérique tend, même si l'objectif des fabricants est d'optimiser simplicité, convivialité et performance, à augmenter l'interdépendance des produits et la complexité des branchements.

Pour atteindre son objectif de représenter la référence du marché en termes de service et de satisfaction des clients, la Société envisage d'une part une refonte de l'espace clients du site Internet afin de leur permettre de bénéficier en ligne de toute l'assistance nécessaire avant, pendant et après l'acte d'achat. D'autre part, la Société étudie actuellement la possibilité d'investir dans le domaine de la prestation de services informatiques et numériques à domicile. Ce projet devrait s'étaler sur les 12 mois à venir.

Conformément aux axes stratégiques définis au présent paragraphe, la Société poursuit sa politique d'amélioration du service aux clients. Dans ce cadre, elle a été amenée à se rapprocher d'une société de prestation de services informatiques et numériques à domicile. Il pourrait être envisagé à court terme une prise de participation majoritaire dans cette société, afin de bénéficier de son expérience dans ce domaine.

Cette société cible a réalisé un chiffre d'affaires de 200 milliers d'euros lors de son exercice clos le 30 septembre 2004. Le chiffre d'affaires de l'exercice en cours pourrait être d'environ 500 milliers d'euros.

En toute hypothèse, la Société considère que cet investissement ne présente pas de caractère significatif, que ce soit en termes de chiffre d'affaires, d'effectifs ou de résultat.

- Mise en place d'un site communautaire avec le client :  
Déjà amorcé, ce projet devrait se traduire dans l'année à venir par le développement de plusieurs forums et espaces d'information, permettant ainsi aux clients d'échanger, de s'informer et de les guider dans leur démarche d'achat, en amont ou en aval de celle-ci.

Bien que peu consommatrice d'investissements, cette stratégie vise à permettre à la Société de devenir un point de rencontre incontournable sur Internet et donc un acteur « référence » sur son marché.

#### 5.6.2 Développement international

Parmi les principaux pays européens en termes de population, Rue Du Commerce envisage de privilégier l'Espagne et l'Italie, dont elle estime qu'ils détiennent un potentiel plus important pour le commerce en ligne que l'Allemagne et la Grande-Bretagne, dont les marchés sont déjà matures et sur lesquels la concurrence est forte.

Culturellement proches du marché français, les marchés espagnols et italiens sont beaucoup moins matures que celui-ci dans le commerce en ligne. Par ailleurs, l'absence d'acteurs significatifs sur ces deux marchés devrait permettre à la Société de bénéficier de leur fort développement attendu, leur taux d'équipement en produits de haute technologie accusant un retard significatif par rapport au marché français.

La Société envisage pour se développer d'ouvrir des sites ad hoc dans chacun des pays concernés. Elle n'envisage pas pour autant de créer des filiales à Madrid et à Rome mais plutôt d'exporter son propre modèle d'exploitation dans ces 2 pays en utilisant ses plates formes parisiennes et lyonnaises. Les services marketing, achat et client seront ainsi gérés depuis les locaux parisiens de la Société tandis que la logistique le sera depuis ceux de Lyon.



Cette stratégie de développement devrait lui permettre de contenir les dépenses au strict minimum, ensuite elle permettra une adaptation appropriée. Les principales dépenses pour lancer les sites espagnol et italiens ont déjà été intégrées dans les budgets 2005. Par ailleurs les surcoûts engendrés par les dépenses logistiques et de transport ne devraient pas être significatifs pour l'entreprise.

Aujourd'hui, la Société se donne un délai de 2 ans pour asseoir sa notoriété dans ces pays. Si tel est le cas et si les premières années d'exploitation le permettent, elle pourrait envisager de mettre en place des structures locales.

## **5.7 RESSOURCES HUMAINES**

### **5.7.1 Bilan social**

Le tableau ci dessous présente l'évolution de l'effectif moyen de la Société depuis 3 ans :

	31/03/2005	31/03/2004	31/03/2003
Hommes . . . . .	85	63	45
Femmes . . . . .	50	36	27
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>135</b>	<b>99</b>	<b>72</b>
Contrats à durée indéterminée . . . . .	107	73	53
Contrats à durée déterminée . . . . .	28	26	19
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>135</b>	<b>99</b>	<b>72</b>
Cadres . . . . .	35	31	29
Employés . . . . .	100	68	43
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>135</b>	<b>99</b>	<b>72</b>

Les effectifs sont répartis entre le siège social de Saint Ouen et l'entrepôt logistique à Lyon pour les personnels du Service Après Vente et de montage de PC.

L'âge moyen est de 28 ans et l'ancienneté moyenne de 2 ans.

La Société compte depuis 3 ans un comité d'entreprise (les membres du comité d'entreprise faisant office de délégués du personnel en vertu de la délégation unique). Le Comité d'entreprise se réunit une fois par mois.

Aucun syndicat n'est représenté au sein de la Société.

Depuis la création de la Société, il n'y a eu aucun jour de grève.

Le budget de formation est réparti entre les dépenses liées à la formation du personnel du call center au système téléphonique, des cours d'anglais dispensés au sein de l'entreprise et la prise en charge de formation en alternance de certains employés.

La rémunération moyenne, calculée sur l'exercice clos le 31 mars 2005 est de 2.200 euros bruts mensuels. Les salaires sont versés sur 12 mois. Certains salariés ont un salaire composé d'une partie fixe et d'une partie variable.

Depuis le mois de mars 2002, la Société applique la réglementation sur la réduction du temps de travail. Les salariés non-cadres ont un horaire hebdomadaire de 38 heures (36 heures de travail et 2 heures de pause) et une demi-journée de repos supplémentaire par mois (pour arriver à une moyenne hebdomadaire de 35 heures de travail effectif) tandis que les cadres sont tous au forfait mensuel (un maximum de 180 heures max par mois plus une limite annuelle résultant de l'application du contingent d'heures supplémentaires prévu par la convention collective).

La Société procède chaque année à des entretiens individuels menés par les équipes d'encadrement avec chacun des collaborateurs.

## **CHAPITRE 5**

### **ACTIVITES DE LA SOCIETE**

De façon très ponctuelle, l'entreprise a recours aux services d'agences d'interim afin de faire face aux pics soudains d'activité notamment au sein du service clientèle et du service après vente. Toutefois, pour faire face aux hausses anticipées, mais temporaires, de l'activité (périodes de fin d'année notamment), la Société a plutôt recours à des employés en contrats à durée déterminée.

#### **5.7.2 Politique d'intéressement et de participation**

Compte tenu des reports fiscaux déficitaires accumulés, la Société n'est pas soumise au calcul de la participation légale.

Il n'existe pas de contrat d'intéressement.

La plupart des salariés en contrat à durée indéterminée sont titulaires de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE).

#### **5.8 FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir dans le futur un effet défavorable significatif sur son activité, son patrimoine, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs (Se référer également à la section 4.4 du présent document de base).

## CHAPITRE 6

# INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

*Les renseignements relatifs aux statuts, au capital social et aux autorisations financières figurant dans le présent chapitre résultent des résolutions qui ont été adoptées par l'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 25 août 2005, sous la condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A.*

## **6.1 INFORMATIONS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE**

### **6.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société**

La dénomination sociale et le nom commercial de la Société est : « Rue du Commerce ».

### **6.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société au registre du commerce et des sociétés, code APE, code SIRET**

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 422 797 720.

Le code APE de la Société est 526B et son numéro SIRET est le 422797720 00030.

### **6.1.3 Date de constitution et durée de la Société**

La Société a été constituée le 27 avril 1999, pour une durée de quatre-vingt dix neuf ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 26 avril 2098, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

### **6.1.4 Siège social, forme juridique de la Société et législation régissant ses activités**

Le siège social de la Société est situé 44-50, avenue du Capitaine Glarner à Saint-Ouen (93400).

Son numéro de téléphone est le 01 41 66 18 00.

La Société est une société anonyme de droit français à conseil d'administration régie par les lois et règlements français en vigueur et notamment par le livre II du Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 ainsi que par ses statuts.

### **6.1.5 Exercice social**

L'exercice social d'une durée de douze mois commence le 1<sup>er</sup> avril et finit le 31 mars de chaque année.

### **6.1.6 Consultation des documents juridiques**

L'ensemble des documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social 44/50, avenue du Capitaine Glarner à Saint-Ouen (93400).

## **6.2 PRINCIPALES DISPOSITIONS STATUTAIRES**

### **6.2.1 Objet social (article 3 des statuts)**

La Société a pour objet :

- toutes prestations de services dans le domaine de l'informatique, des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la création, la distribution ou le négoce de tous produits en relation avec les secteurs d'activités susmentionnés ou susceptibles d'être vendus sur Internet, ou par tous autres canaux de distribution comparable ;
- le conseil en stratégie, développement et/ou marketing, multi-média, la création et l'audit de site Internet ;
- toutes activités de référencement et de formation en rapport avec l'une ou l'autre des activités susmentionnées.

En général, toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

## CHAPITRE 6

### INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

#### **6.2.2 Droits et obligations attachés aux actions – Catégorie d’actions (articles 8, 32 et 43 des statuts)**

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, conférant à leurs titulaires des droits identiques.

##### *6.2.2.1 Droits et obligations généraux attachés aux actions (article 8 des statuts)*

Chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions fixées par la loi et par les présents statuts lesquels prévoient, à l'article 31 un droit de vote double.

Sous réserve de leur date de jouissance, toutes les actions sont assimilables entre elles. Notamment, il sera fait masse, entre toutes les actions, de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les droits et obligations attachés à l'action la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Sous réserve des dispositions légales, aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, d'attribution d'actions, d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ce droit qu'à condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

##### *6.2.2.2 Droit au dividende (articles 8 et 42 des statuts)*

Chaque action donne droit dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande du conseil d'administration.

L'assemblée générale peut ouvrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions nouvelles de la société dans les conditions fixées par la loi. La même option peut être ouverte dans le cas de paiement d'acomptes sur dividendes.

Conformément à la loi, les dividendes non réclamés afférents aux actions sont prescrits à l'issue d'un délai de 5 ans. Lorsque les dividendes sont atteints par cette prescription quinquennale, ils doivent être reversés à l'Etat.

##### *6.2.2.3 Droit de vote (article 31 des statuts)*

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, l'actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. En vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 25 août 2005, il a été décidé que toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du

même actionnaire au jour de l'assemblée adoptant l'instauration d'un droit de vote double bénéficieraient immédiatement du droit de vote double.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

### 6.2.3 Assemblées générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, qui sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

#### 6.2.3.1 Dispositions communes aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

##### (i) Convocation des assemblées générales (articles 25, 26 et 27 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou à défaut, par toutes personnes habilitées par la loi à cet effet.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Lorsqu'une assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Les actionnaires peuvent, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et de convocation, participer aux assemblées générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification conformément aux lois et règlements en vigueur. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les formes et délais de convocation des assemblées générales qui peuvent être transmises par un moyen électronique de télécommunication sont régis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital requise par la loi et dans les conditions et délai fixés par la loi ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par courrier électronique, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

##### (ii) Admission aux assemblées générales (articles 28 et 12 des statuts)

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription au compte de leur propriétaire tenu par la Société ou par le mandataire désigné par la Société,
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt au siège social ou en tout autre lieu désigné dans l'avis de convocation, des certificats constatant l'inscription en compte et l'immobilisation des actions par tout intermédiaire financier agréé.

Ces formalités doivent être accomplies au moins trois jours avant la réunion de l'assemblée générale. Le conseil d'administration peut abréger ce délai au profit de l'ensemble des actionnaires.

## CHAPITRE 6

### INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut prendre part au vote ou se faire représenter à l'assemblée, sans préjudice du droit du nu-propriétaire d'assister à toute assemblée, avec voix consultative.

Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie.

#### *(iii) Représentation aux assemblées générales (article 29 des statuts)*

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire papier ou électronique conforme aux prescriptions réglementaires. Les formulaires papier de vote à distance ne seront pris en compte que s'ils sont parvenus à la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures (heure de Paris).

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote à distance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions réglementaires.

#### *(iv) Exercice du droit de vote aux assemblées générales (articles 31 et 12 des statuts)*

Le vote en assemblée générale s'exprime à mains levées, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée des actionnaires.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

#### *6.2.3.2 Assemblées générales ordinaires*

##### *(i) Objet des assemblées générales ordinaires (article 34 des statuts)*

L'assemblée générale ordinaire reçoit le rapport de gestion du conseil d'administration et les rapports des commissaires aux comptes, arrête, approuve et dresse les comptes annuels, statue sur l'affectation des résultats et la répartition du bénéfice. Elle nomme et révoque les administrateurs et fixe leur rémunération dans les conditions prévues par la loi ou les statuts. Elle nomme les commissaires aux comptes.

L'assemblée générale ordinaire confère au conseil d'administration les autorisations que celui-ci juge bon de lui demander et qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale extraordinaire.

D'une manière générale, elle statue sur tous objets qui n'emportent pas modification directe ou indirecte des statuts.

L'assemblée générale ordinaire annuelle est réunie chaque année, dans les six mois suivant la clôture du précédent exercice.

##### *(ii) Quorum des assemblées générales ordinaires (article 35 des statuts)*

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions sont déterminées dans les conditions réglementaires.

#### 6.2.3.3 Assemblées générales extraordinaires

##### (i) *Objet des assemblées générales extraordinaires (article 36 des statuts)*

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts de façon directe ou indirecte notamment en autorisant l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital. En outre, elle décide ou autorise l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

Elle ne peut cependant augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la Société, si ce n'est dans les conditions prévues par la loi ou les conventions internationales.

L'assemblée générale extraordinaire est seule qualifiée pour vérifier, approuver ou autoriser tous apports en nature et avantages particuliers selon les modalités prévues par la loi, l'apporteur et le bénéficiaire de l'avantage particulier ne pouvant prendre part au vote.

##### (ii) *Quorum des assemblées générales extraordinaires (article 37 des statuts)*

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou réputés présents ou votant à distance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative, ni pour eux-mêmes, ni comme mandataires.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions sont déterminées dans les conditions réglementaires.

## 6.2.4 Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle

Sous réserve de l'octroi d'un droit de vote double à tout actionnaire détenant des actions entièrement libérées et pour lesquelles l'actionnaire doit justifier d'une détention nominative depuis au moins deux ans (article 31 des statuts), aucune disposition des statuts, du règlement intérieur ou, à la connaissance de la Société, d'un pacte d'actionnaires ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

## 6.2.5 Identification des actionnaires

### 6.2.5.1 *Identification des détenteurs de titres au porteur (article 10 des statuts)*

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. Si le délai de communication, fixé par les règlements en vigueur,

## CHAPITRE 6

### INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

de ces informations n'est pas respecté ou si les informations fournies par l'établissement teneur de comptes sont incomplètes ou erronées, le dépositaire central peut demander la communication de ces informations, sous astreinte, au président du tribunal de grand instance statuant en référé.

Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine des sanctions pénales prévues à l'article 226-13 du Code pénal.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire de titres sous la forme nominative n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler dans les conditions, notamment de délai, prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou sous la forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, dans les conditions prévues ci-dessus.

#### 6.2.5.2 *Franchisements de seuils*

Conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 %, 95 % du capital ou des droits de vote doit informer la Société et l'Autorité des marchés dans les conditions légales.

La Société n'a pas instauré de déclaration de franchissement de seuils statutaires supplémentaires.

### 6.2.6 **Modifications du capital social (article 9 des statuts)**

Toute modification du capital social est soumise aux prescriptions légales. L'article 9 des statuts relatif aux modifications du capital social ne prévoit pas de stipulations dérogeant à la loi.

## 6.3 **CAPITAL SOCIAL**

### 6.3.1 **Forme et mode d'inscription en compte des actions**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de leurs titulaires. Les actions nominatives peuvent être converties au porteur et réciproquement, sauf stipulation contraire de la loi.

La propriété des actions résulte de leur inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### 6.3.2 **Montant du capital**

Le capital social est fixé à la somme de 2.510.740 (deux millions cinq cent dix mille sept cent quarante) euros, représenté par 10.042.960 actions de 0,25 euros de nominal chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Antérieurement à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 août 2005, le capital social était composé de 2.510.740 actions dont 855.627 actions de catégorie A et de 1.655.113 actions de catégorie B, ces dernières comportant des avantages particuliers notamment en cas de liquidation de la Société. Sous la condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A., les assemblées spéciales des titulaires d'actions de catégories A et B et l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 août 2005 ont supprimé les catégories d'actions A et B. Les titulaires d'actions de catégorie B n'ont reçu aucune compensation pour la renonciation aux avantages particuliers attachés à leurs actions.

### 6.3.3 **Titres non représentatifs du capital social**

A la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social de la Société.



### 6.3.4 Acquisition et annulation par la Société de ses propres actions

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société ne détient aucune de ses actions.

#### 6.3.4.1 Acquisition par la Société de ses propres actions

Lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 25 août 2005, les actionnaires ont approuvé un programme de rachat par la Société de ses propres actions, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A.

La résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 août 2005, statuant à titre ordinaire, prévoit :

« Sous la condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions Rue du Commerce sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A., l'assemblée générale, faisant usage de la faculté prévue aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration :

- 1° Autorise le conseil d'administration à acheter un nombre d'actions de la société Rue du Commerce ne pouvant excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social,
- 2° Décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée par ordre de priorité décroissant afin :
  - a) d'animer le marché de l'action Rue du Commerce, par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
  - b) de couvrir des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou de ses filiales et plus précisément à l'effet :
    - (i) de couvrir des plans d'options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
    - (ii) d'attribuer des actions gratuites aux salariés et anciens salariés au titre de leur participation à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise du groupe Rue du Commerce ;
    - (iii) d'attribuer des actions gratuites aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
  - c) de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF ;
  - d) de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ;
  - e) de les annuler totalement ou partiellement en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, cet objectif impliquant toutefois l'adoption par la présente assemblée générale statuant à titre extraordinaire de la quarante-deuxième résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation ;
  - f) plus généralement de réaliser toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.
- 3° Décide que le prix unitaire maximum d'achat ne pourra pas être supérieur à 130 % du cours d'introduction en bourse de la Société,
- 4° Décide que l'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens, sur le marché et hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, aux époques que le conseil d'administration appréciera.

## CHAPITRE 6

### INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

- 5° Décide qu'en cas d'offre publique sur les titres de la Société réglée intégralement en numéraire, la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés en conséquence au conseil d'administration, avec faculté de délégation à toute personne habilitée par la loi, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous autres organismes, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée générale. »

#### 6.3.4.2 Annulation par la Société de ses propres actions

Pour permettre au conseil d'administration de poursuivre l'objectif d'annulation des actions acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions, les actionnaires réunis en assemblée générale mixte le 25 août 2005, statuant à titre extraordinaire, ont approuvé une résolution tendant à autoriser le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler les actions de la Société que la Société pourrait détenir en conséquence de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat d'actions, donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

La résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 août 2005, statuant à titre extraordinaire, prévoit :

« Sous la condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions Rue du Commerce sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A., l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis conformément à la loi,

- 1° Autorise le conseil d'administration, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, sous la condition suspensive non rétroactive de l'adoption de la onzième résolution, à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la onzième résolution de la présente assemblée générale statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10 % du capital social de la Société par période de 24 mois et réduire corrélativement le capital social.
- 2° Confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation et procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée. »

### 6.3.5 Titres donnant accès au capital émis

Depuis sa création, la Société n'a émis que des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (les « BSPCE »). Le tableau ci-après présente, de façon synthétique, les BSPCE en cours de validité.

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice après ajustement*	Identité des détenteurs de ces instruments	Période d'exercice		Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
				Par détenteur	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments après ajustement*	
BSPCE	06/02/2001	3,839€	Salariés	07/02/2002 : 25 % 07/02/2003 : 50 % 07/02/2004 : 75 % 07/02/2005 : 100 % Délai max : 06/02/2006	9.000	0,09 %
BSPCE	28/09/2001	3,839€	Salariés	29/09/2002 : 25 % 29/09/2003 : 50 % 29/09/2004 : 75 % 29/09/2005 : 100 % Délai max : 29/09/2006	86.200	0,9 %
BSPCE	29/09/2003	3,071€	Salariés	29/09/2004 : 25 % 29/09/2005 : 50 % 29/09/2006 : 75 % 29/09/2007 : 100 % Délai max : 29/09/2008	276.200	2,75 %
BSPCE	30/09/2004	11,247€	Salariés	30/09/2005 : 25 % 30/09/2006 : 50 % 30/09/2007 : 75 % 30/09/2008 : 100 % Délai max : 30/09/2009	237.400	2,36 %

\* L'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 25 août 2005 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.259 666 euros pour le porter de 251.074 euros à 2.510.740 euros, ce qui a multiplié le capital social par 10. Ladite augmentation de capital a été réalisée par augmentation de la valeur nominale des actions existantes, qui a été portée de 0,10 euro à 1 euro. La même assemblée générale a ensuite décidé de réduire la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,25 euro, ce qui a eu pour effet de multiplier le nombre d'actions par 4.

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

## CHAPITRE 6

### INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

#### 6.3.6 Capital autorisé et non émis

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations qui ont été consenties par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 août 2005 au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

Nature de l'opération	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Durée de la délégation (à compter du 25 août 2005)
Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	500.000 euros	18 mois
Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	500.000 euros <sup>(1)</sup>	18 mois
Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, soit à un prix d'émission par action au moins égal à la part des capitaux propres par action, tels qu'il résultent du dernier bilan approuvé à la date de l'émission soit à un prix d'émission par action au moins égal à la moyenne pondérée des premiers cours des trois derniers jours de bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital.	500.000 euros*	18 mois
Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les mêmes conditions que la résolution précédente à l'exception du prix qui pourra être diminué d'une décote maximale de 5 %.	10 % du capital social par an*	18 mois
Augmentation du montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	500.000 euros dans la limite de 15 % du montant de l'émission initiale*	18 mois
Augmentation du capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en rémunération d'apports en nature.	10 % du capital social*	18 mois
Augmentation du capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.	3 % du capital social <sup>(2)</sup>	18 mois
Augmentation du capital en cas d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.	3 % du capital social <sup>(2)</sup>	18 mois
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions.	3 % du capital social <sup>(2)</sup>	18 mois

<sup>(1)</sup> Ce plafond est un plafond global unique sur lequel s'imputent les autorisations financières suivies d'un astérisque.

<sup>(2)</sup> Il est précisé que le montant cumulé des augmentations de capital résultant (i) d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, (ii) d'une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre aux salariés ou (iii) d'une attribution d'options de souscriptions ou d'achat d'actions, ne pourra excéder 3 % du capital social.

### 6.3.7 Capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société visés au 1. et 2. du tableau figurant au paragraphe 6.4.1. ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

De même, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente consentie par la Société portant sur les actions des sociétés « rdc.fr » et SCOSI qu'elle contrôle directement ou indirectement.

### 6.3.8 Evolution du capital social depuis la création de la Société

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, l'évolution du capital social depuis la création de la Société jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de base.

Date	Opération	Nombre d'actions émises ou annulée	Montant nominal de l'augmentation ou de la réduction de capital	Prime d'émission ou d'apport	Montant cumulé des primes d'émission ou d'apport	Montant nominal cumulé du capital social	Nombre cumulé total d'actions en circulation	Valeur nominale par action
16/04/1999	Création	8.000	80.000	NA	NA	80.000	8.000	10
25/05/1999	Augmentation de capital en numéraire	892	8.920	179.292	179.292	88.920	8.892	10
02/08/1999	Augmentation de capital en numéraire	399	3.990	168.218,40	347.510,40	92.910	9.291	10
05/11/1999	Augmentation de capital en numéraire	4.401	44.010	4.529.509,20	4.877.019,60	136.920	13.692	10
31/12/1999	Augmentation de capital en numéraire	1.166	11.660	491.585,60	5.368.605,20	148.580	14.858	10
31/03/2000	Division du nominal	1.470.942	NA	NA	NA	148.580	1.485.800	0,10
02/08/2000	Augmentation de capital en numéraire	496.390	49.639	7.572.925,84	12.941.531,04	198.219	1.982.190	0,10
06/02/2001	Augmentation de capital en numéraire	248.200	24.820	3.786.539,20	16.728.070,24	223.039	2.230.390	0,10
28/03/2003	Augmentation de capital en numéraire	248.200	24.820	3.786.539,20	20.514.609,44	247.859	2.478.590	0,10
30/07/2004	Augmentation de capital en numéraire	8.707	870,70	89.585,03	20.604.194,47	248.729,70	2.487.297	0,10
10/09/2004	Augmentation de capital en numéraire	23.443	2.344,30	241.228,47	20.845.422,94	251.074	2.510.740	0,10
25/08/2005	Augmentation de capital par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale	NA	2.259.666	(2.259.666)	18.585.756,94	2.510.740	2.510.740	1
25/08/2005	Division de la valeur nominale de l'action par 4	7.532.220	NA	NA	18.585.756,94	2.510.740	10.042.960	0,25

Depuis le 25 août 2005, le capital social n'a fait l'objet d'aucune autre modification.

## 6.4 ACTIONNARIAT

### 6.4.1 Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date d'enregistrement du présent document de base.

#### Situation à la date d'enregistrement du présent document de base

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	% en droits de vote*
<b>1. Membres du comité de direction</b>			
<b>1.1. Dirigeants</b>			
Patrick JACQUEMIN . . . . .	1.409.580	14,04 %	14,78 %
Gauthier PICQUART . . . . .	1.409.200	14,03 %	14,77 %
Sous-total des dirigeants . . . . .	2.818.780	28,07 %	29,55 %
<b>1.2. Autres membres du comité de direction</b>			
Julien WEYDERT . . . . .	74.108	0,74 %	0,57 %
Valérie ABEHSERA . . . . .	24.608	0,25 %	0,13 %
Yannick SIMON . . . . .	27.020	0,27 %	0,14 %
Christophe REINLING . . . . .	9.956	0,10	0,05 %
Sous-total des autres membres du comité de direction . . . . .	135.692	1,36 %	0,89 %
<b>Sous-total des membres du comité de direction</b>	<b>2.954.472</b>	<b>29,43 %</b>	<b>30,44 %</b>
<b>2. Actionnaires institutionnels</b>			
<b>Groupe ALPHA</b> (à travers six fonds, huit personnes physiques et une SC) . . . . .	2.779.800	27,68 %	29,14 %
<b>Groupe APAX</b> (à travers deux fonds, une société cotée ALTAMIR & Cie, et la société APAX PARTNERS SA) . . . . .	1.967.840	19,59 %	20,63 %
<b>Groupe GALILEO</b> (à travers deux fonds et la société GALILEO PARTNERS SA) . . . . .	1.072.812	10,68 %	10,78 %
<b>Groupe ESD / PESD</b> . . . . .	800.000	7,97 %	4,20 %
<b>Sous-total actionnaires Institutionnels</b> . . . . .	<b>6.620.452</b>	<b>65,92 %</b>	<b>64,75 %</b>
<b>3. Salariés</b> . . . . .	17.968	0,17 %	0,09 %
<b>4. Autres</b> . . . . .	450.068	4,48 %	4,72 %
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>10.042.960</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* Cette colonne a été renseignée en supposant que la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext, attachée à la résolution tendant à instaurer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire, adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 août 2005, a été réalisée.

A la date d'enregistrement du présent document de base, chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, l'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 25 août 2005, a décidé, sous la condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A, d'attribuer un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire étant précisé que ce droit de vote double sera attribué, lors de la réalisation de la condition suspensive attachée à cette décision, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire à l'issue de l'assemblée générale du 25 août 2005.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement 5 % ou plus du capital social ou des droits de vote.

## 6.4.2 Evolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

Le tableau ci-dessous indique les modifications intervenues dans la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au cours des trois dernières années.

**Le Groupe Alpha** est composé de 8 personnes physiques, d'une SC et des fonds Alpha Private Equity Fund 3 (APEF 3). APEF 3 est formé de 6 limited partnerships qui représentent un montant total de 312 M€. Ils ont été souscrits en Août 1999 par des investisseurs institutionnels internationaux (dont HarbourVest Partners, Goldman Sachs, Rothschild & Cie, Axa, Gan, etc...)<sup>(2)</sup>.

**Apax Partners** est l'un des leaders mondiaux dans le domaine du *private equity*. Présent en Europe, en Israël et aux Etats-Unis, le groupe gère plus de 15 milliards d'euros pour le compte des plus grands investisseurs internationaux<sup>(3)</sup>.

Le **Groupe Galileo** investit, depuis 1989 dans des sociétés innovantes présentes dans tous les secteurs des nouvelles technologies : Internet, logiciel, électronique et semi-conducteurs, media. Galileo Partners<sup>(4)</sup> gère actuellement 250 millions d'euros.

Le **Groupe ESD / PESD** est constitué de deux fonds d'investissements dénommés European Secondary Development Fund, L.P. et Pan-European Secondary Development Fund, L.P. Ces deux fonds investissent en reprenant des participations dans des fonds de capital investissement et dans des sociétés non cotées (transactions secondaires).

---

<sup>(2)</sup> APEF 3 est présenté concurremment avec les autres fonds du Groupe Alpha sur le site : [www.groupealpha.com](http://www.groupealpha.com).

<sup>(3)</sup> Pour plus d'information, consultez le site : [www.apax.com](http://www.apax.com).

<sup>(4)</sup> Informations disponibles sur [www.galileo.fr](http://www.galileo.fr).

CHAPITRE 6

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

Actionnariat	Au 31 mars 2005				Au 31 mars 2004			Au 31 mars 2003		
	Nombre d'actions après division du nominal*	Nombre d'actions avant division du nominal	% du capital et des droits de vote	% des droits de vote après mise en œuvre de la clause statutaire de droit de vote double**	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote
<b>1. Membres du comité de direction</b>										
<b>1.1. Dirigeants</b>										
Patrick JACQUEMIN . . . . .	1.409.580	352.395	14,04 %	14,78 %	516.300	20,83 %	20,83 %	516.300	20,83 %	20,83 %
Gauthier PICQUART . . . . .	1.409.200	352.300	14,03 %	14,77 %	399.800	16,13 %	16,13 %	398.800	16,13 %	16,13 %
Sous-total des dirigeants . . . . .	2.818.780	704.695	28,07 %	29,55 %	916.100	36,96 %	36,96 %	916.100	36,96 %	36,96 %
<b>1.2 Autres membres du comité de direction</b>										
Julien WEYDERT . . . . .	74.108	18.527	0,74 %	0,57 %	8.800	0,36 %	0,36 %	8.800	0,36 %	0,36 %
Valérie ABEHSERA . . . . .	24.608	6.152	0,25 %	0,13 %	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Yannick SIMON . . . . .	27.020	6.755	0,27 %	0,14 %	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Christophe REINLING . . . . .	9.956	2.489	0,10 %	0,05 %	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Sous-total des autres membres du comité de direction . . . . .	135.692	33.923	1,36 %	0,89 %	8.800	0,36 %	0,36 %	8.800	0,36 %	0,36 %
<b>Sous-total des membres du comité de direction . . . . .</b>	<b>2.954.472</b>	<b>738.618</b>	<b>29,43 %</b>	<b>30,44 %</b>	<b>924.900</b>	<b>37,32 %</b>	<b>37,32 %</b>	<b>916.100</b>	<b>37,32 %</b>	<b>37,32 %</b>
<b>2. Actionnaires institutionnels</b>										
<b>Groupe ALPHA</b> (à travers six fonds, huit personnes et une SC)	<b>2.779.800</b>	<b>694.950</b>	<b>27,68 %</b>	<b>29,14 %</b>	<b>694.950</b>	<b>28,04 %</b>	<b>28,04 %</b>	<b>694.950</b>	<b>28,04 %</b>	<b>28,04 %</b>
<b>Groupe APAX</b> (à travers deux fonds, une société cotée, et la société APAX PARTNERS SA)	<b>1.967.840</b>	<b>491.960</b>	<b>19,59 %</b>	<b>20,63 %</b>	<b>491.960</b>	<b>19,85 %</b>	<b>19,85 %</b>	<b>491.960</b>	<b>19,85 %</b>	<b>19,85 %</b>
<b>Groupe GALILEO</b> (à travers deux fonds et la société GALILEO PARTNERS SA) . . . . .	<b>1.072.812</b>	<b>268.203</b>	<b>10,68 %</b>	<b>10,78 %</b>	<b>245.980</b>	<b>9,92 %</b>	<b>9,92 %</b>	<b>245.980</b>	<b>9,92 %</b>	<b>9,92 %</b>
<b>Groupe ESD / PESD . . . . .</b>	<b>800.000</b>	<b>200.000</b>	<b>7,97 %</b>	<b>4,20 %</b>	NA	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Sous Total Actionnaires Institutionnels . . . . .</b>	<b>6.620.452</b>	<b>1.655.113</b>	<b>65,92 %</b>	<b>64,75 %</b>	<b>1.432.890</b>	<b>57,81 %</b>	<b>57,81 %</b>	<b>1.432.890</b>	<b>57,81 %</b>	<b>57,81 %</b>
<b>3. Salariés . . . . .</b>	<b>17.968</b>	<b>4.492</b>	<b>0,17 %</b>	<b>0,09 %</b>	NA	NA	NA	NA	NA	NA
<b>4. Autres . . . . .</b>	<b>450.068</b>	<b>112.517</b>	<b>4,48 %</b>	<b>4,72 %</b>	<b>120.800</b>	<b>4,87 %</b>	<b>4,87 %</b>	<b>120.800</b>	<b>4,87 %</b>	<b>4,87 %</b>
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>10.042.960</b>	<b>2.510.740</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>2.478.590</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>2.478.590</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\* Sous la condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A, l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 25 août 2005 a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.259.666 euros pour le porter de 251.074 euros à 2 510.740 euros, ce qui a multiplié le capital social par 10. Ladite augmentation de capital a été réalisée par augmentation de la valeur nominale des actions existantes, qui a été portée de 0,10 euro à 1 euro. La même assemblée générale a ensuite décidé de réduire la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,25 euro, ce qui a eu pour effet de multiplier le nombre d'actions par 4.

\*\* Sous la condition suspensive non rétroactive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A, l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 25 août 2005 a décidé d'instaurer un droit de vote double, avec effet immédiat, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire, l'historique de la détention antérieurement à l'adoption de cette clause statutaire par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 août 2005 étant ainsi pris en compte.



### 6.4.3 Informations relatives aux opérations intervenues sur le capital de la Société au cours des trois dernières années

Le tableau ci-dessous indique le détail des opérations intervenues sur le capital social de la Société au cours des trois dernières années et jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de base.

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	Pourcentage du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions concernées	Prix unitaire des actions concernées	Pourcentage du capital concerné	Pourcentage du capital après l'opération
ALCOR CI L.P.	Investisseur	3,82 %	28/03/2003	Augmentation de capital	113.556	3,839 euros	1,15 %	4,58 %
BOOTES CI L.P.	Investisseur	3,82 %	28/03/2003	Augmentation de capital	113.556	3,839 euros	1,15 %	4,58 %
CETUS CI L.P.	Investisseur	3,97 %	28/03/2003	Augmentation de capital	117.924	3,839 euros	1,19 %	4,76 %
LUPUS CI L.P.	Investisseur	3,91 %	28/03/2003	Augmentation de capital	116.244	3,839 euros	1,17 %	4,69 %
MIRA CI L.P.	Investisseur	3,58 %	28/03/2003	Augmentation de capital	106.504	3,839 euros	1,07 %	4,30 %
Naos US L.P.	Investisseur	3,82 %	28/03/2003	Augmentation de capital	113.556	3,839 euros	1,15 %	4,58 %
Alain BLANC-BRUDE	Investisseur	0,10 %	28/03/2003	Augmentation de capital	2.976	3,839 euros	0,03 %	0,12 %
Nicolas VERHULST	Investisseur	0,10 %	28/03/2003	Augmentation de capital	2.976	3,839 euros	0,03 %	0,12 %
Florence FESNEAU	Investisseur	0,07 %	28/03/2003	Augmentation de capital	1.944	3,839 euro	0,02 %	0,08 %
Hervé HAUTTIN	Investisseur	0,01 %	28/03/2003	Augmentation de capital	368	3,839 euro	0 %	0,01 %
Patricia DESQUESNES	Investisseur	0,01 %	28/03/2003	Augmentation de capital	296	3,839 euro	0 %	0,01 %
Olaf KORDES	Investisseur	0 %	28/03/2003	Augmentation de capital	140	3,839 euro	0 %	0,01 %
Thomas SCHLYTTER-HENRICHSEN	Investisseur	0,10 %	28/03/2003	Augmentation de capital	2.976	3,839 euros	0,03 %	0,12 %
Harald RONN	Investisseur	0,07 %	28/03/2003	Augmentation de capital	1.944	3,839 euros	0,02 %	0,08 %
FCPR GALILEO II	Investisseur	9,92 %	28/03/2003	Augmentation de capital	99.280	3,839 euros	1 %	9,92 %
FCPR APAX France VA	Investisseur	14,29 %	28/03/2003	Augmentation de capital	142.964	3,839 euros	1,44 %	14,30 %
FCPR APAX France VB	Investisseur	1,58 %	28/03/2003	Augmentation de capital	15.884	3,839 euros	0,16 %	1,58 %
ALTAMIR ET Cie	Investisseur	3,96 %	28/03/2003	Augmentation de capital	39.712	3,839 euros	0,40 %	3,97 %
SYZYGIE SA	Business angel	4,70 %	28/03/2003	Cession d'actions	466.400	inconnu	4,70 %	0 %
HIGH CO SA	Business angel	0 %	28/03/2003	Achat d'actions	466.400	inconnu	4,70 %	4,70 %
HIGH CO SA	Business angel	4,70 %	02/04/2003	Cession d'actions	466.400	0,804 euro	4,70 %	0 %
Gauthier PICQUART	Fondateur	16,13 %	02/04/2003	Achat d'actions	466.400	0,804 euro	4,70 %	20,83 %
Gauthier PICQUART	Fondateur	20,83 %	14/05/2004	Cession d'actions	213.200	0,804 euro	2,15 %	18,68 %
Patrick JACQUEMIN	Fondateur	16,13 %	14/05/2004	Achat actions	213.200	0,804 euro	2,15 %	18,28 %
Gauthier PICQUART	Fondateur	18,68 %	14/05/2004	Cession d'actions	40.000	0,804 euro	0,40 %	18,28 %
Julien WEYDERT	Salarié	0,36 %	14/05/2004	Achat actions	40.000	0,804 euro	0,40 %	0,76 %

## CHAPITRE 6

### INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	Pourcentage du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions concernées	Prix unitaire des actions concernées	Pourcentage du capital concerné	Pourcentage du capital après l'opération
Yannick SIMON	Salarié	0 %	19/07/2004	Souscription au titre des BSPCE	10.980	2,598 euros	0,11 %	0,11 %
Valérie ABEHSERA	Salarié	0 %	19/07/2004	Souscription au titre des BSPCE	7.392	2,598 euros	0,07 %	0,07 %
Christophe REINLING	Salarié	0 %	19/07/2004	Souscription au titre des BSPCE	4.044	2,598 euros	0,04 %	0,04 %
Marie Laure JOZEAU	Salarié	0 %	19/07/2004	Souscription au titre des BSPCE	1.848	2,598 euros	0,02 %	0,02 %
Pascal THEVENIER	Salarié	0 %	19/07/2004	Souscription au titre des BSPCE	1.848	2,598 euros	0,02 %	0,02 %
Patrice BERANGER	Salarié	0 %	19/07/2004	Souscription au titre des BSPCE	840	2,598 euros	0,01 %	0,01 %
Marie Hélène DUSSOTTIER	Salarié	0 %	19/07/2004	Souscription au titre des BSPCE	600	2,598 euros	0,01 %	0,01 %
Nihat DOGAN	Salarié	0 %	19/07/2004	Souscription au titre des BSPCE	748	2,598 euros	0,01 %	0,01 %
Saïda EL ATRACHE	Salarié	0 %	19/07/2004	Souscription au titre des BSPCE	748	2,598 euros	0,01 %	0,01 %
Julien WEYDERT	Salarié	0,76 %	19/07/2004	Souscription au titre des BSPCE	5.780	2,598 euros	0,06 %	0,81 %
Patrick JACQUEMIN	Fondateur	18,22 %	26/07/2004	Cession d'actions	355.552	11,250 euros	3,57 %	14,64 %
European Secondary Development fund	Investisseur	0 %	26/07/2004	Achat d'actions	355.552	11,250 euros	3,57 %	3,57 %
Patrick JACQUEMIN	Fondateur	14,64 %	26/07/2004	Cession d'actions	47.268	11,250 euros	0,48 %	14,17 %
Pan European Secondary Development Fund	Investisseur	0 %	26/07/2004	Achat d'actions	47.268	11,250 euros	0,48 %	0,48 %
Gauthier PICQUART	Fondateur	18,21 %	26/07/2004	Cession d'actions	313.908	11,250 euros	3,16 %	15,06 %
Pan European Secondary Development Fund	Investisseur	0 %	26/07/2004	Achat d'actions	313.908	11,250 euros	3,16 %	3,63 %
Gauthier PICQUART	Fondateur	15,06 %	26/07/2004	Cession d'actions	88.892	11,250 euros	0,89 %	14,16 %
FCPR GALILEO IIB	investisseur	0 %	26/07/2004	Achat d'actions	88.892	11,250 euros	0,89 %	0,89 %
M. VIRANI, William LOHSE, Victoria LOHSE et Bertrand BOUSSEMART	Business angels	2,53 %	26/07/2004	Cession d'actions	33.132	11,250 euros	0,33 %	2,18 %
Pan European Secondary Development Fund	Investisseur	3,63 %	26/07/2004	Achat d'actions	33.132	11,250 euros	0,33 %	3,96 %

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	Pourcentage du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions concernées	Prix unitaire des actions concernées	Pourcentage du capital concerné	Pourcentage du capital après l'opération
Julien WEYDERT, Yannick SIMON, Valérie ABEHSERA, Christophe REINLIG, Marie-Laure JOZEAU, Pascal THEVERNIER, Marie-Hélène DUSSOTIER, Nihat DOGAN, Saïda DELATRACHE et Patrice BERANGER	Salariés	1,11 %	26/07/2004	Cession d'actions	50.140	11,250 euros	0,51 %	0,60 %
Pan European Secondary Development Fund	Investisseur	3,96 %	26/07/2004	Achat d'actions	50.140	11,250 euros	0,51 %	4,47 %
Marie Laure JOZEAU	Salarié	0 %	11/08/2004	Souscription au titre des BSPCE	4.552	2,598 euros	0,05 %	0,05 %
Marie Hélène DUSSOTTIER	Salarié	0 %	11/08/2004	Souscription au titre des BSPCE	2.000	2,598 euros	0,02 %	0,02 %
Julien WEYDERT	Salarié	0,60 %	14/08/2004	Souscription au titre des BSPCE	14.220	2,598 euros	0,14 %	0,74 %
Patrice BERANGER	Salarié	0 %	17/08/2004	Souscription au titre des BSPCE	3.160	2,598 euros	0,03 %	0,03 %
Valérie ABEHSERA	Salarié	0 %	31/08/2004	Souscription au titre des BSPCE	24.608	2,598 euros	0,25 %	0,25 %
Christophe REINLING	Salarié	0 %	31/08/2004	Souscription au titre des BSPCE	9.956	2,598 euros	0,10 %	0,10 %
Yannick SIMON	Salarié	0 %	31/08/2004	Souscription au titre des BSPCE	27.020	2,598 euros	0,27 %	0,27 %
Nihat DOGAN	Salarié	0 %	31/08/2004	Souscription au titre des BSPCE	1.852	2,598 euros	0,02 %	0,02 %
Saïda EL ATRACHE	Salarié	0 %	31/08/2004	Souscription au titre des BSPCE	1.852	2,598 euros	0,02 %	0,02 %
Pascal THEVENIER	Salarié	0 %	31/08/2004	Souscription au titre des BSPCE	4.552	2,598 euros	0,05 %	0,05 %

#### 6.4.4 Contrôle de l'émetteur

La Société n'est contrôlée ni en droit ni en fait par aucun actionnaire.

#### 6.4.5 Pactes d'actionnaires

Les pactes d'actionnaires en cours entre les actionnaires de la Société seront résiliés de plein droit à compter de l'admission et au jour de la première cotation des actions sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A.

Il n'existe aucune action de concert entre les actionnaires.

#### 6.4.6 Nantissements

##### 6.4.6.1 Nantissements d'actions de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de base, aucune action de la Société n'a fait l'objet d'un nantissement.

## CHAPITRE 6

### INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET SON CAPITAL

#### 6.4.6.2 *Nantissements d'actifs de la Société*

Le paiement des loyers de la Société pour ses locaux situés à Saint-Ouen et à Lyon sont garantis à concurrence d'une année de loyers par la banque Baecque Beau, qui en contre-garantie a obtenu de la Société un nantissement sur des SICAV monétaires pour un montant de 223.000 euros.

### 6.5 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La Société détient 99,50 % du capital de la société « rdc.fr », société civile au capital de 2.000 euros, créée en 1999 afin de pouvoir justifier du dépôt du nom de domaine « rdc.fr » auprès de l'AFNIC. Elle ne réalise pas de chiffre d'affaires et n'a aucun salarié.

La société « rdc.fr » a fait l'acquisition de 100 % du capital de la société SCOSI, SAS au capital de 48.000 euros, en septembre 2001, dont l'activité est exclusivement consacrée à des achats de produits auprès de fournisseurs, notamment étrangers, en vue de leur revente à Rue du Commerce. Au 31 mars 2005, SCOSI a réalisé un chiffre d'affaires de 3,7 millions d'euros sur un exercice de quinze mois. Elle n'a aucun salarié.

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 7.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

#### 7.1.1 Conseil d'administration

##### 7.1.1.1 Composition du conseil d'administration (articles 13 et 14 des statuts)

Le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve des dérogations prévues par la loi.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières sont tenues, lors de leur nomination, de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre.

La durée maximum des fonctions des administrateurs nommés par l'assemblée générale est de six années ; chaque administrateur sortant étant rééligible.

Le règlement intérieur du conseil d'administration, adopté par le conseil d'administration le 12 juillet 2005, précise que le conseil d'administration est composé d'administrateurs nommés par l'assemblée générale conformément aux dispositions légales et statutaires soit au travers de résolutions qu'il proposera à l'assemblée en cas de nomination ou de renouvellement d'administrateur, soit lors de ses décisions de cooptation.

Seront considérés comme indépendants les administrateurs qui ne sont liés à aucun groupe d'actionnaires de la Société, ni à aucune filiale de la Société, ni salariés ou mandataires sociaux, ni partenaires commerciaux ou financiers habituels et significatifs de la Société.

A la date d'enregistrement du présent document de base, le conseil d'administration comporte cinq membres nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Composition du conseil d'administration à la date d'enregistrement du document de base				
Prénom, nom	Age	Mandat et fonction principale exercée dans la société	Durée du mandat	Principaux autres mandats et fonctions
Monsieur Gauthier Picquart	38	– Président du conseil d'administration – Directeur général (depuis le conseil du 12 mars 2004)	Le conseil du 5 juillet 2002 a proposé le renouvellement de son mandat d'administrateur qui fut ratifié par l'assemblée générale du 18 septembre 2002 pour la durée statutaire de 6 années.  Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2008 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.	Aucun
Monsieur Patrick Jacquemin	44	– Administrateur – Directeur général délégué (depuis le conseil du 12 mars 2004)	Le conseil du 5 juillet 2002 a proposé le renouvellement de son mandat d'administrateur qui fut ratifié par l'assemblée générale du 18 septembre 2002 pour la durée statutaire de 6 années.  Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2008 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.	Gérant de la société Rdc.fr

Composition du conseil d'administration à la date d'enregistrement du document de base				
Prénom, nom	Age	Mandat et fonction principale exercée dans la société	Durée du mandat	Principaux autres mandats et fonctions
APAX PARTNERS SA,  représenté par Monsieur Rudolphe Lambert	69	– Administrateur  – Représentant permanent	APAX PARTNERS SA a été nommé administrateur de la Société par l'assemblée générale du 5 novembre 1999.  Son mandat qui a pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 25 août 2005, a été renouvelé pour une durée de 6 années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2011.	Les mandats d'APAX PARTNERS SA sont mentionnés en référence <sup>(5)</sup> .  Autre mandat de M. Lambert : Directeur Associé d'APAX de 1989 à 2002
GALILEO PARTNERS  Représenté par Monsieur Joël Flichy	54	– Administrateur  – Représentant permanent	GALILEO PARTNERS a été nommé administrateur de la Société par l'assemblée générale du 5 novembre 1999.  Son mandat qui a pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 25 août 2005, a été renouvelé pour une durée de 6 années et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2011.	Les mandats de GALILEO PARTNERS sont mentionnés en référence <sup>(6)</sup> .  Autre mandat de M. Flichy : Président Directeur Général de GALILEO PARTNERS.
Madame Florence Fesneau	43	– Administrateur	Florence Fesneau a été cooptée par le conseil du 1 <sup>er</sup> décembre 2003, en remplacement de la société civile Marchenoir, démissionnaire, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.  Sa cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale du 30 septembre 2004.  Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale se tenant en 2006 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.	Les mandats de Florence Fesneau sont mentionnés en référence <sup>(7)</sup> .

<sup>(5)</sup> APAX PARTNERS est administrateur de la société SISTECAR SAS et membre du conseil de surveillance des sociétés CREATIFS GROUPE SAS et CREATIFS SAS. Par ailleurs, APAX PARTNERS est également représentant permanent des sociétés ARTACREA, ALAIN AFFLELOU SA, ALCYON FINANCE, ANTALIS TV SA, ARKADIN SA, ASK SA, CEGID SA, COGNITIS GROUP, ENTOMED SA, HISTOIRE D'OR PARTICIPATIONS, HORIS SA, HYBRIGENICS SA, MARC LAURENT SA, MG PARTICIPATIONS SA, MORGAN INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, NEURO3D SA, NEUROTECH, SECHE Environnement, SERF SA, Société Européenne BOISSIERE SA et TROCADERO FINANCES SAS.

<sup>(6)</sup> Le FCPR GALILEO II est administrateur des sociétés INFLUE, LE GUIDE.COM, OMNIGAIN, PROTEGYS Group.  
Le FCPR GALILEO II est membre du Conseil de Surveillance de la société EARTH DECISION SCIENCES. Le FCPR GALILEO II est également administrateur des sociétés ESTEREL TECHNOLOGIES, DESKOM, M2000, PROTEGYS, REVELSTOKE, RSI, SPORTS MEDIA ET STRATEGIES, VIT.

<sup>(7)</sup> Florence Fesneau est Directeur Général d'ALPHA ASSOCIES CONSEIL, Directeur Général et Président du conseil d'administration de la SA ALCYON FINANCE, Président et membre du comité de direction de la SAS STOKOMANI. Mme Fesneau est également administrateur des sociétés HISTOIRE D'OR PARTICIPATIONS et DT FINANCE. Par ailleurs, elle est le représentant permanent de la société DT FINANCE au conseil d'administration des sociétés SPADO SA, DT SERVICES SA et FINANCIERE AZURDI. Elle est aussi le représentant de DT FINANCE au conseil stratégique de DISTRIMAR SAS et de TOPSOL SAS. En outre, Florence Fesneau est Vice-Président de la SAS CREATIFS Groupe, membre du conseil de surveillance de SAFIC-ALCAN, membre du Conseil d'administration de SAFICA et gérant de la SCI MARCHENOIR. Enfin, Mme Fesneau est membre du conseil d'administration ("board of directors") des sociétés néerlandaises TAITBOUT ANTIBES BV et BOUCLE LOCALE RADIO BV.

Autres mandats exercés au cours des 5 derniers exercices		
Membre du conseil d'administration	Sociétés ou groupes dans lesquels sont exercés les autres mandats	Fonction ou mandat exercé
<b>Monsieur Gauthier Picquart</b>	–	–
<b>Monsieur Patrick Jacquemin</b>	RDC.FR	Gérant
<b>GALILEO PARTNERS</b>	DALET SA  EMME (Editions Multimedia) INFLUE  N-SOFT OMNIGAIN PROTEGYS  THE VALUE SYSTEMS	Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS  Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration  Représentant Permanent de GALILEO  Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS  Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration  Représentant Permanent de GALILEO PARTNERS au Conseil d'Administration
<b>APAX PARTNERS ET CIE</b>	STE HENDAYAISE DE PARTICIPATIONS DAGARD SA HORIS Société Européenne KLEBER SA BONNET CIDELCEM GC FINAMEX  COFINLUXE  Société Européenne BOISSIERE SA BOUSSAC Participations CEFAM BONNET CIDELCEM	Administrateur  Administrateur Administrateur Administrateur  Administrateur Représentant Permanent de APAX PARTNERS et CIE au Conseil d'Administration  Représentant Permanent de APAX PARTNERS et CIE au Conseil d'Administration  Représentant Permanent de APAX PARTNERS et CIE au Conseil d'Administration  Administrateur Administrateur Représentant Permanent HORIS

CHAPITRE 7

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Autres mandats exercés au cours des 5 derniers exercices		
Membre du conseil d'administration	Sociétés ou groupes dans lesquels sont exercés les autres mandats	Fonction ou mandat exercé
SCI MARCHENOIR Représentée par Mademoiselle Florence FESNEAU	ALPHA DEVELOPPEMENT FINANCE	Membre du Directoire Président du Conseil de Surveillance
	PINDIERE SA	
	ARLUX	Membre du Conseil de Surveillance
	SALINS EUROPE	Membre du Conseil de Surveillance
	SALINS INTERNATIONAL HOLDING	Membre du Conseil d'Administration
	ALCYON FINANCE	PDG
	CREATIFS Groupe	Président du Conseil de Surveillance
	CREATIFS SAS	Président du Conseil de Surveillance
	ALPHA ASSOCIES	Directeur Général
	STOKOMANI FINANCE SAS	Président
	HISTOIRE D'OR PARTICIPATIONS	Administrateur
	FINANCIERE D'OR SA	Administrateur
	HISTOIRE D'OR SA	Administrateur
	SAFIC ALCAN SAS	Membre du Conseil de Surveillance
	SAFIC SAS	Membre du Conseil d'Administration
	DT FINANCE	Représentant Permanent de SCI MARCHENOIR au Conseil d'Administration
	VISIOTEC FINANCE	Représentant Permanent de SCI MARCHENOIR au Conseil d'Administration
	TAITBOUT FINANCE 2	Représentant Permanent de SCI MARCHENOIR au Conseil d'Administration
	DT SERVICES	Représentant Permanent de DT FINANCE au Conseil d'Administration
	GROUPE PH	Représentant Permanent de DT FINANCE au Conseil d'Administration
	TOPSOL	Représentant Permanent de DT FINANCE au Conseil d'Administration
	FINANCIERE AZURDI	Représentant Permanent de DT FINANCE au Conseil d'Administration
	SPADO	Représentant Permanent de DT FINANCE au Conseil d'Administration
DISTRIMAR	Représentant Permanent de GROUPE PH au Conseil d'Administration	
ALCOFI	Représentant Permanent d'ALPHA DEV. FINANCE au Conseil d'Administration	
MARCHENOIR	Gérant	
TAITBOUT ANTIBES BV (Pays Bas)	Membre du "Board of Directors"	
ALPHA RADIO BV (Pays Bas)	Membre du "Board of Directors"	
BOUCLE LOCALE RADIO BV (Pays Bas)	Membre du "Board of Directors"	



#### *7.1.1.2 Fonctionnement du conseil d'administration*

Le fonctionnement du conseil d'administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires et par les statuts de la Société.

#### **Pouvoirs du conseil (article 18 des statuts)**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le conseil détermine également toute décision susceptible de modifier la stratégie de la Société. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées et dans la limite de l'objet social, le conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée par les actes du conseil d'administration, même si ces derniers ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve, dans ce dernier cas, que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet, ou ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans le cadre de ses attributions légales ou réglementaires, le conseil d'administration examinera régulièrement les orientations de la Société. Le conseil d'administration autorise les cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers et examine le plafond de ces engagements.

Sont également soumises à autorisation préalable du conseil d'administration, en vertu de son règlement intérieur, les décisions relatives :

- au budget de chaque exercice ;
- aux opérations de croissance externe et de restructuration ;
- aux implantations en France ou à l'étranger, directement par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, et, de même, les décisions de retrait de ces implantations ;
- aux prêts, emprunts, crédits et avances d'un montant supérieur à cinq million d'euros ;
- aux investissements et désinvestissements non prévus au budget et d'un montant supérieur à deux millions d'euros ;
- aux contrats susceptibles d'impliquer des engagements ou de procurer des ressources non prévues au budget pour un montant supérieur à deux millions d'euros.

#### **Communication des informations aux administrateurs (article 18 des statuts)**

Le président ou le directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

#### **Quorum et majorité (article 17 des statuts)**

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des administrateurs non représentés.

Les délibérations sont prises aux conditions de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, la voix du président de la séance est prépondérante.

Dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Toutefois, l'usage de la visioconférence et de la télécommunication est exclu pour les décisions suivantes :

- l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion ;
- l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du groupe.

## CHAPITRE 7

### GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### Visioconférence et télécommunication

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le président du conseil d'administration pourra décider que soient mis à disposition des administrateurs résidant ou se trouvant en province ou à l'étranger des moyens de visioconférence ou de télécommunication afin de leur permettre de participer à la réunion.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

#### Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le conseil s'est réuni deux fois en 2002 (taux de présence : 100 %), quatre fois en 2003 (taux de présence : 95 %), cinq fois en 2004 (taux de présence : 96 %).

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que le conseil d'administration arrête chaque année pour l'année à venir, sur proposition du Président du conseil d'administration, un calendrier de ses réunions. Le calendrier prévoit au minimum 4 réunions du Conseil.

En 2005, et à la date d'enregistrement du document de base, le conseil d'administration s'est réuni trois fois.

##### *7.1.1.3 Règlement intérieur du conseil d'administration*

Le 12 juillet 2005, le conseil d'administration a adopté son règlement intérieur qui précise :

- la composition, les compétences et le fonctionnement du conseil ;
- les informations, devoirs et mission pouvant être confiée aux administrateurs ;
- les comités spécialisés du conseil d'administration.

Ainsi, le règlement intérieur prévoit que chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action. Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou si, au cours de son mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Lors de l'acceptation du mandat d'administrateur et de son entrée en fonction, chaque administrateur s'engage à satisfaire aux conditions requises par la loi en matière de cumul de mandats.

En outre, chaque administrateur devra informer le Président du conseil d'administration de l'ensemble des mandats et fonctions exercés pendant l'exercice écoulé dans toute société, ainsi que le nom des sociétés dans lesquelles ces mandats et fonctions étaient exercés. Il devra faire part de toute modification (cessation, démission, non renouvellement, licenciement, nouveaux mandats et fonctions) apportée à la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice, en indiquant la date de survenance.

L'administrateur doit faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel et il doit s'abstenir de participer au vote d'une délibération le plaçant dans une telle situation.

Chaque administrateur, représentant permanent d'une personne morale administrateur et plus généralement toute personne participant aux réunions du conseil d'administration, doit considérer les informations reçues en Conseil comme strictement confidentielles.

Les autres dispositions du règlement intérieur figurent aux 7.1.1, 7.1.2 et 7.1.5.

### 7.1.2 Présidence du conseil d'administration (article 16 des statuts)

Les statuts de la Société prévoient que le président est nommé par le conseil d'administration parmi ses membres.

Le président est toujours une personne physique qui est nommée pour la durée de son mandat d'administrateur. Ses fonctions cessent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue dans l'année au cours de laquelle son mandat expire. Le président ne peut être âgé de plus de 65 ans, lorsqu'il atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration exerce les missions qui lui sont confiées par la loi et notamment il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte en assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

A la date du présent document de base, Monsieur Gauthier Picquart est président du conseil d'administration depuis le conseil d'administration du 12 mars 2004. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale se tenant en 2008 et statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Gauthier Picquart est titulaire d'un Magistère de Communication du Celsa (Paris Sorbonne). Il débute sa carrière comme Chargé de Mission au Figaro puis a rejoint une société de consulting et de marketing. En 1993, avec deux associés, il crée Syracuse qui, en cinq ans, s'impose comme le plus gros distributeur français de coupons de réduction au profit des consommateurs. En 1997, Gauthier Picquart et ses associés revendent Syracuse au groupe HIGH CO. Il quitte l'entreprise en 1998 et décide de mettre à profit ses connaissances sur le marché électronique. Depuis 1999, Gauthier Picquart apporte à la Société sa solide expérience dans les domaines du marketing et du commerce.

### 7.1.3 Direction générale

#### 7.1.3.1 Modalités d'exercice de la direction générale (article 19 des statuts)

Les statuts de la Société prévoient que la direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Ainsi, le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale à chaque nomination ou renouvellement du directeur général.

Si le conseil d'administration décide d'attribuer les fonctions de directeur général à son président, lesdites fonctions sont conférées à ce dernier pour la durée de son mandat de président ou pour la durée restant à courir de ce mandat.

Si le conseil d'administration décide d'attribuer les fonctions de directeur général à une personne physique autre que son président, le conseil d'administration fixe la durée des fonctions de directeur général, laquelle ne peut excéder trois ans, lors de sa nomination.

Depuis la réunion du conseil d'administration du 12 mars 2004, et à la date d'enregistrement du présent document de base, Gauthier Picquart assume les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Patrick Jacquemin est directeur général délégué.

Monsieur Patrick Jacquemin, titulaire d'un diplôme de l'ISA (MBA HEC), débute sa carrière comme responsable du marketing revendeurs puis responsable Grands Comptes au sein de Compaq. En 1995, il devient Directeur marketing de Softbank Europe. Il en sera le Directeur Général de 1996 à 1998. Début 1998, Patrick Jacquemin devient PDG de Ziff Davis France, le premier groupe mondial de médias spécialisés dans l'informatique et l'Internet, à la suite du rachat de Ziff Davis par Softbank. Patrick Jacquemin rejoint la Société en 1999 et lui apporte une expertise de près de dix ans dans les domaines de l'informatique et de l'Internet.

#### 7.1.3.2 Durée des fonctions de directeur général (articles 19.2 et 19.3 des statuts)

Les fonctions de directeur général prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue dans l'année au cours de laquelle son mandat expire. Ces fonctions de directeur général sont indéfiniment renouvelables sauf lorsque celui-ci atteint l'âge de soixante cinq ans, auquel cas il est alors réputé démissionnaire d'office.

## CHAPITRE 7

### GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 7.1.3.3 Limitations des pouvoirs du directeur général (article 19.3 des statuts)

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration.

Conformément à la loi, il ne peut cependant donner d'engagement de caution, aval et garantie qu'avec l'autorisation du conseil d'administration qui fixe les plafonds de ces engagements.

#### 7.1.3.4 Directeur général délégué (article 19.4 des statuts)

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques dans la limite de cinq maximum, chargées d'assister le directeur général. Ces personnes portent le titre de "directeur général délégué".

En accord avec le directeur général, le conseil d'administration fixe l'étendue et la durée des pouvoirs conférés, dans l'ordre intérieur de la Société, aux directeurs généraux délégués.

A la date d'enregistrement du présent document de base, Patrick Jacquemin est directeur général délégué.

#### 7.1.3.5 Direction générale de la Société

Monsieur Patrick Jacquemin, alors président du conseil d'administration et directeur général, a été mis en examen en novembre 2003 à la suite d'une plainte pénale déposée à son encontre par la SORECOP et COPIE France, deux organismes chargés de la collecte de la redevance pour copie privée sur les supports d'enregistrements, tels que les CD vierges. Cette redevance est due par les fabricants ou importateurs sur le sol français de tels supports d'enregistrements. La mise en examen de Monsieur Patrick Jacquemin, à titre personnel, est motivée par le fait que la Société a acquis entre janvier 2001 et novembre 2003 des CD vierges, pour un prix unitaire inférieur au montant de la redevance, auprès de sociétés françaises auxquelles incombaient l'obligation de payer la redevance. La procédure d'instruction est en cours.

### 7.1.4 Contrôle interne

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le président du conseil d'administration de la Société a établi un rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Le rapport présenté à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005 figure en annexe A au présent document de base. Le rapport des commissaires aux comptes sur ce rapport figure en annexe B.

### 7.1.5 Comités du conseil d'administration (article 18 des statuts)

Les statuts et le règlement intérieur du conseil d'administration prévoient que le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président lui soumet. Le conseil d'administration fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

Le conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 juillet 2005, a décidé de créer un comité d'audit et un comité des nominations et des rémunérations dont la composition et les missions respectives sont prévues dans le règlement intérieur du conseil d'administration.

#### 7.1.5.1 Le comité d'audit

Le comité d'audit est composé au moins de trois administrateurs dont un président. Ils sont désignés par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil d'administration.

La durée du mandat de membre du comité d'audit est égale à celle du mandat d'administrateur. Le conseil d'administration peut à tout moment révoquer un membre du comité d'audit ou son président. La perte de la qualité d'administrateur au conseil d'administration fait perdre automatiquement la qualité de membre du comité d'audit.

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il le juge nécessaire pour accomplir sa mission. Les délibérations sont adoptées en présence d'au moins la moitié des membres du comité d'audit, et à la majorité simple.

Le comité d'audit :

- s'assure du respect des normes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- vérifie que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations sont bien appliquées ;
- veille à la qualité et à la pertinence de l'information communiquée aux actionnaires.

Le comité d'audit, pour le compte du conseil d'administration :

- examine les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, qui lui sont présentés par le président du conseil d'administration ou le directeur financier avant leur présentation au conseil d'administration ; à cette occasion, le comité d'audit peut interroger les commissaires aux comptes hors de la présence de l'entreprise ;
- examine avant leur publication les projets de rapports semestriels de gestion et de tableaux d'activité et de résultat, ainsi que tous les comptes établis pour les besoins d'opérations spécifiques (apports, fusion, mise en paiement d'acomptes sur dividendes, ...)
- étudie les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes ;
- veille à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations financières et boursières applicables ;
- organise la procédure de sélection des commissaires aux comptes de la Société, dont le mandat est remis en concurrence à chaque échéance. Il formule une recommandation au conseil d'administration sur leur choix et leurs conditions de rémunération ;
- étudie chaque année avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention respectifs, les conclusions de ceux-ci et les suites qui leurs sont données ;
- s'assure de la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives ;
- étudie la politique de communication financière de l'entreprise et approuve, avant leur publication, les principaux éléments de cette communication.

Le comité d'audit est saisi par le président du conseil d'administration ou par les commissaires aux comptes de tout événement exposant le groupe à un risque significatif.

#### *7.1.5.2 Le comité des nominations et des rémunérations*

Le comité des nominations et des rémunérations est composé d'au moins trois administrateurs dont un président. Ils sont désignés par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil d'administration.

La durée du mandat de membre du comité des nominations et des rémunérations est égale à celle du mandat d'administrateur. Le conseil d'administration peut à tout moment révoquer un membre du comité ou son président. La perte de la qualité d'administrateur au conseil d'administration fait perdre automatiquement la qualité de membre du comité des nominations et des rémunérations.

## **CHAPITRE 7**

### **GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Le comité des nominations et des rémunérations se réunit au moins une fois par semestre et autant de fois qu'il le juge nécessaire pour accomplir sa mission. Les délibérations sont adoptées en présence d'au moins la moitié des membres du comité des nominations et des rémunérations, et à la majorité simple.

Le comité des nominations et des rémunérations a pour mission de proposer au conseil d'administration les rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux. Il peut également donner un avis sur les modalités de fixation de la rémunération.

Le comité des nominations et des rémunérations fait par ailleurs des propositions au conseil en vue de la nomination des membres du conseil d'administration, du président du conseil d'administration et des membres des comités du conseil d'administration. Le comité des nominations et des rémunérations peut également établir un plan de succession et une sélection des mandataires sociaux.

## **7.2 CONFLITS D'INTERETS**

### **7.2.1 Conflits d'intérêts au niveau du conseil d'administration**

Les membres des organes de direction ou d'administration de la Société n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, d'aucune incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée. Aucun conflit potentiel n'existe au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit que l'administrateur doit faire part au conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel et il doit s'abstenir de participer au vote d'une délibération le plaçant dans une telle situation.

En outre, chaque administrateur devra informer le président du conseil d'administration de l'ensemble des mandats et fonctions exercés pendant l'exercice écoulé dans toute société, ainsi que le nom des sociétés dans lesquelles ces mandats et fonctions étaient exercés. Il devra faire part de toute modification (cessation, démission, non renouvellement, licenciement, nouveaux mandats et fonctions) apportée à la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice, en indiquant la date de survenance.

### **7.2.2 Conflits d'intérêts avec des apparentés**

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société ne relève aucun conflit d'intérêts au niveau des apparentés.

### **7.2.3 Contrats de service**

Il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou à ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat

## 7.3 REMUNERATIONS ET INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE

### 7.3.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos aux dirigeants de la Société

Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du président, du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le conseil d'administration répartit librement entre ses membres la somme globale allouée aux administrateurs, sous forme de jetons de présence.

La rémunération des dirigeants sur les trois derniers exercices était la suivante :

Rémunération <sup>(5)</sup> des dirigeants		Exercice 2002 <sup>(6)</sup>			Exercice 2003			Exercice 2004					
Fonction	Nom	Part fixe <sup>(7)</sup>	Prime <sup>(8)</sup> et jetons de présence	Avantage en nature	Global	Part fixe <sup>(9)</sup>	Prime et jetons de présence	Avantage en nature	Global	Part fixe	Prime et jetons de présence	Avantage en nature	Global
Président Directeur Général	Gauthier Picquart	97.687		5.732	103.419	114.000	Prime : 50.600	5.856	170.456	113.014	Prime : 118.486	5.519	237.019
Directeur Général Délégué	Patrick Jacquemin	83.832		4.953	88.785	127.856	Prime : 50.600	7.348	185.804	113.014	Prime : 118.486	7.347	238.847
Directeur Financier	Julien WEYDERT	74.333	Prime : 8.080		82.413	80.897	Prime : 8.080		88.977	86.764	Prime : 13.080		99.844
Directeur Technique	Yannick SIMON	53.824	Prime : 9.147	1.090	64.061	53.697	Prime : 9.147	1.308	64.152	59.628	Prime : 14.147	1.308	75.083
Directrice Marketing	Valérie ABEHSERA	51.840	Prime : 12.196		64.036	52.830	Prime : 12.196		65.026	56.850	Prime : 22.796		79.646
Directeur Produits	Christophe REINLING	Pas membre du comité de Direction				50.830	Prime : 30.210		81.040	53.603	Prime : 36.921		90.524
Directeur Site	Cyril ALBERT	Pas membre du comité de Direction				41.778	Prime : 21.137		62.915	45.174	Prime : 40.912		86.086
Administrateur	Rudolphe Lambert <sup>(10)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrateur	Joël Flichy <sup>(11)</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Administrateur	Florence Fesneau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>(5)</sup> Sommes acquises (et comptabilisées en charges par la Société) au cours de chaque exercice.

<sup>(6)</sup> Rémunération brute annuelle exprimée en euros et perçue sur douze mois. Les primes comptabilisées en 2002 ont été versées en 2003.

<sup>(7)</sup> Le 2 mars 2001, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de porter la rémunération brute mensuelle de MM. Patrick Jacquemin et Gauthier Picquart à 45.000 francs, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le 5 juillet 2002, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de porter la rémunération brute mensuelle de MM. Patrick Jacquemin et Gauthier Picquart à 8.257 euros, à effet au 1<sup>er</sup> mai 2002.

<sup>(8)</sup> Le 12 mars 2004, le conseil d'administration décide, compte tenu de la sur performance en termes de chiffre d'affaires par rapport au budget, d'accorder une prime de 50.600 euros bruts à chacun des deux dirigeants pour l'exercice clos au 31 mars 2003. Les primes comptabilisées en 2002 ont été versées en 2003.

<sup>(9)</sup> Le 12 mars 2004, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de porter la rémunération brute mensuelle de MM. Patrick Jacquemin et Gauthier Picquart à 9.500 euros, à effet au 1<sup>er</sup> avril 2003.

<sup>(10)</sup> Représentant permanent d'APAX PARTNERS SA.

<sup>(11)</sup> Représentant permanent de GALILEO PARTNERS.

Il n'existe aucune prime d'arrivée, de départ ou de régime de retraites complémentaires au bénéfice des mandataires sociaux ou des administrateurs.

Le conseil d'administration, réuni le 4 juillet 2005, a décidé de porter la rémunération des dirigeants, Messieurs Picquart et Jacquemin, de 9.500 euros à 15.000 euros bruts mensuels chacun à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005. Lors de la même séance, le conseil d'administration a décidé de ne pas prévoir de rémunération variable pour ces deux dirigeants. Ainsi, la rémunération globale qui sera versée au titre de l'exercice 2005 pour chacun des deux dirigeants sera de 180.000 euros, soit un montant inférieur à la rémunération globale versée au titre de l'exercice 2004.

## CHAPITRE 7

### GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### **7.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions de la Société consenties aux mandataires sociaux de la Société**

A la date d'enregistrement du présent document de base, et en dehors des plans de bon de souscription de parts de créateurs d'entreprise décrits ci-dessus, la Société n'a pas mis en place de plan d'option de souscription ou d'achat d'actions.

#### **7.3.3 Prêts et Garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction**

Néant

#### **7.3.4 Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages**

La Société constate une provision de 47.000 euros dans ses comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

#### **7.4 DECLARATION DE CONFORMITE AU REGIME DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE APPLICABLE EN FRANCE**

Compte tenu de sa taille, la Société considère être en conformité avec les recommandations en matière de gouvernement d'entreprise.



## CHAPITRE 8

# SALARIES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL

## 8.1 SALARIES

### 8.1.1 Effectif

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société compte cent trente cinq salariés.

## 8.2 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

### 8.2.1 Contrats d'intéressement et de participation

Néant.

### 8.2.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et BSPCE

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société a mis en place à l'attention des salariés plusieurs plans de BSPCE. Depuis sa création, la Société a mis en place sept plans de BSPCE, dont trois sont déjà arrivés à échéance.

Le tableau ci-après fait ressortir les caractéristiques des BSPCE arrivés à échéance :

	PLANS DE BSPCE ATTRIBUES AUX SALARIES ARRIVES A ECHEANCE*		
	1 <sup>er</sup> plan	2 <sup>ème</sup> plan	3 <sup>ème</sup> plan
Date de l'assemblée	31 mars 2000	13 juin 2000	27 juillet 2000
Date du conseil	15 mai 2000	23 août 2000	29 novembre 2000
Nombre total de bons autorisés	61.050	35.550	33.950
Nombre de bons pouvant être encore exercés	–	–	–
Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites à la date d'enregistrement du présent document de base	–	–	–
Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31 mars 2006	–	–	–
Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31 mars 2007	–	–	–
Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31 mars 2008	–	–	–
Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31 mars 2009	–	–	–
Périodes d'exercice des bons	1 <sup>ère</sup> période : du 01/04/01 au 01/04/02 2 <sup>ème</sup> période : du 01/04/02 au 01/04/03 3 <sup>ème</sup> période : du 01/04/03 au 01/04/04 4 <sup>ème</sup> période : du 01/04/04 au 31/03/05	1 <sup>ère</sup> période : du 08/06/01 au 08/06/02 2 <sup>ème</sup> période : du 08/06/02 au 08/06/03 3 <sup>ème</sup> période : du 08/06/03 au 08/06/04 4 <sup>ème</sup> période : du 08/06/04 au 07/06/05	1 <sup>ère</sup> période : du 28/07/01 au 28/07/02 2 <sup>ème</sup> période : du 28/07/02 au 28/07/03 3 <sup>ème</sup> période : du 28/07/03 au 28/07/04 4 <sup>ème</sup> période : du 28/07/04 au 27/07/05
Conditions d'exercice des bons	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nombre total de bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nombre total de bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nombre total de bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %
Prix d'exercice	10,390 euros	10,390 euros	10,390 euros
Nombre de bons exercés à la date d'enregistrement du présent document de base	20.700	7.900	3.550
Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du présent document de base	20.700	7.900	3.550

\* Ces données sont renseignées avant division de la valeur nominale par quatre et du prix correspondant, et multiplication du nombre d'actions par quatre.

## CHAPITRE 8

### SALARIES ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Le tableau ci-après fait ressortir les caractéristiques des BSPCE en cours de maturité :

	PLANS DE BSPCE ATTRIBUES AUX SALARIES EN COURS DE MATURITE			
	4 <sup>ème</sup> plan	5 <sup>ème</sup> plan	6 <sup>ème</sup> plan	7 <sup>ème</sup> plan
<b>Date de l'assemblée</b>	6 février 2001	28 septembre 2001	29 septembre 2003	30 septembre 2004
<b>Date du conseil</b>	11 mai 2001	7 novembre 2001	6 janvier 2004	28 janvier 2005
<b>Nombre total de bons autorisés</b>	14.600	46.150	81.550	69.100
<b>Nombre de bons pouvant être encore exercés</b>	2.250	21.550	69.050	59.350
<b>Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites à la date d'enregistrement du présent document de base**</b>	9.000*	86.200*	276.200*	237.400*
<b>Nombre d'actions souscrites à la date d'enregistrement du présent document de base</b>	aucune action n'a été souscrite sur exercice des bons au 30 juin 2005	aucune action n'a été souscrite sur exercice des bons au 30 juin 2005	aucune action n'a été souscrite sur exercice des bons au 30 juin 2005	aucune action n'a été souscrite sur exercice des bons au 30 juin 2005
<b>Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31 mars 2006</b>	9.000* (délai max : 06/02/2006)	86.200*	138.100*	59.350*
<b>Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31 mars 2007</b>	Aucune	86.200* (délai max : 28/09/2006)	207.150*	118.700*
<b>Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31 mars 2008</b>	Aucune	Aucune	276.200*	178.050*
<b>Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31 mars 2009</b>	Aucune	Aucune	276.200* (délai max : 28/09/2008)	237.400*
<b>Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31 mars 2010</b>	Aucune	Aucune	Aucune	237.400* (délai max : 30/09/2009)
<b>Périodes d'exercice des bons</b>	1 <sup>ère</sup> période : du 07/02/02 au 07/02/03 2 <sup>ème</sup> période : du 07/02/03 au 07/02/04 3 <sup>ème</sup> période : du 07/02/04 au 07/02/05 4 <sup>ème</sup> période : du 07/02/05 au 06/02/06	1 <sup>ère</sup> période : du 29/09/02 au 29/09/03 2 <sup>ème</sup> période : du 29/09/03 au 29/09/04 3 <sup>ème</sup> période : du 29/09/04 au 29/09/05 4 <sup>ème</sup> période : du 29/09/05 au 28/09/06	1 <sup>ère</sup> période : du 29/09/04 au 29/09/05 2 <sup>ème</sup> période : du 29/09/05 au 29/09/06 3 <sup>ème</sup> période : du 29/09/06 au 29/09/07 4 <sup>ème</sup> période : du 29/09/07 au 28/09/08	1 <sup>ère</sup> période : du 30/09/05 au 30/09/06 2 <sup>ème</sup> période : du 30/09/06 au 30/09/07 3 <sup>ème</sup> période : du 30/09/07 au 30/09/08 4 <sup>ème</sup> période : du 30/09/08 au 30/09/09
<b>Conditions d'exercice des bons</b>	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nombre total de bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nombre total de bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nombre total de bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nombre total de bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %
<b>Prix d'exercice</b>	3,839 euros	3,839 euros	3,071 euros	11,247 euros

\* Ces chiffres correspondent au nombre d'actions à émettre sur exercice des bons émis ou autorisés initialement, corrigés de la multiplication par 4 du nombre d'actions résultant de la division de la valeur nominale de l'action par 4 décidée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 août 2005.

\*\* Il s'agit du nombre total d'actions pouvant être souscrites même si les périodes d'exercice des bons ne sont pas ouvertes.

Le prix d'exercice des BSPCE a été fixé par référence au prix d'émission des titres lorsque la Société avait procédé dans les six mois précédant l'attribution à une augmentation de capital ou dans le cas de la dernière attribution, au prix de la dernière cession d'actions connue. Compte tenu du capital actuel (10.042.960 actions), l'exercice intégral du capital potentiel (BSPCE) entraînerait la création de 608.800 actions nouvelles au 31 mars 2009, soit une dilution de l'ordre de 6,06 %.

## CHAPITRE 9

# INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

Les commentaires et analyses ci-dessous (à l'exception des informations figurant à la section 9.5) se fondent sur les informations financières extraites des comptes consolidés du Groupe établis selon les normes comptables IFRS pour les exercices clos les 31 mars 2004 et 2005, et doivent être lus en parallèle avec les comptes consolidés historiques du Groupe et leurs annexes respectives pour les mêmes périodes. L'évaluation de l'activité du Groupe doit être par ailleurs effectuée en tenant compte des informations contenues dans le Chapitre 4. Facteurs de risques du présent document de base.

Les informations relatives à l'impact des normes IFRS sur les comptes consolidés de Groupe se trouvent à la section 9.10 du présent document.

### 9.1 PRESENTATION GENERALE

Rue Du Commerce est une société de distribution par Internet de produits informatiques et électroniques grand public à destination des particuliers.

L'évolution de l'activité de la Société est donc fortement liée à celle de deux marchés porteurs :

- celui du **commerce en ligne**, porté par la pénétration croissante des équipements informatiques, l'Internet haut débit dans les foyers français et la confiance grandissante des consommateurs face à l'achat en ligne,
- celui des **produits informatiques et électroniques grand public**, bénéficiant d'une croissance intrinsèque forte, alimentée par le lancement régulier de nouveaux produits, les achats d'impulsion, le marketing et le design innovant développés par les fabricants.

Par ailleurs, la Société considère avoir réduit son exposition aux risques inhérents à son métier par les actions suivantes :

- **l'externalisation de la fonction logistique** auprès de partenaires professionnels du secteur permet :
  - à la Société de se concentrer sur son cœur de métier de distributeur : l'achat des meilleurs produits au meilleur prix, couplé à un marketing innovant
  - de transférer aux partenaires logisticiens la responsabilité des lourds investissements propres à ce métier
  - de rendre parfaitement variable le coût de la prestation logistique
  - d'assurer une adéquation permanente entre les besoins et les moyens dans ce domaine.
- le **positionnement de multi-spécialiste** en étant présent sur les principaux segments de l'informatique et de l'électronique grand public qui permet, tout en affichant un message cohérent à destination de la clientèle, de lisser les effets de saisonnalité ou de pression concurrentielle sur tel ou tel type de produits.

La Société considère qu'elle dispose d'atouts significatifs pour conforter sa position de leader sur un marché en pleine croissance :

- sa **marque** est un atout fort, particulièrement dans un contexte d'ouverture du e-commerce à destination du grand public ;
- la profondeur et la largeur de ses **gammes produits**, qui en font un acteur « référence » sur son secteur ;
- la **qualité de son marketing client**, innovant, réactif ; et
- des **systèmes d'information** performants, développés en interne, et une **organisation** efficace, à même d'accompagner la Société dans les années de forte croissance qui s'annoncent tout en optimisant la structure du compte de résultat.

## CHAPITRE 9

### INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

Ces atouts devraient permettre à la Société de réagir au mieux face aux risques identifiés :

- une **concurrence toujours forte**, favorisée par le dynamisme du secteur, et faiblement limitée par des barrières à l'entrée peu importantes,
- des **marges réduites** qui obligent à une gestion rigoureuse.

#### Evolutions récentes

Le socle de ce qui constitue le « magasin » (les différentes « boutiques ») a été mis en place dans les premières années de développement de la Société, et n'a pas connu de modification sensible au cours des deux dernières années. La Société a en effet pris la décision de se concentrer sur les domaines informatiques et électroniques grand public où sa marque est bien implantée et sa légitimité grande face aux distributeurs traditionnels ou Internet.

Elle estime que la taille prévisible du marché dans les prochaines années lui permettra de poursuivre sa croissance sans avoir besoin d'élargir significativement son offre produit à d'autres domaines.

### 9.2 PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SELECTIONNEES POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 MARS 2005 ET LE 31 MARS 2004 EN NORMES IFRS

(en milliers d'euros)	31 mars 2005	31 mars 2004	Evolution
<b>Compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires . . . . .	178.635	108.703	+64 %
Résultat opérationnel . . . . .	5.332	2.734	+95 %
Résultat net part du Groupe . . . . .	7.789	2.702	+188 %
<b>Flux de Trésorerie</b>			
Flux générés par l'activité . . . . .	3.272	2.644	+23 %
Flux d'investissement . . . . .	-274	-218	+25 %
Flux de financement . . . . .	334	-156	ns
Variation de trésorerie de l'exercice . . . . .	3.332	2.270	+46 %
<b>Autres</b>			
Capitaux propres part du Groupe . . . . .	15.235	6.612	+130 %
Trésorerie nette . . . . .	9.746	6.414	+52 %
Effectif moyen . . . . .	135	99	+36 %

### 9.3 METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

### 9.4 ANALYSE COMPARATIVE DES COMPTES CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2004 ET 2005

#### 9.4.1 Présentation de l'information financière

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France métropolitaine et ne donne donc pas lieu à une présentation par secteurs géographiques.

Par ailleurs, la Société réalise environ 4 % de son chiffre d'affaires auprès des administrations et écoles, le solde étant réalisé auprès des particuliers. Cette partie de l'activité n'est pas suffisamment significative pour donner lieu à la présentation d'un compte de résultat sectoriel.

Enfin, la Société considère qu'il n'existe pas d'autres critères de différenciation significative qui pourrait donner lieu à la présentation d'analyses par secteur. En effet, les différentes boutiques par exemple, ne présentent pas un caractère d'hétérogénéité tel qu'il aurait pu pousser la direction générale de la Société à les appréhender de façon indépendante et à leur affecter des éléments de pilotage propres.

## 9.4.2 Comptes de résultat consolidés pour les exercices clos les 31 mars 2004 et 2005

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2005	31/03/2004
Chiffre d'affaires . . . . .	178.635	108.703
Autres produits de l'activité . . . . .	82	22
Achats consommés . . . . .	- 150.272	- 90.447
Charges de personnel . . . . .	- 6.107	- 3.819
Charges externes . . . . .	- 16.148	- 11.222
Impôts et taxes . . . . .	- 621	- 316
Dotations aux amortissements . . . . .	- 145	- 134
Dotations aux provisions . . . . .	156	30
Autres produits et charges de l'exploitation . . . . .	- 248	- 83
<b>Résultat Opérationnel Courant . . . . .</b>	<b>5.332</b>	<b>2.734</b>
Autres produits et charges opérationnels . . . . .	0	0
<b>Résultat Opérationnel . . . . .</b>	<b>5.332</b>	<b>2.734</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .	60	33
Coût de l'endettement financier brut . . . . .	- 218	- 73
<b>Coût de l'endettement financier net . . . . .</b>	<b>- 158</b>	<b>- 40</b>
Autres produits et charges financiers . . . . .	- 18	- 1
Charges d'impôts . . . . .	2.633	9
<b>Résultat Net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession . . . . .</b>	<b>7.789</b>	<b>2.702</b>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession . . . . .	0	0
<b>Résultat Net . . . . .</b>	<b>7.789</b>	<b>2.702</b>
Part Groupe . . . . .	7.789	2.702
Intérêts Minoritaires		

## 9.4.3 Analyse comparative des résultats 2004 et 2005

## 9.4.3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les produits vendus, les services annexes (frais de port, garanties or) et les recettes publicitaires.

La décomposition sur les deux exercices est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2005	31/03/2004	Evolution
Produits vendus aux particuliers . . . . .	164.498	100.680	+63 %
Produits vendus aux administrations et écoles . . . . .	7.416	3.669	+102 %
Services annexes (port facturé, services) . . . . .	5.158	3.609	+43 %
CA publicitaire et divers . . . . .	1.563	745	+110 %
<b>Total Chiffre d'affaires . . . . .</b>	<b>178.635</b>	<b>108.703</b>	<b>+64 %</b>

Le chiffre d'affaires « **produits vendus aux particuliers** » est constitué du prix de vente des produits aux clients via le site Internet, net des éventuelles remises promotionnelles accordées.

Il est l'agrégat principal de pilotage de l'activité.

Entre le 31 mars 2004 et le 31 mars 2005, le chiffre d'affaires des produits vendus a progressé de 63 % passant de 100,6 millions d'euros à 164,4 millions d'euros. Il intègre le coût des opérations promotionnelles, qui ont été plus intenses en 2004 que l'année précédente. Hors l'impact de ces décotes promotionnelles, le chiffre d'affaires a ainsi

## CHAPITRE 9

### INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

progressé de 64,30 %. Ce poids plus fort des décotes promotionnelles est compensé par une progression plus faible des autres dépenses publicitaires comme décrit plus bas.

D'un point de vue de la saisonnalité, la répartition du chiffre d'affaires tout au long de l'année est relativement équilibrée, avec toutefois une sur-pondération de la période des fêtes de fin d'année (le mois de décembre représentant de 15 à 18 % de l'activité annuelle).

Les paiements liés à cette activité se font au comptant, soit par carte bancaire (plus de 80 % des commandes), soit par chèque ou mandat cash.

Depuis près de deux ans, la Société propose aux clients dont le montant de commande dépasse un certain seuil de payer leur commande en trois fois sans frais par carte bancaire. Cette faculté représente entre 20 % et 30 % du chiffre d'affaires selon les périodes et les seuils proposés.

Le chiffre d'affaires « **produits vendus aux administrations et écoles** » peut être assimilé à une activité Business to Business : activité commerciale fonctionnant par devis accepté, les commandes étant prises par une équipe de 6 agents commerciaux. Des délais de paiements de 30 à 60 jours sont accordés (paiements par mandats administratifs, sans risque). Sur l'exercice, il a progressé de 102 % passant de 3,6 millions d'euros en 2004 à 7,4 millions d'euros en 2005, sans opération de communication particulière, en raison de la notoriété acquise par la Société auprès de ces clients.

Le chiffre d'affaires « **port et services annexes** » comprend notamment la facturation de frais de port. Pour toute commande de plus de 100 euros, aucun frais de port n'est facturé. En dessous de ce seuil, un montant forfaitaire de 4,5 euros TTC est facturé. Des tarifications spéciales sont appliquées lorsque la commande ne contient que des DVD : 1 DVD = 2 euros TTC de frais de port, 2 DVD = 1 euro TTC, 3 DVD et plus : pas de frais de port.

Enfin, si le client choisit une livraison expresse par chronopost, il lui est facturé 14,95 euros si sa commande fait moins de 700 euros et 24,95 euros au delà.

Ce chiffre d'affaires comprend également la facturation de l'option « Contrat Or » quand celle-ci est choisie par le client, ainsi que les extensions de garantie. Cette partie du chiffre d'affaires a progressé de 43 %, moins vite que le chiffre d'affaires « produits », passant de 3,6 millions d'euros à 5,1 millions d'euros.

Enfin, le chiffre d'affaires « **publicitaire et divers** » comprend les prestations facturées par la Société à ses fournisseurs pour mise en avant des produits sur le site ou dans les emails. Il comprend également les revenus publicitaires générés par les bannières et autres formats de publicité sur le site de la Société. Cette activité est commercialisée par une agence externe à la Société, et le chiffre d'affaires pris en compte par la Société est net des commissions d'agence.

Ce chiffre d'affaires a fortement progressé sur la période (+110 %) passant de 745.000 euros en 2004 à 1,56 millions d'euros en 2004, en raison du développement des relations commerciales avec les fournisseurs et de la croissance de la notoriété du site qui permet une meilleure vente des espaces publicitaires.

#### 9.4.3.2 Charges d'exploitation

##### Achats consommés

En milliers d'euros	31/03/2005	31/03/2004	Evolution
Achats consommés . . . . .	- 150.272	- 90.447	+66 %

Cet agrégat reprend le prix d'achat des marchandises vendues et les frais annexes. Il est tenu compte des remises de fin d'année et escomptes obtenus pour évaluer la valeur du stock de fin d'exercice.

Entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2004, ce poste est passé de 90,4 millions d'euros en 2004 à 150,2 millions d'euros, soit une progression de 66 %, légèrement plus que le chiffre d'affaires. Toutefois, l'écart est plus réduit en le comparant au taux de croissance du chiffre d'affaires des produits vendus, hors opérations promotionnelles (+64,3 %).

**INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE**

Le taux de marge brute ressort à 15,8 % sur l'exercice clos au 31 mars 2005 et à 16,8 % sur l'exercice clos au 31 mars 2004.

**Charges de personnel**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/03/2005</b>	<b>31/03/2004</b>	<b>Evolution</b>
Salaires et charges sociales . . . . .	- 5.607	- 3.742	+50 %
Charge liée au retraitement des BSPCE (IFRS2) . . . . .	- 500	- 77	+549 %
<b>Charges de personnel . . . . .</b>	<b>- 6.107</b>	<b>- 3.819</b>	<b>+60 %</b>

Les charges de personnel regroupent les salaires et les charges sociales y afférentes.

Sur l'exercice, et hors l'impact de la charge liée aux BSPCE, ce poste passe de 3,7 millions d'euros en 2004 à 5,6 millions d'euros en 2005, soit une progression de 50 % inférieure à la croissance du chiffre d'affaires, car beaucoup de services de la Société n'ont pas vu leurs effectifs progresser en corrélation avec le chiffre d'affaires, à l'exception du service clients et après vente.

En application de la norme IFRS 2, cet agrégat comprend également la charge liée au retraitement du coût des BSPCE. Au 31 mars 2004, cela représentait une charge de 77.000 euros et au 31 mars 2005 une charge de 500.000 euros.

**Charges externes**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/03/2005</b>	<b>31/03/2004</b>	<b>Evolution</b>
<b>Charges Externes . . . . .</b>	<b>- 16.148</b>	<b>- 11.222</b>	<b>+44 %</b>

Les principaux éléments de ce poste sont les frais logistiques (qui comptent pour  $\frac{2}{3}$  du total environ), les dépenses de communication et marketing, et les autres frais généraux.

Frais logistiques : cet élément est le deuxième plus important poste de coût de la Société (après les achats de produits). Il est composé de la facturation de la préparation des colis par le logisticien, et des frais de transports facturés par les transporteurs.

Dans les deux cas, aucun frais fixe n'est facturé, tout est variable en fonction du nombre de colis pour la partie « logistique », et du nombre et du poids des colis pour la partie « transports ».

Le contrat logistique est négocié sur une durée de trois ans (depuis octobre 2003) et prévoit une tarification unitaire au colis, décroissante en fonction de l'atteinte de paliers en terme de nombre de commandes.

Les conditions de transport sont en revanche renégociées tous les ans ou tous les deux ans selon les transporteurs. L'augmentation des volumes confiés permet de négocier des taux de remise croissants d'année en année, qui compensent les augmentations tarifaires générales du monde du transport.

Dépenses de communication et marketing

Les dépenses de communication correspondent au coût d'acquisition des espaces publicitaires (campagnes de bannières sur des sites, campagnes d'affichages dans le métro, campagnes radio, publicités dans la presse spécialisée ou généraliste). Elles ne tiennent pas compte des coûts de production lorsque ceux-ci sont internes à la Société. Elles comprennent également la rémunération des sites partenaires (affiliés, comparateurs de prix) en fonction du volume d'affaires généré par chacun.

La Société s'attache à mesurer la rentabilité de chaque support sur lesquels elle fait de la publicité. Cela est rendu possible par des outils de suivi de trafic qui indiquent la provenance des visiteurs, par l'émission de coupons

## CHAPITRE 9

### INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

promotionnels spécifiques aux médias utilisés. Cette analyse permanente de la rentabilité a conduit la Société à privilégier tel ou tel type de support selon les périodes, le but recherché ou les coûts négociés avec les partenaires.

La Société bénéficie d'un faible taux de dépenses de communication rapporté au chiffre d'affaires, ce qui lui confère une certaine indépendance face aux partenaires commerciaux habituels (dont les comparateurs de prix). Cette situation a notamment été rendue possible par les investissements publicitaires très importants des premières années, qui ont permis d'asseoir la marque et de développer une forte notoriété dans la population française.

#### Autres frais généraux

Ce poste comprend les éléments suivants :

- les loyers et charges locatives pour le siège social de Saint Ouen, pour un bureau dédié à une équipe technique basée à Lyon, et pour une partie de l'entrepôt du logisticien occupée par les équipes du Service après Vente ;
- les frais techniques (hébergement et bandes passantes pour le site Internet et les sites de *back-up*) ;
- les prestations de paiement sécurisé pour le paiement à distance ; et
- les frais d'avocats, commissaires aux comptes.

Globalement, les charges externes ont augmenté de 44 % au cours du dernier exercice passant de 11,2 millions d'euros en 2004 à 16,1 millions d'euros en 2005, moins que la progression du chiffre d'affaires (+63 %) et ce, alors même qu'une grande partie (plus des deux tiers) de ce poste est constitué par les frais logistiques qui sont, par nature, variables en fonction du chiffre d'affaires.

Cette performance a été obtenue grâce à :

- une croissance plus faible que le chiffre d'affaires des dépenses publicitaires (+47 %), une partie d'entre elles (affichage, presse) n'étant pas directement variable en fonction du chiffre d'affaires ; et
- une progression contenue des frais logistiques et de transport de 46 %, grâce à la renégociation de contrats transporteurs, et à une optimisation de la composition des colis, entraînant une réduction du prix de la prestation, rapporté au chiffre d'affaires unitaire.

#### *Impôts et taxes*

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2005	31/03/2004	Evolution
<b>Impôts et taxes</b> . . . . .	<b>- 621</b>	<b>- 316</b>	<b>+97 %</b>

Ce poste comprend principalement la contribution de solidarité (ORGANIC) assise sur le chiffre d'affaires et la taxe professionnelle (dont le montant calculé, faible en raison du caractère peu capitalistique de l'activité, est ajusté en fonction la valeur ajoutée dégagée par la Société).

Ce poste a augmenté de 97 % sur l'exercice, en raison d'une augmentation du taux de la contribution de solidarité de 0,13 % à 0,16 %, et de l'application du plancher de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée.

#### *Dotations aux amortissements et provisions*

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2005	31/03/2004
<b>Dotation aux amortissements</b> . . . . .	<b>- 145</b>	<b>- 134</b>
<b>Dotation aux provisions, nettes des reprises</b> . . . . .	<b>+156</b>	<b>+30</b>
<b>Total</b> . . . . .	<b>11</b>	<b>- 104</b>



**INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE**

La variation nette des amortissements et provisions correspond d'une part à la variation nette des amortissements d'actifs corporels (essentiellement des matériels informatiques amortis sur une durée courte : trois ans) et incorporels (les logiciels amortis sur un an) et d'autre part à la variation des provisions (essentiellement les provisions pour dépréciations des créances clients).

*Autres produits et charges d'exploitation*

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/03/2005</b>	<b>31/03/2004</b>	<b>Evolution</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation . . . . .</b>	<b>- 248</b>	<b>- 83</b>	<b>+199 %</b>

Ce poste comprend les pertes sur créances irrécouvrables, qui, compte tenu du mode de règlement des clients représentent des montants peu significatifs. Il s'agit principalement de clients réglant en trois fois sans frais, ou de commandes réglées avec des numéros de carte usurpées, non identifiées par la cellule de lutte anti-fraude de la Société.

Ce poste a connu une progression sur l'exercice de 199 % (mais sur des montants faibles en valeur absolue) passant de 83.000 en 2004 euros à 248.000 euros en 2005, en raison de la mise en place du trois fois sans frais.

*9.4.3.3 Résultat opérationnel*

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/03/2005</b>	<b>En % du CA</b>	<b>31/03/2004</b>	<b>En % du CA</b>	<b>Evol. du % entre 2004 et 2005</b>
Charges de personnel . . . . .	- 6.107	- 3,42 %	- 3.819	- 3,51 %	0,09 %
Charges externes . . . . .	- 16.148	- 9,04 %	- 11.222	- 10,32 %	1,28 %
Impôts et taxes . . . . .	- 621	- 0,35 %	- 316	- 0,29 %	- 0,06 %
Dotat aux amort. et prov . . . . .	11	0,01 %	- 104	- 0,10 %	0,10 %
Autres produit et charges . . . . .	- 248	- 0,14 %	- 83	- 0,08 %	- 0,06 %
<b>TOTAL CHARGES . . . . .</b>	<b>- 23.113</b>	<b>- 12,94 %</b>	<b>15.544</b>	<b>- 14,30 %</b>	<b>1,36 %</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>5.332</b>	<b>2,98 %</b>	<b>2.734</b>	<b>2,52 %</b>	<b>0,47 %</b>

Comme on le constate dans le tableau ci dessus, les charges d'exploitation ont une tendance structurelle à voir leur poids par rapport au chiffre d'affaires baisser d'une année à l'autre en raison de leur faible corrélation avec le volume d'activité.

*9.4.3.4 Résultat financier*

La Société n'étant pas endettée (à l'exception de découverts ponctuels, notamment des crédits de campagne avant la saison des fêtes de fin d'année pour pouvoir disposer de stocks suffisants), le résultat financier est composé des produits de placement de la trésorerie excédentaire, des escomptes obtenus des fournisseurs et des intérêts sur découverts.

*9.4.3.5 Résultat exceptionnel*

Conformément aux normes IFRS, la Société ne reconnaît pas de résultat exceptionnel.

*9.4.3.6 Impôts sur les résultats*

Compte tenu des résultats déficitaires des premières années, la Société a attendu d'avoir clôturé deux exercices bénéficiaires consécutifs (le 31 mars 2003 et le 31 mars 2004) et a tenu à s'assurer que la situation prévisible à court terme lui permettrait d'apurer le reste de ses reports déficitaires avant de constater un impôt différé actif, ce qu'elle a fait dans ses comptes consolidés clos aux 31 mars 2005.

## CHAPITRE 9

### INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

Par ailleurs, la Société comptabilise des impôts différés actifs sur les différences temporaires.

Ainsi, pour l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a procédé à l'activation d'un impôt différé pour un montant total de 2,6 millions d'euros.

#### 9.4.3.7 Résultat net

<i>En milliers d'euros</i>	31/03/2005	En % du CA	31/03/2004	En % du CA	Evolution
Résultat Net . . . . .	7.787	4,36 %	2.701	2,48 %	188 %

## 9.5 TRESORERIE ET RESSOURCES DE FINANCEMENT

<i>En milliers d'euros</i>	2005	2004	Variation 2005/2004
Capacité d'autofinancement avant impôt . . . . .	5.762	2.620	+101 %
Variation de Besoin en Fonds de Roulement . . . . .	- 2.490	24	ns
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation . . . . .</b>	<b>3.272</b>	<b>2.644</b>	<b>+24 %</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement . . . . .</b>	<b>- 274</b>	<b>- 218</b>	<b>+25 %</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement . . . . .</b>	<b>334</b>	<b>- 156</b>	<b>ns</b>
<b>Augmentation (diminution) totale de la trésorerie . . . . .</b>	<b>3.332</b>	<b>2.270</b>	<b>+47 %</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice . . . . .</b>	<b>6.414</b>	<b>4.144</b>	<b>+55 %</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice . . . . .</b>	<b>9.746</b>	<b>6.414</b>	<b>+52 %</b>

Compte tenu du faible montant des dotations aux amortissements et provisions, la marge brute d'autofinancement est assez proche du résultat net. Sur l'exercice clos au 31 mars 2005, l'écriture de constatation de l'impôt différé pour 2.633.000 euros a été retraitée pour aboutir à la capacité d'autofinancement.

La variation du besoin en fonds de roulement pour l'exercice clos le 31 mars 2005 (- 1,99 million d'euros) est essentiellement due à l'augmentation des créances clients, en raison de la mise en place du paiement en trois fois sans frais. L'évolution des stocks (+31 %) est en ligne avec l'évolution du poste dettes fournisseurs (+27 %).

Les investissements sont principalement des achats de matériels informatiques.

La Société recourt à des facilités de trésorerie pour couvrir les besoins de financement qu'elle rencontre lors des pics d'activité. Par ailleurs, sur l'exercice clos le 31 mars 2005, la Société a également bénéficié d'une augmentation de capital (+334.000 euros) en raison de la conversion en actions de certaines options détenues par les salariés, au mois de juillet 2004.

Le solde mensuel de trésorerie peut varier tout au long de l'année, en fonction notamment de la constitution des stocks en prévision des périodes de fin d'année, ce qui explique que la Société puisse avoir recours, de façon ponctuelle et temporaire, à l'utilisation de ligne de découvert mises à disposition par ses établissements bancaires.

#### *Endettement financier*

La Société n'a pas d'endettement moyen ou long terme, à l'exception du retraitement d'un contrat de location -financement du système de gestion des appels téléphoniques (80.000 euros).

Elle négocie avec ses banques partenaires des autorisations de découvert (« crédits de campagne ») afin de financer le besoin de constitution des stocks avant la période des fêtes de fin d'année.

#### *Politique d'investissement*

La Société ne prévoit pas d'investissements significatifs dans les années à venir.

**INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE**

Les principales dépenses prévues sont un accroissement et une mise à jour du parc informatique, au fur et à mesure de la croissance des effectifs. Ces dépenses seront financées par les flux de trésorerie générés au cours de l'exercice.

Les systèmes informatiques ont la capacité suffisante (moyennant des investissements de mise à niveau) pour accompagner la Société dans sa croissance. Les équipes informatiques de la Société travaillent quotidiennement au développement et à l'amélioration des outils informatiques afin d'optimiser le fonctionnement du site Internet et le traitement de l'information.

Il n'est pas prévu d'investissement dans des locaux (la Société est locataire) ou des entrepôts (externalisation de la fonction logistique).

## **9.6 ELEMENTS BILANCIELS**

### **9.6.1 Bilans consolidés résumés**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/03/2005</b>	<b>31/03/2004</b>	
Immobilisations . . . . .	585	368	+59 %
Impôt différé actif . . . . .	2.661	27	Ns
Stocks . . . . .	11.406	8.698	+31 %
Clients . . . . .	6.216	3.274	+90 %
Autres créances . . . . .	27	1.204	-25 %
Trésorerie . . . . .	10.030	6.414	56 %
<b>TOTAL ACTIF</b> . . . . .	<b>31.824</b>	<b>19.985</b>	<b>+59 %</b>
<b>Capitaux propres</b> . . . . .	<b>15.235</b>	<b>6.612</b>	<b>+131 %</b>
Provisions . . . . .	77	108	-29 %
Emprunt à + d'un an . . . . .	64	0	Ns
Fournisseurs . . . . .	13.840	10.993	+27 %
Découverts et emprunts - d'un an . . . . .	300	0	Ns
Autres dettes . . . . .	2.308	2.272	1 %
<b>TOTAL PASSIF</b> . . . . .	<b>31.824</b>	<b>19.985</b>	<b>+59 %</b>

La Société n'a que peu d'actif immobilisés (essentiellement son parc informatique).

Les stocks de produits représentent entre 15 et 20 jours de chiffre d'affaires selon les saisons. Ils sont localisés dans les entrepôts du prestataire logistique. Les stocks comprennent également les produits en réparation chez les fournisseurs, lorsque la Société en est propriétaire.

Compte tenu de la structure bilancielle favorable, la Société négocie des encours avec ses fournisseurs qu'elle règle en moyenne entre 20 et 30 jours suivant les périodes, et cherche à faire correspondre la croissance de son stock et la croissance de ses encours, afin que la croissance ne pèse pas sur les besoins de financement.

## CHAPITRE 9

### INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DU GROUPE

#### 9.6.2 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Provision pour litige	Provision sur stock	Provision pour risques et charges	Provision sur compte client
<b>AU 31 MARS 2003 après IFRS</b> . . . . .	<b>0</b>	<b>185</b>	<b>315</b>	<b>286</b>
Dotations . . . . .		142	5	28
Reprises . . . . .			- 212	
<b>AU 31 MARS 2004</b> . . . . .		<b>327</b>	<b>108</b>	<b>314</b>
Dotations . . . . .			28	236
Reprises . . . . .		- 48	- 59	- 314
<b>AU 31 MARS 2005</b> . . . . .		<b>279</b>	<b>77</b>	<b>236</b>

Les provisions pour dépréciation des stocks sont appliquées lorsque la valeur comptable des stocks à la clôture devient supérieure à la valeur de réalisation. La valeur de réalisation est déterminée en fonction des perspectives de vente.

Les provisions pour risques charges comprennent essentiellement la provision pour indemnité de fin de carrière pour 47.000 euros au 31 mars 2005.

La provision pour compte client concerne les créances impayées (essentiellement trois fois sans frais) sur lesquelles la Société considère qu'il y a un risque de non recouvrement.

#### 9.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe figurent dans les notes des comptes consolidés du groupe.

#### 9.8 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Depuis sa création, la Société n'a pas versé de dividendes afin de consacrer l'ensemble de ses ressources au financement de sa croissance. Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer son développement.

#### 9.9 INFORMATION SUR LA TRANSITION AUX NORMES IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 et des exercices suivants seront établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Toutefois, par anticipation sur l'application de ce règlement européen, les premiers comptes publiés selon les normes IFRS sont ceux de l'exercice clos le 31 mars 2005 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

**INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES  
RESULTATS DU GROUPE**

Le tableau ci-dessous résume l'impact de la transition IFRS sur les capitaux propres et les résultats des deux dernières années

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Au 31 mars 2005 Capitaux propres</b>	<b>Avr 4 mars 2005 Résul. de l'exerc.</b>	<b>Au 31 mars 2004 Capitaux propres</b>	<b>Avr 3 mars 2004 Résul. de l'exerc.</b>	<b>Au 31 mars 2003 Capitaux propres</b>
<b>Selon normes françaises</b>	15.279	8.318	6.627	2.788	3.827
IAS 18 – reconnaissance CA . . .	– 28	– 11	– 16	– 10	– 7
IAS 2 – Stock . . . . .	– 16	– 18	1	1	
IFRS 2 – paiement en actions . . .		– 500		– 77	
<b>Total ajustements . . . . .</b>	<b>– 44</b>	<b>– 529</b>	<b>– 15</b>	<b>– 86</b>	<b>– 6</b>
<b>Selon IFRS . . . . .</b>	<b>15.235</b>	<b>7.789</b>	<b>6.612</b>	<b>2.702</b>	<b>3.821</b>

## PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

### Rue du Commerce, S.A.

#### Rapport d'audit contractuel sur les comptes consolidés I.F.R.S. aux 31 mars 2005 et 31 mars 2004

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous avons audité les comptes annuels consolidés (bilan, compte de résultats, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et notes annexes) de la société Rue du Commerce, relatifs aux exercices clos les 31 mars 2005 et 31 mars 2004. Ces comptes relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en oeuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

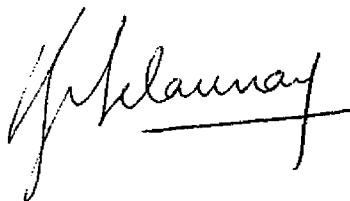
A notre avis, ces comptes annuels consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée de la société aux 31 mars 2005 et 31 mars 2004, ainsi que les résultats consolidés de ses opérations et de ses mouvements de trésorerie consolidée pour les exercices clos à ces dates, en conformité avec le référentiel I.F.R.S.

Boulogne-Billancourt et Paris-La Défense, le 20 juillet 2005

Les Commissaires aux Comptes



Michel HAAS



Béatrice Delaunay

## Comptes Consolidés IFRS



**31 mars 2005**

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b> .....	<b>90</b>
<b>2</b>	<b>BILAN CONSOLIDE</b> .....	<b>91</b>
<b>3</b>	<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES</b> .....	<b>92</b>
<b>4</b>	<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b> .....	<b>93</b>
<b>5</b>	<b>ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS</b>	
	<b>LE 31 MARS 2005</b> .....	<b>94</b>
<b>1</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE</b> .....	<b>94</b>
<b>2</b>	<b>RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES</b> .....	<b>94</b>
	PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS .....	94
	CONFORMITE AUX NORMES COMPTABLES .....	94
	PRINCIPES DE CONSOLIDATION .....	94
	CONVERSION DES MONNAIES ETRANGERES .....	94
	GOODWILL .....	94
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	95
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	95
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....	95
	STOCKS .....	96
	CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS .....	96
	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	96
	PROVISIONS .....	96
	PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI .....	96
	CONTRATS DE LOCATION .....	96
	PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES .....	97
	IMPOTS .....	97
<b>3</b>	<b>INFORMATION SECTORIELLE</b> .....	<b>98</b>
<b>4</b>	<b>PRODUITS ET CHARGES</b> .....	<b>98</b>
	CHIFFRE D'AFFAIRES .....	98
	AUTRES PRODUITS .....	98
	FRAIS DE PERSONNEL .....	99
<b>5</b>	<b>IMPOTS SUR LE RESULTAT</b> .....	<b>99</b>
<b>6</b>	<b>RESULTATS PAR ACTION</b> .....	<b>99</b>
<b>7</b>	<b>GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES</b> .....	<b>100</b>
	VALEURS BRUTES (EN MILLIERS D'EUROS) .....	100
	AMORTISSEMENTS (EN MILLIERS D'EUROS) .....	100
	VALEURS NETTES (EN MILLIERS D'EUROS) .....	100
<b>8</b>	<b>STOCKS</b> .....	<b>100</b>
<b>9</b>	<b>CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS (COURANT)</b> .....	<b>101</b>
<b>10</b>	<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b> .....	<b>101</b>
<b>11</b>	<b>CAPITAL EMIS ET RESERVES</b> .....	<b>102</b>
	CAPITAL SOCIAL .....	102
	EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....	103
	ATTRIBUTION DE BONS DE SOUSCRIPTION AUTONOMES D' ACTIONS (BSA), DE BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE (BCE) ET EMISSION ET ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (STOCK OPTION) .....	103
<b>12</b>	<b>EMPRUNTS ET PRETS PORTANT INTERET</b> .....	<b>107</b>
<b>13</b>	<b>PROVISIONS</b> .....	<b>107</b>



<b>14</b>	<b>AVANTAGES DU PERSONNEL</b> . . . . .	<b>107</b>
	PLAN D'INTERESSEMENT DES SALARIES AU CAPITAL . . . . .	107
	PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI . . . . .	107
<b>15</b>	<b>FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (COURANT)</b> . . . . .	<b>109</b>
<b>16</b>	<b>ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES</b> . . . . .	<b>109</b>
	ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT ET CONTRATS DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT . . . . .	109
<b>17</b>	<b>EFFECTIF MOYEN SALARIE AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES</b> . . . . .	<b>110</b>
<b>18</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES</b> . . . . .	<b>110</b>
<b>19</b>	<b>POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS</b> . . . . .	<b>111</b>
<b>20</b>	<b>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE</b> . . . . .	<b>111</b>
<b>21</b>	<b>TRANSITION IFRS</b> . . . . .	<b>111</b>
	IMPACTS CHIFFRES DE LA TRANSITION AUX IFRS . . . . .	112
	1. CHIFFRE D'AFFAIRES . . . . .	112
	2. LES STOCKS . . . . .	112
	3. PLANS DE B.S.P.C.E. . . . .	<b>113</b>

CHAPITRE 10

PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	31/03/2005	31/03/2004
Chiffre d'affaires . . . . .		178.635	108.703
Autres produits de l'activité . . . . .		82	22
Achats consommés . . . . .		- 150.272	- 90.447
Charges de personnel . . . . .		- 6.107	- 3.819
		<u>          </u>	<u>          </u>
Charges externes . . . . .		- 16.148	- 11.222
Impôts et taxes . . . . .		- 621	- 316
Dotations aux amortissements . . . . .		- 145	- 134
Dotations aux provisions . . . . .		156	30
Autres produits et charges de l'exploitation . . . . .		- 248	- 83
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Résultat Opérationnel Courant . . . . .</b>		<b>5.332</b>	<b>2.734</b>
		<u>          </u>	<u>          </u>
Autres produits et charges opérationnels . . . . .		0	0
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Résultat Opérationnel . . . . .</b>		<b>5.332</b>	<b>2.734</b>
		<u>          </u>	<u>          </u>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie . . . . .		60	33
Coût de l'endettement financier brut . . . . .		- 218	- 73
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Coût de l'endettement financier net . . . . .</b>		<b>- 158</b>	<b>- 40</b>
		<u>          </u>	<u>          </u>
Autres produits et charges financiers . . . . .		- 18	- 1
Charges d'impôts . . . . .	5	2.633	9
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Résultat Net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession . . . . .</b>		<b>7.789</b>	<b>2.702</b>
		<u>          </u>	<u>          </u>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession . . . . .		0	0
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Résultat Net . . . . .</b>		<b>7.789</b>	<b>2.702</b>
		<u>          </u>	<u>          </u>
Part Groupe . . . . .		7.789	2.702
Intérêts Minoritaires . . . . .			

	Notes	31/03/2005	31/03/2004
Nombre moyen d'actions sur l'exercice . . . . .		2.498.289	2.478.590
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Résultat par action . . . . .</b>		<b>3,12€</b>	<b>1,09€</b>
		<u>          </u>	<u>          </u>
Dilution : nombre potentiel d'actions nouvelles . . . . .		152.200	127.700
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Résultat dilué par action . . . . .</b>		<b>2,94€</b>	<b>1,04€</b>
		<u>          </u>	<u>          </u>

## 2. BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Notes	31/03/2005	31/03/2004
Ecarts d'acquisition . . . . .	7	91	91
Immobilisations Incorporelles . . . . .	7	32	34
Immobilisations Corporelles . . . . .	7	350	174
Immobilisations Financières . . . . .	7	112	69
Actifs d'impôts différés . . . . .	7	2.660	27
Autres actifs non courants . . . . .	7	0	0
<b>ACTIF NON COURANT . . . . .</b>		<b>3.245</b>	<b>395</b>
Stock et en cours . . . . .	8	11.406	8.698
Créances clients et comptes rattachés (net) . . . . .	9	6.216	3.274
Autres créances et comptes de régularisation . . . . .	9	927	1.204
Valeurs mobilières de placement . . . . .	10	214	354
Disponibilités . . . . .	10	9.816	6.060
<b>ACTIF NON COURANT . . . . .</b>		<b>28.579</b>	<b>19.590</b>
<b>TOTAL ACTIF . . . . .</b>		<b>31.824</b>	<b>19.985</b>

PASSIF	Notes	31/03/2005	31/03/2004
Capital . . . . .		251	248
Réserves liées au capital . . . . .		10.669	9.838
Réserves consolidées . . . . .		- 3.474	- 6.176
Résultat – part groupe . . . . .		7.789	2.702
<b>CAPITAUX PROPRES . . . . .</b>	<b>11</b>	<b>15.235</b>	<b>6.612</b>
Emprunts et dettes financières (part à + un an) . . . . .		64	0
Passif d'impôts différés . . . . .		0	0
Provision pour risques et Charges . . . . .	13	77	108
Autres passifs non courants . . . . .		0	0
<b>PASSIF NON COURANT . . . . .</b>		<b>141</b>	<b>108</b>
Emprunts et dettes financières (part à – d'un an) . . . . .		300	0
Fournisseurs et comptes rattachés (net) . . . . .	15	13.840	10.993
Autres dettes et comptes de régularisation . . . . .	15	2.308	2.272
<b>PASSIF COURANT . . . . .</b>		<b>16.448</b>	<b>13.265</b>
<b>TOTAL PASSIF . . . . .</b>		<b>31.824</b>	<b>19.985</b>

## 3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/03/2005	31/03/2004
Flux nets de trésorerie générés par l'activité			
Résultat net consolidé . . . . .		7.789	2.702
+/- amortissements et provisions . . . . .		106	- 73
+/- charges et produits liés aux stocks options et assimilés . .		<u>500<sup>(12)</sup></u>	
- Plus et moins values de cession			
		<u>7.895</u>	
<b>Capacité d'autofinancement après impôt . . . . .</b>		<u>8.395</u>	<u>2.629</u>
- Variation des impôts différés : (accroissement)/réduction . . .		- 2.633	- 9
		<u>5.264</u>	
<b>Capacité d'autofinancement avant impôt . . . . .</b>		<u>5.762</u>	<u>2.620</u>
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité . .		- 1.990	
		<u>- 2.490</u>	24
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité . . . . .</b>		<u>3.272</u>	<u>2.644</u>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
- Acquisition d'immobilisations . . . . .	7	- 274	- 218
+ Cession d'immobilisations			
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<u>- 274</u>	<u>- 218</u>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
+/- Augmentation de capital en numéraire . . . . .	11	334	
+/- Ecart de conversion			
+/- variation des comptes courants . . . . .			- 156
+/- Emissions ou remboursements d'emprunts			
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement .</b>		<u>334</u>	<u>- 156</u>
<b>Variation de trésorerie . . . . .</b>		<u>3.332</u>	<u>2.270</u>
Trésorerie d'ouverture . . . . .		6.414	4.144
Trésorerie de Clôture . . . . .		9.746	6.414

<sup>(12)</sup> Complément d'information par rapport aux comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005 : la charge de 500 milliers d'euros liée aux BSPCE avait été à tort intégrée dans la variation du besoin en fonds de roulement.

## 4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Capital	Primes	Réserves	Résultat (Part groupe)	Total
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2003</b> . . . . .	<b>248</b>	<b>9.761</b>	<b>- 6.238</b>	<b>68</b>	<b>3.839</b>
Impact IFRS sur les capitaux propres . . . . .			- 6		- 6
Affectation du résultat au 31/03/2003 . . . . .			68	- 68	0
Dividendes versés par la société mère . . . . .					
Résultat Consolidé, normes françaises . . . . .				2.788	2.788
Impact IFRS sur le résultat consolidé . . . . .				- 86	- 86
Impact IFRS sur les réserves (BSPCE) . . . . .		77			77
Autres variations (écarts de conversion)					
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2004</b> . . . . .	<b>248</b>	<b>9.838</b>	<b>- 6.176</b>	<b>2.702</b>	<b>6.612</b>
Augmentation de capital de la société mère . . . . .	3	331			334
Affectation du résultat au 31/03/2004 . . . . .			2.702	- 2.702	0
Dividendes versés par la société mère					
Résultat consolidé, normes françaises . . . . .				8.318	8.318
Impact IFRS sur le résultat consolidé . . . . .				- 529	- 529
Impact IFRS sur les réserves (BSPCE) . . . . .		500			500
Autres variations (écarts de conversion)					
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2005</b> . . . . .	<b>251</b>	<b>10.669</b>	<b>- 3.474</b>	<b>7.789</b>	<b>15.235</b>

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

#### 5. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005

##### 1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

En date du 4 juillet 2005, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Rue de Commerce pour l'exercice clos le 31 mars 2005.

##### 2. RESUME DES METHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

###### *Principes de préparation des états financiers*

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique. Les états financiers consolidés I.F.R.S sont présentés en Euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

###### *Conformité aux normes comptables*

Les états financiers ont été préparés selon les principes « International Financial Reporting Standards » (IFRS) édictés par le « International Accounting Standards Board » (IASB) et retenus par la commission Européenne à la date du 31 mars 2005 ;

Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique. Les principales règles comptables utilisées sont décrites plus loin.

###### *Principes de consolidation*

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des sociétés contrôlées de façon durable et exclusive par RueDuCommerce. Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Les états financiers des filiales sont préparés pour le même exercice que la société mère en utilisant les mêmes méthodes comptables. Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes annuels, arrêtés au 31 mars. Les comptes individuels des filiales ayant clôturé leurs comptes au 31 décembre 2002 et 2003 ont été retraités pour tenir compte des éventuelles opérations significatives survenues entre la date de clôture des comptes individuels de la filiale concernée et la date de clôture des comptes consolidés du groupe.

Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes comptables qui peuvent exister.

Tous les soldes et transactions intra groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intra-groupe, sont totalement éliminés. Les pertes internes ne sont éliminées qu'à condition que la valeur des éléments d'actifs cédés ne soit pas supérieure à la valeur recouvrable de ces éléments.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe.

###### *Conversion des monnaies étrangères*

La monnaie fonctionnelle et de présentation de Rue de Commerce et de ses filiales est l'Euro (€). Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat.

###### *Goodwill*

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

En septembre 2001, la société Rue Du Commerce a racheté le fonds de commerce de CD AND CO pour 91 K€. Lors du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2003, ce fonds de commerce a été reclassé en Goodwill. Ce Goodwill n'a pas donné lieu à dépréciation.

**Immobilisations incorporelles**

*Acquises soit séparément soit lors d'un regroupement d'entreprise*

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût est appliqué aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation chaque année. Leur durée d'utilité est également revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de manière prospective.

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les frais de création et du développement, dans les phases initiales, du site internet RueDuCommerce (totalement amortis à ce jour)
- Des noms de domaine
- Des Logiciels

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations.

	<b>Durées d'amortissement</b>
● Noms de domaine Internet . . . . .	Non amorti
● Logiciels . . . . .	1 ans

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur les durées d'utilisation suivantes :

	<b>Durées d'amortissement</b>
● Agencements et Installations . . . . .	3 ans
● Mobilier, matériel de bureau et inf. . . . .	3 ans
● Central téléphonique (autocommutateur) . . . . .	5 ans

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

Une immobilisation corporelle est dé-comptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie.

**Immobilisations financières**

Les dépôts et cautionnements, ainsi que les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur probable de recouvrement.

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

#### *Stocks*

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Conformément aux principes IAS 2, la valeur des stock en fin d'exercice (et donc le montant de la variation des stock) a été corrigée pour tenir compte des éléments suivants :

- Escomptes obtenus de la part des fournisseurs
- Remises, rabais, ristournes, obtenues des fournisseurs
- Frais de transport sur achats

Une provision pour dépréciation est appliquée lorsque la valeur comptable des stocks à la clôture devient supérieure à la valeur de réalisation. La valeur de réalisation est déterminée en fonction des perspectives de ventes.

#### *Clients et autres débiteurs*

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

#### *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

#### *Provisions*

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

#### *Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi*

IAS 19 impose de provisionner les avantages accordés au personnel et qui lui sont versés à une date future, si ces avantages sont gérés dans le cadre de régimes à prestations définies.

#### *Contrats de location*

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la



période de location sur les mêmes bases que les revenus locatifs. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### **Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus :

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Les réductions accordées aux clients lors de la vente sont immédiatement déduites du prix de vente.

A la clôture de chaque exercice, la société enregistre dans le poste « avoirs à émettre » le montant total des bons d'achats adressés à ses clients, encore valides, et non utilisés.

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 18 : produit des activités ordinaires, la société a été amenée à identifier l'impact sur le chiffre d'affaires des éléments suivants :

- **Délai de rétractation** : la société accordant à ses clients un délai de rétractation de 15 jours, il a été tenu compte de la perte de marge potentielle pouvant résulter du retour de produits, dans le cadre de la mise en œuvre de cette faculté de rétractation.
- **Produits défectueux** : la société assure la réparation des produits défectueux pendant la période de garantie pour le compte de ses clients. Elle bénéficie des mêmes conditions de garantie auprès de ses fournisseurs. Toutefois, il arrive que dans certains cas le traitement des produits défectueux se traduise par un coût net pour la société :
  - quand il n'est économiquement pas rentable de faire réparer le produit – notamment dans le cas d'importations en provenance d'Asie –,
  - lorsque celui-ci est abîmé mais a malgré tout été accepté en retour en provenance du client.

Conformément aux principes IFRS, la société calcule sur une base statistique le coût de ce service, pour les produits vendus mais non encore retournés.

- **Remboursement de la différence** : la société propose à ses clients le remboursement de la différence pour sur tous les produits du site, dans les 24 heures qui suivent l'achat. Le temps de traitement des demandes étant estimé à 1 semaine, la société a calculé l'impact de ce délai, sur une base statistique, ce service étant proposé depuis 2 ans maintenant.

Ces différents éléments donnent lieu à la constatation d'un produit différé dont le montant est réévalué chaque année.

Par ailleurs, les reclassements de compte à compte suivants ont été effectués :

- Reclassement de chiffre d'affaires publicitaire facturé en moins des dépenses publicitaires, lorsqu'il s'agit de faire participer des fournisseurs partenaires à des campagnes de publicité conjointes.
- Reclassement de chiffre d'affaires publicitaire facturé en moins des achats de produits, lorsque la prestation facturée rentre dans le cadre d'accords commerciaux globaux avec les fournisseurs partenaires.
- Reclassement de chiffre d'affaires publicitaire facturé en moins des dépenses de publicité dans le cas d'échanges publicitaires.

### **Impôts**

Un impôt différé est constaté à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet.

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

La situation fiscale latente résulte :

- des impôts à payer sur certains montants inclus dans les capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas été soumis à l'impôt sur les sociétés ou ont fait l'objet d'une imposition à un taux réduit ;
- des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposable ou déductible fiscalement au cours d'exercices différents.

Les impôts différés sont constatés à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés.

Aucun impôt différé actif n'est calculé si la situation fiscale de la société ne permet pas d'envisager une imputation possible de ces impôts.

### 3. INFORMATION SECTORIELLE

Le chiffre d'affaires est réalisé à plus de 99 % en France métropolitaine. Par ailleurs, la société réalise 97 % de son chiffre d'affaires à destination des particuliers, et seulement 3 % à destination des administrations et écoles. Cette partie de l'activité n'est pas suffisamment significative pour donner lieu à la présentation d'un compte de résultat sectoriel.

Enfin, la société considère qu'il n'existe pas d'autres critères de différenciation significatif (risque et rentabilité) qui pourrait donner lieu à la présentation d'analyses par secteur.

En effet, les différentes boutiques par exemple, ne présentent pas un caractère d'hétérogénéité tel qu'il aurait pu pousser la Direction Générale de l'entreprise à les appréhender de façon indépendante et à leur affecter des éléments de pilotage propres.

### 4. PRODUITS ET CHARGES

#### *Chiffre d'affaires*

En application des principes IFRS, les éléments de facturation de chiffre d'affaires publicitaire à des partenaires correspondant à la prise en charge d'une partie des dépenses de communication engagées par la société (campagnes de publicité journaux ou métro) ont été reclassées en diminution de ces dépenses publicitaires.

L'impact de ce reclassement *de compte à compte* sur l'année 2004 est de 95 millions d'euros (et 28 millions d'euros en 2003).

De même, les facturations par la société de chiffre d'affaires publicitaire à des fournisseurs dans le cadre d'accords cadres marketing ont été reclassées en diminution du prix d'achat des marchandises vendues.

L'impact de ce reclassement *de compte à compte* sur l'année 2004 est de 109 millions d'euros (et de 31 millions d'euros en 2003)

Enfin, le chiffre d'affaires publicitaire facturé en échange de prestations publicitaires auprès du même partenaire est reclassé en moins de ces mêmes dépenses publicitaires.

L'impact de ce reclassement *de compte à compte* sur l'année 2004 est de 144 millions d'euros en 2004 (et 1.106 millions d'euros en 2003).

#### *Autres produits*

	31 mars 2005	31 mars 2004
• Subventions publiques . . . . .	33	2
• Autres produits . . . . .	49	20
• <b>Total Autres produits</b> . . . . .	<b>82</b>	<b>22</b>

Des subventions publiques ont été reçues pour favoriser l'emploi de certaines catégories du personnel.

#### *Frais de personnel*

	31 mars 2005	31 mars 2004
● Charges salariales . . . . .	3.946	2.590
● Charges sociales . . . . .	1.661	1.152
● Retraitement lié aux BSPCE . . . . .	500	77
● <b>Total Frais de personnel</b> . . . . .	<b>6.107</b>	<b>3.819</b>

#### 5. IMPOTS SUR LE RESULTAT

Compte tenu des résultats déficitaires des premières années, la société a attendu d'avoir clôturé deux exercices bénéficiaires consécutifs (le 31 mars 2003 et le 31 mars 2004) et a tenu à s'assurer que la situation prévisible à court terme lui permettrait d'apurer le reste de ses reports déficitaires avant de constater un impôt différé actif, ce qu'elle a fait dans ses comptes consolidés clos aux 31 mars 2005.

Ainsi, pour l'exercice clos le 31 mars 2005, le groupe a procédé à l'activation d'un impôt différé pour un montant total de 2.620 milliers d'euros.

Par ailleurs, la société comptabilise des impôts différés actifs sur les différences temporaires.

La société rdc.fr est transparente fiscalement, ses résultats se consolident avec ceux de RueDuCommerce pour le calcul du résultat fiscal de celle-ci.

Concernant SCOSI, il n'a pas été tenu compte d'un impôt différé compte tenu du caractère incertain de récupération du déficit reportable (76 milliers d'euros, reportables sans limitation de durée).

L'impôt différé actif s'analyse par nature comme suit :

	31/03/2005	Impact sur résultat 2004/2005	31/03/2004	Impact sur résultat 2003/2004	31/03/2003
Reports déficitaires . . . . .	7.643	7.643			
Différences temporaires fiscales .	74	33	41	23	18
Différences liées aux retraitements . . . . .	47	6	41	5	36
Total base . . . . .	7.764	7.682	82	28	54
<b>Impôts Différés Actifs</b> . . . . .	<b>2.660</b>	<b>2.633</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>18</b>

#### 6. RESULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (ajusté des effets des options dilutives et des actions préférentielles convertibles remboursables à dividende non cumulatif dilutives).

CHAPITRE 10

PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

7. GOODWILL, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeurs brutes (en milliers d'euros)

	Goodwill	Concession, brevets et droits similaires	Autres immob. Incorp.	Total Immob. Incorp.	Inst Générale, agenc.	Mat. Bureau, inform, divers	Total Immob. Corporelles	Autres Immo Financières
AU 31 MARS 2004 . . .	91	15	1.909	1.924	201	559	760	69
Acquisitions . . . . .			19	19	5	295	300	43
Cessions . . . . .								
AU 31 MARS 2005 . . .	91	15	1.928	1.943	206	854	1.060	112

Amortissements (en milliers d'euros)

	Goodwill	Concession, brevets et droits similaires	Autres immob. Incorp.	Total Immob. Incorp.	Inst Générale, agenc.	Mat. Bureau, inform, divers	Total Immob. Corporelles	Autres Immo Financières
AU 31 MARS 2004 . . .			1.890	1.890	138	448	586	
Dotations . . . . .			21	21	25	99	124	
Reprises . . . . .								
AU 31 MARS 2005 . . .			1.911	1.911	163	547	710	

Valeurs nettes (en milliers d'euros)

	Goodwill	Concession, brevets et droits similaires	Autres immob. Incorp.	Total Immob. Incorp.	Inst Générale, agenc.	Mat. Bureau, inform, divers	Total Immob. Corporelles	Autres Immo Financières
AU 31 MARS 2004 . . .	91	15	19	34	63	111	174	69
AU 31 MARS 2005 . . .	91	15	17	32	43	307	350	112

8. STOCKS

	31/03/2005	31/03/2004
Valeur Brute, normes françaises . . . . .	11.701	9.024
Impact IFRS . . . . .	- 16	1
Provisions . . . . .	- 279	- 327
Valeur Nette . . . . .	11.406	8.698

## 9. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS (COURANT)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut 2004	Provision	Net 2004	A 1 an au +	A + d'1 an et à 5 ans au +	A + de 5 ans	Net 2003
Créances Clients et rattachées . . . . .	6.452	-236	6.216	6.216			3.274
Autres créances et comptes de régularisation . . . . .	927	0	927	927			1.204
<b>Total créances de l'actif circulant . . . . .</b>	<b>7.379</b>	<b>-236</b>	<b>7.143</b>	<b>7.143</b>			<b>4.478</b>

## 10. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/03/2005	31/03/2004
Valeurs mobilières de placement . . . . .	214	354
Disponibilités . . . . .	9.816	6.060
<b>Sous total . . . . .</b>	<b>10.030</b>	<b>6.414</b>
Emprunts court terme (découverts) . . . . .	-283	0
<b>Trésorerie Nette . . . . .</b>	<b>9.747</b>	<b>6.414</b>

CHAPITRE 10

PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

11. CAPITAL EMIS ET RESERVES

*Capital social*

Au 31 mars 2005, le capital de la société RueDuCommerce est composé de 2.510.740 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros.

L'évolution du capital social depuis la création de la société se présente comme suit :

Evolution du capital social	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital Social <sup>(1)</sup>
Constitution . . . . .	<b>8.000</b>	<b>10</b>	<b>80.000</b>
Augmentation de capital 25/05/1999 . . . . .	892	10	8.920
Augmentation de capital 02/08/1999 . . . . .	399	10	3.990
Augmentation de capital 05/11/1999 . . . . .	4.401	10	44.010
Augmentation de capital 31/12/1999 . . . . .	1.166	10	11.660
<b>31 MARS 2000 . . . . .</b>	<b>14.858</b>	<b>10</b>	<b>148.580</b>
<b>31 MARS 2000, après division du nominal par 100 . . . . .</b>	<b>1.485.800</b>	<b>0,10</b>	<b>148.580</b>
Augmentation de capital du 02/08/2000 . . . . .	496.390	0,10	49.639
Augmentation de capital du 06/02/2001 . . . . .	248.200	0,10	24.820
<b>31 MARS 2001 . . . . .</b>	<b>2.230.390</b>	<b>0,10</b>	<b>223.039</b>
<b>31 MARS 2002 . . . . .</b>	<b>2.230.390</b>	<b>0,10</b>	<b>223.039</b>
Augmentation de capital du 28/03/2003 . . . . .	248.200	0,10	24.820
<b>31 MARS 2003 . . . . .</b>	<b>2.478.590</b>	<b>0,10</b>	<b>247.859</b>
<b>31 MARS 2004 . . . . .</b>	<b>2.478.590</b>	<b>0,10</b>	<b>247.859</b>
Augmentation de capital du 19/07/2004 . . . . .	8.707	0,10	871
Augmentation de capital du 31/08/2004 . . . . .	23.443	0,10	2.344
<b>31 MARS 2005 . . . . .</b>	<b>2.510.740</b>	<b>0,10</b>	<b>251.074</b>

<sup>(1)</sup> en euros

*Evolution des capitaux propres consolidés*

L'évolution des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Capital</b>	<b>Primes</b>	<b>Réserves</b>	<b>Résultat (Part groupe)</b>	<b>Total</b>
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2003</b> . . . . .	<b>248</b>	<b>9.761</b>	<b>- 6.238</b>	<b>68</b>	<b>3.839</b>
<b>Impact IFRS sur les capitaux propres</b>			<b>- 6</b>		<b>- 6</b>
Affectation du résultat au 31/03/2003 . .			68	- 68	0
Dividendes versés par la société mère . .				2.788	2.788
Résultat Consolidé, normes françaises . .					
<b>Impact IFRS sur le résultat consolidé</b> .				<b>- 86</b>	<b>- 86</b>
<b>Impact IFRS sur les réserves (BSPCE)</b> . . . . .		<b>77</b>			<b>77</b>
Autres variations (écarts de conversion)					
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2004</b> . . . . .	<b>248</b>	<b>9.838</b>	<b>- 6.176</b>	<b>2.702</b>	<b>6.612</b>
Augmentation de capital de la société mère . . . . .	3	331			334
Affectation du résultat au 31/03/2004 . .			2.702	- 2.702	0
Dividendes versés par la société mère . .				8.318	8.318
Résultat consolidé, normes françaises . .					
<b>Impact IFRS sur le résultat consolidé</b> .				<b>- 529</b>	<b>- 529</b>
<b>Impact IFRS sur les réserves (BSPCE)</b> . . . . .		<b>500</b>			<b>500</b>
Autres variations (écarts de conversion)					
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2005</b> . . . . .	<b>251</b>	<b>10.669</b>	<b>- 3.474</b>	<b>7.789</b>	<b>15.235</b>

*Attribution de bons de souscription autonomes d'actions (BSA), de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) et émission et attribution d'options de souscription d'actions (stock option)*

L'assemblée Générale du 31 mars 2000 a autorisé l'émission de 61.050 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 30 avril 2000. Seuls 52.400 bons ont été émis. Chaque bon conférait à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 10,39€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expirait le 30 mars 2005.

Au 31 mars 2005, 20.700 bons ont été convertis en actions, le solde des bons est annulé, les attributaires ayant quitté l'entreprise et n'ayant pas fait valoir leurs droits.

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

L'assemblée Générale du 13 juin 2000 a autorisé l'émission de 35.550 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 juillet 2000. Seuls 16.350 bons ont été émis.

Chaque bon conférait à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 10,39€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expirait le 12 juin 2005.

Au 31 mars 2005, 7.900 bons ont été convertis en actions, le solde des bons est annulé, les attributaires ayant quitté l'entreprise et n'ayant pas fait valoir leurs droits.

L'assemblée Générale du 27 juillet 2000 a autorisé l'émission de 33.950 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 30 septembre 2000. Les 33.950 bons ont été émis.

Chaque bon conférait à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 10,39€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 26 juillet 2005.

Au 31 mars 2005, 3.550 bons ont été convertis en actions, le solde des bons est annulé, les attributaires ayant quitté l'entreprise et n'ayant pas fait valoir leurs droits.

L'assemblée Générale du 06 février 2001 a autorisé l'émission de 14.600 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 mars 2001. Seuls 8.750 bons ont été émis.

Chaque bon confère à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 15,356€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 6 février 2006.

Au 31 mars 2005, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2005 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 2.250 actions, tous exerçables au 31 mars 2005.

L'assemblée Générale du 28 septembre 2001 a autorisé l'émission de 46.150 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 octobre 2001. Seuls 34.800 bons ont été émis.

Chaque bon confère à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 15,356€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 28 septembre 2006.

Au 31 mars 2005, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2005 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 21.550 actions, dont 16.162 bons exerçables dès le 31 mars 2005.

L'assemblée Générale du 29 septembre 2003 a autorisé l'émission de 81.550 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 décembre 2003. Seuls 69.700 bons ont été émis.

Chaque bon confère à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 12,285€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 28 septembre 2008.

Au 31 mars 2005, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2005 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 69.050 actions, dont 17.262 bons exerçables dès le 31 mars 2005.



## PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

L'assemblée Générale du 30 septembre 2004 a autorisé l'émission de 69.100 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 décembre 2004. Seuls 61.300 bons ont été émis.

Chaque bon confère à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 45€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 30 septembre 2009.

Au 31 mars 2005, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2005 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 59.350 actions, dont aucun bon exerçable dès le 31 mars 2005.

	BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE DESTINES AUX SALARIES						
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour	4 <sup>ème</sup> tour	5 <sup>ème</sup> tour	6 <sup>ème</sup> tour	7 <sup>ème</sup> tour
Date de l'assemblée	31/03/00	13/06/00	27/07/00	06/02/01	28/09/01	29/09/03	30/09/04
Date du conseil	15/05/00	23/08/00	29/11/00	11/05/01	07/11/01	06/01/04	28/01/05
Nb total de bons autorisés	61.050	35.550	33.950	14.600	46.150	81.550	69.100
Nombre de bons pouvant être encore exercés	-	-	-	2.250	21.550	69.050	59.350
Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31/03/2005	-	-	-	2.250	16.162	17.262	-
Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31/03/2006	-	-	-	2.250	21.550	34.525	14.837
Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31/03/2007	-	-	-	2.250	21.550	51.787	29.675
Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31/03/2008	-	-	-	2.250	21.550	69.050	44.512
Nombre total d'actions pouvant être encore souscrites au 31/03/2009	-	-	-	2.250	21.550	69.050	59.350
Périodes d'exercice des bons	1 <sup>ère</sup> période : du 01/04/01 au 01/04/02 2 <sup>ème</sup> période : du 01/04/02 au 01/04/03 3 <sup>ème</sup> période : du 01/04/03 au 01/04/04 4 <sup>ème</sup> période : du 01/04/04 au 30/03/05	1 <sup>ère</sup> période : du 14/06/01 au 14/06/02 2 <sup>ème</sup> période : du 14/06/02 au 14/06/03 3 <sup>ème</sup> période : du 14/06/03 au 14/06/04 4 <sup>ème</sup> période : du 14/06/04 au 12/06/05	1 <sup>ère</sup> période : du 28/07/01 au 28/07/02 2 <sup>ème</sup> période : du 28/07/02 au 28/07/03 3 <sup>ème</sup> période : du 28/07/03 au 28/07/04 4 <sup>ème</sup> période : du 28/07/04 au 26/07/05	1 <sup>ère</sup> période : du 07/02/02 au 07/02/03 2 <sup>ème</sup> période : du 07/02/03 au 07/02/04 3 <sup>ème</sup> période : du 07/02/04 au 07/02/05 4 <sup>ème</sup> période : du 07/02/05 au 06/02/06	1 <sup>ère</sup> période : du 29/09/02 au 29/09/03 2 <sup>ème</sup> période : du 29/09/03 au 29/09/04 3 <sup>ème</sup> période : du 29/09/04 au 29/09/05 4 <sup>ème</sup> période : du 29/09/05 au 28/09/06	1 <sup>ère</sup> période : du 29/09/04 au 29/09/05 2 <sup>ème</sup> période : du 29/09/05 au 29/09/06 3 <sup>ème</sup> période : du 29/09/06 au 29/09/07 4 <sup>ème</sup> période : du 29/09/07 au 28/09/08	1 <sup>ère</sup> période : du 30/09/05 au 30/09/06 2 <sup>ème</sup> période : du 30/09/06 au 30/09/07 3 <sup>ème</sup> période : du 30/09/07 au 30/09/08 4 <sup>ème</sup> période : du 30/09/08 au 30/09/09
Conditions d'exercice des bons	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nombre total de bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % du nombre total de bons pouvant être souscrits 3 <sup>ème</sup> période : 75 % du nombre total de bons pouvant être souscrits 4 <sup>ème</sup> période : 100 % du nombre total de bons pouvant être souscrits						
Prix d'exercice	10.390€	10.390€	10.390€	15.356€	15.356€	12.285€	45€
Nombre de bons exercés au 31/03/05	20.700	7.900	3.550				
Nombre d'actions souscrites au 31/03/05	20.700	7.900	3.550				

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

Les principes de première adoption de la norme IFRS 2 pour les plans de rémunération en action dénoués en instrument de capitaux propres sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

	<b>Date d'attribution antérieure au 7 novembre 2002</b>	<b>Date d'attribution postérieure au 7 novembre 2002</b>
Date d'acquisition des droits antérieure au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	Encouragée si information sur la juste valeur à la date d'attribution communiquée publiquement. Interdite sinon	Encouragée si information sur la juste valeur à la date d'attribution communiquée publiquement. Interdite sinon
Date d'acquisition des droits postérieure au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	Encouragée si information sur la juste valeur à la date d'attribution communiquée publiquement. Interdite sinon	Obligatoire

Conformément au tableau de la page précédente, et en application de la norme IFRS 2 (« paiement fondé sur des actions »), les deux plans de BSPCE décidés par l'Assemblée Générale postérieurement au 7 novembre 2002 ont été retraités (plan du 29.09.2003 et plan du 30.09.2004) et sont donc concernés par la première application de l'IFRS 2.

Néanmoins, un quart des options attribuées en 2003 sont acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette partie du plan 2003 ne doit pas faire l'objet d'un retraitement en IFRS.

La juste valeur des options a été déterminée, tenant compte du prix de l'option, du prix de l'action, de la durée des plans, de la volatilité et du taux d'intérêt sans risque (méthode Black & Scholes).

Les hypothèses utilisées dans la valorisation des plans de BSPCE sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	<b>Plan du 29.09.2003</b>	<b>Plan du 30.09.2004</b>
Cours du sous-jacent . . . . .	15,356€	44,99€
Prix d'exercice . . . . .	12,285€	44,99€
Volatilité . . . . .	65 %	65 %
Taux sans risque . . . . .	3,2 %	3,3 %
Maturité attendue . . . . .	5 ans (égale à la maturité contractuelle)	5 ans (égale à la maturité contractuelle)
Dividendes attendus . . . . .	0 %	0 %
Taux de sortie . . . . .	15 %	15 %
Juste valeur de l'option . . . . .	9,50€	25,64€
Coût total du plan . . . . .	422 K€	1.336 K€

Le coût total du plan de BSPCE (juste valeur de l'option multipliée par le nombre d'actions concernées) est révisé à la clôture de chaque exercice en fonction des hypothèses de vesting et de turnover du personnel, afin de déterminer le nombre d'options qui est susceptible d'être exercé.

La charge globale (1.758 milliers d'euros) est répartie sur les exercices couvrant la durée des plans.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2004, la charge liée à l'application de IFRS 2 a été de 77 milliers d'euros.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, la charge liée à l'application de IFRS 2 a été de 500 milliers d'euros.

Pour les exercices ultérieurs, et avant toute modification des hypothèses (notamment le nombre d'options encore susceptibles d'être exercées à la clôture des exercices concernés), la prévision des charges est la suivante :

- Exercice clos le 31 mars 2006 : 646 milliers d'euros
- Exercice clos le 31 mars 2007 : 337 milliers d'euros
- Exercice clos le 31 mars 2008 : 157 milliers d'euros
- Exercice clos le 31 mars 2009 : 42 milliers d'euros

## 12. EMPRUNTS ET PRETS PORTANT INTERET

A l'exception du découvert mentionné plus haut, et de l'emprunt résultant du retraitement des contrats de location financement, la société n'a aucun prêt ou emprunt.

## 13. PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Provision pour litige	Provision sur stock	Provision pour risques et charges	Provision sur compte client
<b>AU 31 MARS 2003</b> .....	<b>0</b>	<b>185</b>	<b>315</b>	<b>286</b>
Dotations .....		142	5	28
Reprises .....			- 212	
<b>AU 31 MARS 2004</b> .....		<b>327</b>	<b>108</b>	<b>314</b>
Dotations .....			28	236
Reprises .....		- 48	- 59	- 314
<b>AU 31 MARS 2005</b> .....		<b>279</b>	<b>77</b>	<b>236</b>

Les provisions pour risques et charges concernaient essentiellement des risques prud'hommaux qui sont tous éteints à la date du 31 mars 2005. Les reprises de provisions ont toutes été utilisées. Elle incluent également la provision pour indemnités de fin de carrière qui représente 47 milliers d'euros au 31 mars 2005.

## 14. AVANTAGES DU PERSONNEL

### *Plan d'intéressement des salariés au capital*

Il n'existe pas, à l'exception des plans de BSPCE décrits plus haut, de plan d'intéressement des salariés au capital.

### *Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi*

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

- a) Taux d'actualisation : Le taux de référence pour des régimes du type des IFC est le taux des obligations d'entreprise de haute qualité de maturité 10 ans, soit 3,82 % au 31 mars 2005.
- b) l'application des dispositifs de la loi Fillon, dans le cas général, les employés doivent cumuler un nombre d'années de service prédéfini afin de bénéficier de leur retraite légale à taux plein. Le nombre d'années de service requis est fonction de l'année de départ à la retraite comme suit :
  - Retraite avant 2008, 40 années de service,
  - Retraite en 2009, 40,25 années de service,

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

- Retraite en 2010, 40,5 années de service,
- Retraite en 2011, 40,75 années de service,
- Retraite après 2012, 41 années de service.

L'âge moyen de la population bénéficiaire étant de 29 ans, les salariés partiront en moyenne à la retraite après 2012. En faisant l'hypothèse que l'âge de début de carrière est de 21 ans pour les non cadres et 23 ans pour les cadres, l'âge de départ à la retraite serait donc de 62 ans pour les non cadres et 64 ans pour les cadres.

- c) l'application de taux d'augmentation des salaires différenciés pour les cadres et les non cadres de respectivement 4,5 % et 3 % (inflation comprise).
- d) Table de mortalité : la table TV 88-90 a été retenue.
- e) Table de turnover : l'application de taux de sortie défini par tranche d'âge a été retenu de la manière suivante :

Tranches d'âge	Taux de sortie
de 18 à 35 ans . . . . .	12 %
de 36 à 45 ans . . . . .	6 %
de 46 à 55 ans . . . . .	3 %
56 ans et au-delà . . . . .	0 %

- f) Taux de charges patronales : 45 %.

Ces hypothèses conduisent à l'évaluation de la provision pour indemnités de fin de carrière de 47 milliers d'euros au 31 mars 2005.

Les dotations aux provisions pour indemnités de fin de carrière représentent 6 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2005 (et 5 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2004).

#### *Rémunération des dirigeants et des organes de Direction*

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction du Groupe à raison de leurs fonctions au sein des sociétés du Groupe s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005, à 475 milliers d'euros.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres des organes de direction au titre des trois derniers exercices clos.

(en euros)	31/03/2005	31/03/2004
<b>Gauthier PICQUART – Président Directeur Général</b>		
Rémunération Fixe . . . . .	113.014	114.000
Rémunération Variable . . . . .	118.486	50.600
Avantages en nature . . . . .	5.519	5.856
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>237.019</b>	<b>170.456</b>
<b>Patrick JACQUEMIN – Directeur Général Délégué</b>		
Rémunération Fixe . . . . .	113.014	127.856
Rémunération Variable . . . . .	118.486	50.600
Avantages en nature . . . . .	7.347	7.348
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>238.847</b>	<b>185.804</b>

## 15. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (COURANT)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Net 2004	Net 2003
<b>Emprunts court terme</b>	<b>300</b>	<b>0</b>
<b>Dettes Fournisseurs</b>		
Fournisseurs . . . . .	13.514	9.934
Fournisseurs, factures non parvenues . . . . .	326	1.059
<b>Total Dettes fournisseurs . . . . .</b>	<b>13.840</b>	<b>10.993</b>
<b>Autres Dettes</b>		
Personnel et Comptes rattachés . . . . .	323	223
Sécurité Sociale et autres organismes . . . . .	451	419
Etat – TVA . . . . .	985	425
Autres impôts et taxes . . . . .	393	212
Autres dettes . . . . .	156	993
<b>Total Autres dettes . . . . .</b>	<b>2.308</b>	<b>2.272</b>

## 16. ENGAGEMENTS ET EVENTUALITES

*Engagements sur contrats de location-financement et contrats de location avec option d'achat*

Le groupe a des contrats de location-financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements. Ces contrats ne comprennent pas de clauses de renouvellement ou de clauses d'options d'achat et d'indexation.

Le contrat de location du système téléphonique du service client conclu en octobre 2004 a été retraité conformément aux principe régissant le traitement des contrats de location financement.

Un actif a été constaté pour 88 milliers d'euros. La charge d'amortissement sur l'exercice représentant 9 milliers d'euros. Un emprunt a été constaté pour 88 milliers d'euros.

Les redevances de location de l'exercice (10 milliers d'euros) ont été affectées en charges financières (2 milliers d'euros) et amortissement du principal du prêt (8 milliers d'euros).

L'impact de ce retraitement sur le résultat de l'exercice est de -1 millier d'euros.

*Autres engagements*

Effets escomptés et non échus : néant

Avals et cautions reçus par le groupe :

- Nantissement auprès de la banque de Baecque Beau de titres Hervet Plus C en appui d'une garantie bancaire à première demande accordée pour les locaux de Saint Ouen et de Lyon d'un montant de 223 milliers d'euros

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

Avals et cautions données par le groupe : néant

Engagements de paiement futurs	A 1 an au +	A + d'1 an et à 5 ans au +	A + de 5 ans
<b>Engagement commerciaux</b> . . . . .	–	–	–
<b>Obligations contractuelles</b>			
Baux			
– Locaux à Saint Ouen (93) . . . . .	206	690	–
– Locaux à Lyon (69) . . . . .	17	71	

A la connaissance de RueDuCommerce, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes en vigueur.

#### 17. EFFECTIF MOYEN SALARIE AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES

	31/03/2005	31/03/2004
Hommes . . . . .	85	63
Femmes . . . . .	50	36
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>135</b>	<b>99</b>
Contrats à durée indéterminée . . . . .	107	73
Contrats à durée déterminée . . . . .	28	26
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>135</b>	<b>99</b>
Cadres . . . . .	35	31
Employés . . . . .	100	68
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>135</b>	<b>99</b>

#### 18. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Au 31 mars 2005, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	PAYS	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
RUE DU COMMERCE SA	44-50 avenue capitaine glarner 93585 Saint Ouen	422797720	France	Société mère	Société mère	IG
RDC.FR, société civile . . . . .	Allée Les Etangs – 92410 Ville D'Avray	424002665	France	99,50 %	99,50 %	IG
SCOSI SAS . . . . .	44-50 avenue capitaine glarner 93585 Saint Ouen	582000592	France	100 % détenue par RDC.FR	99,50 %	IG

(\*) IG : Intégration globale

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt n'ont pas varié au cours des trois exercices considérés.

La totalité du chiffre d'affaires de SCOSI sur l'exercice clos le 31 mars 2005 (2.862 milliers d'euros) concernait des ventes à RueDuCommerce, et ont donc été éliminées.

SCOSI et RDC.FR n'ont pas de salariés. RueDuCommerce refacture à SCOSI le temps passé par certains de ses collaborateurs dans le cadre de l'activité de SCOSI. Ces charges et produits ont été éliminés dans le cadre des opérations de consolidation.

SCOSI et rdc.fr ont signé une convention de trésorerie pour la mise à disposition de fonds, dans le cadre normal de leur exploitation. Ces fonds mis à disposition portent intérêt au taux annuel de 5 %.

Rdc.fr et RueDuCommerce ont signé une convention de trésorerie pour la mise à disposition de fonds, dans le cadre normal de leur exploitation. Ces fonds mis à disposition portent intérêt au taux annuel de 5 %. Les produits et charges d'intérêts ont été éliminés dans le cadre des opérations de consolidation.

## 19. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### *Risque de taux d'intérêt et de liquidité*

Compte tenu de sa position de trésorerie, la société n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt ou de liquidité

### *Risque sur actions*

Il n'existe pas de risque significatif lié à une fluctuation du marché boursier dans la mesure où la trésorerie de la société est placée en produits monétaires sans risques.

### *Risque de devise*

Ce risques est jugé non significatif dans la mesure où 95 % des achats se réalisent en euros et 5 % en dollars américains, et que les variations éventuelles du dollar américain sont intégralement répercutées dans les prix de vente.

## 20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Néant

## 21. TRANSITION IFRS

Dans le cadre de la cotation sur Eurolist Paris, Rue Du Commerce a préparé un jeu d'états financiers en accord avec les normes internationales (I.F.R.S) approuvées par la commission européenne. Du fait de la publication de deux années de comptes dans les premiers états financiers consolidés I.F.R.S, la date de transition est le 1<sup>er</sup> avril 2003.

Afin de pouvoir présenter les données comparatives, le groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> avril 2003. Les effets de la transition sont comptabilisés à l'ouverture dans les capitaux propres.

Les premiers états financiers consolidés sont préparés sur la base des IFRS en vigueur et approuvés par la commission européenne au 31 mars 2005 ;

Les normes I.F.R.S imposent une application rétrospective de règles sur les comptes historiques de l'entreprise. Toutefois, la norme IFRS 1 "1<sup>ère</sup> application des normes IFRS" autorise un certain nombre d'exception lors de la transition aux I.F.R.S.

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

#### Impacts chiffrés de la transition aux IFRS

Le tableau ci dessous résume l'impact de la transition IFRS sur les capitaux propres et les résultats des deux dernières années.

	Réf	Au 31 mars 2005 Capitaux propres	Avr 4 mars 2005 Résul. de l'exerc.	Au 31 mars 2004 Capitaux propres	Avr 3 mars 2004 Résul. de l'exerc.	Au 31 mars 2003 Capitaux propres
<b>Selon normes françaises . .</b>		15.279	8.318	6.627	2.788	3.827
IAS 18 – reconnaissance CA	1	-28	-11	-16	-10	-6
IAS 2 – Stock . . . . .	2	-16	-18	1	1	
IFRS 2 – paiement en actions	3		-500		-77	
<b>Total ajustements . . . . .</b>		-44	-529	-15	-86	-6
<b>Selon IFRS . . . . .</b>		<b>15.235</b>	<b>7.789</b>	<b>6.612</b>	<b>2.702</b>	<b>3.821</b>

#### 1. Chiffre d'affaires

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 18 : produit des activités ordinaires, la société a été amenée à identifier l'impact sur le chiffre d'affaires des éléments suivants :

- **Délai de rétractation** : la société accordant à ses clients un délai de rétractation de 15 jours, il a été tenu compte de la perte de marge potentielle pouvant résulter du retour de produits, dans le cadre de la mise en œuvre de cette faculté de rétractation.
- **Produits défectueux** : la société assure la réparation des produits défectueux pendant la période de garantie pour le compte de ses clients. Elle bénéficie des mêmes conditions de garantie auprès de ses fournisseurs. Toutefois, il arrive que dans certains cas le traitement des produits défectueux se traduise par un coût net pour la société :
  - quand il n'est économiquement pas rentable de faire réparer le produit – notamment dans le cas d'importations en provenance d'Asie – ,
  - lorsque celui-ci est abîmé mais a malgré tout été accepté en retour en provenance du client.
- **Remboursement de la différence** : la société propose à ses clients le remboursement de la différence pour sur tous les produits du site, dans les 24 heures qui suivent l'achat. Le temps de traitement des demandes étant estimé à 1 semaine, la société a calculé l'impact de ce délai, sur une base statistique, ce service étant proposé depuis 2 ans maintenant.

Ces différents éléments donnent lieu à la constatation d'un produit différé dont le montant est réévalué chaque année.

#### 2. Les stocks

Conformément aux principes IAS 2, la valeur des stocks en fin d'exercice (et donc le montant de la variation des stock) a été corrigée pour tenir compte des éléments suivants :

- Escomptes obtenus de la part des fournisseurs
- Remises, rabais, ristournes, obtenues des fournisseurs
- Frais de transport sur achats



3. *Plans de B.S.P.C.E*

Seuls deux plans ont été attribués après le 7 novembre 2002 (plan du 29.09.2003 et plan du 30.09.2004) et sont donc concernés par la première application de l'IFRS 2. Néanmoins, un quart des options attribuées en 2003 sont acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette partie du plan 2003 n'a donc pas fait l'objet d'un retraitement en IFRS.

Les hypothèses et détails de calculs sont présentés plus haut dans ces annexes.

## Rue du Commerce, S.A.

Exercice clos le 31 mars 2005

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Rue du Commerce relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment d'établir des comptes consolidés, les comptes consolidés de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur les comptes consolidés établi en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce. Dans le cadre de l'introduction des actions de la société sur Eurolist Paris, les comptes consolidés établis aux 31 mars 2004 et 31 mars 2003 pour l'introduction ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans la note 1.6 des règles et méthodes comptables de l'annexe, votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation des stocks, en fonction de la valeur de réalisation déterminée en fonction des perspectives de ventes.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Comme décrit dans la note 1.7 des règles et méthodes comptables de l'annexe, votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation des créances afin de couvrir les risques de non-recouvrement.

Notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation à la date de notre intervention.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Boulogne-Billancourt et Paris-La Défense, le 20 juillet 2005

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Michel HAAS



Béatrice DELAUNAY

**Comptes Consolidés en normes  
comptables françaises**



**31 mars 2005 et 2004**

**BILAN CONSOLIDE***(en milliers d'euros)*

<b>ACTIF</b>	<b>notes</b>	<b>31/03/2005</b>	<b>31/03/2004</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
Ecarts d'acquisition . . . . .	2.1	0	0
Immobilisations Incorporelles . . . . .	2.1	123	125
Immobilisations Corporelles . . . . .	2.1	350	174
Immobilisations Financières . . . . .	2.1	112	69
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS . . . . .</b>		<b>585</b>	<b>368</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Stock et en cours . . . . .	2.5	11.422	8.697
Avances et acomptes . . . . .	2.3	266	228
Créances clients et comptes rattachés . . . . .	2.3	5.978	3.062
Autres créances . . . . .	2.3	3.497	1.143
Charges constatées d'avance . . . . .		90	88
Valeurs mobilières de placement . . . . .		214	354
Disponibilités . . . . .		9.816	6.060
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT . . . . .</b>		<b>31.283</b>	<b>19.632</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF . . . . .</b>		<b>31.868</b>	<b>20.000</b>

<b>PASSIF</b>	<b>notes</b>	<b>31/03/2005</b>	<b>31/03/2004</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital Social . . . . .		251	248
Primes . . . . .		10.092	9.761
Réserves . . . . .		- 3.319	- 6.121
Réserves de consolidation . . . . .		- 63	- 49
Résultat - part groupe . . . . .		8.318	2.788
<b>CAPITAUX PROPRES - part groupe . . . . .</b>	<b>2.2</b>	<b>15.279</b>	<b>6.627</b>
<b>Intérêts Minoritaires . . . . .</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provision pour risques et Charges . . . . .</b>	<b>2.6</b>	<b>77</b>	<b>108</b>
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes financières . . . . .	2.4	364	0
Fournisseurs et comptes rattachés . . . . .	2.4	13.840	10.993
Autres dettes . . . . .	2.4	2.308	2.272
<b>TOTAL DETTES . . . . .</b>		<b>16.589</b>	<b>13.373</b>
<b>TOTAL DU PASSIF . . . . .</b>		<b>31.868</b>	<b>20.000</b>

CHAPITRE 10

PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

	notes	31/03/2005	31/03/2004
Chiffre d'affaires . . . . .		178.994	109.878
Autres produits d'exploitation . . . . .		82	22
<b>Produits d'exploitation . . . . .</b>		<b>179.076</b>	<b>109.900</b>
Achats de marchandises et variat. de stock . . . . .		- 150.437	- 90.546
Autres achats . . . . .		- 16.387	- 12.356
Impôts et taxes . . . . .		- 621	- 316
Charges de personnel . . . . .		- 5.483	- 3.742
Dotation aux amort. et provisions nettes des reprises . . . . .		28	- 104
Autres charges . . . . .		- 238	- 14
<b>Résultat d'exploitation . . . . .</b>		<b>5.938</b>	<b>2.822</b>
Résultat financier . . . . .	2.9	- 102	26
<b>Résultat courant des entreprises intégrées . . . . .</b>		<b>5.836</b>	<b>2.848</b>
Résultat exceptionnel . . . . .	2.10	- 151	- 69
Impôt sur les résultats . . . . .	2.7	2.633	9
<b>Résultat net des entreprises intégrées . . . . .</b>		<b>8.318</b>	<b>2.788</b>
Dotation aux amort. des écarts d'acqu. . . . .		0	0
Quote Part dans les résultats des mises en équiv. . . . .		0	0
<b>Résultat Net de l'ensemble consolidé . . . . .</b>		<b>8.318</b>	<b>2.788</b>
Intérêts minoritaires . . . . .		0	0
<b>Résultat Net (part du groupe) . . . . .</b>		<b>8.318</b>	<b>2.788</b>
Nombre moyen d'actions sur l'exercice . . . . .		2.498.289	2.478.590
<b>Résultat par action . . . . .</b>		<b>3,33€</b>	<b>1,13€</b>
Dilution : nombre potentiel d'actions nouvelles . . . . .		152.200	127.700
<b>Résultat dilué par action . . . . .</b>		<b>3,14€</b>	<b>1,07€</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(en milliers d'euros)

	notes	31/03/2005	31/03/2004
Flux nets de trésorerie générés par l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées . . . . .		8.318	2.788
+/- amortissements et provisions . . . . .		106	- 73
- Plus et moins values de cession			
- Variation des impôts différés : (accroissement)/réduction . . .		- 2.633	- 9
		<hr/>	<hr/>
<b>Marge Brute d'autofinancement des sociétés intégrées . . . .</b>		<b>5.791</b>	<b>2.706</b>
- Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité . .		- 2.519	- 62
		<hr/>	<hr/>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité . . . . .</b>		<b>3.272</b>	<b>2.644</b>
		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
- Acquisition d'immobilisations . . . . .	2.1	- 274	- 218
+ Cession d'immobilisations			
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>- 274</b>	<b>- 218</b>
		<hr/>	<hr/>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
+/- Augmentation de capital en numéraire . . . . .	2.2	334	
+/- Ecart de conversion			
+/- variation de comptes courants . . . . .			- 156
+/- Emissions ou remboursements d'emprunts			
		<hr/>	<hr/>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement .</b>		<b>334</b>	<b>- 156</b>
		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Variation de trésorerie . . . . .		3.332	2.270
Trésorerie d'ouverture . . . . .		6.414	4.144
Trésorerie de Clôture . . . . .		9.746	6.414

## COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2005

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

**Présentation de la société et de son activité**

Le groupe RueDuCommerce est spécialisé dans la distribution en ligne de produits High Tech à destination des particuliers.

Les catégories de produits vendus regroupent :

Les produits informatiques (PC, Ordinateurs Portables, composants, périphériques)

Le monde de l'image numérique (appareils photos, caméscopes)

Le son numérique (baladeurs MP3 et clés USB)

La Hi Fi (Télévisions, Chaines Hi Fi, Lecteurs et Enregistreurs de DVD)

Les Films DVD

**1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par la société RueDuCommerce et ses filiales :

**1.1 Principes de consolidation**

Les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2005 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, et tiennent compte, notamment, de l'arrêté ministériel du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC N° 99-02. RueDuCommerce n'applique pas par anticipation le règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

**Date de clôture des comptes**

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes annuels, arrêtés au 31 mars. Les comptes individuels des filiales ayant clôturé leurs comptes au 31 décembre 2002 et 2003 ont été retraités pour tenir compte des éventuelles opérations significatives survenues entre la date de clôture des comptes individuels de la filiale concernée et la date de clôture des comptes consolidés du groupe. Sur l'exercice clos au 31 mars 2005, les filiales présentent un exercice de 15 mois ; des comptes individuels pro forma sur 12 mois ont été établis.

**Périmètre et méthodes de consolidation**

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des sociétés contrôlées de façon durable et exclusive par RueDuCommerce. Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Au 31 mars 2005, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	PAYS	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
RUE DU COMMERCE SA . . .	44-50 avenue capitaine glarner 93585 Saint Ouen	422797720	France	Société mère	Société mère	IG
RDC.FR, société civile . . . . .	Allée Les Etangs – 92410 Ville D'avray	424002665	France	99,50 %	99,50 %	IG
SCOSI SAS . . . . .	44-50 avenue capitaine glarner 93585 Saint Ouen	582000592	France	100 % détenue par RDC.FR	99,50 %	IG

(\*) IG : Intégration globale

Les pourcentages de contrôle et d'intérêt n'ont pas varié au cours des trois derniers exercices.



**Méthodes de conversion**

Toutes les sociétés du périmètre étant françaises, il n'y a pas lieu de constater d'écart de conversion.

**Intérêts minoritaires**

Pour les filiales non détenues à 100 %, les comptes consolidés font apparaître des intérêts minoritaires.

**1.2 Ecarts d'acquisition**

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de la société Rue du Commerce dans le total des actifs et des passifs acquis, valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, est inscrite sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan, et amortie, au cas par cas.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent à la couverture de charges et moins values d'évaluation non affectées. Ils donnent lieu à la constatation d'une provision pour risques qui est reprise à raison de la constatation d'un résultat négatif par la société suite à l'acquisition

**1.3 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou leur prix de revient ;

Les immobilisations incorporelles comprennent :

Les frais de création et du développement, dans les phases initiales, du site internet RueDuCommerce (totalement amortis à ce jour)

Des noms de domaine

Des Logiciels

Un fonds commercial (rachat du fonds de commerce de CD AND CO pour 91 K€ en septembre 2001, toujours exploité actuellement)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations.

	<b>Durées d'amortissement</b>
● Noms de domaine internet . . . . .	Non amorti
● Fonds Commercial . . . . .	Non amorti
● Logiciels . . . . .	1 an

**1.4 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur les durées d'utilisation suivantes :

	<b>Durées d'amortissement</b>
● Agencements et Installations . . . . .	3 ans
● Mobilier, matériel de bureau et inf. . . . .	3 ans
● Central téléphonique (autocommutateur) . . . . .	5 ans

**1.5 Immobilisations financières**

Les dépôts et cautionnements, ainsi que les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur probable de recouvrement.

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

#### 1.6 Stock de marchandises

Les stocks de marchandises sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est appliquée lorsque la valeur comptable des stocks à la clôture devient supérieure à la valeur de réalisation. La valeur de réalisation est déterminée en fonction des perspectives de ventes.

Les articles assemblés sont valorisés à la somme des coûts d'achat de leurs composants.

#### 1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, la valeur d'inventaire des créances étant déterminée en fonction d'éventuels problèmes de recouvrement ou de l'existence de procédures judiciaires ou contentieuses.

#### 1.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

#### 1.9 Impôts différés

Un impôt différé est constaté à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet.

La situation fiscale latente résulte :

- des impôts à payer sur certains montants inclus dans les capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas été soumis à l'impôt sur les sociétés ou ont fait l'objet d'une imposition à un taux réduit ;
- des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposable ou déductible fiscalement au cours d'exercices différents.

Les impôts différés sont constatés à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés.

Aucun impôt différé actif n'est calculé si la situation fiscale de la société ne permet pas d'envisager une imputation possible de ces impôts.

#### 1.10 Primes d'émission

Les frais d'augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur les primes d'émission.

#### 1.11 Contrats de location

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la période de location sur les mêmes bases que les revenus locatifs. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### 1.12 Chiffre d'affaires

Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires selon les modalités suivantes :

Les ventes de produits (et les frais de ports et autres services annexes) sont reconnues au moment de la sortie des produits des entrepôts de la société.

Les réductions accordées aux clients lors de la vente sont immédiatement déduites du prix de vente.

A la clôture de chaque exercice, la société enregistre dans le poste « avoirs à émettre » le montant total des bons d'achats adressés à ses clients, encore valides, et non utilisés.

### 1.13 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et non récurrent, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

### 1.14 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable. Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas.

### 1.15 Résultat net par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice de BSPCE en circulation à la clôture.

### 1.16 Engagements en matière de retraite

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003.

## 2. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### *Ecart d'acquisition concernant la société SCOSI*

La société RDC.FR a acquis SCOSI le 12/09/2001 pour un prix représentant 95 % de sa situation nette. L'écart d'acquisition négatif ainsi constaté (- 14k€) a donné lieu à la constitution d'une provision pour risque qui a été entièrement reprise au 31 mars 2002.

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

#### 2.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

##### 2.1.1. Valeurs brutes (en milliers d'euros)

	Concession, brevets et droits similaires	Fonds commercial	Autres immob. Incorp.	Total Immob. Incorp.	Inst Générale, agenc.	Mat. Bureau, inform, divers	Total Immob. Corporelles	Autres Immo Financières
<b>AU 31 MARS 2003</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>1.874</b>	<b>1.980</b>	<b>133</b>	<b>444</b>	<b>577</b>	<b>72</b>
Acquisitions . . . . .			35	35	68	115	183	
Cessions . . . . .								- 3
<b>AU 31 MARS 2004</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>1.909</b>	<b>2.015</b>	<b>201</b>	<b>559</b>	<b>760</b>	<b>69</b>
Acquisitions . . . . .			19	19	5	295	300	43
Cessions . . . . .								
<b>AU 31 MARS 2005</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>1.928</b>	<b>2.034</b>	<b>206</b>	<b>854</b>	<b>1.060</b>	<b>112</b>

##### 2.1.2. Amortissements (en milliers d'euros)

	Concession, brevets et droits similaires	Fonds commercial	Autres immob. Incorp.	Total Immob. Incorp.	Inst Générale, agenc.	Mat. Bureau, inform, divers	Total Immob. Corporelles	Autres Immo Financières
<b>AU 31 MARS 2003</b>			<b>1.866</b>	<b>1.866</b>	<b>107</b>	<b>369</b>	<b>476</b>	
Dotations . . . . .			24	24	31	79	110	
Reprises								
<b>AU 31 MARS 2004</b>			<b>1.890</b>	<b>1.890</b>	<b>138</b>	<b>448</b>	<b>586</b>	
Dotations . . . . .			21	21	25	99	124	
Reprises								
<b>AU 31 MARS 2005</b>			<b>1.911</b>	<b>1.911</b>	<b>163</b>	<b>547</b>	<b>710</b>	

##### 2.1.3. Valeurs nettes (en milliers d'euros)

	Concession, brevets et droits similaires	Fonds commercial	Autres immob. Incorp.	Total Immob. Incorp.	Inst Générale, agenc.	Mat. Bureau, inform, divers	Total Immob. Corporelles	Autres Immo Financières
<b>AU 31 MARS 2003</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>8</b>	<b>115</b>	<b>26</b>	<b>75</b>	<b>101</b>	<b>72</b>
<b>AU 31 MARS 2004</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>19</b>	<b>125</b>	<b>63</b>	<b>111</b>	<b>174</b>	<b>69</b>
<b>AU 31 MARS 2005</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>17</b>	<b>123</b>	<b>43</b>	<b>307</b>	<b>350</b>	<b>112</b>

## 2.2 Capitaux propres

- *Capital social*

Au 31 mars 2005, le capital de la société RueDuCommerce est composé de 2.510.740 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros.

L'évolution du capital social depuis la création de la société se présente comme suit :

Evolution du capital social	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital Social <sup>(1)</sup>
<b>Constitution</b> . . . . .	<b>8.000</b>	<b>10</b>	<b>80.000</b>
Augmentation de capital 25/05/1999 . . . . .	892	10	8.920
Augmentation de capital 02/08/1999 . . . . .	399	10	3.990
Augmentation de capital 05/11/1999 . . . . .	4.401	10	44.010
Augmentation de capital 31/12/1999 . . . . .	1.166	10	11.660
<b>31 MARS 2000</b> . . . . .	<b>14.858</b>	<b>10</b>	<b>148.580</b>
<b>31 MARS 2000, après division du nominal par 100</b> . . . . .	<b>1.485.800</b>	<b>0,10</b>	<b>148.580</b>
Augmentation de capital du 02/08/2000 . . . . .	496.390	0,10	49.639
Augmentation de capital du 06/02/2001 . . . . .	248.200	0,10	24.820
<b>31 MARS 2001</b> . . . . .	<b>2.230.390</b>	<b>0,10</b>	<b>223.039</b>
<b>31 MARS 2002</b> . . . . .	<b>2.230.390</b>	<b>0,10</b>	<b>223.039</b>
Augmentation de capital du 28/03/2003 . . . . .	248.200	0,10	24.820
<b>31 MARS 2003</b> . . . . .	<b>2.478.590</b>	<b>0,10</b>	<b>247.859</b>
<b>31 MARS 2004</b> . . . . .	<b>2.478.590</b>	<b>0,10</b>	<b>247.859</b>
Augmentation de capital du 19/07/2004 . . . . .	8.707	0,10	871
Augmentation de capital du 31/08/2004 . . . . .	23.443	0,10	2.344
<b>31 MARS 2005</b> . . . . .	<b>2.510.740</b>	<b>0,10</b>	<b>251.074</b>

<sup>(1)</sup> en euros

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

- *Evolution des capitaux propres consolidés*

L'évolution des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves	Réserve de consolidation	Résultat (Part groupe)	Total
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2003</b> . . . . .	<b>248</b>	<b>9.761</b>	<b>- 6.206</b>	<b>- 32</b>	<b>68</b>	<b>3.839</b>
Affectation du résultat au 31/03/2003 . . . . .			85	- 17	- 68	0
Dividendes versés par la société mère						
Résultat . . . . .					2.788	2.788
Variation de périmètre : première consolidation						
Autres variations (écarts de conversion)						
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2004</b> . . . . .	<b>248</b>	<b>9.761</b>	<b>- 6.121</b>	<b>- 49</b>	<b>2.788</b>	<b>6.627</b>
Augmentation de capital de la société mère . . . . .	3	331				334
Affectation du résultat au 31/03/2004 . . . . .			2.802	- 14	- 2.788	0
Dividendes versés par la société mère						
Résultat . . . . .					8.318	8.318
Variation de périmètre : première consolidation						
Autres variations (écarts de conversion)						
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2005</b> . . . . .	<b>251</b>	<b>10.092</b>	<b>- 3.319</b>	<b>- 63</b>	<b>8.318</b>	<b>15.279</b>

- *Attribution de bons de souscription autonomes d'actions (BSA), de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) et émission et attribution d'options de souscription d'actions (stock option)*

L'assemblée Générale du 31 mars 2000 a autorisé l'émission de 61.050 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 30 avril 2000. Seuls 52.400 bons ont été émis. Chaque bon conférait à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 10,39€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expirait le 30 mars 2005.

Au 31 mars 2005, 20.700 bons ont été convertis en actions, le solde des bons est annulé, les attributaires ayant quitté l'entreprise et n'ayant pas fait valoir leurs droits.

L'assemblée Générale du 13 juin 2000 a autorisé l'émission de 35.550 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 juillet 2000. Seuls 16.350 bons ont été émis.

Chaque bon conférait à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 10,39€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expirait le 12 juin 2005.

Au 31 mars 2005, 7.900 bons ont été convertis en actions, le solde des bons est annulé, les attributaires ayant quitté l'entreprise et n'ayant pas fait valoir leurs droits.

L'assemblée Générale du 27 juillet 2000 a autorisé l'émission de 33.950 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 30 septembre 2000. Les 33.950 bons ont été émis.

Chaque bon conférait à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 10,39€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 26 juillet 2005.

Au 31 mars 2005, 3.550 bons ont été convertis en actions, le solde des bons est annulé, les attributaires ayant quitté l'entreprise et n'ayant pas fait valoir leurs droits.

L'assemblée Générale du 06 février 2001 a autorisé l'émission de 14.600 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 mars 2001. Seuls 8.750 bons ont été émis.

Chaque bon confère à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 15,356€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 6 février 2006.

Au 31 mars 2005, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2005 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 2.250 actions, tous exerçables au 31 mars 2005.

L'assemblée Générale du 28 septembre 2001 a autorisé l'émission de 46.150 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 octobre 2001. Seuls 34.800 bons ont été émis.

Chaque bon confère à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 15,356€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 28 septembre 2006.

Au 31 mars 2005, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2005 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 21.550 actions, dont 16.162 bons exerçables dès le 31 mars 2005.

L'assemblée Générale du 29 septembre 2003 a autorisé l'émission de 81.550 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 décembre 2003. Seuls 69.700 bons ont été émis.

Chaque bon confère à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 12,285€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 28 septembre 2008.

Au 31 mars 2005, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2005 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 69.050 actions, dont 17.262 bons exerçables dès le 31 mars 2005.

L'assemblée Générale du 30 septembre 2004 a autorisé l'émission de 69.100 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 décembre 2004. Seuls 61.300 bons ont été émis.

Chaque bon confère à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 45€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 30 septembre 2009.

Au 31 mars 2005, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2005 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 59.350 actions, dont aucun bon exerçable dès le 31 mars 2005.

CHAPITRE 10

PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE DESTINES AUX SALARIES							
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour	4 <sup>ème</sup> tour	5 <sup>ème</sup> tour	6 <sup>ème</sup> tour	7 <sup>ème</sup> tour
Date de l'assemblée	31/03/00	13/06/00	27/07/00	06/02/01	28/09/01	29/09/03	30/09/04
Date du conseil	15/05/00	23/08/00	29/11/00	11/05/01	7/11/01	06/01/04	28/01/05
Nb total de bons autorisés	61.050	35.550	33.950	14.600	46.150	81.550	69.100
Nb de bons pouvant encore être exercés	–	–	–	2.250	21.550	69.050	59.350
Nb total d'actions pouvant encore être souscrites au 31/03/2005	–	–	–	2.250	16.162	17.262	–
Nb total d'actions pouvant encore être souscrites au 31/03/2006	–	–	–	2.250	21.550	34.525	14.837
Nb total d'actions pouvant encore être souscrites au 31/03/2007	–	–	–	2.250	21.550	51.787	29.675
Nb total d'actions pouvant encore être souscrites au 31/03/2008	–	–	–	2.250	21.550	69.050	44.512
Nb total d'actions pouvant encore être souscrites au 31/03/2009	–	–	–	2.250	21.550	69.050	59.350
Période d'exercice des bons	1 <sup>ère</sup> période : du 01/04/01 au 01/04/02 2 <sup>ème</sup> période : du 01/04/02 au 01/04/03 3 <sup>ème</sup> période : du 01/04/03 au 01/04/04 4 <sup>ème</sup> période : du 01/04/04 au 30/03/05	1 <sup>ère</sup> période : du 14/06/01 au 14/06/02 2 <sup>ème</sup> période : du 14/06/02 au 14/06/03 3 <sup>ème</sup> période : du 14/06/03 au 14/06/04 4 <sup>ème</sup> période : du 14/06/04 au 12/06/05	1 <sup>ère</sup> période : du 28/07/01 au 28/07/02 2 <sup>ème</sup> période : du 28/07/02 au 28/07/03 3 <sup>ème</sup> période : du 28/07/03 au 28/07/04 4 <sup>ème</sup> période : du 28/07/04 au 26/07/05	1 <sup>ère</sup> période : du 07/02/02 au 07/02/03 2 <sup>ème</sup> période : du 07/02/03 au 07/02/04 3 <sup>ème</sup> période : du 07/02/04 au 07/02/05 4 <sup>ème</sup> période : du 07/02/05 au 06/02/06	1 <sup>ère</sup> période : du 29/09/02 au 29/09/03 2 <sup>ème</sup> période : du 29/09/03 au 29/09/04 3 <sup>ème</sup> période : du 29/09/04 au 29/09/05 4 <sup>ème</sup> période : du 29/09/05 au 28/09/06	1 <sup>ère</sup> période : du 29/09/04 au 29/09/05 2 <sup>ème</sup> période : du 29/09/05 au 29/09/06 3 <sup>ème</sup> période : du 29/09/06 au 29/09/07 4 <sup>ème</sup> période : du 29/09/07 au 28/09/08	1 <sup>ère</sup> période : du 30/09/05 au 30/09/06 2 <sup>ème</sup> période : du 30/09/06 au 30/09/07 3 <sup>ème</sup> période : du 30/09/07 au 30/09/08 4 <sup>ème</sup> période : du 30/09/08 au 30/09/09
Conditions d'exercice des bons	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nb total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nb total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nb total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nb total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nb total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nb total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % du nb total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %
Prix d'exercice	10,390€	10,390€	10,390€	15,356€	15,356€	12,285€	45€
Nb de bons exercés au 31/03/2005	20.700	7.900	3.550				
Nb d'actions souscrites au 31/03/2005	20.700	7.900	3.550				



## 2.3 Echéances des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut 2004	Provision	Net 2004	A 1 an au +	A + d'1 an et à 5 ans au +	A + de 5 ans	Net 2003
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>							
Autres immobilisations							
Financières . . . . .	112	0	112		112		69
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Créances de l'actif circulant</b>							
Avances et acomptes . . . . .	266	0	266	266			228
Créances Clients . . . . .	6.214	- 236	5.978	5.978			3.062
Impôt Différé Actif . . . . .	2.660	0	2.660	2.660			27
Autres créances . . . . .	837	0	837	837			1.116
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Total créances de l'actif circulant . . . . .</b>	<b>9.977</b>	<b>- 236</b>	<b>9.741</b>	<b>9.741</b>			<b>4.433</b>
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>

## 2.4 Echéances des dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Net 2004	A 1 an au +	A + d'1 an et à 5 ans au +	A + de 5 ans	Net 2003
<b>Emprunts et autres engagements . . . . .</b>	<b>80</b>	<b>16</b>	<b>64</b>		
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Emprunts court terme . . . . .</b>	<b>284</b>	<b>284</b>			
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Dettes Fournisseurs</b>					
Fournisseurs . . . . .	13.514	13.514			9.934
Fournisseurs, factures non parvenues . . . . .	326	326			1.059
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Total Dettes fournisseurs . . . . .</b>	<b>13.840</b>	<b>13.840</b>			<b>10.993</b>
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Autres Dettes</b>					
Personnel et Comptes rattachés .	323	323			223
Sécurité Sociale et autres organismes . . . . .	451	451			419
Etat - TVA . . . . .	985	985			425
Autres impôts et taxes . . . . .	393	393			212
Autres dettes . . . . .	156	156			993
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Total Autres dettes . . . . .</b>	<b>2.308</b>	<b>2.308</b>			<b>2.272</b>
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

#### 2.5 Etat des stocks

	31/03/2005	31/03/2004
Valeur Brute . . . . .	11.701	9.024
Provisions . . . . .	- 279	- 327
Valeur Nette . . . . .	11.422	8.697

#### 2.6 Etat des provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Provision pour litige	Provision sur stock	Provision pour risques et charges	Provision sur compte client	TOTAL	Impact sur résultat exploitation	Impact sur résultat financier	Impact sur résultat exceptionnel
<b>AU 31 MARS 2003</b>	<b>0</b>	<b>185</b>	<b>315</b>	<b>286</b>	<b>- 596</b>	<b>- 586</b>		<b>- 10</b>
Dotations . . . . .		142	5	28	<b>175</b>	175		
Reprises . . . . .			- 212		<b>- 212</b>	- 205	- 7	
<b>AU 31 MARS 2004</b>		<b>327</b>	<b>108</b>	<b>314</b>	<b>- 37</b>	<b>- 30</b>	<b>- 7</b>	
Dotations . . . . .			28	236	<b>264</b>	247		17
Reprises . . . . .		- 48	- 59	- 314	<b>- 421</b>	- 421		
<b>AU 31 MARS 2005</b>		<b>279</b>	<b>77</b>	<b>236</b>	<b>- 157</b>	<b>- 174</b>		<b>17</b>

Les provisions pour risques et charges concernaient essentiellement des risques prud'hommaux qui sont tous éteints à la date du 31 mars 2005, et la provision pour indemnité de fin de carrière, qui représente 47 milliers d'euros au 31 mars 2005. Les reprises de provisions ont toutes été utilisées.

#### 2.7 Imposition différée

Compte tenu des résultats déficitaires des premières années de RueDuCommerce, la société a attendu d'avoir clôturé deux exercices bénéficiaires consécutifs (le 31 mars 2003 et le 31 mars 2004) et a tenu à s'assurer que la situation prévisible à court terme lui permettrait d'apurer le reste de ses reports déficitaires avant de constater un impôt différé actif, ce qu'elle a fait dans ses comptes consolidés clos aux 31 mars 2005.

Ainsi, pour l'exercice clos le 31 mars 2005, le groupe a procédé à l'activation d'un impôt différé pour un montant total de 2.620 milliers d'euros.

Par ailleurs, la société comptabilise des impôts différés actifs sur les différences temporaires.

La société rdc.fr est transparente fiscalement, ses résultats se consolident avec ceux de RueDuCommerce pour le calcul du résultat fiscal de celle-ci.

Concernant SCOSI, il n'a pas été tenu compte d'un impôt différé compte tenu du caractère incertain de récupération du déficit reportable (76 milliers d'euros, reportables sans limitation de durée)

L'impôt différé actif s'analyse par nature comme suit :

		Impact sur résultat		Impact sur résultat	
	31/03/2005	2004/2005	31/03/2004	2003/2004	31/03/2003
Reports déficitaires . . . . .	7.643	7.643			
Différences temporaires fiscales .	74	33	41	23	18
Différences liées aux retraitements . . . . .	47	6	41	5	36
Total base . . . . .	7.764	7.682	82	28	54
<b>Impôts Différés Actifs . . . . .</b>	<b>2.660</b>	<b>2.633</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>18</b>

## 2.8 Contrats de location

Le contrat de location du système téléphonique du service client conclu en octobre 2004 a été retraité conformément aux principe régissant le traitement des contrats de location financement.

Un actif a été constaté pour 88 milliers d'euros. La charge d'amortissement sur l'exercice représentant 9 milliers d'euros. Un emprunt a été constaté pour 88 milliers d'euros.

Les redevances de location de l'exercice (10 milliers d'euros) ont été affectées en charges financières (2 milliers d'euros) et amortissement du principal du prêt (8 milliers d'euros).

L'impact de ce retraitement sur le résultat de l'exercice est de - 1 millier d'euros.

## 2.9 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé à plus de 99 % en France métropolitaine

## 2.9 Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2005	31/03/2004
Escompte obtenu . . . . .	74	67
Gains de change . . . . .	56	12
Revenus de placement . . . . .	60	33
<b>Total Produits Financiers . . . . .</b>	<b>190</b>	<b>112</b>
Pertes de Change . . . . .	- 72	- 13
Intérêts sur découverts et financement . . . . .	- 220	- 73
<b>Total Charges Financières . . . . .</b>	<b>- 292</b>	<b>- 86</b>
<b>Résultat Financier . . . . .</b>	<b>- 102</b>	<b>26</b>

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

#### 2.10 Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2005	31/03/2004
Produits exceptionnels de gestion . . . . .	2	13
Reprise de provision . . . . .		
<b>Total Produits Exceptionnels . . . . .</b>	<b>2</b>	<b>13</b>
Charges Exceptionnelles . . . . .	- 136	- 82
Dotation aux provisions . . . . .	- 17	
<b>Total Charges Exceptionnelles . . . . .</b>	<b>- 153</b>	<b>- 82</b>
<b>Résultat Exceptionnel . . . . .</b>	<b>- 151</b>	<b>- 69</b>

Au 31 mars 2005, les charges exceptionnelles sont essentiellement constituées par des charges liées à des contentieux prud'homaux des années 2000 et 2001.

### 3. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.1 Engagements de départ a la retraite

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

- a) Taux d'actualisation : Le taux de référence pour des régimes du type des IFC est le taux des obligations d'entreprise de haute qualité de maturité 10 ans, soit 3,82 % au 31 mars 2005
- b) l'application des dispositifs de la loi Fillon, dans le cas général, les employés doivent cumuler un nombre d'années de service prédéfini afin de bénéficier de leur retraite légale à taux plein. Le nombre d'années de service requis est fonction de l'année de départ à la retraite comme suit :

Retraite avant 2008, . . . . .	40 années de service,
Retraite en 2009, . . . . .	40,25 années de service,
Retraite en 2010, . . . . .	40,5 années de service,
Retraite en 2011, . . . . .	40,75 années de service,
Retraite après 2012, . . . . .	41 années de service.

L'âge moyen de la population bénéficiaire étant de 29 ans, les salariés partiront en moyenne à la retraite après 2012. En faisant l'hypothèse que l'âge de début de carrière est de 21 ans pour les non cadres et 23 ans pour les cadres, l'âge de départ à la retraite serait donc de 62 ans pour les non cadres et 64 ans pour les cadres.

- c) l'application de taux d'augmentation des salaires différenciés pour les cadres et les non cadres de respectivement 4,5 % et 3 % (inflation comprise)
- d) Table de mortalité : la table TV 88-90 a été retenue

- e) Table de turnover : l'application de taux de sortie défini par tranche d'âge a été retenu de la manière suivante :

Tranches d'âge	Taux de sortie
de 18 à 35 ans . . . . .	12 %
de 36 à 45 ans . . . . .	6 %
de 46 à 55 ans . . . . .	3 %
56 ans et au-delà . . . . .	0 %

- f) Taux de charges patronales : 45 %.

Ces hypothèses conduisent à l'évaluation de la provision pour indemnités de fin de carrière de 47 milliers d'euros au 31 mars 2005 (hors effet de l'impôt)

Les dotations aux provisions pour indemnités de fin de carrière représentent 6 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2005 (et 5 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2004).

### 3.2 Autres engagements

- Effets escomptés et non échus : néant
- Avals et cautions reçus par le groupe :  
Nantissement auprès de la banque de Baecque Beau de titres Hervet Plus C en appui d'une garantie bancaire à première demande accordée pour les locaux de Saint Ouen et de Lyon d'un montant de 223 milliers d'euros
- Avals et cautions données par le groupe : néant

Engagements de paiement futurs	A 1 an au +	A + d'1 an et à 5 ans au +	A + de 5 ans
<b>Engagement commerciaux</b> . . . . .	–	–	–
<b>Obligations contractuelles</b>			
Baux			
– Locaux à Saint Ouen (93) . . . . .	206	690	–
– Locaux à Lyon (69) . . . . .	17	71	

A la connaissance de RueDuCommerce, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes en vigueur.

### 3.3 Rémunération des dirigeants et des organes de direction

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction du Groupe à raison de leurs fonctions au sein des sociétés du Groupe s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005, à 475 milliers d'euros.

## CHAPITRE 10

### PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres des organes de direction au titre des trois derniers exercices clos.

(en euros)	31/03/2005	31/03/2004
<b>Gauthier PICQUART – Président Directeur Général</b>		
Rémunération Fixe . . . . .	113.014	114.000
Rémunération Variable . . . . .	118.486	50.600
Avantages en nature . . . . .	5.519	5.856
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>237.019</b>	<b>170.456</b>
<b>Patrick JACQUEMIN – Directeur Général Délégué</b>		
Rémunération Fixe . . . . .	113.014	127.856
Rémunération Variable . . . . .	118.486	50.600
Avantages en nature . . . . .	7.347	7.348
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>238.847</b>	<b>185.804</b>

#### 3.4 Effectif moyen salarié au cours des deux derniers exercices

	31/03/2005	31/03/2004
Hommes . . . . .	85	63
Femmes . . . . .	50	36
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>135</b>	<b>99</b>
Contrats à durée indéterminée . . . . .	107	73
Contrats à durée déterminée . . . . .	28	26
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>135</b>	<b>99</b>
Cadres . . . . .	35	31
Employés . . . . .	100	68
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>135</b>	<b>99</b>

## HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercices couverts : exercices clos au 31 mars 2005 et au 31 mars 2004

	Michel HAAS				Ernst & Young Audit			
	Montant		Pourcentage		Montant		Pourcentage	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Audit . . . . .	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés . . . . .	30	11	100 %	100 %	32	28	100 %	100 %
Missions accessoires . . . .	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Sous-total . . . . .</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>32</b>	<b>28</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

La Société n'a versé aucun honoraire au titre d'autres prestations (juridiques, technologies de l'information, audit interne...).

## CHAPITRE 11

### INFORMATION SUR LES TENDANCES

Le périmètre d'activité de la Société a été le même sur le trimestre que sur l'exercice précédent, et la Société ne prévoit pas de changements significatif dans les mois à venir, en termes de produits proposés à la vente.

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 30 juin 2005, le chiffre d'affaires ressort à 42.840 milliers d'euros contre 32.336 milliers d'euros du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 30 juin 2004 soit une progression de 32,48 %.

L'activité du trimestre a été conforme aux attentes de la Société, particulièrement portée par les ventes d'appareils photos et de caméscopes numériques, comme le veut la saison, ainsi que par la vente d'ordinateurs portables.

Depuis le début de l'exercice, la Société n'a pas noté de tendance particulière dans l'évolution de ses ventes, les taux de croissance d'une année par rapport à la précédente étant comparables à ceux enregistrés sur les derniers mois de l'exercice.

Les stocks sont également restés à des niveaux (en termes de jours de chiffre d'affaires) comparables à ceux connus à la clôture du dernier exercice.

Enfin, les coûts des produits, et les prix de vente n'ont pas varié sensiblement depuis la fin du dernier exercice.

La bonne tenue du chiffre d'affaires sur le premier trimestre de l'exercice 2005 laisse augurer une croissance soutenue du chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice à venir.

Les différents services de la Société n'ont pas connu de modification notable par rapport à l'exercice précédent, et l'effectif devrait rester relativement stable jusqu'à la période des fêtes de fin d'année.

Il n'existe pas à la connaissance de la Société d'élément susceptible de remettre en cause de façon significative ces tendances pour l'exercice en cours.



## **RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

Article L. 225-37 du code de commerce (art 117 de la Loi de sécurité financière)  
au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005

### **1<sup>ère</sup> Partie : Gouvernement d'entreprise et fonctionnement du conseil d'administration**

#### **1.1 Composition du conseil d'administration**

Le Conseil d'Administration est composé des deux fondateurs historiques de la société et de représentants des trois fonds d'investissement présents au capital :

- Monsieur Gauthier PICQUART, Président Directeur Général
- Monsieur Patrick JACQUEMIN, Administrateur et Directeur Général Délégué
- Monsieur Rudolphe LAMBERT, représentant permanent de la société APAX PARTNERS SA, Administrateur
- Mademoiselle Florence FESNEAU, Administrateur,
- Monsieur Joël FLICHY, représentant permanent de la société GALILEO PARTNERS, Administrateur

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 ans. Les deux administrateurs fondateurs sont investis de fonctions de Direction au sein de la société, mais ne disposent en revanche d'aucun contrat de travail.

Les statuts prévoient un nombre maximum de 7 administrateurs.

A la date d'établissement de ce rapport, le Conseil d'Administration ne compte aucun administrateur indépendant.

#### **1.2 Fonctionnement du conseil d'administration**

##### **1.2.1 Rémunération des administrateurs**

Les administrateurs ne perçoivent pas de jetons de présence. La rémunération que perçoivent les administrateurs fondateurs au titre de leur mandat social, décidée par le Conseil d'Administration, comprend une partie fixe et une partie variable, fonction d'objectifs fixés par le Conseil d'Administration.

##### **1.2.2 Procédures de réunion**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Pour que le Conseil puisse valablement délibérer sur première convocation, les deux tiers des administrateurs doivent être présents et au moins deux administrateurs représentant la catégorie d'actions « B » (investisseurs financiers) doivent être présents ou représentés.

Au titre de l'exercice 2004 (avril 2004 – mars 2005), il s'est réuni quatre fois.

##### **1.2.3 Informations du Conseil d'Administration**

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à sa prise de décision en fonction de l'ordre du jour de la réunion. Il peut également demander toute information complémentaire.

##### **1.2.4 Relations du Conseil avec les tiers**

Le Conseil d'Administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Des communiqués de presse sont éventuellement diffusés par la société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent la société RUE DU COMMERCE.

##### **1.2.5 Performance**

Aucune limite de renouvellement des mandats n'est prévue, les administrateurs étant toujours rééligibles.

ANNEXE A  
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE  
CONTROLE INTERNE

### 1.3 Comités constitués au sein du conseil d'administration

Il n'existe pas actuellement de tels comités. Il sera éventuellement proposé au Conseil d'Administration, si le développement de l'entreprise le justifie, de se doter de deux comités spécialisés :

- un comité des nominations et des rémunérations,
- un comité d'audit.

### 2<sup>ème</sup> Partie : Limitations des pouvoirs du Directeur général

Sur décision du Conseil d'Administration, le Président du Conseil d'Administration cumule ses fonctions de Président avec celles de Directeur Général. Il est par conséquent investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social. Conformément à la loi, il ne peut cependant donner d'engagement, de caution ou de garantie que sous autorisation du Conseil d'Administration qui fixe les plafonds d'autorisation.

Le Président Directeur Général est assisté dans la direction générale de la société par un Directeur Général Délégué, qui dispose également des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social. Conformément à la loi, il ne peut cependant donner d'engagement, de caution ou de garantie que sous autorisation du Conseil d'Administration qui fixe les plafonds d'autorisation.

### 3<sup>ème</sup> Partie : Procédures de contrôle interne

#### 3.1 Principes d'analyse

##### 3.1.1 Adoption d'une approche progressive

Pour répondre aux exigences de la Loi de Sécurité Financière, les entreprises doivent mener à bien un projet qui consiste à décrire et documenter la structure de contrôle interne mise en place pour répondre aux objectifs d'une communication financière fiable, de l'efficacité des opérations et de la conformité aux lois et réglementation, et ce, au niveau de la société. Ce projet comprend notamment les quatre étapes suivantes :

1. l'évaluation de l'environnement de contrôle,
2. la cartographie des risques majeurs,
3. l'identification des contrôles sur les processus clés de la société impactant tant les opérations que les comptes significatifs inclus dans les états financiers, et leur documentation,
4. la mise en place d'actions correctrices permettant de remédier aux déficiences constatées, le cas échéant.

##### 3.1.2 Définition du contrôle interne

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Le COSO (The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) étant le référentiel le plus abouti et le plus reconnu au niveau international, c'est ce dernier qui a été retenu par RUE DU COMMERCE.

Selon le COSO, "le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur."

ANNEXE A  
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE  
CONTROLE INTERNE

### 3.1.3 Objectifs en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

### 3.1.4 Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

## 3.2 Environnement de contrôle

### 3.2.1 Organisation générale

RUE DU COMMERCE est une société de droit français, exerçant son activité exclusivement sur le territoire français.

La société a mis en place une organisation interne favorable au développement d'une culture du contrôle interne forte. Cette organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- Une concentration des décisions clés entre les mains d'un Comité de Direction restreint (7 personnes)
- Des délégations formalisées et limitées aux chefs de services permettant une autonomie et un contrôle des décisions prises
- Le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions ;
- Une taille relativement restreinte permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services.

### 3.2.2 Les acteurs du contrôle interne

- **Acteurs internes à la société**

#### *Le conseil d'administration*

Le conseil d'administration est responsable de la politique de la société en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne approprié et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, opérationnelles et de conformité aux lois.

Les membres du Conseil d'Administration, et notamment les représentants des actionnaires financiers, ont une grande expérience de la gestion et du contrôle des entreprises.

#### *Le comité de direction*

Le comité de direction assume la responsabilité et la supervision de la mise en place de la politique de contrôle interne en :

- établissant les principes du système de contrôle interne ;
- réunissant les responsables des principales fonctions de la société pour passer en revue les responsabilités et la façon dont les différentes activités doivent être contrôlées.

ANNEXE A  
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE  
CONTROLE INTERNE

Constitution du comité de direction :

- Monsieur Gauthier PICQUART, Président Directeur Général, en charge de la supervision des domaines suivants : technique, marketing et communication, finance et ressources humaines, logistique, service client.
- Monsieur Patrick JACQUEMIN, Directeur Général Délégué, en charge du « contenu » : gestion de la gamme de produits, relations fournisseurs, achats.
- Mademoiselle Valérie ABEHSERA, Directrice Marketing
- Monsieur Yannick SIMON, Directeur Technique
- Monsieur Julien WEYDERT, Directeur Administratif et Financier
- Monsieur Christophe REINLING, Directeur Produits
- Monsieur Cyril ALBERT, Directeur du Site

Les 7 membres du Comité de Direction sont présents depuis les débuts de la société ce qui permet d'aboutir à une grande fluidité dans les processus de décision.

***Sous-traitance auprès d'expert***

Pour sécuriser certains de ses processus, RUE DU COMMERCE a recours à des experts externes.

*Avocats*

RUE DU COMMERCE fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la gestion des litiges et la mise en œuvre des procédures judiciaires. Les affaires relevant du droit social et le suivi du juridique sont confiés à des cabinets spécialisés.

La société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour des consultations ayant trait à la réglementation liée aux métiers de la distribution.

*Etablissement de la paye*

Une partie de l'activité de paye est sous-traitée à une société qui fournit notamment à RUE DU COMMERCE le logiciel (en version ASP, utilisable via une interface web) et assure le traitement des éléments de paye. RUE DU COMMERCE bénéficie ainsi de l'expertise de cette société en matière de veille de la réglementation sociale.

*Systèmes de protections des équipements informatiques*

RUE DU COMMERCE a mis en place des systèmes de protection anti-intrusion très élaborés (firewalls, anti-virus), avec l'aide de la société CheckPoint pour la mise en place et la maintenance.

*Système comptable*

Le système comptable utilisé par la société est la « ligne INTEGRALE 500 » développée par SAGE. La société bénéficie, au titre d'un contrat de maintenance, de toutes les mises à jour et de l'assistance nécessaire dans l'utilisation de ce produit.

3.2.3 Organisation des procédures de contrôle interne

■ **Architecture du système de contrôle interne**

Le contrôle interne se structure autour des éléments suivants :

- un système d'information développé depuis l'origine par la société, dont l'objectif premier a toujours été la stabilité et la sécurisation des procédures pour permettre une croissance très importante des volumes traités dans le respect des normes les plus strictes de contrôle interne.

ANNEXE A  
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE  
CONTROLE INTERNE

- l'existence d'un manuel de procédures internes, pour les principaux processus critiques de l'entreprise.
- l'existence d'un règlement intérieur et d'une charte utilisateur pour l'usage des ressources informatiques et des services Internet au sein de l'entreprise.
- le suivi des performances de chaque unité opérationnelle à travers des indicateurs quotidiens ou hebdomadaires.
- le respect du principe de séparation des tâches et de polyvalence des acteurs, permettant d'assurer un contrôle de l'exécution des tâches.
- l'instauration de procédures de supervision et de délégation afin de permettre une répartition claire des tâches et des responsabilités de chacun.
- la mise en place d'outils de suivi et de contrôle décentralisés dans les services clé (service client, achats).
- une forte sensibilisation de toutes les équipes à l'importance du contrôle interne, compte tenu de l'environnement dans lequel évolue la société : le marché de la distribution, sur des produits « sensibles », dans un contexte de forte croissance de l'activité.

■ **Le système d'information**

Le système d'information, développé dès l'origine par les équipes techniques de la société, est en mutation permanente pour s'adapter à la forte croissance de la société.

Les valeurs qui priment dans les projets de développements sont :

- la stabilité des processus développés ;
- l'analyse de l'interconnexion éventuelle entre un projet de développement et les fonctionnalités existantes.
- une sécurisation extrême du système. Une des particularités du canal de distribution choisi par la société est en effet que les clients sont eux-mêmes les premiers utilisateurs du système d'information, pour effectuer des transactions ou obtenir des informations sur leurs commandes.

L'amélioration du système d'information permettant l'optimisation constante des processus opérationnels et de contrôle fait partie des objectifs stratégiques de RUE DU COMMERCE.

Le choix d'un système d'information développé en interne présente les atouts suivants :

- Une adéquation du système d'information avec les décisions stratégiques de l'entreprise.
- Une forte réactivité en termes de plannings et de possibilités de développements.
- De multiples points de contrôles adaptés à la spécificité de l'activité de l'entreprise.
- Un système calqué sur la structure matricielle de la société et par conséquent capable de fournir des informations pertinentes et adaptées à chaque service.
- Un système maîtrisé en interne, notamment grâce à l'affectation de ressources dédiées.
- Un système complété et interfacé avec de nombreuses autres applications internes, entre autres :
  - le progiciel de comptabilité « Intégrale Ligne 500 SAGE » choisi par l'entreprise.
  - le site internet RUE DU COMMERCE, point d'accès unique pour tous nos clients à l'information le concernant.
  - le système de paiement à distance par cartes bancaires de notre prestataire ATOS.

ANNEXE A  
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE  
CONTROLE INTERNE

- le système d'information du partenaire logisticien.

Un système sécurisé avec la mise en place de firewalls et d'anti-virus de dernière génération.

Rue du Commerce dispose donc actuellement d'un système d'information adapté à sa structure et son activité, pour maîtriser ses principaux risques opérationnels et financiers.

■ **La séparation des tâches, la polyvalence et les contrôles croisés**

RUE DU COMMERCE a toujours insisté sur la définition claire des tâches de chacun, se traduisant par des niveaux d'autorisation propres à chaque personne.

En parallèle, la société accorde une grande importance à la polyvalence des tâches, présentant les avantages suivants :

- Réduction de la dépendance à quelques hommes clés.
- Processus naturel de contrôle croisé des tâches, une personne étant à même d'effectuer le travail de son collègue et donc de repérer d'éventuelles zones de risque.
- Adaptabilité de la structure, qui reste de taille moyenne, notamment pendant les périodes de congés annuels.

### 3.3 Gestion des principaux risques

RUE DU COMMERCE identifie les principaux risques liés à son activité et à son organisation afin de mettre en place des moyens de contrôle adaptés. Les principaux risques et leur degré de maîtrise sont synthétisés dans cette partie.

#### 3.3.1 Gestion des risques externes

***Risques inhérents au canal de distribution via internet***

*Description du risque :*

La société pourrait être victime d'une défaillance global du réseau internet, ou victime de tentatives d'intrusion dans son système interne.

*Analyse / Couverture du risque :*

La société travaille en collaboration avec son hébergeur technique pour minimiser le risque de défaillance du réseau internet, en multipliant les points d'accès au réseau. Elle reste toutefois soumise à un risque de défaillance généralisé du réseau internet, mais dont la probabilité semble faible au regard du degré de maturité atteint par le réseau au niveau mondial. En ce qui concerne les tentatives d'intrusion, la Direction Technique a depuis l'origine mis en place des dispositifs anti-intrusion (firewalls) qui sont régulièrement testés et mis à jour.

**Risques liés à la concurrence**

*Description du risque :*

Divers acteurs présents sur le marché ou nouveaux entrants pourraient compromettre les perspectives de croissance de la société.

*Analyse / Couverture du risque :*

La société occupe une position de leader sur le marché de la vente en ligne de produits high tech. Son positionnement stratégique de multi-spécialiste lui permet d'être mieux à même que certains de ses concurrents spécialisés de profiter des opportunités de croissance de tel ou tel marché (informatique, image numérique, hi-fi) sur lesquels elle est présente.

Face aux distributeurs traditionnels ou aux acteurs présents à la fois dans le monde physique et le monde « virtuel » (« click & mortar ») la société pense disposer d'un avantage concurrentiel en termes de prix, de réactivité face à la demande, et enfin d'homogénéité et de profondeur de l'offre.

ANNEXE A  
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE  
CONTROLE INTERNE

Enfin, la société considère que sa marque a atteint une certaine notoriété sur le marché (mesurable notamment à travers les taux de pénétration du site sur le grand public). Cela représente une barrière à l'entrée significative pour un nouvel entrant, qui devrait consentir des investissements très importants pour tenter de s'imposer sur un marché où des positions significatives sont déjà prises.

### **Risques liés au développement du commerce électronique**

*Description du risque :*

L'essor du commerce électronique a été plus lent en France qu'initialement anticipé. Il pourrait y avoir un risque que le secteur du commerce électronique ne parvienne pas à représenter en France une part du commerce traditionnel comparable à celle que l'on peut constater aux Etats Unis.

*Analyse / Couverture du risque :*

Les freins à l'achat sont en train d'être levés : la rapidité et le confort de connection, grâce au déploiement de l'internet à haut débit. La sécurisation des transactions, bien qu'acquise depuis l'origine, est maintenant perçue et comprise des internautes.

Un autre élément très positif est le taux de croissance du nombre d'internautes acheteurs, plus élevé que le taux de croissance du nombre d'internautes : les nouveaux internautes passent plus rapidement qu'avant à l'acte d'achat sur internet.

La société considère que ces éléments sont de nature à générer une croissance encore soutenue pendant de nombreuses années sur le secteur du commerce électronique.

Par ailleurs, ayant connu depuis sa création des taux de croissance supérieurs aux taux moyens du marché, la société pense être à même de capturer encore à l'avenir une grande partie de la croissance du marché.

### **Risques de taux / change / actions**

*Description du risque :*

Le risque de taux est nul, la société n'ayant aucun emprunt.

Le risque de change est insignifiant, la société réalisant 95 % des ses achats en Euros, 5 % en dollars, répercutant intégralement dans son prix de vente les variations éventuelles du dollar.

Le risque « actions » est nul, la trésorerie de la société étant placée en produits monétaires sans risques.

### **Risques environnemental**

*Description du risque :*

RUE DU COMMERCE n'est pas soumis à un risque environnemental lié à des rejets toxiques ou du stockage de matières dangereuses. La société et son prestataire logistique sont responsables de l'élimination des déchets d'emballages reçus des fournisseurs, qui sont soit recyclés, soit enlevés par des sociétés spécialisés.

#### 3.3.2 Gestion des risques internes

##### **Risque hommes clés**

*Description / couverture du risque :*

Si la société a pu, au cours de ses premières années, être fortement exposée au risque de départ de certains hommes clés, la situation a sensiblement évolué depuis. Les compétences des deux membres de la Direction Générale sont à la fois complémentaires et interchangeables.

Les membres du comité de Direction et les principaux managers s'assurent d'avoir dans leurs équipes des personnes à même de les seconder ou de les remplacer sur leurs tâches principales.

ANNEXE A  
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE  
CONTROLE INTERNE

Du fait de la notoriété de la société, de l'intérêt suscité par le secteur dans lequel elle évolue, le recrutement de personnes compétentes ne pose pas de problèmes particuliers. Le turn-over de la société est par ailleurs très faible, y compris dans les fonctions où il est traditionnellement plus élevé (service client).

La société n'a pas jugé utile de souscrire une assurance « hommes-clés ».

### **Risque Technique**

*Description du risque :*

Les systèmes d'information de la société, qui constituent à la fois son élément de génération de chiffre d'affaires, son outil de gestion logistique et de contrôle de gestion, doivent être toujours disponibles, sécurisés, et à même d'accompagner la très forte croissance de l'activité.

*Couverture du risque :*

la société a mis en place un plan de sauvegarde informatique, tant au niveau du front office (le site internet) que du back office (les systèmes internes d'exploitation), au moyen de la redondance des systèmes, dans des emplacements géographiques distincts. Elle exige de ses partenaires techniques (hébergeur, logisticien) le même degré de sécurité et de redondance.

### **Sécurisation des actifs**

*Risques sur les produits vendus*

*Description du risque :*

Le risque d'incendie dans l'entrepôt est un risque important, car la destruction des stock entraînerait une interruption des expéditions.

*Couverture du risque :*

Les locaux de stockage de la société sont très récents. L'entrepôt, construit en 2003, est aux dernières normes en ce qui concerne la sécurité incendie (sprinklers, détecteurs, extincteurs, évacuations).

La société a souscrit une assurance stock (vol incendie) couvrant la valeur maximale des produits en stock (sur la base des pointes de stockage de fin d'année). Compte tenu des délais d'approvisionnement rapides sur la plupart des produits, la société considère qu'elle pourrait reprendre une activité normale sur 80 % des produits en une quinzaine de jours.

*Description du risque :*

Le risque de vols de produits pendant leur stockage ou leur transport est significatif du fait de la nature même des produits vendus par la société

*Couverture du risque :*

L'entrepôt est placé sous alarmes volumétrique, les accès (piétons et véhicules) sont équipés d'outils de protections (portiques électroniques notamment), un gardien est présent sur le site 24h/24h.

Les disparitions de produits dans l'entrepôt sont faibles, très inférieures à la franchise (0,10 %) négociée avec le partenaire logistique.

Quand les produits quittent l'entrepôt, ils passent sous la responsabilité du transporteur qui, dans le cadre de l'assurance conventionnelle du transport, ou d'une assurance complémentaire ad valorem, rembourse la société en cas de casse, détérioration ou vol de produit.



ANNEXE A  
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE  
CONTROLE INTERNE

*Risques de fraudes internes*

*Description du risque :*

Des employés pourraient tenter de détourner à leur profit des actifs de l'entreprise (fraudes sur les achats, les commandes, les livraisons clients, la comptabilité).

*Couverture du risque :*

Le management de la société est très sensibilisé à ce risque de fraude. La sécurisation de ce risque passe par la mise en place de multiples contrôles à différents niveaux hiérarchiques, la séparation des tâches, la polyvalence des compétence qui permet la rotation des postes.

Du point de vue des systèmes d'information, la mise en place d'outils de suivi de chaque modification de données et la hiérarchisation des accès permettent de limiter le risque de fraude.

**Risque de maîtrise des approvisionnements**

*Description du risque :*

Risque de dépendance trop forte vis-à-vis d'un fournisseur, risque relatif au respect par les fournisseurs de la réglementation, risque de paiement en avance de commandes, risque d'obsolescence de produits en stock.

*Couverture du risque :*

Dépendance : la société travaille de façon régulière avec plus de 200 fournisseurs (grossistes, fabricants, importateurs). Les plus importants fournisseurs sont des grossistes de taille mondiale et aucun ne représente plus de 10 % des achats. La société pense avoir atteint une taille et une connaissance du marché suffisante pour ne pas être soumise au risque de dépendance à l'égard d'un ou plusieurs fournisseurs.

Respect de la réglementation : dans son processus de choix de nouveaux fournisseurs, la société apporte une vigilance toute particulière à ce point. Elle s'efforce d'obtenir de la part du fournisseur toutes les assurances qu'il exerce sa profession dans le respect des réglementations en vigueur.

Risque de paiement : lors de la commande de certains produits pénuriques, notamment en importation directe des fabricants asiatiques, il peut arriver que tout ou partie du paiement soit exigé au moment de la commande, sans assurance particulière que les marchandises soient effectivement livrées. La société n'a jamais eu à pâtir de cette situation, mais elle fera tous ses efforts pour réduire à l'avenir les paiements d'avances (qui représentent déjà une part négligeable de ses achats), au moyen notamment de l'utilisation de crédits documentaires, ou d'encours directement négociés avec ces fournisseurs, rendus possibles par l'augmentation de la notoriété et de la surface financière de l'entreprise.

Risque d'obsolescence : la société suit de façon hebdomadaire l'évolution de ses stocks, ce qui lui permet d'identifier très rapidement les produits qui risquent de présenter une décôte en raison de la durée de vie très courte des produits technologiques qu'elle distribue. Elle dispose alors de moyens marketing éprouvés et efficaces pour vendre très rapidement ces produits en minimisant l'impact sur la marge brute de l'entreprise. Elle dispose également de la possibilité de vendre ces produits en périodes de soldes. Ainsi, la provision pour obsolescence de stock n'a pas évolué, en valeur, depuis 3 ans.

**Risque de dépendance vis-à-vis des comparateurs de prix**

*Description du risque :*

Les sites de comparateurs de prix proposent aux internautes une liste de marchands partenaires proposant les produits recherchés. Le classement proposé aux internautes dépend à la fois des prix des produits proposés par les sites marchands mais aussi de la qualité des liens commerciaux développés par ceux-ci avec le site comparateur de prix.

ANNEXE A  
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE  
CONTROLE INTERNE

*Couverture du risque*

La société utilise les services des comparateurs de prix, et mesure en permanence la rentabilité du chiffre d'affaires généré par ces moyens. La société a eu l'occasion de tester à plusieurs reprises l'impact de ces comparateurs sur l'apport de chiffre d'affaires additionnel, en stoppant momentanément sa présence sur les sites et considère que l'impact n'est pas significatif. Elle utilise donc plus ces outils comme des facteurs de sur-croissance, et ne se considère pas en position de dépendance vis-à-vis de ces sociétés.

La société considère que la fidélité des clients internautes dépendant tout autant du prix proposé que de la qualité du service au client (gestion des appels téléphoniques avant et après vente, SAV) sur lequel la société a fait porter continuellement ses efforts.

Enfin, la société a été la première à proposer des innovations marketing à ses clients, telles des offres promotionnelles réservées aux abonnés ou le remboursement de la différence, à l'instar des offres proposées par les circuits de distribution traditionnels, ce qui lui permet de réduire la dépendance au seul prix.

**Risque de gestion de la croissance**

*Description du risque :*

S'adressant à une clientèle quasi-exclusivement constituées de particuliers, la croissance du chiffre d'affaires impose à la société des efforts permanents de rationalisation des opérations afin que la qualité de service demeure irréprochable sans obérer la rentabilité.

*Couverture du risque :*

La société a eu l'expérience de 4 années de très forte croissance de son chiffre d'affaires depuis l'origine, en ayant notamment doublé son chiffre en 2002 par rapport en 2001, ou plus récemment affiché une croissance de plus de 140 % en 2003 par rapport en 2002 et de près de 70 % entre 2003 et 2004.

Cette très forte croissance n'a eu d'impact négatif ni sur la qualité du service client ni sur la rentabilité :

- La qualité de service au client : la société a toujours su adapter ses structures logistiques, qu'elle a pris la décision de toujours externaliser pour plus de flexibilité, aux fortes croissances d'activité. Elle a ainsi changé par trois fois de partenaire logistique, afin de toujours trouver la meilleure qualité de service au meilleur coût (prouvant ainsi l'adaptabilité de son système d'information, capable de se connecter en un temps réduit aux différents systèmes d'information de ses partenaires logisticiens). Le partenaire logistique actuel, avec lequel la société travaille depuis octobre 2003, a prouvé sa capacité à s'adapter aux périodes de fortes activités (deux saisons de Noël) et offre toutes les garanties (notamment en termes d'extension possible des bâtiments, jusqu'à 5 fois leur capacité actuelle) d'accompagner la croissance à venir de l'activité de la société.
- La qualité d'écoute clientèle a elle aussi été particulièrement renforcée, la société estimant que c'est un point essentiel de la réassurance client. Se dotant des ressources humaines et techniques nécessaires, le plateau téléphonique (tant avant-vente qu'après-vente) affiche des taux optimum de prise d'appels et de traitement des mails, allant de pair avec une qualité de la réponse apportée (mesurée hebdomadairement par des questionnaires de satisfaction effectués sous la forme d'appels sortants). Ces plateaux téléphoniques sont tous internalisés et localisés au cœur du siège social, la société considérant que c'est là un moyen efficace d'être le plus à l'écoute des demandes de ses clients.
- Rentabilité : ayant passé le point mort au cours du deuxième semestre 2002 (et à l'équilibre en année pleine sur 2002) et affichant depuis des résultats mensuels systématiquement positifs, la société a prouvé la viabilité du modèle de distribution via internet, qui permet d'amortir rapidement une base de coûts fixes réduite, tandis que la croissance ne génère qu'une part faible de coûts variables (coûts logistiques et de service clientèle essentiellement).

ANNEXE A  
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE  
CONTROLE INTERNE

### Risque juridiques

*Description et couverture du risque :*

L'ensemble des noms de sociétés, marques et noms de domaines ont fait l'objet de dépôt au nom de la société. RUE DU COMMERCE n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation. La société respecte les réglementations suivantes, découlant de son mode d'exploitation :

- Enregistrement auprès de la CNIL des fichiers clients, fournisseurs, paye, site internet.
- Respect des recommandations de la Directive Européenne sur le commerce à distance, et notamment le droit à rétractation (que la société a décidé de porter de 7 jours à 15 jours), la rapidité des remboursements clients, le respect des délais de livraison, la possibilité pour les clients de pratiquer certaines opérations sur leur commande (annulation totale ou partielle, ajout de produits).
- Obligations liées à l'utilisation d'un numéro surtaxé pour le service clientèle : coupure systématique de la communication au bout de 20 minutes. Le système téléphonique autocommutateur choisi par la société permet de moduler le nombre de personnes admises en file d'attente, en fonction du nombre d'opérateurs disponibles, permettant ainsi de limiter le temps d'attente des clients, et de mettre fin très rapidement aux communications des clients qui ne pourraient pas rentrer en file d'attente, les engageant à rappeler ultérieurement.
- Contact avec les autorités de contrôle : la société développe un contact permanent avec l'antenne départementale de la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) afin de répondre sans délais à toutes leurs demandes et faire évoluer en permanence la qualité de service au client.

### Risque de paiement client

*Description du risque :*

Les deux risques clients principaux sont le risque d'impayé, et le risque d'utilisation frauduleuse d'un numéro de carte bancaire.

*Couverture du risque :*

La société n'est que très faiblement exposé au risque d'impayé client, dans la mesure où le montant de la commande est débité au moment de l'expédition des produits. L'expédition ne peut avoir lieu que si la transaction bancaire a été accomplie avec succès.

Quand la société a proposé à ses clients particuliers le paiement par carte bancaire en trois fois sans frais, supportant ainsi le risque d'impayé, le taux de perte a été de moins de 0,2 %, avant mise des dossiers en recouvrement contentieux.

Enfin la société a choisi de ne pas investir le secteur BtoB et ne supporte ainsi pas de risque d'encours clients. Il existe une cellule qui adresse le marché des écoles et administrations, sans risque de paiement.

Pour lutter contre le risque d'utilisation frauduleuse d'un numéro de carte bancaire, la société a mis en place, quelques mois après sa création, une cellule de vérification des commandes, qui a acquis une grande expérience dans le domaine et participé à de nombreuses opérations aux côtés de brigades de répression de la cyber-criminalité. Différents critères de scoring, réajustés régulièrement, permettent d'écarter certaines commandes pour lesquels des justificatifs d'identité et de domicile sont demandés. La société étudie par ailleurs toutes les opportunités de réduire en amont le risque d'utilisation frauduleuse de cartes (CVV2 et autres critères d'identification de l'internaute). Grâce à la combinaison de ces actions, le taux de fraude est extrêmement réduit.

### 3.4 Risques relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière

#### 3.4.1 Acteurs de la Direction Comptable et Financière

La fonction comptable et le contrôle de gestion sont rattachés à la Direction Administrative et Financière.

ANNEXE A  
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE  
CONTROLE INTERNE

La comptabilité est notamment en charge des achats (produits et frais généraux), de la paye, et des opérations bancaires. La facturation client et les encaissements sont réalisés de façon automatisée dans le système de gestion puis importés dans le système comptable par interface.

*Le contrôle de gestion comprend l'établissement des budgets, du reporting mensuel, les tableaux de bord hebdomadaire de suivi des différents secteurs de l'entreprise, la mise en œuvre des procédures internes et de leur respect.*

3.4.2 Principales procédures de contrôle interne de l'information comptable et financière

● **Comptabilité**

***Cycle des achats***

L'objectif est de s'assurer que les produits sont bien entrés en stock avant paiement des factures.

Une interface entre le système de gestion du logisticien et celui de RUE DU COMMERCE, et accessible seulement au logisticien, permet de donner cette information au service comptable, en vue de valider le paiement de la facture. Les personnes en charge de la validation des factures ne sont pas celles qui passent les commandes, ni celles en charge des paiements.

Les bons de commandes, au delà de certains seuils, doivent avoir été au préalable approuvés par la Direction Générale.

Le grand livre des fournisseurs produits est régulièrement analysé par le chef comptable et les équipes de la comptabilité fournisseur. Des réconciliations de compte sont faites sur chaque fournisseur, à intervalle régulier tout au long de l'année.

***Cycle de vente***

La facturation est entièrement automatisée, en fonction de produits composant chaque envoi à destination d'un client. Le paiement a lieu concomitamment à l'émission de la facture (« débit à l'expédition ») ce qui permet de s'assurer du paiement complet avant expédition.

***Relance client***

Cette fonction est quasiment inexistante, du fait de la structure des encaissements de RUE DU COMMERCE.

***Paye***

Le chef comptable est en charge de la paye, et a les codes d'accès au site du prestataire NETPAIE. Le Directeur Administratif et Financier est responsable des contrôles permettant d'assurer la conformité de la société avec les obligations sociales, réglementaires et légales.

***Opérations Bancaires***

Les personnes en charge de la comptabilisation des opérations ne sont pas les mêmes en charge du rapprochement bancaire, afin de repérer d'éventuelles irrégularités.

Le rapprochement bancaire est réalisé sur une base décadaire.

● **Contrôle budgétaire et de gestion**

RUE DU COMMERCE est en mesure de produire un reporting mensuel, à usage interne. Le processus de production de ce reporting mensuel implique :

- La centralisation des toutes les écritures de chiffre d'affaires
- Le calcul du taux de marge, par référence au Prix Unitaire Moyen Pondéré de chaque produit vendu au cours du mois.
- La validation des coûts logistiques, des salaires et des autres frais généraux

**ANNEXE A**  
**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE**  
**CONTROLE INTERNE**

- Le contrôle par rapport aux éléments budgétaires et aux tableaux de bord quotidiens ou hebdomadaires du mois écoulé.

Le contrôle de gestion :

- établit un reporting hebdomadaire et mensuel de l'activité, avec le détail des taux de marge par catégorie de produits.
- établit des reporting par services : suivi des encaissements, suivi des remboursements, suivi de l'activité du service après vente. Certains services opérationnels (chefs de produits, achats, plateau téléphonique) disposent de leurs propres statistiques.
- Remet à jour les prévisions annuelles en fonction des prévisions d'activité et de l'analyse des écarts constatés au cours du mois précédent.
- détermine les enveloppes budgétaires par fonction.
- contrôle précisément l'affectation des coûts.
- procède au suivi global du réalisé par rapport aux prévisions.
- fournit aux dirigeants les informations financières et de suivi des activités opérationnelles nécessaires au pilotage du groupe.

### **3.5 Suite des travaux**

Conformément à la démarche progressive adoptée par RUE DU COMMERCE pour répondre aux exigences de la Loi de Sécurité Financière, les travaux menés dans le cadre du projet interne seront reconduits au cours de l'exercice 2005.

La continuation du projet permettra ainsi de :

- se conformer aux obligations légales de la LSF.
- poursuivre les réflexions et démarches actives menées par les dirigeants de RUE DU COMMERCE en terme de contrôle interne dans une optique d'amélioration constante du fonctionnement de la société.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Michel HAAS  
83, avenue André-Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cédex  
S.A. au capital de €3.044.220

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### Rue du Commerce S.A.

Exercice clos le 31 mars 2005

**Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Rue du Commerce, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Rue du Commerce et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport ;

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

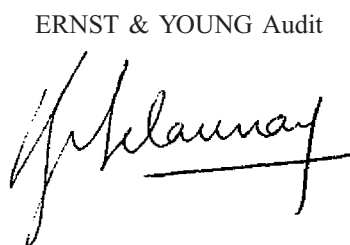
Boulogne-Billancourt et Paris-La Défense, le 20 juillet 2005

Les Commissaires aux Comptes



Michel HAAS

ERNST & YOUNG Audit



Béatrice DELAUNAY

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 NORMES FRANCAISES

### Rue du Commerce, S.A.

**Rapport d'audit contractuel sur les comptes consolidés  
31 mars 2004 et 31 mars 2003**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous avons audité les comptes annuels consolidés de la société Rue du Commerce, relatifs aux exercices clos les 31 mars 2004 et 31 mars 2003. Ces comptes relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en oeuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la société aux 31 mars 2005 et 31 mars 2004, ainsi que des résultats consolidés de ses opérations et des mouvements de trésorerie consolidée pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement admis en France.

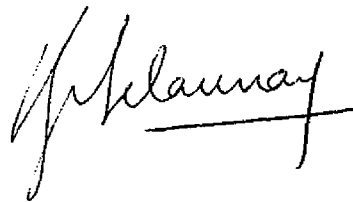
Boulogne-Billancourt et Paris-La Défense, le 20 juillet 2005

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Michel HAAS



Béatrice DELAUNAY

**Comptes consolidés**  
**pour les exercices clos le 31 mars 2004 et le 31 mars 2003**  
**selon les normes françaises**

**BILAN CONSOLIDE***(en milliers d'euros)*

ACTIF	notes	31/03/2004	31/03/2003
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
Ecarts d'acquisition . . . . .		0	0
Immobilisations Incorporelles . . . . .	2.1	125	115
Immobilisations Corporelles . . . . .	2.1	174	101
Immobilisations Financières . . . . .	2.1	69	72
		<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS . . . . .</b>		<b>368</b>	<b>288</b>
		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Stock et en cours . . . . .	2.5	8.697	2.903
Avances et acomptes . . . . .	2.3	228	100
Créances clients et comptes rattachés . . . . .	2.3	3.062	152
Autres créances . . . . .	2.3	1.143	599
Charges constatées d'avance . . . . .		88	335
Valeurs mobilières de placement . . . . .		354	2.704
Disponibilités . . . . .		6.060	1.452
		<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT . . . . .</b>		<b>19.632</b>	<b>8.244</b>
		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>TOTAL DE L'ACTIF . . . . .</b>		<b>20.000</b>	<b>8.532</b>
		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

PASSIF	notes	31/03/2004	31/03/2003
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital Social . . . . .		248	248
Primes . . . . .		9.761	9.761
Réserves . . . . .		- 6.121	- 6.206
Réserves de consolidation . . . . .		- 49	- 32
Résultat - part groupe . . . . .		2.788	68
		<hr/>	<hr/>
<b>CAPITAUX PROPRES - part groupe . . . . .</b>	<b>2.2</b>	<b>6.627</b>	<b>3.839</b>
		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>Intérêts Minoritaires . . . . .</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provision pour risques et Charges . . . . .</b>	<b>2.6</b>	<b>108</b>	<b>315</b>
		<hr/>	<hr/>
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes financières . . . . .	2.4	0	168
Fournisseurs et comptes rattachés . . . . .	2.4	10.993	3.263
Autres dettes . . . . .	2.4	2.272	947
		<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL DETTES . . . . .</b>		<b>13.373</b>	<b>4.692</b>
		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>TOTAL DU PASSIF . . . . .</b>		<b>20.000</b>	<b>8.532</b>
		<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004  
NORMES FRANCAISES

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

(en milliers d'euros)

	notes	31/03/2004	31/03/2003
Chiffre d'affaires . . . . .		109.878	45.577
Autres produits d'exploitation . . . . .		22	40
<b>Produits d'exploitation . . . . .</b>		<b>109.900</b>	<b>45.617</b>
Achats de marchandises et variat. de stock . . . . .		-90.546	-36.093
Autres achats . . . . .		-12.356	-6.204
Impôts et taxes . . . . .		-316	-179
Charges de personnel . . . . .		-3.742	-2.904
Dotation aux amort. et provisions nettes des reprises . . . . .		-104	298
Autres charges . . . . .		-14	-384
<b>Résultat d'exploitation . . . . .</b>		<b>2.822</b>	<b>151</b>
Résultat financier . . . . .	2.9	26	-92
<b>Résultat courant des entreprises intégrées . . . . .</b>		<b>2.848</b>	<b>59</b>
Résultat exceptionnel . . . . .	2.10	-69	3
Impôt sur les résultats . . . . .	2.7	9	6
<b>Résultat net des entreprises intégrées . . . . .</b>		<b>2.788</b>	<b>68</b>
Dotation aux amort. des écarts d'acqu. . . . .		0	0
Quote Part dans les résultats des mises en équiv. . . . .		0	0
<b>Résultat Net de l'ensemble consolidé . . . . .</b>		<b>2.788</b>	<b>68</b>
Intérêts minoritaires . . . . .		0	0
<b>Résultat Net (part du groupe) . . . . .</b>		<b>2.788</b>	<b>68</b>

	notes	31/03/2004	31/03/2003
Nombre moyen d'actions sur l'exercice . . . . .		2.478.590	2.232.430
<b>Résultat par action . . . . .</b>		<b>1,13€</b>	<b>0,03€</b>
Dilution : nombre potentiel d'actions nouvelles . . . . .		127.700	58.000
<b>Résultat dilué par action . . . . .</b>		<b>1,07€</b>	<b>0,03€</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

*(en milliers d'euros)*

	notes	31/03/2004	31/03/2003
Flux nets de trésorerie générés par l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées . . . . .		2.788	68
+/- amortissements et provisions . . . . .		- 73	- 78
- Plus et moins values de cession . . . . .			
- Variation des impôts différés : (accroissement)/réduction . .		- 9	- 6
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Marge Brute d'autofinancement des sociétés intégrées . . . .</b>		<b>2.706</b>	<b>- 16</b>
		<u>          </u>	<u>          </u>
- Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence . . . . .			
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité .		- 62	- 1.049
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité . . . . .</b>		<b>2.644</b>	<b>- 1.049</b>
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
- Acquisition d'immobilisations . . . . .	2.1	- 218	- 43
+ Cession d'immobilisations . . . . .			2
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>- 218</b>	<b>- 41</b>
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère . . . .			
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées .			
+/- Augmentation de capital en numéraire . . . . .	2.2		52
+/- Ecart de conversion . . . . .			
+/- variation de comptes courants . . . . .		- 156	
+/- Emissions ou remboursements d'emprunts . . . . .			
		<u>          </u>	<u>          </u>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement .</b>		<b>- 156</b>	<b>52</b>
		<u>          </u>	<u>          </u>
Variation de trésorerie . . . . .		2.270	- 1.054
Trésorerie d'ouverture . . . . .		4.144	5.198
Trésorerie de Clôture . . . . .		6.414	4.144

## COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2004

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

**Présentation de la société et de son activité**

Le groupe RueDuCommerce est spécialisé dans la distribution en ligne de produits High Tech à destination des particuliers.

Les catégories de produits vendus regroupent :

Les produits informatiques (PC, Ordinateurs Portables, composants, périphériques)

Le monde de l'image numérique (appareils photos, caméscopes)

Le son numérique (baladeurs MP3 et clés USB)

La Hi Fi (Télévisions, Chaines Hi Fi, Lecteurs et Enregistreurs de DVD)

Les Films DVD

**1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par la société RueDuCommerce et ses filiales :

**1.1 Principes de consolidation**

Les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2004 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, et tiennent compte, notamment, de l'arrêté ministériel du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC N° 99-02. RueDuCommerce n'applique pas par anticipation le règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

**Date de clôture des comptes**

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes annuels, arrêtés au 31 mars. Les comptes individuels des filiales ayant clôturé leurs comptes au 31 décembre 2002 et 2003 ont été retraités pour tenir compte des éventuelles opérations significatives survenues entre la date de clôture des comptes individuels de la filiale concernée et la date de clôture des comptes consolidés du groupe.

**Périmètre et méthodes de consolidation**

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des sociétés contrôlées de façon durable et exclusive par RueDuCommerce. Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Au 31 mars 2004, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

SOCIETE	SIEGE	N° SIREN	PAYS	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
RUE DU COMMERCE SA . .	44-50 avenue capitaine glarner 93585 Saint Ouen	422797720	France	Société mère	Société mère	IG
RDC.FR, société civile . . . . .	Allée Les Etangs – 92410 Ville D'avray	424002665	France	99,50 %	99,50 %	IG
SCOSI SAS . . . . .	44-50 avenue capitaine glarner 93585 Saint Ouen	582000592	France	100 % détenue par RDC.FR	99,50 %	IG

(\*) IG : Intégration globale

**Méthodes de conversion**

Toutes les sociétés du périmètre étant françaises, il n'y a pas lieu de constater d'écart de conversion.

**Intérêts minoritaires**

Pour les filiales non détenues à 100 %, les comptes consolidés font apparaître des intérêts minoritaires.

**1.2 Ecarts d'acquisition**

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de la société Rue du Commerce dans le total des actifs et des passifs acquis, valorisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, est inscrite sous la rubrique « écarts d'acquisition » à l'actif du bilan, et amortie, au cas par cas.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondent à la couverture de charges et moins values d'évaluation non affectées. Ils donnent lieu à la constatation d'une provision pour risques qui est reprise à raison de la constatation d'un résultat négatif par la société suite à l'acquisition

**1.3 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou leur prix de revient ;

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les frais de création et du développement, dans les phases initiales, du site internet RueDuCommerce (totalement amortis à ce jour)
- Des noms de domaine
- Des Logiciels
- Un fonds commercial (rachat du fonds de commerce de CD AND CO pour 91 K€ en septembre 2001, toujours exploité actuellement)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations.

	<b>Durées d'amortissement</b>
● Noms de domaine internet . . . . .	Non amorti
● Fonds Commercial . . . . .	Non amorti
● Logiciels . . . . .	1 an

**1.4 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur les durées d'utilisation suivantes :

	<b>Durées d'amortissement</b>
● Agencements et Installations . . . . .	3 ans
● Mobilier, matériel de bureau et inf. . . . .	3 ans

**1.5 Immobilisations financières**

Les dépôts et cautionnements, ainsi que les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur probable de recouvrement.

**1.6 Stock de marchandises**

Les stocks de marchandises sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

**COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004  
NORMES FRANCAISES**

Une provision pour dépréciation est appliquée lorsque la valeur comptable des stocks à la clôture devient supérieure à la valeur de réalisation. La valeur de réalisation est déterminée en fonction des perspectives de ventes.

Les articles assemblés sont valorisés à la somme des coûts d'achat de leurs composants.

**1.7 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale, la valeur d'inventaire des créances étant déterminée en fonction d'éventuels problèmes de recouvrement ou de l'existence de procédures judiciaires ou contentieuses.

**1.8 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

**1.9 Impôts différés**

Un impôt différé est constaté à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet.

La situation fiscale latente résulte :

- des impôts à payer sur certains montants inclus dans les capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas été soumis à l'impôt sur les sociétés ou ont fait l'objet d'une imposition à un taux réduit ;
- des impôts à payer ou payés d'avance, relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice, mais imposable ou déductible fiscalement au cours d'exercices différents.

Les impôts différés sont constatés à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés.

Aucun impôt différé actif n'est calculé si la situation fiscale de la société ne permet pas d'envisager une imputation possible de ces impôts.

**1.10 Primes d'émission**

Les frais d'augmentation de capital sont imputés nets d'impôt sur les primes d'émission.

**1.11 Contrats de location**

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la période de location sur les mêmes bases que les revenus locatifs. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

## ANNEXE C

### COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 NORMES FRANCAISES

#### 1.12 Chiffre d'affaires

Le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires selon les modalités suivantes :

Les ventes de produits (et les frais de ports et autres services annexes) sont reconnues au moment de la sortie des produits des entrepôts de la société.

Les réductions accordées aux clients lors de la vente sont immédiatement déduites du prix de vente.

A la clôture de chaque exercice, la société enregistre dans le poste « avoirs à émettre » le montant total des bons d'achats adressés à ses clients, encore valides, et non utilisés.

#### 1.13 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et non récurrent, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

#### 1.14 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable. Les provisions pour litiges font l'objet d'une analyse au cas par cas.

#### 1.15 Résultat net par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de l'exercice de BSPCE en circulation à la clôture

#### 1.16 Engagements en matière de retraite

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1<sup>er</sup> avril 2003.

## 2. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### *Ecart d'acquisition concernant la société SCOSI*

La société RDC.FR a acquis SCOSI le 12/09/2001 pour un prix représentant 95 % de sa situation nette. L'écart d'acquisition négatif ainsi constaté (- 14k€) a donné lieu à la constitution d'une provision pour risque qui a été entièrement reprise au 31 mars 2002.

**COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004  
NORMES FRANCAISES**

**2.1 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières**

## 2.1.1 Valeurs brutes (en milliers d'euros)

	Concession, brevets et droits similaires	Fonds commercial	Autres immob. Incorp.	Total Immob. Incorp.	Inst Générale, agenc.	Mat. Bureau, inform, divers	Total Immob. Corporelles	Autres Immo Financières
<b>AU 31 MARS 2002</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>1.859</b>	<b>1.965</b>	<b>128</b>	<b>439</b>	<b>567</b>	<b>56</b>
Acquisitions . . . . .			15	15	5	7	12	16
Cessions . . . . .						-2	-2	
<b>AU 31 MARS 2003</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>1.874</b>	<b>1.980</b>	<b>133</b>	<b>444</b>	<b>577</b>	<b>72</b>
Acquisitions . . . . .			35	35	68	115	183	
Cessions . . . . .								-3
<b>AU 31 MARS 2004</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>1.909</b>	<b>2.015</b>	<b>201</b>	<b>559</b>	<b>760</b>	<b>69</b>

## 2.1.2 Amortissements (en milliers d'euros)

	Concession, brevets et droits similaires	Fonds commercial	Autres immob. Incorp.	Total Immob. Incorp.	Inst Générale, agenc.	Mat. Bureau, inform, divers	Total Immob. Corporelles	Autres Immo Financières
<b>AU 31 MARS 2002</b>			<b>1.756</b>	<b>1.756</b>	<b>64</b>	<b>236</b>	<b>300</b>	
Dotations . . . . .			110	110	43	134	177	
Reprises . . . . .						-1	-1	
<b>AU 31 MARS 2003</b>			<b>1.866</b>	<b>1.866</b>	<b>107</b>	<b>369</b>	<b>476</b>	
Dotations . . . . .			24	24	31	79	110	
Reprises . . . . .								
<b>AU 31 MARS 2004</b>			<b>1.890</b>	<b>1.890</b>	<b>138</b>	<b>448</b>	<b>586</b>	

## 2.1.3 Valeurs nettes (en milliers d'euros)

	Concession, brevets et droits similaires	Fonds commercial	Autres immob. Incorp.	Total Immob. Incorp.	Inst Générale, agenc.	Mat. Bureau, inform, divers	Total Immob. Corporelles	Autres Immo Financières
<b>AU 31 MARS 2002</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>103</b>	<b>209</b>	<b>64</b>	<b>203</b>	<b>267</b>	<b>57</b>
<b>AU 31 MARS 2003</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>8</b>	<b>115</b>	<b>26</b>	<b>75</b>	<b>101</b>	<b>72</b>
<b>AU 31 MARS 2004</b>	<b>15</b>	<b>91</b>	<b>19</b>	<b>125</b>	<b>63</b>	<b>111</b>	<b>174</b>	<b>69</b>

## ANNEXE C

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004  
NORMES FRANCAISES

## 2.2 Capitaux propres

## ● Capital social

Au 31 mars 2005, le capital de la société RueDuCommerce est composé de 2.510.740 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros.

L'évolution du capital social depuis la création de la société se présente comme suit :

Evolution du capital social	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital Social <sup>(1)</sup>
<b>Constitution</b> . . . . .	<b>8.000</b>	<b>10</b>	<b>80.000</b>
Augmentation de capital 25/05/1999 . . . . .	892	10	8.920
Augmentation de capital 02/08/1999 . . . . .	399	10	3.990
Augmentation de capital 05/11/1999 . . . . .	4.401	10	44.010
Augmentation de capital 31/12/1999 . . . . .	1.166	10	11.660
<b>31 MARS 2000</b> . . . . .	<b>14.858</b>	<b>10</b>	<b>148.580</b>
<b>31 MARS 2000, après division du nominal par 100</b> . . . . .	<b>1.485.800</b>	<b>0,10</b>	<b>148.580</b>
Augmentation de capital du 02/08/2000 . . . . .	496.390	0,10	49.639
Augmentation de capital du 06/02/2001 . . . . .	248.200	0,10	24.820
<b>31 MARS 2001</b> . . . . .	<b>2.230.390</b>	<b>0,10</b>	<b>223.039</b>
<b>31 MARS 2002</b> . . . . .	<b>2.230.390</b>	<b>0,10</b>	<b>223.039</b>
Augmentation de capital du 28/03/2003 . . . . .	248.200	0,10	24.820
<b>31 MARS 2003</b> . . . . .	<b>2.478.590</b>	<b>0,10</b>	<b>247.859</b>
<b>31 MARS 2004</b> . . . . .	<b>2.478.590</b>	<b>0,10</b>	<b>247.859</b>

<sup>(1)</sup> en euros



**COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004  
NORMES FRANCAISES**

● *Evolution des capitaux propres consolidés*

L'évolution des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)</b>	<b>Capital</b>	<b>Primes</b>	<b>Réserves</b>	<b>Réserve de consolidation</b>	<b>Résultat (Part groupe)</b>	<b>Total</b>
<b>CAPITAUX PROPRES LE 31 MARS 2002</b> . . . . .	<b>223</b>	<b>5.974</b>	<b>2</b>		<b>- 6.208</b>	<b>- 9</b>
Augmentation de capital de la société mère . . . . .	25	3.787				3.812
Affectation du résultat au 31/03/2002			- 6.208		6.208	0
Dividendes versés par la société mère						
Résultat . . . . .					68	68
Variation de périmètre : première consolidation . . . . .				- 32		- 32
Autres variations (écarts de conversion)						
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2003</b> . . . . .	<b>248</b>	<b>9.761</b>	<b>- 6.206</b>	<b>- 32</b>	<b>68</b>	<b>3.839</b>
Affectation du résultat au 31/03/2003			85	- 17	- 68	0
Dividendes versés par la société mère						
Résultat . . . . .					2.788	2.788
Variation de périmètre : première consolidation . . . . .						
Autres variations (écarts de conversion) . . . . .						
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2004</b> . . . . .	<b>248</b>	<b>9.761</b>	<b>- 6.121</b>	<b>- 49</b>	<b>2.788</b>	<b>6.627</b>

● *Attribution de bons de souscription autonomes d'actions (BSA), de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BCE) et émission et attribution d'options de souscription d'actions (stock option)*

L'assemblée Générale du 31 mars 2000 a autorisé l'émission de 61.050 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 30 avril 2000. Seuls 52.400 bons ont été émis. Chaque bon conférait à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 10,39€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expirait le 30 mars 2005.

Au 31 mars 2004, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2004 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 20.700 actions, dont 15.525 exerçables au 31 mars 2004.

L'assemblée Générale du 13 juin 2000 a autorisé l'émission de 35.550 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 juillet 2000. Seuls 16.350 bons ont été émis.

Chaque bon conférait à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 10,39€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expirait le 12 juin 2005.

Au 31 mars 2004, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2004 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 7.900 actions, dont 5.925 exerçables au 31 mars 2004.

## ANNEXE C

### COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 NORMES FRANCAISES

L'assemblée Générale du 27 juillet 2000 a autorisé l'émission de 33.950 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 30 septembre 2000. Les 33.950 bons ont été émis.

Chaque bon conférait à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 10,39€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 26 juillet 2005.

Au 31 mars 2004, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2004 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 3.550 actions, dont 2.662 exerçables au 31 mars 2004.

L'assemblée Générale du 06 février 2001 a autorisé l'émission de 14.600 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 mars 2001. Seuls 8.750 bons ont été émis.

Chaque bon confère à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 15,356€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 6 février 2006.

Au 31 mars 2004, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2004 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 3.250 actions, dont 2.437 exerçables au 31 mars 2004.

L'assemblée Générale du 28 septembre 2001 a autorisé l'émission de 46.150 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 octobre 2001. Seuls 34.800 bons ont été émis.

Chaque bon confère à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 15,356€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 28 septembre 2006.

Au 31 mars 2004, aucun bon n'a été converti en actions.

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2004 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 22.600 actions, dont 11.300 exerçables au 31 mars 2004.

L'assemblée Générale du 29 septembre 2003 a autorisé l'émission de 81.550 bons de souscription d'actions ayant le régime fiscal de Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix unitaire de 1 cent d'euro. Ces BSPCE pouvaient être souscrits jusqu'au 31 décembre 2003. Seuls 69.700 bons ont été émis.

Chaque bon confère à son titulaire le droit de souscrire à une action de la société au nominal de 10 cents d'euros au prix de 12,285€, selon un certain échéancier et dans un délai qui expire le 28 septembre 2008.

Au 31 mars 2004, aucun bon n'a été converti en actions.

**COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004  
NORMES FRANCAISES**

Compte tenu de la présence dans l'entreprise au 31 mars 2004 des salariés attributaires, la dilution maximale liée à ce plan, est de 69.700 actions, dont aucun exerçable au 31 mars 2004.

	BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE PARTS DE CREATEURS D'ENTREPRISE DESTINES AUX SALARIES					
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour	4 <sup>ème</sup> tour	5 <sup>ème</sup> tour	6 <sup>ème</sup> tour
Date de l'assemblée	31/03/00	13/06/00	27/07/00	06/02/01	28/09/01	29/09/03
Date du conseil	15/05/00	23/08/00	29/11/00	11/05/01	7/11/01	06/01/04
Nb total de bons autorisés	61.050	35.550	33.950	14.600	46.150	81.550
Nb de bons pouvant encore être exercés	20.700	7.900	3.550	2.250	22.600	69.050
Nb total d'actions pouvant encore être souscrites au 31/03/2004	15.525	5.925	2.662	2.437	11.300	-
Nb total d'actions pouvant encore être souscrites au 31/03/2005	20.700	7.900	3.550	3.250	16.950	17.425
Nb total d'actions pouvant encore être souscrites au 31/03/2006	20.700	7.900	3.500	3.250	22.600	34.850
Nb total d'actions pouvant encore être souscrites au 31/03/2007	20.700	7.900	3.550	3.250	22.600	52.275
Nb total d'actions pouvant encore être souscrites au 31/03/2008	20.700	7.900	3.550	3.250	22.600	69.700
Nb total d'actions pouvant encore être souscrites au 31/03/2009	20.700	7.900	3.550	3.250	22.600	69.700
Période d'exercice des bons	1 <sup>ère</sup> période : du 01/04/01 au 01/04/02 2 <sup>ème</sup> période : du 01/04/02 au 01/04/03 3 <sup>ème</sup> période : du 01/04/03 au 01/04/04 4 <sup>ème</sup> période : du 01/04/04 au 30/03/05	1 <sup>ère</sup> période : du 14/06/01 au 14/06/02 2 <sup>ème</sup> période : du 14/06/02 au 14/06/03 3 <sup>ème</sup> période : du 14/06/03 au 14/06/04 4 <sup>ème</sup> période : du 14/06/04 au 12/06/05	1 <sup>ère</sup> période : du 28/07/01 au 28/07/02 2 <sup>ème</sup> période : du 28/07/02 au 28/07/03 3 <sup>ème</sup> période : du 28/07/03 au 28/07/04 4 <sup>ème</sup> période : du 28/07/04 au 26/07/05	1 <sup>ère</sup> période : du 07/02/01 au 07/02/03 2 <sup>ème</sup> période : du 07/02/03 au 07/02/04 3 <sup>ème</sup> période : du 07/02/04 au 07/02/05 4 <sup>ème</sup> période : du 07/02/05 au 06/02/06	1 <sup>ère</sup> période : du 29/09/02 au 29/09/03 2 <sup>ème</sup> période : du 29/09/03 au 29/09/04 3 <sup>ème</sup> période : du 29/09/04 au 29/09/05 4 <sup>ème</sup> période : du 29/09/05 au 28/09/06	1 <sup>ère</sup> période : du 29/09/04 au 29/09/05 2 <sup>ème</sup> période : du 29/09/05 au 29/09/06 3 <sup>ème</sup> période : du 29/09/06 au 29/09/07 4 <sup>ème</sup> période : du 29/09/07 au 28/09/08
Conditions d'exercice des bons	1 <sup>ère</sup> période : 25 % total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %	1 <sup>ère</sup> période : 25 % total des bons pouvant être souscrits 2 <sup>ème</sup> période : 50 % 3 <sup>ème</sup> période : 75 % 4 <sup>ème</sup> période : 100 %
Prix d'exercice	10,390€	10,390€	10,390€	15,356€	15,356€	12,285€
Nb de bons exercés au 31/03/2005	20.700	7.900	3.550			
Nb d'actions souscrites au 31/03/2005	20.700	7.900	3.550			

## ANNEXE C

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004  
NORMES FRANCAISES

## 2.3 Echéances des créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut 2003	Provision	Net 2003	A 1 an au +	A + d'1 an et à 5 ans au +	A + de 5 ans	Net 2002
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>							
Autres immobilisations							
Financières . . . . .	69	0	69		69		72
<b>Créances de l'actif circulant</b>							
Avances et acomptes . . . . .	228	0	228	266			100
Créances Clients . . . . .	3.376	- 314	3.062	5.978			152
Impôt Différé Actif . . . . .	27	0	27	2.660			18
Autres créances . . . . .	1.116	0	1.116	837			581
<b>Total créances de l'actif circulant . . . . .</b>	<b>4.669</b>	<b>- 236</b>	<b>4.433</b>	<b>9.741</b>			<b>851</b>

## 2.4 Echéances des dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	Net 2003	A 1 an au +	A + d'1 an et à 5 ans au +	A + de 5 ans	Net 2002
<b>Emprunts et autres engagements . . . . .</b>					
<b>Emprunts court terme . . . . .</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>168</b>
<b>Dettes Fournisseurs</b>					
Fournisseurs . . . . .	9.934	9.934			2.865
Fournisseurs, factures non parvenues . . . . .	1.059	1.059			398
<b>Total Dettes fournisseurs . . . . .</b>	<b>10.993</b>	<b>10.993</b>			<b>3.263</b>
<b>Autres Dettes</b>					
Personnel et Comptes rattachés .	223	223			178
Sécurité Sociale et autres organismes . . . . .	419	419			239
Etat - TVA . . . . .	425	425			409
Autres impôts et taxes . . . . .	212	212			82
Autres dettes . . . . .	993	993			39
<b>Total Autres dettes . . . . .</b>	<b>2.272</b>	<b>2.272</b>			<b>947</b>

**COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004  
NORMES FRANCAISES**

**2.5 Etat des stocks**

	31/03/2004	31/03/2003
Valeur Brute . . . . .	9.024	3.088
Provisions . . . . .	- 327	- 185
Valeur Nette . . . . .	8.697	2.903

**2.6 Etat des provisions**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Provision pour litige	Provision sur stock	Provision pour risques et charges	Provision sur compte client	TOTAL	Impact sur résultat exploitation	Impact sur résultat financier	Impact sur résultat exceptionnel
<b>AU 31 MARS 2002</b>	<b>66</b>	<b>110</b>	<b>613</b>	<b>592</b>				
Dotations . . . . .		185	8	104	<b>297</b>	289		8
Reprises . . . . .	- 66	- 110	- 306	- 411	<b>- 893</b>	- 875		- 18
<b>AU 31 MARS 2003</b>	<b>0</b>	<b>185</b>	<b>315</b>	<b>286</b>	<b>- 596</b>	<b>- 586</b>		<b>- 10</b>
Dotations . . . . .		142	5	28	<b>175</b>	175		
Reprises . . . . .			- 212		<b>- 212</b>	- 205	- 7	
<b>AU 31 MARS 2004</b>		<b>327</b>	<b>108</b>	<b>314</b>	<b>- 37</b>	<b>- 30</b>	<b>- 7</b>	

Les provisions pour risques et charges concernaient essentiellement des risques prud'homaux et la provision pour indemnité de fin de carrière, qui représente 41 milliers d'euros au 31 mars 2004. Les reprises de provisions ont toutes été utilisées à l'exception de 57 milliers d'euros de reprises sur l'exercice clos le 31 mars 2004.

**2.7 Imposition différée**

Compte tenu des résultats déficitaires des premières années de RueDuCommerce, la société attendra d'avoir clôturé deux exercices bénéficiaires consécutifs et s'assurera que la situation prévisible à court terme lui permettra d'apurer le reste de ses reports déficitaires avant de constater un impôt différé actif.

Ainsi, pour l'exercice clos le 31 mars 2004, le groupe n'a pas procédé à l'activation d'un impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

Par ailleurs, la société comptabilise des impôts différés actifs sur les différences temporaires.

La société rdc.fr est transparente fiscalement, ses résultats se consolident avec ceux de RueDuCommerce pour le calcul du résultat fiscal de celle-ci.

Concernant SCOSI, il n'a pas été tenu compte d'un impôt différé compte tenu du caractère incertain de récupération du déficit reportable (10 milliers d'euros, reportables sans limitation de durée).

## ANNEXE C

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004  
NORMES FRANCAISES

L'impôt différé actif s'analyse par nature comme suit :

	31/03/2004	Impact sur résultat 2003/2004	31/03/2003
Reports déficitaires			
Différences temporaires fiscales . . . . .	41	23	18
Différences liées aux retraitements . . . . .	41	5	36
Total base . . . . .	82	28	54
<b>Impôts Différés Actifs . . . . .</b>	<b>27</b>	<b>9</b>	<b>18</b>

## 2.8 Contrats de location

Aucun contrat de location n'a donné lieu à retraitement.

## 2.9 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires est réalisé à plus de 99 % en France métropolitaine

## 2.9 Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2004	31/03/2003
Escompte obtenu . . . . .	67	36
Gains de change . . . . .	12	0
Revenus de placement . . . . .	33	56
<b>Total Produits Financiers . . . . .</b>	<b>112</b>	<b>92</b>
Pertes de Change . . . . .	-13	0
Intérêts sur découverts et financement . . . . .	-73	-184
<b>Total Charges Financières . . . . .</b>	<b>-86</b>	<b>-184</b>
<b>Résultat Financier . . . . .</b>	<b>26</b>	<b>-92</b>

## 2.10 Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/03/2004	31/03/2003
Produits exceptionnels de gestion . . . . .	13	16
Reprise de provision . . . . .		18
<b>Total Produits Exceptionnels . . . . .</b>	<b>13</b>	<b>34</b>
Charges Exceptionnelles . . . . .	-82	-23
Dotations aux provisions . . . . .		-8
<b>Total Charges Exceptionnelles . . . . .</b>	<b>-82</b>	<b>-31</b>
<b>Résultat Exceptionnel . . . . .</b>	<b>-69</b>	<b>3</b>

**COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004  
NORMES FRANCAISES**

**3. AUTRES INFORMATIONS****3.1 Engagements de départ à la retraite**

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

- a) Taux d'actualisation : Le taux de référence pour des régimes du type des IFC est le taux des obligations d'entreprise de haute qualité de maturité 10 ans, soit 3,82 % au 31 mars 2004
- b) l'application des dispositifs de la loi Fillon, dans le cas général, les employés doivent cumuler un nombre d'années de service prédéfini afin de bénéficier de leur retraite légale à taux plein. Le nombre d'années de service requis est fonction de l'année de départ à la retraite comme suit :

Retraite avant 2008, . . . . .	40 années de service,
Retraite en 2009, . . . . .	40,25 années de service,
Retraite en 2010, . . . . .	40,5 années de service,
Retraite en 2011, . . . . .	40,75 années de service,
Retraite après 2012, . . . . .	41 années de service.

L'âge moyen de la population bénéficiaire étant de 29 ans, les salariés partiront en moyenne à la retraite après 2012. En faisant l'hypothèse que l'âge de début de carrière est de 21 ans pour les non cadres et 23 ans pour les cadres, l'âge de départ à la retraite serait donc de 62 ans pour les non cadres et 64 ans pour les cadres.

- c) l'application de taux d'augmentation des salaires différenciés pour les cadres et les non cadres de respectivement 4,5 % et 3 % (inflation comprise)
- d) Table de mortalité : la table TV 88-90 a été retenue
- e) Table de turnover : l'application de taux de sortie défini par tranche d'âge a été retenu de la manière suivante :

Tranches d'âge	Taux de sortie
de 18 à 35 ans . . . . .	12 %
de 36 à 45 ans . . . . .	6 %
de 46 à 55 ans . . . . .	3 %
56 ans et au-delà . . . . .	0 %

- f) Taux de charges patronales : 45 %.

Ces hypothèses conduisent à l'évaluation de la provision pour indemnités de fin de carrière de 41milliers d'euros au 31 mars 2004 (hors effet de l'impôt)

Les dotations aux provisions pour indemnités de fin de carrière représentent 5 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 mars 2004.

**3.2 Autres engagements**

- Effets escomptés et non échus : néant
- Avals et cautions reçus par le groupe :  
Nantissement auprès de la banque de Baecque Beau de titres Hervet Plus C en appui d'une garantie bancaire à première demande accordée pour les locaux de Saint Ouen et de Lyon d'un montant de 223 milliers d'euros

## ANNEXE C

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004  
NORMES FRANCAISES

- Avals et cautions données par le groupe : néant

Engagements de paiement futurs	A 1 an au +	A + d'1 an et à 5 ans au +	A + de 5 ans
<b>Engagement commerciaux</b> . . . . .	-	-	-
<b>Obligations contractuelles</b>			
Baux			
– Locaux à Saint Ouen (93) . . . . .	206	690	-
– Locaux à Lyon (69) . . . . .	17	71	

A la connaissance de RueDuCommerce, la présentation n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes en vigueur.

### 3.3 Rémunération des dirigeants et des organes de direction

Aucun jeton de présence n'a été versé aux membres des organes de direction au titre des trois derniers exercices clos.

<i>(en euros)</i>	31/03/2004	31/03/2003
<b>Gauthier PICQUART – Président Directeur Général</b>		
Rémunération Fixe . . . . .	114.000	97.687
Rémunération Variable . . . . .	50.600	0
Avantages en nature . . . . .	5.856	5.732
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>170.456</b>	<b>103.419</b>
<b>Patrick JACQUEMIN – Directeur Général Délégué</b>		
Rémunération Fixe . . . . .	127.856	83.832
Rémunération Variable . . . . .	50.600	0
Avantages en nature . . . . .	7.348	4.953
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>185.804</b>	<b>88.785</b>

### 3.4 Effectif moyen salarié au cours des deux derniers exercices

	31/03/2004	31/03/2003
Hommes . . . . .	63	45
Femmes . . . . .	36	27
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>99</b>	<b>72</b>
Contrats à durée indéterminée . . . . .	73	53
Contrats à durée déterminée . . . . .	26	19
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>99</b>	<b>72</b>
Cadres . . . . .	31	29
Employés . . . . .	68	43
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>99</b>	<b>72</b>



## ANNEXE D

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 (NORMES FRANCAISES)

**Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour les exercices clos les 31 mars 2004 et 31 mars 2003 en normes françaises**

(en milliers d'euros)	31 mars 2004	31 mars 2003	Evolution
<b>Compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires . . . . .	109.878	45.577	+141 %
Résultat courant . . . . .	2.848	59	48x
Résultat net part du Groupe . . . . .	2.788	68	41x
<b>Flux de Trésorerie</b>			
Flux générés par l'activité . . . . .	2.644	- 1.049	
Flux d'investissement . . . . .	- 218	- 41	
Flux de financement . . . . .	- 156	52	
Variation de trésorerie de l'exercice . . . . .	2.270	- 1.054	
<b>Autres</b>			
Capitaux propres part du Groupe . . . . .	6.627	3.839	+72 %
Trésorerie nette . . . . .	6.414	4.144	+55 %
Effectif moyen . . . . .	99	72	+37 %

Les commentaires et analyses ci-dessous se fondent sur les informations financières des exercices clos les 31 mars 2004 et 2003 et doivent être lus en parallèle avec les comptes consolidés historiques du Groupe pour les mêmes périodes et leurs annexes respectives. Ces commentaires et analyses ont été rédigés sur la base des comptes consolidés du Groupe établis selon les normes comptables françaises.

### Evolution du chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004, la société a connu une très forte progression de son activité, enregistrant une croissance du chiffre d'affaires de plus de 140 %. Ce chiffre est nettement plus élevé que la croissance moyenne annoncée sur le secteur du e-commerce en France sur cette période (+60 % selon la FEVAD).

Cette croissance a été obtenue grâce à une croissance équivalente du trafic sur le site, et un maintien du taux de transformation.

Sur cet exercice, la société a pleinement mis en œuvre les différents outils promotionnels et marketing (offres promotionnelles quotidiennes, réductions généralisées sur le site pendant de courtes périodes, remboursement de la différence) qu'elle avait pu tester au cours des exercices précédents, ce qui lui a permis de conquérir plus de clients, et de fidéliser sa base de clients existants.

### Evolution des charges d'exploitation

La progression des charges a été plus limitée que la croissance du chiffre d'affaires en raison du caractère fixe de certaines charges (notamment certains postes salariaux et les frais généraux). Les frais de personnel notamment n'ont ainsi augmenté que de 30 % sur l'exercice, grâce à des efforts de productivité dans l'ensemble de l'entreprise.

Les autres achats et charges externes, qui comprennent les frais logistiques, les dépenses de communication et les autres frais généraux ont pour leur part progressé de 99 %, moins vite également que le chiffre d'affaires.

### Résultat

L'absorption plus importante des frais fixes a donc permis de dégager un résultat courant avant impôt en forte croissance (2.801 milliers d'euros au 31 mars 2004), après le passage au point mort obtenu l'exercice précédent (85 milliers d'euros au 31 mars 2003).

Compte tenu des reports déficitaires, la société n'a pas payé d'impôt sur les sociétés.

**ANNEXE D**  
**COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE**  
**L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 (NORMES FRANCAISES)**

**Flux de trésorerie**

Les flux de trésorerie générés par l'activité sont d'un montant proche de celui du résultat net, dans la mesure où le besoin en fonds de roulement n'a quasiment pas varié sur l'exercice : la progression des stocks s'est accompagnée d'une progression équivalente des encours fournisseurs.

Les flux d'investissements et de financement sont peu significatif, en raison du caractère peu capitalistique de l'activité.

La trésorerie s'est donc améliorée de 2,2 millions d'euros sur l'exercice.

**Eléments bilantiels**

D'un point de vue de la structure du bilan, la situation nette s'élevait à 6,6 millions d'euros à la clôture, ce montant était quasiment équivalent au montant de la trésorerie de fin d'exercice.

Depuis sa création, la société n'a pas distribué de dividendes.

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005 SELON LES NORMES FRANCAISES

**Michel HAAS**  
83, avenue André-Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris – La Défense Cédex  
S.A. au capital de €3.044.220

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Rue du Commerce S.A.

Exercice clos le 31 mars 2005

### Rapport général des commissaires aux comptes Sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rue du Commerce, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans la note 1.4 des règles et méthodes comptables de l'annexe, votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation des stocks, en fonction de la valeur de réalisation déterminée en fonction des perspectives de ventes.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

## ANNEXE E

### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005 SELON LES NORMES FRANCAISES

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Comme décrit dans la note 1.5 des règles et méthodes comptables de l'annexe, votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation des créances afin de couvrir les risques de non-recouvrement.

Notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation à la date de notre intervention.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

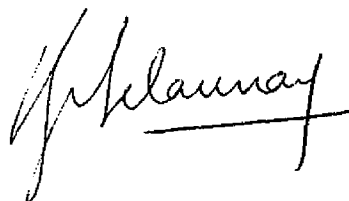
Boulogne-Billancourt et Paris – La Défense, le 20 juillet 2005

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Michel HAAS



Béatrice DELAUNAY

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005 SELON LES NORMES FRANCAISES**

**BILAN ACTIF**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Provisions</b>	<b>Net 31/03/05</b>	<b>Net 31/03/04</b>
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevet et dis similaires . . . . .	1.349.755	1.333.987	15.768	15.787
Fonds commerciale . . . . .	91.469		91.469	91.469
Autres immobilisations incorporelles . . . . .	592.566	576.811	15.755	18.151
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	2.033.790	1.910.798	122.992	125.387
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tec., mat. et outillages ind. . . . .	1.662	223	1.438	
Autres immobilisations corporelles . . . . .	970.787	701.465	269.321	174.235
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	972.449	701.688	270.760	174.235
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participation par M.E.				
Autres participations . . . . .	1.990	1.990		
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières . . . . .	111.411		111.411	68.883
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	113.401	1.990	111.411	68.883
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>ACTIF IMMOBILISE . . . . .</b>	<b>3.119.640</b>	<b>2.614.476</b>	<b>505.164</b>	<b>368.506</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>STOCK ET EN-COURS</b>				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours de product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises . . . . .	11.700.609	278.695	11.421.914	8.696.666
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	11.700.609	278.695	11.421.914	8.696.666
<b>CREANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur comm. . . . .	266.224		266.224	228.420
Créances clients et comptes rattachés . . . . .	6.214.408	236.210	5.978.198	3.232.174
Autres créances . . . . .	1.119.027		1.119.027	797.069
Capital souscrit et appelé, non versé				
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	7.599.660	236.210	7.363.450	4.257.664
<b>DISPONIBILITE ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement . . . . .	213.786		213.786	354.341
Disponibilités . . . . .	9.740.500		9.740.500	5.856
Charges constatées d'avance . . . . .	90.364		90.364	87.882
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	10.044.651		10.044.651	6.298.954
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>ACTIF CIRCULANT . . . . .</b>	<b>29.344.651</b>	<b>514.905</b>	<b>28.830.015</b>	<b>19.253.285</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Charges à répartir sur plusieurs exe.				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion				
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>	<b>32.464.582</b>	<b>3.129.382</b>	<b>29.335.179</b>	<b>19.621.791</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005 SELON LES NORMES FRANCAISES**
**BILAN PASSIF**

RUBRIQUES	NET 31/03/05	NET 31/03/04
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 251.074 . . . . .	251.074	247.859
Primes d'émission, de fusion, d'apport, . . . . .	10.094.770	9.763.655
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence . . . . .		
Réserve légale . . . . .		
Réserves statutaires et contractuelles . . . . .		
Réserves réglementées . . . . .		
Autres réserves . . . . .		
Report à nouveau . . . . .	(3.321.231)	(6.122.674)
Résultat de l'exercice . . . . .	5.778.427	2.801.442
	<hr/>	<hr/>
	12.803.039	6.690.282
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT . . . . .		
PROVISIONS REGLEMENTEES . . . . .		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	12.803.039	6.690.282
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
Produits des émissions de titres participatifs . . . . .		
Avances conditionnées . . . . .		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques . . . . .	6.613	63.887
Provisions pour charges . . . . .		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	6.613	63.887
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles . . . . .		
Autres emprunts obligataires . . . . .		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit . . . . .		
Emprunts et dette financières divers . . . . .	283.351	0
	<hr/>	<hr/>
	283.351	0
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES . . . . .		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés . . . . .	13.981.558	10.834.676
Dettes fiscales et sociales . . . . .	2.106.183	1.261.462
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés . . . . .		
Autres dettes . . . . .	154.433	771.481
	<hr/>	<hr/>
	16.242.175	12.867.620
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
<b>DETTES</b>	16.525.526	12.867.621
	<hr/>	<hr/>
Ecarts de conversion passif . . . . .		
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>	<b>29.335.179</b>	<b>19.621.791</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005 SELON LES NORMES FRANCAISES**

**COMPTE DE RESULTAT (PREMIERE PARTIE)**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>France</b>	<b>Export</b>	<b>31/03/05</b>	<b>31/03/04</b>
Vente de marchandises . . . . .	174.547.165	1.157.886	175.705.053	108.446.201
Production vendue de biens . . . . .				(1.317.528)
Production vendue de services . . . . .	3.138.314	201.569	3.339.884	2.735.639
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS . . . . .</b>	<b>177.685.479</b>	<b>1.359.458</b>	<b>179.044.937</b>	<b>109.864.312</b>

Produit stockée				
Produit immobilisée				
Subventions d'exploitation . . . . .			33.188	2.249
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges . . . . .			419.046	208.215
Autres produits . . . . .			48.691	17.925
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION</b>			<b>179.545.863</b>	<b>110.092.702</b>
<b>CHARGES EXTERNES . . . . .</b>			<b>153.194.539</b>	<b>96.472.962</b>
Achats de marchandises [et droits de douanes] . . . . .			(2.677.162)	(5.935.25)
Variation de stock de marchandises . . . . .			6.574	3.287
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes . . . . .			16.311.866	12.330.589
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES . . . . .</b>			<b>166.835.837</b>	<b>102.871.857</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL . . . . .</b>			<b>620.281</b>	<b>314.960</b>
Salaires et traitements . . . . .			3.822.388	2.588.933
Charges sociales . . . . .			1.661.102	1.150.630
			5.483.490	3.739.583
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION . . . . .</b>			<b>136.283</b>	<b>134.049</b>
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant . . . . .			236.210	169.469
Dotations aux provisions pour risques et charges . . . . .			372.493	303.519
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION . . . . .</b>			<b>236.408</b>	<b>15.242</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>173.548.511</b>	<b>107.245.143</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>5.997.352</b>	<b>2.847.558</b>

## COMPTE DE RESULTAT (DEUXIEME PARTIE)

RUBRIQUES	31/03/05	31/03/04
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5.997.352</b>	<b>2.847.558</b>
Bénéfice attribué ou perte transféré		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation . . . . .	12.877	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	73.736	91.873
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change . . . . .	42.474	11.882
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement . . . . .	57.566	10.684
	186.654	114.420
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées . . . . .	218.108	79.387
Différences négatives de change . . . . .	59.312	12.534
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	277.420	91.9311
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(90.765)</b>	<b>22.488</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>5.906.586</b>	<b>2.870.047</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion . . . . .	1.427	12.859
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1.427	12.859
<b>CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnels sur opérations de gestion . . . . .	129.586	81.462
Charges exceptionnelles sur opérations en capital . . . . .		1
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	129.586	81.464
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(128.159)</b>	<b>(88.604)</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéficiés		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>179.733.945</b>	<b>110.219.952</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>173.955.518</b>	<b>107.418.540</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b> . . . . .	<b>5.778.427</b>	<b>2.801.442</b>



ANNEXE F

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS REGLEMENTEES POUR L'EXERCICE CLOS LE  
31 MARS 2005**

**Michel HAAS**  
83, avenue André-Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris – La Défense Cédex  
S.A. au capital de €3.044.220

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Rue du Commerce S.A.**

**Exercice clos le 31 mars 2005**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

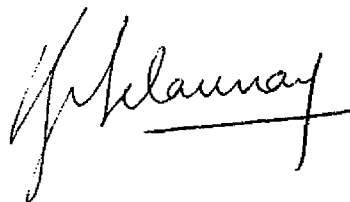
Boulogne-Billancourt et Paris – La Défense, le 20 juillet 2005

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Michel HAAS



Béatrice DELAUNAY

En complément du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 mars 2005 reproduit ci-dessus, la Société déclare qu'aucune convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue depuis le 31 mars 2005. Cette information est indépendante du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées reproduit ci-dessus. Elle n'engage que la Société.

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 SELON LES NORMES FRANCAISES

**Michel HAAS**  
83, avenue André-Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris – La Défense Cédex  
S.A. au capital de €3.044.220

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Rue du Commerce S.A.

Exercice clos le 31 mars 2004

Rapport général des commissaires aux comptes  
Sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts et votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rue du Commerce, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

#### *Stocks*

Comme décrit dans la note 1.5 des règles et méthodes comptables de l'annexe, votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation des stocks, appréciées article par article, en fonction du pourcentage des ventes réalisées au cours du dernier mois par rapport à la valeur en stock et en fonction du nombre de jours écoulés depuis le dernier achat.

## ANNEXE G

### RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 SELON LES NORMES FRANCAISES

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

#### *Créances*

Comme décrit dans la note 1.6 des règles et méthodes comptables de l'annexe, votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation des créances afin de couvrir les risques de non-recouvrement.

Notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation à la date de notre intervention.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

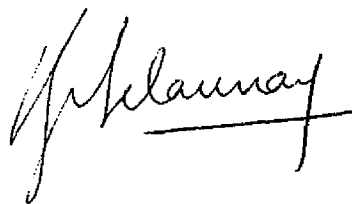
Boulogne-Billancourt et Paris – La Défense, le 15 septembre 2004

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Michel HAAS



Béatrice DELAUNAY

## ANNEXE G

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 SELON LES NORMES FRANCAISES**

**BILAN ACTIF**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Provisions</b>	<b>Net 31/03/04</b>	<b>Net 31/03/03</b>
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevet et dts similaires . . . . .	1.349.755	1.333.987	15.767	15.767
Fonds commerciale . . . . .	91.469		91.469	91.469
Autres immobilisations incorporelles . . . . .	573.834	555.682	18.151	7.466
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
	<u>2.015.058</u>	<u>1.889.670</u>	<u>125.387</u>	<u>114.702</u>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations tec., mat. et outillages ind.				
Autres immobilisations corporelles . . . . .	760.768	586.533	174.235	100.906
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
	<u>760.768</u>	<u>586.533</u>		<u>100.906</u>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participation par M.E.				
Autres participations . . . . .	1.990	1.990		
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières . . . . .	68.883		68.883	72.212
	<u>70.873</u>	<u>1.990</u>	<u>68.883</u>	<u>72.212</u>
<b>ACTIF IMMOBILISE . . . . .</b>	<b><u>2.846.701</u></b>	<b><u>2.478.194</u></b>	<b><u>368.506</u></b>	<b><u>287.820</u></b>
<b>STOCK ET EN-COURS</b>				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours de product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises . . . . .	9.023.447	326.781	8.696.666	2.902.850
	<u>9.023.447</u>	<u>326.781</u>	<u>8.696.666</u>	<u>2.902.850</u>
<b>CREANCES</b>				
Avances, acomptes versés sur comm. . . . .	228.420		228.420	100.042
Créances clients et comptes rattachés . . . . .	3.545.860	313.685	3.232.174	151.053
Autres créances . . . . .	797.069		797.06	655.218
Capital souscrit et appelé, non versé				
	<u>4.571.349</u>	<u>313.685</u>	<u>4.257.664</u>	<u>906.314</u>
<b>DISPONIBILITE ET DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement . . . . .	354.341		354.341	2.703.878
Disponibilités . . . . .	5.856.730		5.856.730	1.433.353
Charges constatées d'avance . . . . .	87.882		87.882	334.381
	<u>6.298.954</u>		<u>6.298.954</u>	<u>4.471.593</u>
<b>ACTIF CIRCULANT . . . . .</b>	<b><u>19.893.751</u></b>	<b><u>640.467</u></b>	<b><u>19.253.284</u></b>	<b><u>8.280.757</u></b>
Charges à répartir sur plusieurs exe.				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion				
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>	<b><u>22.740.452</u></b>	<b><u>3.116.661</u></b>	<b><u>19.621.791</u></b>	<b><u>8.568.578</u></b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 SELON LES NORMES FRANCAISES**

**BILAN PASSIF**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>NET 31/03/04</b>	<b>NET 31/03/03</b>
SITUATION NETTE . . . . .	247.859	247.859
Capital social ou individuel dont versé 251.074 . . . . .	9.763.655	9.762.958
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...		
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau . . . . .	(6.122.674)	(6.207.829)
Résultat de l'exercice . . . . .	2.801.442	85.154
	<hr/>	<hr/>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES . . . . .</b>	<b>6.690.282</b>	<b>3.888.142</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>CAPITAUX PROPRES . . . . .</b>	<b>6.690.282</b>	<b>3.888.142</b>
	<hr/>	<hr/>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques . . . . .	63.887	272.103
Provisions pour charges		
	<hr/>	<hr/>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES . . . . .</b>	<b>63.887</b>	<b>272.103</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit . . . . .		10.943
Emprunts et dette financières divers . . . . .	0	156.540
	<hr/>	<hr/>
	0	167.483
	<hr/>	<hr/>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS . . . .</b>		<b>1.561</b>
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés . . . . .	10.834.676	3.298.096
Dettes fiscales et sociales . . . . .	1.261.462	921.737
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes . . . . .	771.481	19.453
	<hr/>	<hr/>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE . . . . .</b>	<b>12.867.620</b>	<b>4.239.287</b>
	<hr/>	<hr/>
<b>DETTES . . . . .</b>	<b>12.867.621</b>	<b>4.408.332</b>
	<hr/>	<hr/>
Ecarts de conversion passif		
	<hr/>	<hr/>
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>	<b>19.621.791</b>	<b>8.568.578</b>
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

## COMPTE DE RESULTAT (PREMIERE PARTIE)

RUBRIQUES	France	Export	31/03/04	31/03/03
Vente de marchandises . . . . .	107.128.672		107.128.672	43.432.394
Production vendue de biens				
Production vendue de services . . . . .	2.735.639		2.735.639	1.806.996
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS . . . . .</b>	<b>109.864.312</b>		<b>109.864</b>	<b>45.239.391</b>
Produit stockée				
Produit immobilisée				
Subventions d'exploitation . . . . .			2.249	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges . . . . .			208.215	1.018.471
Autres produits . . . . .			17.925	39.852
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION . . . . .</b>			<b>110.092.702</b>	<b>46.297.715</b>
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douanes] . . . . .			96.472.962	37.504.340
Variation de stock de marchandises . . . . .			(5.935.251)	(1.618.643)
Achats de matières premières et autres approvisionnement . . . . .				258
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes . . . . .			12.330.859	6.196.387
			102.871.857	42.082.342
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES . . . . .			314.960	178.198
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements . . . . .			2.588.933	2.001.449
Charges sociales . . . . .			1.150.630	902.817
			3.739.563	2.904.267
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations . . . . .			134.049	287.184
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant . . . . .			169.469	289.514
Dotations aux provisions pour risques et charges				
			303.519	576.698
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION . . . . .			15.242	384.046
<b>CHARGES D'EXPLOITATION . . . . .</b>			<b>107.245.143</b>	<b>46.125.553</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION . . . . .</b>			<b>2.847.558</b>	<b>172.161</b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2004 SELON LES NORMES FRANCAISES**

**COMPTE DE RESULTAT (DEUXIEME PARTIE)**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>31/03/04</b>	<b>31/03/03</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b> .....	<b>2.847.558</b>	<b>172.161</b>
Bénéfice attribué ou perte transféré		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés .....	91.873	57.121
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change .....	11.882	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement .....	10.684	36.295
	<u>114.420</u>	<u>93.417</u>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées .....	79.397	183.594
Différences négatives de change .....	12.534	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<u>91.931</u>	<u>183.594</u>
<b>RESULTAT FINANCIER</b> .....	<b>22.488</b>	<b>(90.177)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b> .....	<b>2.870.047</b>	<b>81.984</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion .....	12.859	15.178
Produits exceptionnels sur opérations en capital .....		1.318
Reprises sur provisions et transferts de charges .....		18.584
	<u>12.859</u>	<u>35.081</u>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion .....	81.462	22.872
Charges exceptionnelles sur opérations en capital .....	1	691
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions .....		8.347
	<u>81.464</u>	<u>31.011</u>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b> .....	<b>(68.604)</b>	<b>3.170</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéficiaires		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b> .....	<b>110.219.982</b>	<b>46.426.214</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b> .....	<b>107.418.540</b>	<b>46.341.059</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b> .....	<b>2.801.442</b>	<b>85.154</b>

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003 SELON LES NORMES FRANCAISES

**Michel HAAS**  
83, avenue André-Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG Audit**  
Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche  
92037 Paris-La Défense Cédex  
S.A. au capital de €3.044.220

Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Rue du Commerce S.A.

Exercice clos le 31 mars 2003

### Rapport général des commissaires aux comptes Sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rue du Commerce, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.



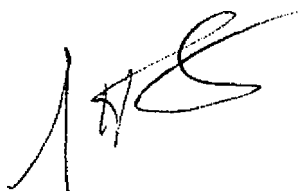
ANNEXE H

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003 SELON LES NORMES FRANCAISES

Boulogne-Billancourt et Paris – La Défense, le 12 septembre 2003

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Michel HAAS



Béatrice DELAUNAY

## ANNEXE H

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003 SELON LES NORMES FRANCAISES

## BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Brut	Amortissements Provisions	Net 31/03/03	Net 31/03/02
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevet et dts similaires . . . . .	1.349.755	1.333.988	15.767	157.767
Fonds commerciale . . . . .	91.469		91.469	91.469
Autres immobilisations incorporelles . . . . .	538.750	531.284	7.466	102.386
Avances et acomptes sur immo. incorp.				
	<u>1.979.974</u>	<u>1.865.272</u>	<u>114.702</u>	<u>209.622</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tec., mat. et outillages ind.				
Autres immobilisations corporelles . . . . .	577.788	476.882	100.906	267.123
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
	<u>577.888</u>	<u>476.882</u>	<u>100.906</u>	<u>267.123</u>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation par M.E.				
Autres participations . . . . .	1.990	1.990		
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières . . . . .	72.212		72.212	56.394
	<u>74.202</u>	<u>1.990</u>	<u>72.212</u>	<u>56.394</u>
<b>ACTIF IMMOBILISE . . . . .</b>	<b><u>2.631.965</u></b>	<b><u>2.344.144</u></b>	<b><u>287.820</u></b>	<b><u>533.139</u></b>
STOCK ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours de product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises . . . . .	3.088.195	185.344	2.902.850	1.359.354
	<u>3.088.195</u>	<u>185.344</u>	<u>2.902.850</u>	<u>1.359.354</u>
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur comm. . . . .	100.042		100.042	130.399
Créances clients et comptes rattachés . . . . .	1.137.843	285.652	852.191	811.954
Autres créances . . . . .	655.218		655.218	307.953
Capital souscrit et appelé, non versé				
	<u>1.893.105</u>	<u>285.652</u>	<u>1.607.452</u>	<u>1.250.306</u>
DISPONIBILITE ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement . . . . .	2.703.878		2.703.878	4.453.540
Disponibilités . . . . .	1.433.353		1.433.353	744.412
Charges constatées d'avance . . . . .	334.358		334.358	45.326
	<u>4.471.690</u>		<u>4.471.590</u>	<u>5.243.278</u>
<b>ACTIF CIRCULANT . . . . .</b>	<b><u>9.452.890</u></b>	<b><u>470.997</u></b>	<b><u>8.981.893</u></b>	<b><u>7.852.938</u></b>
Charges à répartir sur plusieurs exe.				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion				
<b>TOTAL GENERAL . . . . .</b>			<b><u>9.269.714</u></b>	<b><u>8.386.077</u></b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003 SELON LES NORMES FRANCAISES**

**BILAN PASSIF**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>NET 31/03/03</b>	<b>NET 31/03/02</b>
<b>SITUATION NETTE</b>		
Capital social ou individuel dont versé 251.074 . . . . .	247.859	223.039
Primes d'émission, de fusion, d'apport, . . . . .	9.762.956	5.976.419
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau . . . . .	(6.207.829)	
Résultat de l'exercice . . . . .	85.154	(6.207.829)
	<u>3.888.142</u>	<u>(8.371)</u>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b> . . . . .	<u>3.888.142</u>	<u>(8.371)</u>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques . . . . .	272.103	636.645
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b> . . . . .	<u>272.103</u>	<u>636.645</u>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit . . . . .	10.943	2.833
Emprunts et dette financière divers . . . . .	156.540	3.789.559
	<u>167.483</u>	<u>3.792.392</u>
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b> . . . . .	1.561	
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés . . . . .	3.298.096	3.068.523
Dettes fiscales et sociales . . . . .	921.737	688.063
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes . . . . .	720.588	205.825
	<u>4.940.423</u>	<u>3.942.411</u>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b> . . . . .		23.000
<b>DETTES</b> . . . . .	<u><b>5.109.468</b></u>	<u><b>7.757.803</b></u>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b> . . . . .	<u><u><b>9.269.714</b></u></u>	<u><u><b>8.386.077</b></u></u>

## ANNEXE H

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003 SELON LES NORMES FRANCAISES

## COMPTE DE RESULTAT (PREMIERE PARTIE)

RUBRIQUES	France	Export	31/03/03	31/03/02
Vente de marchandises . . . . .	43.432.394		43.432.394	20.374.373
Production vendue de biens				
Production vendue de services . . . . .	1.806.996		1.806.996	1.959.182
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS . . . . .</b>	<b>45.239.391</b>		<b>45.239.391</b>	<b>22.333.555</b>
Produit stockée				
Produit immobilisée				
Subventions d'exploitation . . . . .				762
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges . . . . .			1.018.471	88.222
Autres produits . . . . .			39.852	4.263
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION . . . . .</b>			<b>46.297.715</b>	<b>22.426.802</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>				
Achats de marchandises [et droits de douanes] . . . . .			37.504.340	17.067.802
Variation de stock de marchandises . . . . .			(1.618.843) <sup>o</sup>	84.159
Achats de matières premières et autres approvisionnement . . . . .			258	53
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes . . . . .			6.196.387	4.678.330
			42.082.342	21.830.343
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES . . . . .</b>			178.198	135.096
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
Salaires et traitements . . . . .			2.001.449	3.055.657
Charges sociales . . . . .			902.817	1.318.843
			2.904.267	4.374.500
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations . . . . .			287.184	767.000
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant . . . . .			289.514	365.132
Dotations aux provisions pour risques et charges . . . . .				184.738
			576.698	1.326.870
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION . . . . .</b>				369
<b>CHARGES D'EXPLOITATION . . . . .</b>			<b>46.125.553</b>	<b>27.667.178</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION . . . . .</b>			<b>172.161</b>	<b>(5.240.376)</b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2003 SELON LES NORMES FRANCAISES**

**COMPTE DE RESULTAT (DEUXIEME PARTIE)**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>31/03/03</b>	<b>31/03/02</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>172.161</b>	<b>(5.240.376)</b>
Bénéfice attribué ou perte transféré		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé . . . .		487
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	57.121	115.930
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement . . . . .	36.295	24.465
	<hr/>	<hr/>
	93.417	140.882
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions . . . . .		8.603
Intérêts et charges assimilées . . . . .	183.594	16.016
Différences négatives de change . . . . .		48
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<hr/>	<hr/>
	183.594	24.667
<b>RESULTAT FINANCIER</b> . . . . .	<b>(90.177)</b>	<b>116.215</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b> . . . . .	<b>81.984</b>	<b>(5.124.161)</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion . . . . .	15.178	150
Produits exceptionnels sur opérations en capital . . . . .	1.318	7.568
Reprises sur provisions et transferts de charges . . . . .	18.584	33.898
	<hr/>	<hr/>
	35.081	41.616
<b>CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnels sur opérations de gestion . . . . .	22.872	28.161
Charges exceptionnelles sur opérations en capital . . . . .	691	33.898
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions . . . . .	8.347	1.063.225
	31.911	1.125.284
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b> . . . . .	<b>3.170</b>	<b>(1.083.668)</b>
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéficiés		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b> . . . . .	<b>46.426.214</b>	<b>22.609.300</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b> . . . . .	<b>46.341.059</b>	<b>28.817.129</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b> . . . . .	<b>85.154</b>	<b>(6.207.829)</b>

## TABLEAU DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document de base, le tableau ci-dessous présente dans sa partie gauche les rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne et renvoie dans sa colonne de droite aux paragraphes du présent document de base correspondants.

<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne</b>		<b>Numéro de paragraphe du document de base correspondant</b>
1.	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>	1.
1.1.	Déclarer toutes les personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement et, le cas échéant, de certaines parties de celui-ci – auquel cas ces parties doivent être indiquées. Lorsque les personnes responsables sont des personnes physiques, y compris des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur, indiquer leur nom et leur fonction ; lorsqu'il s'agit de personnes morales, indiquer leur dénomination et leur siège statutaire.	1.1.
1.2.	Fournir une déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement attestant que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le document d'enregistrement sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. Le cas échéant, fournir une déclaration des personnes responsables de certaines parties du document d'enregistrement attestant que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans la partie du document d'enregistrement dont elles sont responsables sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.	1.2.
2.	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	2.
2.1.	Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel).	2.1.
2.2.	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été re-désignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants.	2.2.
3.	<b>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	
3.1.	Présenter les informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie. Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations-clés résumant la situation financière de l'émetteur.	3.
3.2.	Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilanciellles comparables.	Non applicable

<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne</b>		<b>Numéro de paragraphe du document de base correspondant</b>
4.	FACTEURS DE RISQUE	
	Mettre en évidence, dans une section intitulée « facteurs de risque », les facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité.	4.
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution de la société	5.1
5.1.1.	Indiquer : la raison sociale et le nom commercial de l'émetteur ;	6.1.1.
5.1.2.	le lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur ;	6.1.2.
5.1.3.	la date de constitution et la durée de vie de l'émetteur, lorsqu'elle n'est pas indéterminée ;	6.1.3.
5.1.4.	le siège social et la forme juridique de l'émetteur, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire) ;	6.1.4.
5.1.5.	les événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	5
5.2.	Investissements	
5.2.1.	Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement ;	9.5
5.2.2.	décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe) ;	9.5
5.2.3.	fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.	9.5
6.	APERÇU DES ACTIVITES	
6.1.	Principales activités	
6.1.2.	Décrire la nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités – y compris les facteurs-clés y afférents –, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques ; et	5.3
6.1.3.	mentionner tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement.	Non applicable
6.2.	Principaux marchés	
	Décrire les principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur, en ventilant le montant total de ses revenus par type d'activité et par marché géographique, pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	5.4

<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne</b>		<b>Numéro de paragraphe du document de base correspondant</b>
6.3.	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention.	Non applicable
6.4.	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	
6.5.	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	5.5
7.	ORGANIGRAMME	
7.1.	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur.	
7.2.	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus.	Note 1.1 Annexe aux comptes consolidés
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1.	Signaler toute immobilisation corporelle importante existant ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus.	9.4.3.2
8.2.	Décrire toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.	Non applicable
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1.	Situation financière	
	Dans la mesure où ces informations ne figurent pas ailleurs dans le document d'enregistrement, décrire la situation financière de l'émetteur, l'évolution de cette situation financière et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus, d'un exercice à un autre, dans ces informations financières, dans la mesure nécessaire pour comprendre les affaires de l'émetteur dans leur ensemble.	9
9.2.	Résultat d'exploitation	9.4.3.5
9.2.1.	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.	9
9.2.2.	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements.	9.4
9.2.3.	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	Non applicable



<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne</b>		<b>Numéro de paragraphe du document de base correspondant</b>
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	
10.2.	Indiquer la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	9.5 et 4.3.3
10.3.	Fournir : des informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur ;	9.5 et 4.3.3
10.4.	des informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur ;	Non applicable
10.5.	des informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1.	Non applicable
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	
	Lorsque celles-ci sont importantes, fournir une description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, en indiquant le coût des activités de recherche et développement sponsorisées par l'émetteur.	Non applicable
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1.	Indiquer les principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement.	10
12.2.	Signaler toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	10
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	
13.1.	Si l'émetteur choisit d'inclure une prévision ou une estimation du bénéfice dans le document d'enregistrement, celui-ci doit contenir les informations visées aux points 13.1 et 13.2 :	Non applicable
	une déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation. Il convient d'opérer une distinction nette entre les hypothèses relatives à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et les hypothèses relatives à des facteurs échappant totalement à leur influence. Ces hypothèses doivent, en outre, être aisément compréhensibles par les investisseurs, être spécifiques et précises et ne pas avoir trait à l'exactitude générale des estimations sous-tendant la prévision ;	Non applicable
13.2.	un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants, stipulant que, de l'avis de ces comptables ou contrôleurs légaux indépendants, la prévision ou l'estimation du bénéfice a été adéquatement établie sur la base indiquée et que la base comptable utilisée aux fins de cette prévision ou estimation est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.	Non applicable

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne		Numéro de paragraphe du document de base correspondant
13.3.	La prévision ou l'estimation du bénéfice doit être élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques.	Non applicable
13.4.	Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	Non applicable
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	7.1
14.1.	<p>Donner le nom, l'adresse professionnelle et la fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :</p> <p>a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ;</p> <p>b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions ;</p> <p>c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans ; et</p> <p>d) tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires.</p> <p>Indiquer la nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes.</p> <p>Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points b) et d) du premier alinéa, fournir des informations détaillées sur son expertise et son expérience en matière de gestion ainsi que les informations suivantes :</p> <p>a) nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;</p> <p>b) toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;</p> <p>c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins ;</p>	<p>7.1.1.1 et 7.1.3.1</p> <p>7.1.3.1 7.1.2</p> <p>7.1.3.1 7.1.2</p> <p>7.1.3.5</p> <p>7.1.3.5</p>

<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne</b>		<b>Numéro de paragraphe du document de base correspondant</b>
	<p>d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.</p> <p>Si aucune information de la sorte ne doit être divulguée, une déclaration le précisant doit être faite.</p>	
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	7.2.1
	<p>Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite.</p> <p>Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.</p> <p>Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.</p>	<p>7.2.1</p> <p>7.2.1</p> <p>Non applicable</p>
15.	REMUNERATION ET AVANTAGES	7.3
	Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1, premier alinéa, a) et d) :	7.3.1
15.1.	<p>le montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne.</p> <p>Cette information doit être fournie sur une base individuelle, à moins que des informations individualisées ne soient pas exigées dans le pays d'origine de l'émetteur ou soient autrement publiées par l'émetteur ;</p>	7.3.1 et 7.3.3
15.2.	le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	7.3.4
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	<p>7.1.1.2</p> <p>7.1.1.3</p> <p>7.1.2</p> <p>7.1.3</p>
16.1.	Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1, premier alinéa, a) :	

<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne</b>		<b>Numéro de paragraphe du document de base correspondant</b>
16.2.	des informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée ;	7.2.3.
16.3.	des informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent.	7.1.5
16.4.	Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication.	7.4
17.	<b>SALARIES</b>	8.1
17.1.	Indiquer soit le nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques, soit leur nombre moyen durant chaque exercice de cette période, jusqu'à la date du document d'enregistrement (ainsi que les changements de ce nombre, s'ils sont importants) et, si possible, et si cette information est importante, la répartition des salariés par principal type d'activité et par site. Si l'émetteur emploie un grand nombre de travailleurs temporaires, indiquer également le nombre moyen de ces travailleurs temporaires durant l'exercice le plus récent.	8.1.1
17.2.	Participations et stock options  Pour chacune des personnes visées au point 14.1, premier alinéa, a) et d), fournir des informations, les plus récentes possibles, concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions.	8.2  6.4.2 et 6.4.3
17.3.	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	8.2.2
18.	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
18.1.	Dans la mesure où cette information est connue de l'émetteur, donner le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée.	6.4.1.
18.2.	Indiquer si les principaux actionnaires de l'émetteur disposent de droits de vote différents, ou fournir une déclaration négative appropriée.	6.4.1. 6.2.2.3.
18.3.	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui ; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive.	6.4.4.
18.4.	Décrire tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.	6.4.5.

<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne</b>		<b>Numéro de paragraphe du document de base correspondant</b>
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	Non applicable
	<p>Le détail des opérations avec des apparentés (qui, à cette fin, sont celles prévues dans les normes adoptées conformément au règlement (CE) n° 1606/2002) conclues par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement, doit être divulgué en application de la norme pertinente adoptée conformément audit règlement, si celui-ci s'applique à l'émetteur.</p> <p>Si tel n'est pas le cas, les informations suivantes doivent être publiées :</p> <p>a) la nature et le montant de toutes les opérations qui – considérées isolément ou dans leur ensemble – sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les opérations avec des apparentés n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours ;</p> <p>b) le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations avec des apparentés entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur.</p>	Non applicable
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	
	<p>Fournir des informations financières historiques vérifiées pour les trois derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi à chaque exercice. Pour les émetteurs de la Communauté, ces informations financières doivent être établies conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 ou, si celui-ci n'est pas applicable, aux normes comptables nationales d'un Etat membre. Pour les émetteurs des pays tiers, elles doivent être établies conformément aux normes comptables internationales adoptées en application de la procédure prévue à l'article 3 du règlement (CE) n° 1606/2002 ou aux normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes à ces normes. En l'absence d'équivalence, les informations financières doivent être présentées sous la forme d'états financiers retraités.</p> <p>Les informations financières historiques vérifiées pour les deux derniers exercices doivent être établies et présentées sous une forme compatible avec celle qui sera adoptée dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables auxdits états financiers annuels.</p>	

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne	Numéro de paragraphe du document de base correspondant	
<p>Si l'émetteur opère dans son domaine actuel d'activité économique depuis moins d'un an, les informations financières historiques vérifiées pour cette période doivent être établies conformément aux normes applicables aux états financiers annuels en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002 ou, si celui-ci n'est pas applicable, aux normes comptables nationales d'un Etat membre, si l'émetteur est un émetteur de la Communauté. Pour les émetteurs des pays tiers, elles doivent être établies conformément aux normes comptables internationales adoptées en application de la procédure prévue à l'article 3 du règlement (CE) n° 1606/2002 ou aux normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes à ces normes. Ces informations financières historiques doivent être vérifiées.</p> <p>Si elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières vérifiées exigées au titre de la présente rubrique doivent inclure au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le bilan ;</li> <li>b) le compte de résultat ;</li> <li>c) un état indiquant toutes les variations des capitaux propres ou les variations des capitaux propres autres que celles résultant de transactions sur le capital avec les propriétaires et de distribution aux propriétaires ;</li> <li>d) le tableau de financement ;</li> <li>e) les méthodes comptables et notes explicatives.</li> </ul> <p>Les informations financières historiques annuelles doivent faire l'objet d'une vérification indépendante ou d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un Etat membre ou à une norme équivalente.</p>	10	
20.2.	Informations financières pro forma	
	<p>En cas de modification significative des valeurs brutes, décrire la manière dont la transaction pourrait avoir influé sur l'actif, le passif et le résultat de l'émetteur, selon qu'elle aurait eu lieu au début de la période couverte ou à la date indiquée.</p> <p>Cette obligation sera normalement remplie par l'inclusion d'informations financières pro forma.</p> <p>Les informations financières pro forma doivent être présentées conformément à l'annexe II et inclure toutes les données qui y sont visées.</p> <p>Elles doivent être assorties d'un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.</p>	Non applicable

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne		Numéro de paragraphe du document de base correspondant
20.3.	Etats financiers	
	Si l'émetteur établit ses états financiers annuels à la fois sur une base individuelle et consolidée, inclure au moins, dans le document d'enregistrement, les états financiers annuels consolidés.	10
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées. Si les contrôleurs légaux ont refusé d'établir un rapport d'audit sur les informations financières historiques, ou si ce rapport d'audit contient des réserves ou des mises en garde sur l'impossibilité d'exprimer une opinion, ce refus, ces réserves ou ces mises en garde doivent être intégralement reproduits et assortis d'une explication.	
20.4.2.	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux.	[2.3]
20.4.3.	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées.	Non applicable
20.5.	Date des dernières informations financières	
20.5.1.	Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés.	10
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1.	Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser.	11
20.6.2.	S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilanciels comparables.	Non applicable

<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne</b>		<b>Numéro de paragraphe du document de base correspondant</b>
20.7.	Politique de distribution des dividendes	
	Décrire la politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes et toute restriction applicable à cet égard.	9.8
20.7.1.	Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé.	9.8
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	
	Indiquer, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, toute procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée.	4.4
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	
	Décrire tout changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée.	5.8
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1.	Capital social	6.3.
	Fournir les informations suivantes, datées du bilan le plus récent inclus dans les informations financières historiques :	
21.1.1.	le montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions : (a) le nombre d'actions autorisées ; (b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; (c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale ; et (d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser ;	6.3.2. 6.3.6
21.1.2.	s'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques ;	6.3.3.
21.1.3.	le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales ;	6.3.4.
21.1.4.	le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription ;	6.3.5.
21.1.5.	des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital ;	6.3.6.



<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne</b>		<b>Numéro de paragraphe du document de base correspondant</b>
21.1.6.	des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent ;	6.3.7. 6.4.5.
21.1.7.	un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	6.4.
21.2.	Acte constitutif et statuts	6.2.
21.2.1.	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	6.2.1.
21.2.2.	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	7.1.1. 7.1.2. 7.1.3. 7.1.5.
21.2.3.	Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	6.2.2.
21.2.4.	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention.	6.2.2.1.
21.2.5.	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.	6.2.3.
21.2.6.	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	6.2.4.
21.2.7.	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	6.2.5.2.
21.2.8.	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	6.2.6.
22.	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	Non applicable
	Résumer, pour les deux années précédant immédiatement la publication du document d'enregistrement, chaque contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) auquel l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie. Résumer tout autre contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrit par un membre quelconque du groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du groupe une obligation ou un engagement important(e) pour l'ensemble du groupe, à la date du document d'enregistrement.	Non applicable

<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne</b>		<b>Numéro de paragraphe du document de base correspondant</b>
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	Non applicable
23.1.	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement.	
23.2.	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	
	Fournir une déclaration attestant que, pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :	6.1.6.
	(a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ; (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ; (c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.  Indiquer où les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique ou par voie électronique.	6.1.6.
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	
	Fournir des informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.	6.5.



